Quatre-vingt-deuxième année. — N° 82. Le Numéro : 10 francs. Mercredi 5 Avril 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 50-392 du 2 avril 1950 portant création et suppression de postes de magistrats (p. 3640).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère d'Etat.

Décret n° 50-330 modifiant le décret du 16 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'organisation et le fonctionnement de la Société nationale des entreprises de presse instituée par la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 (rectificatif) (p. 3640).

Ministère de la justice.

Décrets des 28 mars et 4 avril 1950 portant nominations, promotion, attribution de fonctions, admission à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent décret (magistrature) (p. 3640).

Arrêté portant détachement (magistrature) (p. 3641).

Arrêtés portant nominations, affectations, promotions, mutations, fin de stage, détachement et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (éducation surveillée) (p. 3641).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 4 avril 1950 portant création d'une commission consultative pour l'étude des problèmes d'ordre général intéressant la participation de la France aux institutions spécialisées des Nations Unies (p. 3642).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 30 mars 1950 homologuant plusieurs décisions votées par l'assemblée algérienne au cours de sa dernière session (p. 3675).

Décret du 30 mars 1950 portant désignation de membres du conseil de préfecture de la Guyane (p. 3675).

Arrêtés portant admissions dans les cadres, nominations, titularisations et affectations (personnel du cadre des préfectures) (rectificatifs) (p. 3675).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée de mer (p. 3644).

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (rectificatif) (p. 3644).

Décret du 27 mars 1950 portant affectation d'un officier supérieur de l'armée de terre (p. 3644).

Décrets du 28 mars 1950 portant promotions, nominations, annulation de nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 3644).

Décrets du 28 mars 1950 portant concession et annulation de concession de la médaille militaire (p. 3646).

Décret du 28 mars 1950 fixant le montant du versement à la caisse nationale des monuments historiques au titre des années 1947 et 1948 d'une quote-part du produit des entrées au musée de l'armée (p. 3658).

Décrets du 28 mars 1950 portant promotions, nomination, régularisation de situation administrative, affectations, acceptation de démissions, modifiant un précédent décret et rectificatifs (armée de terre, active et réserve) (p. 3658).

Décrets du 28 mars 1950 portant promotions et nominations (armée de mer, active et réserve) (p. 3659).

Décrets du 28 mars 1950 portant promotions et nominations :

Corps du contrôle de l'administration de la marine (p. 3662).

Corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales (p. 3662).

Corps des ingénieurs hydrographes de la marine (p. 3663).

Décret du 28 mars 1950 portant modifications à des décrets antérieurs relatifs à l'homologation de grades au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur (p. 3663).

Décret du 29 mars 1950 portant promotions et nominations dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée et dans la 1re section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales (p. 3664).

Décret n° 50-393 du 31 mars 1950 établissant les conditions d'attribution de l'échelon fonctionnel de solde 630 à certains colonels, capitaines de vaisseau et personnels militaires de rang correspondant (p. 3664).

Décrets du 4 avril 1950 portant attribution de la médaille de l'aéronautique (p. 3665).

Décret n° 50-79 portant répartition, dans la nomenclature en vigueur depuis le début de l'exercice 1948, des crédits de payement et des autorisations d'engagements de dépenses accordées au ministre de la défense nationale, au titre des dépenses militaires, par la loi n° 49-1010 du 1er août 1949 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1948 (rectificatif) (p. 3667).

Arrêtés du 2 mars 1950 portant augmentation du montant maximum des avances susceptibles d'être consenties à l'agent spécial du tribunal militaire permanent de Paris et aux gestionnaires des hôpitaux militaires Percy à Clamart et du Val-de-Grâce à Paris (p. 3667).

Arrêté du 10 mars 1950 modifiant l'arrêté du 21 septembre 1949 portant création d'un diplôme de donneur de sang bénévole (p. 3668).

Arrêté du 21 mars 1950 portant modification à l'arrêté du 28 septembre 1929 relatif aux trois certificats supérieurs de sciences prévus aux articles 68 et 70 de la loi du 4 mars 1929 (p. 3668).

Arrêté du 27 mars 1950 portant dérogation à l'interdiction du recrutement en faveur de l'institution nationale de la Maison des ailes (p. 3668).

Arrêté du 29 mars 1950 relatif à la commission d'examen des titres des candidats à la médaille des évadés (p. 3668).

Arrêtés des 30 et 31 mars 1950 portant ouverture et report de crédits (fonds de concours et legs et donations) (p. 3669).

Arrêté portant modifications à des arrêtés antérieurs relatifs à l'homologation de grade au titre des forces françaises de l'intérieur (p. 3669).

Arrêté portant réparation de préjudice de carrière (p. 3670).

Arrêtés portant détachements, titularisations, nominations, mises en disponibilité :

Administration centrale de la guerre (p. 3670).

Administration centrale de l'air (p. 3670).

Cadre spécial temporaire des transmissions de l'Etat (p. 3670).

Personnels civils extérieurs de la guerre (p. 3670).

Décisions portant promotions et admissions à l'honorariat (service des poudres et service vétérinaire) (p. 3670).

Décision portant admission à l'honorariat (armée de l'air, réserve) (p. 3671).

Décision portant radiation du tableau d'avancement de 1949 pour le grade de sous-lieutenant d'active (armée de l'air) (p. 3671).

Tableau d'avancement des chefs de travaux du commissariat de la marine et *arrêté* portant promotions (p. 3671).

Tableau de classement pour le grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de l'armée (p. 3671).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 3672).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 50-394 du 27 mars 1950 relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées au personnel du cadre des commissaires et secrétaires aux prix (p. 3673).

Décret du 29 mars 1950 portant nomination des membres de la commission chargée d'examiner les titres des candidats aux fonctions de conseiller du commerce extérieur (p. 3673).

Arrêté portant répartition de crédits (rectificatif) (p. 3674).

Arrêté portant détachement (inspection des finances) (p. 3674).

Arrêtés portant promotion d'administrateurs civils du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques) détachés à l'administration centrale du protectorat du Maroc (p. 3674).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés des 27 juillet 1949, 3 et 15 mars 1950 portant création de centres obligatoires d'orientation professionnelle (p. 3642).

Arrêté du 20 mars 1950 fixant la liste des œuvres inscrites au programme du certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales (session de 1950) (p. 3643).

Arrêtés des 20 et 22 mars 1950 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 3643).

Arrêté du 29 mars 1950 modifiant l'arrêté du 23 février 1950 fixant les dates des sessions du baccalauréat en 1950 (p. 3643).

Arrêté portant nomination de maîtres de conférences dans les facultés des lettres (p. 3643).

Arrêté conférant le titre de docteur *honoris causa* (p. 3643).

Arrêtés portant titularisations et rétablissements de situation administrative (direction générale de la jeunesse et des sports) (p. 3643).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 29 mars 1950 fixant les conditions exigées pour le recrutement des agents sur contrat du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) (p. 3674).

Arrêtés portant nominations et détachement (école nationale des ponts et chaussées et ponts et chaussées) (p. 3674).

Listes d'admissibilité aux emplois de lieutenant et de sous-lieutenant de port à la suite des concours ouverts en 1949 (p. 3675).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 50-395 du 28 mars 1950 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'inspecteurs stagiaires des instruments de mesure (p. 3675).

Décret n° 50-396 du 28 mars 1950 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents de vérification des instruments de mesure (p. 3676).

Arrêté du 29 mars 1950 fixant les tarifs applicables aux opérations effectuées au bureau public de conditionnement administré par la chambre de commerce de Rouen (p. 3676).

Arrêté portant nomination d'un secrétaire adjoint à la commission des marchés d'Electricité de France (p. 3678).

Arrêté portant intégrations (service des mines) (p. 3678).

Ministère de l'agriculture.

Décret et *arrêté* portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite agricole (rectificatifs) (p. 3678).

Arrêté du 15 mars 1950 portant institution et désignation des membres du comité technique de l'importation du liège et produits dérivés (p. 3678).

Arrêté du 23 mars 1950 portant agrément de la station agronomique et œnologique de Bordeaux pour l'examen bactériologique des échantillons de produits laitiers prélevés au titre de la répression des fraudes (p. 3678).

Arrêté portant modification à l'état de classement des cours d'eau en première et deuxième catégorie annexé à l'arrêté du 17 juillet 1940 (additif) (p. 3679).

Arrêté portant nomination des membres de la commission nationale agricole de conciliation (p. 3679).

Arrêté nommant le directeur et les membres du comité consultatif des fleurs et plantes aromatiques (p. 3679).

Arrêtés portant mutation, acceptation de démission, mise en disponibilité et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (eaux et forêts et haras nationaux) (p. 3680).

Tableau d'avancement de classe du personnel de l'institut national de la recherche agronomique pour l'année 1950 et *arrêté* portant promotions (p. 3680).

Circulaire n° 157 du 24 mars 1950 relative à l'emploi de la dénomination « soufre » (p. 3681).

Circulaire du 24 mars 1950 à MM. les préfets concernant le plombage des bidons de lait pasteurisé et l'immatriculation des ateliers de pasteurisation (p. 3681).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 28 mars 1950 portant admission à la retraite et modifiant les dispositions d'un précédent décret (administrateurs) (p. 3682).

Décret du 28 mars 1950 portant promotion dans le corps de l'inspection de la France d'outre-mer (p. 3682).

Décret du 29 mars 1950 portant promotion d'un gouverneur des colonies (p. 3682).

Décret portant répartition du produit de la redevance sur la circulation fiduciaire de la Banque de Madagascar (premier semestre 1949) (rectificatif) (p. 3682).

Décret portant répartition des sommes attachées aux parts bénéficiaires remises à l'Etat par la Banque de Madagascar (rectificatif) (p. 3682).

Arrêté portant nomination d'un ordonnateur secondaire (p. 3682).

Arrêté portant mise en position de mission en France du chef de cabinet du haut commissaire de la République pour l'Afrique équatoriale française (p. 3683).

Arrêtés portant rétablissement de situation administrative, mises en congé et en disponibilité, admission à la retraite, acceptation de démission et plaçant dans la position de mission:

Administrateurs (p. 3683).

Eaux et forêts (p. 3683).

Infirmières (p. 3683).

Services de l'agriculture (p. 3683).

Travaux publics (p. 3683).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 50-397 du 28 mars 1950 modifiant le décret n° 48-1756 du 19 novembre 1948 modifié, portant règlement d'administration publique, relatif au régime provisoire de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions industrielles et commerciales (p. 3683).

Arrêté du 27 mars 1950 portant approbation des modifications apportées aux statuts d'une caisse de retraite (p. 3684).

Arrêtés du 28 mars 1950 portant fusion de sociétés mutualistes (p. 3684).

Arrêté portant acceptation de démission (services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre) (p. 3684).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés du 16 mars 1950 portant cessation de fonctions (régisseurs d'avances) (p. 3682).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 1er avril 1950 portant ouverture d'un concours en vue d'établir le modèle de la médaille de la déportation et de l'internement pour faits de résistance et *instruction* fixant le règlement de ce concours (p. 3684).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 24 mars 1950 portant nominations dans l'ordre de la Santé publique (p. 3684).

Arrêtés portant mutations et détachements:

Directions départementales de la population (p. 3684).

Directions départementales de la santé (p. 3685).

Inspection de la population (p. 3685).

Liste d'aptitude aux fonctions de receveur, économe et secrétaire de direction des établissements relevant directement du ministère de la santé publique et de la population (p. 3685).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 25 mars 1950 portant fixation de la date d'application du décret du 4 mars 1950 relatif à l'exécution de la convention postale universelle et des arrangements conclus à Paris le 5 juillet 1947 (p. 3686).

Arrêtés portant mutations et admissions à la retraite (services extérieurs) (p. 3686).

Jugements préparatoires d'absence (p. 3686).

Jugements définitifs d'absence (p. 3686).

Successions en déshérence (p. 3686).

Successions vacantes en Algérie (p. 3689).

Requêtes concernant des militaires ou marins disparus pendant la période comprise entre le 2 août 1914 et la date de cessation légale des hostilités (p. 3689).

Requêtes concernant des militaires, marins et civils disparus pendant la période comprise entre le 3 septembre 1939 et la date de cessation légale des hostilités (p. 3689).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 3689).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats du Conseil de la République (p. 3690).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de saucisson (type salami) en provenance du Danemark (p. 3690).

Résultats de l'exercice 1949 au 31 janvier 1950 et états de développement, par ministère, des dépenses et des recettes budgétaires de l'exercice 1949 au 31 janvier 1950 (p. 3691).

Résultats de l'exercice 1950 au 31 janvier 1950 et états de développement, par ministère, des dépenses et des recettes budgétaires de l'exercice 1950 au 31 janvier 1950 (p. 3693).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de saucisson (type salami) en provenance du Danemark (p. 3690).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Raon-l'Etape (Vosges) (p. 3690).

Avis de vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de la Grimaudière, à la Roche-sur-Yon (Vendée) (p. 3690).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Bodiffe en Plemet (Côtes-du-Nord) (p. 3690).

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la santé de l'Ain (p. 3690).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (11e semaine de 1950) (p. 3695).

Annonces (p. 3696).

LOIS

LOI n° 50-392 du 2 avril 1950 portant création et suppression de postes de magistrats.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le tableau A annexé au décret du 28 mars 1934 modifié, est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

TRIBUNAUX	NOMBRE de chambres.	PRESIDENT	VICE-PRÉSIDENT	JUGE d'instruction.	JUGE	PROCUREUR de la République.	SUBSTITUT	GREFFIER en chef.	GREFFIER	SECRÉTAIRE de parquet.
Cour d'appel de Pau.										
Pau.....	1	1	1	2	2	1	2	1	3	1
Bayonne..	2	1	1	2	3	1	2	1	3	1

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 2 avril 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT

Décret n° 50-330 modifiant le décret du 16 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'organisation et le fonctionnement de la Société nationale des entreprises de presse instituée par la loi n° 46-994 du 11 mai 1946.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mars 1950: page 3604, 2e colonne, au lieu de: « Art. 1er. — L'alinéa 4 de l'article 14 du décret n° 46-1528 du 15 juin 1946 », lire: « Art. 1er. — L'alinéa 4 de l'article 14 du décret n° 46-1528 du 16 juin 1946 »; à l'article 1er, *in fine*, au lieu de: « Il ne peut surseoir aux poursuites que sur l'ordre écrit du président directeur général qui doit en saisir le conseil d'administration à prochaine séance », lire: « Il ne peut surseoir aux poursuites que sur l'ordre écrit du président directeur général qui doit en saisir le conseil d'administration à sa prochaine séance. »

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 28 mars 1950 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 28 mars 1950, M. Divisia (Romain-Elie), avocat, est nommé juge de 3e classe au tribunal de première instance de Cayenne (loi du 28 avril 1919, article 18, paragraphe 7 modifié par l'article 8 de la loi du 16 juillet 1930), en remplacement de M. Roussel qui a été nommé juge au tribunal de première instance d'Orléansville.

Décret du 28 mars 1950 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 28 mars 1950:

Sont nommés juges de paix de:

Paris (2e arrondissement) (Seine) (hors classe), sur sa demande, M. Albenque, juge de paix d'Aubervilliers, (Seine) (hors classe), en remplacement de M. Merle qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Aubervilliers (Seine) (hors classe), M. Grossetête, juge de paix d'Orléans (cantons Sud et Ouest) et la Ferté-Saint-Aubin (Loiret) (1re classe), en remplacement de M. Albenque.

Mâcon (cantons Nord et Sud) et la Chapelle de Guinchay (Saône-et-Loire) (2e classe), M. Lefebvre, juge de paix de Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny, Chamoux et la Rochette (Savoie) (3e classe), en remplacement de M. Chevreau, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nemours, la Chapelle-la-Reine et Château-Landon (Seine-et-Marne) (2e classe), sur sa demande, M. Vidaillac, juge de paix de Douarnenez et Pont-Croix (Finistère) (2e classe), en remplacement de M. Tharasse qui a été nommé juge de paix du Havre (3e arrondissement) (Seine-Inférieure) (1re classe).

Périgueux et Saint-Pierre-de-Chignac (Dordogne) (2e classe), sur sa demande, M. Brugeras, juge de paix de Tulle (canton Nord), Seilhac et Treignac (Corrèze) (2e classe), en remplacement de M. Claverie qui a été nommé juge de paix de Bordeaux (1er canton) (Gironde) (1re classe).

Trelon (Nord), 2e classe), sur sa demande, M. Fayet, juge de paix d'Avesnes (cantons Nord et Sud) et Solre-le-Château (Nord) (2e classe), en remplacement de M. Gaubert, qui a été nommé juge de paix de Beaumont-de-Lomagne et Lavit (Tarn-et-Garonne) (3e classe).

Avranches, Ducey et Brecey (Manche), (3e classe), Mlle Charrier (Edmée-Marie-Germaine-Charlotte), ancien avocat (loi du 12 juillet 1905, art. 19, modifiée par celle du 14 juin 1918 et par le décret du 5 novembre 1926), en remplacement de M. Halbout, qui a été admis à cesser ses fonctions.

Courpière, Lezoux, Cunlhat et Olliergues (Puy-de-Dôme) (3e classe), M. Fenez (Jean-René), ancien notaire (loi du 12 juillet 1905, art. 19, modifiée par celle du 14 juin 1918 et par le décret du 5 novembre 1926), en remplacement de M. Lescure, qui a été nommé juge de paix de Saint-Junien, Aixe-sur-Vienne et Saint-Laurent-sur-Gorre (Haute-Vienne) (2e classe).

La Ferté-Gaucher et Rebais (Seine-et-Marne) (3e classe), M. Malécot (Léonce-Emile-Marie-Joseph-André), avocat (loi du 12 juillet 1905, art. 19, modifiée par celle du 14 juin 1918 et par le décret du 5 novembre 1926), en remplacement de M. Penchenat, qui a été nommé juge de paix de Thouars et Argenton-Château (Deux-Sèvres) (2e classe).

Sont nommés suppléants rétribués de juge de paix pour exercer leurs fonctions dans le ressort des cours d'appel ci-après désignées (loi du 12 juillet 1905, modifiée par celle du 14 juin 1918, décret du 5 novembre 1926, loi du 30 juillet 1947) (listes des candidats déclarés aptes aux fonctions de juge de paix, sessions de juin 1949 et décembre 1949):

Nîmes: Mme Texier (Micheline-Jeanne-Victorine), avocat stagiaire.
Douai: Mme Navarre (Suzanne-Philomène), ancien avocat stagiaire.
Pau: Mme Elissagaray (Jeanne-Suzanne), avocat stagiaire.
Dijon: M. Chetail (André), ancien clerc d'avoué.
Besançon: Mlle Marchand (Geneviève-Odile-Camille), avocat stagiaire.
Montpellier: M. Maurel (Jacques-Martial-Bernard), clerc de notaire.
Lyon: M. Perrier-Rosier (Jean-Louis-Victor), ancien clerc d'avoué.
Caen: Mme Smith (Marguerite), avocat stagiaire.
Chambéry: M. Mouchet (Marcel-Eugène), clerc d'avoué.
Paris: Mlle Denizot (Paulette Marie-Rose-Juliette), commis greffier.
Lyon: M. Marembaud (Fernand-Georges-Eugène), avocat.
Aix: M. André (Hugues), avocat stagiaire.
Riom: Mlle Pons (Lucienne-Marie-Denise), avocat stagiaire.
Riom: M. Denjean (Jean-Raymond-Louis), avocat stagiaire.
Besançon: M. Gros (Jacques-Etienne-Joseph), commis greffier.
Orléans: Mme Poupard (Jacqueline-Sylvie-Marie-Hélène), avocat stagiaire.
Besançon: M. Simon (Maurice-Paul-Jules), avocat.
Lyon: M. Dussaud (Pierre-Jacques), avocat stagiaire.
Nancy: M. Heintz (Claude-Adolphe-Otfrid), avocat stagiaire.
Rouen: Mlle Corbin (Suzanne), avocat stagiaire.
Bastia: M. Dewitte (Jean-Théodore-Emile), clerc d'avoué.
Rouen: M. Deydier (Gérard-Pierre-Victor), clerc d'avoué.
Amiens: M. Bagneris (Marcel-Gabriel), avocat stagiaire.
Rouen: M. Martail (Robert-Alain-Marie), avocat stagiaire.
Douai: M. Faisant (Charles-Joseph-Antonin), avocat stagiaire.
Douai: M. Peyre (Raymond), avocat stagiaire.

Douai: M. Ronceux (Jacques-Paul-Raymond), ancien clerc de notaire.

Lyon: M. Zwingelstein (Claude-Charles-Henri), avocat stagiaire.

Bourges: M. Larroque (André-Paul-Emile), avocat stagiaire.

Est acceptée la démission de M. Lajou, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Nîmes.

Sont nommés juges de paix honoraires:

M. Artiges, ancien juge de paix de Nîmes (3e canton) et Saint-Mamert (Gard).

M. Chevreau, ancien juge de paix de Mâcon (cantons Nord et Sud) et la Chapelle-de-Guinchay (Saône-et-Loire).

Décret du 28 mars 1950 chargeant un magistrat des fonctions de juge des enfants.

Par décret en date du 28 mars 1950, M. Lebe, juge au tribunal de première instance de Tarbes, est chargé pour trois ans des fonctions de juge des enfants audit tribunal, en remplacement de M. Ragon, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Marmande.

Décret du 28 mars 1950 admettant un juge de paix à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 28 mars 1950, M. Bourgeois, juge de paix de Paris (14e arrondissement) (Seine), est admis à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 20 septembre 1948), à compter du 3 avril 1950.

Décret du 28 mars 1950 rapportant les dispositions d'un précédent décret.

Par décret en date du 28 mars 1950, l'honorariat est conféré par décret du 25 novembre 1934, à M. Gonin, ancien juge de paix de Troyes (3e canton), Bouilly et Ervy-le-Châtel (Aube), lui est retiré à compter de la date du présent décret.

Décret du 4 avril 1950 portant élévation de classe d'un magistrat.

Par décret en date du 4 avril 1950, M. Bargain, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Corbeil, est élevé à la 1re classe et maintenu dans ses fonctions actuelles.

Décret du 4 avril 1950 portant nominations dans la magistrature.

Par décret en date du 4 avril 1950, sont nommés au grade de substitut du procureur de la République de 2e classe et maintenus dans leurs fonctions actuelles:

(A compter du 1er janvier 1950.)

M. Castaing, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Cahors.

M. Cathelineau, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance d'Orléans.

M. Di Franco, substitut de procureur de la République de 3e classe détaché au tribunal mixte immobilier de Tunisie.

M. Geille, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance d'Aurillac.

M. Guillery, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Lisieux.

M. Larue, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Basse-Terre.

M. Stamm, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Fort-de-France.

(A compter du 1er mars 1950.)

M. Lespinas, substitut de procureur de la République de 3e classe détaché au tribunal de première instance de la Seine.

Magistrature.

Par arrêté du 28 mars 1950, M. Schmelck, procureur de la République de 3e classe, est maintenu à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, pour une période de trois ans, à compter du 1er décembre 1949.

Education surveillée.

Par arrêté du 5 janvier 1950, est nommé instructeur technique stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau: M. Demarchi (Louis), demeurant 2, place de la Rotonde-Saint-Jérôme, à Marseille.

Par arrêté du 6 mars 1950, est affecté en la même qualité, par nécessité de service, à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau: M. Arlin (Célestin), instructeur technique stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire.

Par arrêté du 7 mars 1950, est nommée éducatrice adjointe stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac: Mlle Mounier (Raymonde), demeurant, 2, rue Antoine-Chollier, à Grenoble (Isère).

Par arrêté du 7 mars 1950, est nommé éducatrice adjointe stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac: Mlle Bigot (Josette), demeurant chemin de Serieyssel, à Albi (Tarn).

Par arrêté du 10 mars 1950, il est mis fin, à compter du 15 mars 1950, au stage de M. Arlin (Célestin), instructeur technique stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau.

Par arrêté du 16 mars 1950, sont promus:

Educateur chef (1re classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard: M. Laroche (Louis), éducateur (1re classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard.

Educateur chef (2e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau: M. Levou (Roger), éducateur (2e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau.

Educateur chef (4e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau: M. Renner (Léon), éducateur (5e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau.

Educateur chef (4e classe) au centre d'observation de Lyon: M. Dutey (Guy), éducateur (5e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard.

Educateur chef (4e classe) au centre d'observation de Lyon: M. Trembelland (Guy), éducateur (5e classe) au centre d'observation de Lyon.

Educateur (6e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer: M. Bianchi (Henri), éducateur adjoint (3e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer.

Educateur (6e classe) au centre d'observation de Marseille: M. Leca (Antoine), éducateur adjoint (3e classe) au centre d'observation de Marseille.

Educateur (6e classe) au centre d'observation de Paris: M. Coat (Claude), éducateur adjoint (3e classe) au centre d'observation de Paris.

Educateur (6e classe) au centre d'observation de Paris: M. Gobet (Pierre), éducateur adjoint (3e classe) au centre d'observation de Paris.

Educateur (6e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane: M. Sijas (Robert), éducateur adjoint (3e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane.

Educateur (6e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane: M. Albiges (Roger), éducateur adjoint (3e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane.

Educateur (6e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice: M. Denniel (Maurice), éducateur adjoint (3e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice.

Educateur (6e classe) au centre d'observation de Paris: M. Malefant (Célestin), éducateur adjoint (3e classe) au centre d'observation de Paris.

Educateur (6e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard: M. Brassart (Robert), éducateur adjoint (3e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard.

Educateur (6e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire: M. Granel (André), éducateur adjoint (3e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire.

Educatrice (6e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac: Mlle Duhayon (Marie-Thérèse), éducatrice adjointe (3e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac.

Par arrêté du 16 mars 1950, est nommée éducatrice adjointe stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Brécourt: Mlle Campan (Paulette), demeurant au Chêne-Ficuri, à Pontivy (Morbihan).

Par arrêté du 16 mars 1950, sont nommés, à compter du 1er janvier 1950, au centre d'observation de Lyon:

En qualité de médecin chargé de la médecine générale, M. le docteur Medioni (Joseph), demeurant 8, rue Claude-Faye, à Saint-Lambert-l'Ile-Barbe (Rhône);

En qualité de médecin psychiatre, Mme la doctoresse Thevenin (Louise), demeurant 9, quai Saint-Clair, à Lyon (Rhône).

Par arrêté du 16 mars 1950, est affecté, par nécessité de service en la même qualité, au centre d'observation de Marseille: M. Jullien (Georges), éducateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard.

Par arrêté du 16 mars 1950, est muté en la même qualité, par nécessité de service, au centre d'observation de Marseille: M. Bo (Maurice), éducateur adjoint au centre d'observation de Paris.

Par arrêté du 16 mars 1950, est rapporté l'arrêté du 15 février 1950 portant affectation par nécessité de service au centre d'observation de Lyon de M. Martin (Claude), éducateur (6e classe), au centre d'observation de Paris.

Par arrêté du 22 mars 1950, est nommé, à compter du 15 mars 1950, aumônier du centre d'observation de Lyon: M. l'abbé Masclaux (Gabriel), demeurant au Prado-de-Fontaines-Saint-Martin (Rhône).

Par arrêté du 22 mars 1950, sont nommés:

Educateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard: M. Brenot (Jean-Marie), demeurant 18, rue des Vaux, à Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

Educatrice adjointe stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Brécourt: Mlle Olliverie (Christiane), demeurant 18, place Littré, à Avranches (Manche).

Par arrêté du 22 mars 1950, est affecté, en la même qualité, par nécessité de service au centre d'observation de Paris: M. Vasse (André), éducateur adjoint (1re classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire.

Par arrêté du 22 mars 1950, est muté, en la même qualité, par nécessité de service, au centre d'observation de Lyon: M. Sauzeat (Georges), éducateur adjoint (3e classe) au centre d'observation de Paris.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 4 avril 1950 portant création d'une commission consultative pour l'étude des problèmes d'ordre général intéressant la participation de la France aux institutions spécialisées des Nations Unies.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,
Vu l'article 47 de la Constitution,

Décrète:

Art. 1er. — Il est institué auprès du ministère des affaires étrangères une commission consultative chargée d'étudier les problèmes d'ordre général que pose, dans le domaine politique, administratif et financier, la participation de la France aux institutions spécialisées rattachées à l'Organisation des Nations Unies.

La commission établira chaque année un rapport d'ensemble sur son activité.

Art. 2. — La commission est présidée par le ministre des affaires étrangères ou son représentant.

Art. 3. — La commission comprendra:

Le délégué du Gouvernement français au Conseil économique et social, ou son représentant;

Les délégués du Gouvernement français auprès des institutions spécialisées;

Des représentants du conseil d'Etat;

Les représentants des administrations dont la compétence s'étend aux questions traitées par les institutions spécialisées.

Art. 4. — La commission pourra convoquer des représentants des administrations intéressées par les questions soumises à son examen, ainsi que les délégués français aux commissions techniques et régionales du Conseil économique et social des Nations Unies et les experts français mis à la disposition des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Art. 5. — La préparation des travaux de la commission sera confiée à un comité d'études et de coordination dont la composition sera fixée par arrêté du ministre des affaires étrangères. Ce comité désignera les rapporteurs chargés de l'étude des questions soumises à l'examen de la commission.

Art. 6. — Les membres du secrétariat de la commission et du comité seront désignés par arrêté du ministre des affaires étrangères.

Art. 7. — La commission se réunira chaque fois qu'elle le jugera utile et obligatoirement avant chaque session du Conseil économique et social des Nations Unies.

Art. 8. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 avril 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Création de centres obligatoires d'orientation professionnelle.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret-loi du 24 mai 1938 relatif à l'organisation de l'orientation professionnelle;

Vu le décret du 6 avril 1939 relatif au personnel des centres d'orientation professionnelle obligatoires;

Vu le décret du 24 février 1940 relatif aux conditions dans lesquelles seront assurées les dépenses des secrétariats et des centres d'orientation professionnelle;

Sur le rapport du préfet des Hautes-Alpes et sur la proposition du directeur de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — Un centre départemental obligatoire d'orientation professionnelle est créé dans le département des Hautes-Alpes.

Art. 2. — L'administration et la gestion du centre sont assurées par le département.

Art. 3. — Le préfet des Hautes-Alpes, l'inspecteur d'académie du département et le secrétaire régional d'orientation professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 juillet 1949.

ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret-loi du 24 mai 1938 relatif à l'organisation de l'orientation professionnelle;

Vu le décret du 6 avril 1939 relatif au personnel des centres d'orientation professionnelle obligatoires;

Vu le décret du 24 février 1940 relatif aux conditions dans lesquelles seront assurées les dépenses des secrétariats et des centres d'orientation professionnelle;

Sur le rapport du préfet de Meurthe-et-Moselle et sur la proposition du directeur de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — Un centre obligatoire d'orientation professionnelle est créé à Briey (Meurthe-et-Moselle).

Art. 2. — L'administration et la gestion du centre sont assurées par le département.

Art. 3. — Le préfet de la Meurthe-et-Moselle, l'inspecteur d'académie du département et le secrétaire régional d'orientation professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 mars 1950.

ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret-loi du 24 mai 1938 relatif à l'organisation de l'orientation professionnelle;

Vu le décret du 24 février 1940 relatif aux conditions dans lesquelles seront assurées les dépenses des secrétariats et des centres d'orientation professionnelle;

Sur le rapport du préfet de la Manche et sur la proposition du directeur de l'enseignement technique,

Arrête :

Art. 1er. — Un centre départemental obligatoire d'orientation professionnelle est créé dans le département de la Manche, à Saint-Lô.

Art. 2. — L'administration et la gestion du centre sont assurées par le département.

Art. 3. — Le préfet de la Manche, l'inspecteur d'académie du département et le secrétaire régional d'orientation professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 mars 1950.

ANDRÉ MORICE.

Liste des œuvres inscrites au programme du certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales (session de 1950).

Le ministre de l'éducation nationale

Arrête :

Art. 1er. — La liste des auteurs sur lesquels portera l'explication de textes à la session de 1950 du certificat d'aptitude à l'inspection des écoles primaires et à la direction des écoles normales est fixée ainsi qu'il suit :

Descartes : *Méditations métaphysiques.*

La Fontaine : *Fables* (livres VII à XI).

J.-J. Rousseau : *Discours sur les sciences et les arts.*

Victor Hugo : *Les contemplations* (livre VI).

A. Comte : *Discours sur l'esprit positif.*

Bergson : *Les deux sources de la morale et de la religion.*

Art. 2. — La bibliographie relative aux auteurs énumérés ci-dessus sera publiée au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale.

Art. 3. — Le directeur de l'enseignement du premier degré est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 mars 1950.

Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique,
HENRI LEGRAND.

Fonds de concours.

Par arrêté du 20 mars 1950, il est ouvert au ministre de l'éducation nationale, sur l'exercice 1949, un crédit de 16.550 F applicable au chapitre ci-après du budget de l'éducation nationale :

Chap. 181. — Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Personnel rémunéré sur la base des salaires régionaux, 16.550 F.

Par arrêté du 22 mars 1950, il est ouvert au ministre de l'éducation nationale, sur l'exercice 1950, un crédit de 2.341.665 F applicable au chapitre ci-après du budget de l'éducation nationale :

Chap. 2270. — Bibliothèques municipales. — Traitements du personnel titulaire, 2.341.665 F.

Modification de l'arrêté du 23 février 1950 fixant les dates des sessions du baccalauréat en 1950.

Le ministre de l'éducation nationale,
Vu l'arrêté du 5 mars 1928 (art. 1er) ;
Vu l'arrêté du 23 février 1950 (art. 2),

Arrête :

Article unique. — L'article 2 de l'arrêté du 23 février 1950 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« *Art. 2.* — . . . . . .

Deuxième session.

« L'épreuve technique graphique de la première partie aura lieu le mercredi 20 septembre, de huit heures à douze heures, et la composition de technique graphique de la deuxième partie le même jour, de sept heures à douze heures.

« La session commencera, pour les autres épreuves, le vendredi 22 septembre, au plus tard. »

Fait à Paris, le 29 mars 1950.

Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique,
HENRI LEGRAND.

Nomination de maîtres de conférences dans les facultés des lettres.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 14 mars 1946 fixant les conditions de nomination des maîtres de conférences et des chargés d'enseignement,

Arrête :

Article unique. — Sont nommés à l'emploi de maître de conférences dans les facultés des lettres des universités ci-dessous désignées et titularisés dans le grade correspondant les chargés d'enseignement ou maîtres de conférences à titre provisoire, docteurs ès lettres, inscrits sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, dont les noms suivent :

Montpellier. — M. Taladoire, chargé d'enseignement de langue et littérature latines, à compter du 1er janvier 1949.

Bordeaux. — M. Aubrun, chargé d'enseignement d'études hispaniques, à compter du 1er janvier 1950.

Grenoble. — M. Le Hir, chargé d'enseignement de philologie française moderne, à compter du 1er janvier 1950.

Lille. — M. Stremooukhoff, chargé d'enseignement de langue et littérature russes, à compter du 1er janvier 1950.

Poitiers. — M. Fenelon, chargé d'enseignement de géographie, à compter du 1er janvier 1950.

Toulouse. — M. Carrère, maître de conférences, à titre provisoire, de langue et littérature anglaises, à compter du 1er janvier 1950.

Toulouse. — M. Seguy, chargé d'enseignement de langue et littérature méridionales et philologie romane, à compter du 1er janvier 1950.

Toulouse. — M. Taillefer, chargé d'enseignement de géographie, à compter du 1er février 1950.

Fait à Paris, le 20 mars 1950.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
LÉON BROUART.

Doctorat « honoris causa » de l'université de Rennes.

Par arrêté en date du 24 mars 1950, est approuvée une délibération du conseil de l'université de Rennes conférant le titre de docteur *honoris causa* à M. Lombard, professeur à l'université de Lund (Suède).

Direction générale de la jeunesse et des sports.

Par arrêté en date du 10 mars 1950, M. Thilloux (Eugène) et Mme Carre (Geneviève), agents auxiliaires temporaires au service départemental de la jeunesse et des sports de la Seine, sont titularisés, à compter du 1er janvier 1950, dans le cadre complémentaire des agents de bureau.

Par arrêté du 10 mars 1950, la carrière administrative des inspecteurs de la jeunesse et des sports ci-après désignés est rétablie comme suit :

NOMS ET PRÉNOMS	DATE D'EFFET administratif.	ANCIENNE POSITION		NOUVELLE POSITION	
		Classe.	Ancienneté de classe.	Classe.	Ancienneté de classe.
MM. Escande (Louis)	30 octobre 1946.	6e	3 ans.	5e	5 mois.
	1er janvier 1950.	5e	3 ans 2 mois.	4e	»
Baradat (Jean)	1er octobre 1944.	6e	2 ans 2 mois.	5e	3 ans 7 mois.
	1er janvier 1946.	6e	3 ans 5 mois.	4e	10 mois.
Richard (Maurice)	1er mai 1945.	4e	3 ans.	3e	2 ans 5 mois.
	1er janvier 1948.	3e	1 an.	2e	1 mois.

Le présent arrêté prendra effet financier à compter du 1er janvier 1950.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée de mer.

Par décision du 3 mars 1950, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées citent:

A l'ordre de l'armée de mer.

L'escadrille 8 S.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme au lieutenant de vaisseau Soubiac (R.-M.).

Le tender d'aviation « Paul-Goffeny ».

Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée accordée par le vice-amiral, commandant les forces maritimes d'Extrême-Orient, par ordre n° 1 E. M. 3./Rec du 5 janvier 1950.

Elle comporte l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme au capitaine de frégate Laine.

Le commando « Jaubert ».

Cette citation ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre au lieutenant de vaisseau Hinden, déjà cité pour les mêmes faits.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 mars 1950:

Page 3006, 1re colonne, 14e ligne, au lieu de: « Ganneau (César), lieutenant, 1er groupe aérien d'observation d'artillerie », lire: « Ganneau (César), lieutenant, 1er groupe aérien d'observation d'artillerie (2 citations) ».

Décret du 27 mars 1950 portant affectation d'un officier supérieur de l'armée de terre (active).

Par décret en date du 27 mars 1950, M. le médecin colonel des troupes coloniales Cheneveau (Roger-Charles) est mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour être affecté comme directeur du service de santé des forces terrestres d'Extrême-Orient, en remplacement de M. le médecin général Talec (Désiré-Alain), rapatriable pour fin de séjour.

Décret du 28 mars 1950 portant promotions dans la Légion d'honneur.

Par décret du 28 mars 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre, portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, sans traitement, les militaires des réserves désignés ci-après:

Au grade d'officier.

Arme blindée et cavalerie.

Jourde (Georges-Auguste-François), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Artillerie.

Roux (Léon-Alfred-Alexandre), capitaine, 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Decret du 28 mars 1950 portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret du 28 mars 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, les militaires des réserves désignés ci-après:

Au grade d'officier.

Artillerie.

Giacomelli (Jérôme-Dominique), chef d'escadron; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Au grade de chevalier.

Infanterie.

Fleygnac (Emile-Léonard), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Antoine (Léon-Justin), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Arme blindée et cavalerie.

Blais (Sylvain-Théophile-Paul), capitaine; 35 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Allaix (Jean-Claude-Auguste), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Pugnet (Henri-Maurice-Louis), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Busquet (Louis-Germain), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Lachelier (Barthélemy-Gabriel), lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Raffin (Cyprien), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Chansou (Marcel-Marie-Joseph), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Transmissions.

Bourgoin (René-Eugène), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Corps des interprètes militaires.

Liandier (Pierre), capitaine; 40 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Lerou (Maurice-Bernard-Gustave), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Douto, sous-lieutenant; 30 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.

Officier autochtone.

Nguyen Van Yen, lieutenant; 30 ans de services, 19 campagnes. A été cité.

Décret du 28 mars 1950 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 28 mars 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale, en application de la loi du 3 août 1936, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les nominations dans l'ordre national de la Legion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est conférée aux anciens militaires dont les noms suivent, mutilés avec une invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100:

Infanterie.

Dolques (Fernand-Ernest-Eloi), classe 1923, mle 55 au recrutement de Montpellier, capitaine de réserve d'infanterie honoraire à l'organisation de résistance de l'armée de R 3.

Infanterie coloniale.

Canioni (Charles-Joseph), classe 1922, mle 2232 au recrutement d'Ajaccio, adjudant-chef au 4e régiment d'infanterie coloniale.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être accordées aux intéressés pour leurs blessures.

Décret du 28 mars 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 28 mars 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale, en application de la loi du 3 août 1936, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de che-

valier de la Légion d'honneur est conférée à l'ancien militaire dont le nom suit, mutilé avec une invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100:

Artillerie.

Prouvay (Léon), classe 1911, mle 5536 au 2e bureau de recrutement de la Seine, maître pointeur au 58e régiment d'artillerie de campagne.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme.

Décret du 28 mars 1950 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 28 mars 1950 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, le conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur entendu, sont nommés:

Au grade de chevalier.

(A titre posthume.)

Alablanche (Auguste-Jean), adjudant de gendarmerie, 4e légion de gendarmerie, classe 1919, mle 1529 au recrutement de Châteauroux.

André (Paul), sous-lieutenant d'infanterie, 150e régiment d'infanterie, classe 1936.

Andreau (Jean-Baptiste-Joseph), gendarme, 8e légion *bis* de gendarmerie, classe 1920, mle 1357 au recrutement de Périgueux.

Anglade (Bernard-Marie-Paul), lieutenant d'infanterie, 9e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938.

Annonier (Gérard-Firmin), capitaine, 80e régiment d'infanterie, classe 1935.

Anstett (René), lieutenant d'infanterie coloniale, 2/6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1936, mle 1387.

Balbi (Joseph-Raymond-Louis-Gaëtan), lieutenant, 1er bataillon de zouaves, classe 1934.

Baldo (Henri), sous-lieutenant, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1937.

Bayle (Pierre), sous-lieutenant de cavalerie, 9e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942.

Beguvais (Charles), sous-lieutenant d'infanterie, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1922.

Benoit (Jean), lieutenant, 29e régiment de tirailleurs algériens, classe 1934.

Benzekri Abdeslam ben Boubkar, sous-lieutenant, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1942.

Berger (Jacques), sous-lieutenant, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1936.

Bernard (André-Albert-Gaston), lieutenant, affaires indigènes de Tunisie, classe 1933.

Billy (Abel-Marcel-Edouard), sous-lieutenant, compagnie antichars de la 4e brigade, classe 1929.

Bochin (Pierre-Paul-Marie-Joseph), lieutenant d'infanterie, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941.

De Boisgelin (Georges-Bernard-Marie), sous-lieutenant, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1937.

Boissonnet (Pierre), sous-lieutenant, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939.

Bonnard (Guy), sous-lieutenant, groupe de commandos d'Afrique, classe 1937.

Bordeaux-Montrieux (Olivier-René-Jacques), sous-lieutenant, 2e bataillon de légion étrangère, classe 1941.

Bornerand (Robert), lieutenant, 22e bataillon de marche nord-africain, classe 1928.

Braud (Pierre-Marie), sous-lieutenant d'infanterie, 2e régiment de marche de tirailleurs nord-africains, classe 1940.

De Bremond d'Ars (Marie-Joseph-André-Jean-Marie), lieutenant d'infanterie, 13e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1939.

Brugnon (André-René), sous-lieutenant d'infanterie, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1932.

Buchet (Georges), sous-lieutenant, 2e bataillon du Morvan, classe 1927.

Bureau (Jean-Marie-Maurice), sous-lieutenant de cavalerie, 12e régiment de cuirassiers, classe 1940.

Caraguel (Paul), sous-lieutenant, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1935.

Charvot (Louis), lieutenant d'infanterie, 2e bataillon de chasseurs à pied, classe 1939.

David de Dreyguié (Charles-Auguste-Marie), lieutenant, 2e régiment de tirailleurs marocains, classe 1931.

Descales (Paul), sous-lieutenant, compagnie radio no 80, classe 1921, recrutement de Toulouse.

Dubreuil (Marcel-Alphonse-Marie), sous-lieutenant, 16e régiment d'artillerie, classe 1933.

Frobert (Pierre), adjudant, 8e légion *bis* de gendarmerie, classe 1922, mle 2073 au recrutement de Moulins.

De Frèmont de Bouaille (Constant-Marie-Félix), capitaine de réserve d'artillerie, 31e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1925, mle 6585 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

Guyomard de Preaudet (Richard-Armand), adjudant-chef, groupe autonome du 1er régiment étranger de cavalerie, classe 1922, mle 2723 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

De La Forcade (Jean), sous-lieutenant, 33e demi-brigade, classe 1931, recrutement d'Orléans.

Martin (Pierre-Alexandre-Jean), lieutenant d'infanterie, 1/1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1933.

Maudire (Paul-Auguste), capitaine d'infanterie coloniale, 4e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1932.

Occelli (Marius-Nicolas), capitaine des troupes coloniales, 4e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1929, mle 908 au recrutement de Toulon.

Pelitbon (Pierre-Désiré-Henri), lieutenant, 7e régiment de tirailleurs marocains, classe 1930, mle 508 au recrutement d'Auch.

Roger (Jacques-Valentin), sous-lieutenant, 529e compagnie automobile de transport, groupe auto du train, classe 1926, recrutement de la Seine, 2e bureau.

Veyssière (Jean-Joseph), gendarme, 8e légion *bis* de gendarmerie, classe 1918, mle 60 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Vivier (Alexandre-Marie), gendarme, 8e légion *bis* de gendarmerie, classe 1917, mle 67 au recrutement de Saint-Etienne.

Décret du 28 mars 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret du Président de la République en date du 28 mars 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 21 février 1950, portant que la nomination dudit décret n'a rien de contraire aux droits, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

(A titre posthume.)

M. Leger (Georges-Ambroise), chef de service d'études prototypes d'aviation. Services militaires et pratique professionnelle: 25 ans 7 mois. Cité à l'ordre de la nation le 13 janvier 1950.

Décret du 28 mars 1950 portant attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret du 28 mars 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 21 février 1950 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée, à titre posthume, au militaire désigné ci-après:

Treboute (René-Philogène), capitaine.

Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre, l'intéressé ayant fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 28 mars 1950 portant régularisation de nomination dans la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 28 mars 1950, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume:

Au grade de chevalier.

(Régularisation.)

Bertrand (Pierre-André), lieutenant, groupe de transport 2/15.

Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre, l'intéressé ayant fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 28 mars 1950 portant annulation de nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et attribution de cette décoration.

RÉGULARISATIONS

Est annulé le décret du 16 avril 1945 (*Journal officiel* du 6 mai 1945) portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur en ce qui concerne Roque (Paul), sous-lieutenant, 22e bataillon nord-africain.

Est annulé le décret du 30 mai 1945 (*Journal officiel* du 28 juin 1945) portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur en ce qui concerne Bellal Hocine, lieutenant, 7e régiment de tirailleurs algériens.

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 18 juillet 1944.)

Bouhadjera Belaid, alias Bellal Hocine, lieutenant, 7e régiment de tirailleurs algériens.

(Pour prendre rang du 16 avril 1945.)

Zilliox (Joseph-François), alias Roque (Paul), sous-lieutenant, 22e bataillon nord-africain.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (militaires nommés à un grade d'officier à une date antérieure à celles des décrets de concession de médaille militaire):

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 14 mai 1945.)

Martin (Pierre), lieutenant de réserve, 107e régiment d'infanterie.
Cette nomination annule la concession de la médaille militaire attribuée à l'intéressé par décret du 14 mai 1945 (*Journal officiel* du 7 juin 1945).

(Pour prendre rang du 21 mai 1946.)

Parpillat (Emile-Félix), sous-lieutenant.
Cette nomination annule la concession de la médaille militaire attribuée à l'intéressé par décret du 21 mai 1946 (*Journal officiel* du 7 juin 1946).

(Pour prendre rang du 30 décembre 1948.)

Auge (Auguste), sous-lieutenant.
Cette nomination annule la concession de la médaille militaire attribuée à l'intéressé (pour prendre rang du 30 décembre 1948) par décret du 28 février 1949 (*Journal officiel* du 17 avril 1949).

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

A TITRE POSTHUME

(Pour prendre rang du 30 mai 1945.)

Guyomar (Claude), pseudo Goudelin, capitaine.
Cette nomination annule la concession de la médaille militaire, à titre posthume, attribuée à l'intéressé par décret du 30 mai 1945 (*Journal officiel* du 21 juin 1946).

(Pour prendre rang du 20 août 1946.)

Chevalier (André), capitaine.
Cette nomination annule la concession de la médaille militaire, à titre posthume, attribuée à l'intéressé par décret du 20 août 1946 (*Journal officiel* du 3 septembre 1946).

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 14 juin 1946 (*Journal officiel* du 7 juillet 1946), en ce qui concerne Sammarcelli (Marcel-Dominique), chef de bataillon, au lieu de: « Pour prendre rang du 14 juin 1946 », lire: « Pour prendre rang du 19 novembre 1944 ».

Décret du 20 mars 1948 (*Journal officiel* du 1er avril 1948), en ce qui concerne Prochasson (Maurice-Henri), médecin capitaine, au lieu de: « Pour prendre rang du 20 mars 1948 », lire: « Pour prendre rang du 10 août 1945 »; au lieu de: « Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme », lire: « Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme ».

Sont annulés comme faisant double emploi les attributions de croix de chevalier de la Légion d'honneur attribuées:

Par décret du 9 novembre 1944 (*Journal officiel* du 26 novembre 1944), en ce qui concerne Bellal Hocine, lieutenant, 7e régiment de tirailleurs algériens.

Par décret du 28 février 1949 (*Journal officiel* du 8 mai 1949), Moreau (Norbert), pseudo Michel, sous-lieutenant.

Par décret du 3 mars 1948 (*Journal officiel* du 4 mars 1948), Venner (Charles).

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

A. — *Au grade de chevalier.*

(Pour prendre rang du 5 avril 1945.)

Du Broca (André-Henri), capitaine, 4e régiment de tirailleurs marocains.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme et annule la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur attribuée à l'intéressé par décret du 22 mai 1945. (*Journal officiel* du 21 juin 1945).

B. — *Au grade de chevalier.*

A TITRE POSTHUME

(Pour prendre rang du 2 avril 1942.)

Duplantie (Jean-Roger), lieutenant de réserve, 417e régiment de pionniers.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme et annule la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume, attribuée à l'intéressé par décret du 2 avril 1942 (*Journal officiel* du 22 avril 1942).

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 janvier 1950: page 340, 1re colonne, au grade de chevalier, au lieu de: « Anikszlejn (Gerszon-Nison), ancien soldat au 22e régiment de marche volontaires étrangers », lire: « Anisten (Gerszon-Nison) ».

Décret du 28 mars 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 28 mars 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée au titre des réserves, sans traitement, aux militaires désignés ci-après:

A. — RESERVES

Gendarmerie.

Amanton (Georges-André-Lucien), gendarme, classe 1924, recrutement de Dijon, mle 1125; 24 ans de services, 2 campagnes.

Astie (Georges-Cyrille), gendarme, classe 1926, recrutement d'Auxerre, mle 135; 22 ans de services, 3 campagnes.

Ausset (André-Ernest-Marie), gendarme, classe 1925, recrutement de Toulon, mle 1884; 22 ans de services, 1 campagne.

Azam (Isaïs-Justin-Hippolyte), gendarme, classe 1924, recrutement de Rodez, mle 1315; 23 ans de services, 7 campagnes.

Baelde (André), gendarme, classe 1923, recrutement d'Arras B, mle 1703; 24 ans de services, 2 campagnes.

Bailleul (Emile), gendarme, classe 1920, recrutement de Valenciennes, mle 389; 28 ans de services, 2 campagnes.

Bally (Raymond-Gustave), gendarme, classe 1921, recrutement de Lyon, mle LM 25 D; 27 ans de services, 2 campagnes.

Barachet (Moïse-Auguste), gendarme, classe 1925, recrutement de Bourges, mle 1292; 22 ans de services, 2 campagnes.

Barbieux (Augustin), gendarme, classe 1922, recrutement d'Arras B, mle 1913; 26 ans de services, 2 campagnes.

Bardet (Gabriel-Edouard), gendarme, classe 1921, recrutement d'Angoulême, mle 454; 27 ans de services, 3 campagnes.

Barot (Maurice), maître gendarme, classe 1925, recrutement de Périgueux, mle 1291; 23 ans de services, 2 campagnes.

Bazin (Alexandre-Benjamin-Marie), gendarme, classe 1926, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1599; 21 ans de services, 15 campagnes.

Beauriot (Maurice), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Bourges, mle 1413; 23 ans de services, 1 campagne.

Beauvois (Henri-François-Augustin), gendarme, classe 1924, recrutement de Saint-Omer, mle 3131; 23 ans de services, 2 campagnes.

Bechire (Jules-Victor), gendarme, classe 1927, recrutement de Besançon, mle 1383; 20 ans de services, 1 campagne.

Bercot (Henri-Gustave), adjudant, classe 1925, recrutement de Vesoul, mle 1136; 22 ans de services, 2 campagnes.

Berger (Robert-André), maréchal des logis chef, classe 1923, recrutement de Nancy, mle 1133; 24 ans de services, 1 campagne.

Berlemont (Joseph-Louis), gendarme, classe 1928, recrutement de Béthune, mle 2705; 19 ans de services, 2 campagnes.

Berneur (Paul-Jean-Baptiste-Jules), maréchal des logis chef, classe 1923, recrutement de Vannes, mle 1857; 24 ans de services, 2 campagnes.

Berthier (Georges-Fernand), garde, classe 1924, recrutement de Mâcon, mle 1339; 22 ans de services, 1 campagne.

Bertinet (Georges), gendarme, classe 1921, recrutement de Saint-Omer, mle 3461; 27 ans de services, 1 campagne.

Bertrand (Fernand), gendarme, classe 1922, recrutement de Privas, mle 1611; 26 ans de services, 1 campagne.

Biales (Léon-Auguste), gendarme, classe 1928, recrutement de Nîmes, mle 253; 20 ans de services, 2 campagnes.

Bielle-Biarrey (Aimé-Julien), gendarme, classe 1930, recrutement de Foix, mle 500; 19 ans de services, 8 campagnes.

Bigeard (Georges-Louis-Anatole), gendarme, classe 1923, recrutement de Dijon, mle 1164; 24 ans de services, 1 campagne.

Billy (Stéphan-Jean-Omer-Achille), gendarme, classe 1926, recrutement de Mézières, mle 1609; 22 ans de services, 3 campagnes.

Bincteux (Joseph-Alfred), gendarme, classe 1928, recrutement de Saint-Omer, mle 1440; 19 ans de services, 3 campagnes.

Blaise (Adolphe-Victor), gendarme, classe 1929, recrutement de Toulon, mle 1435; 20 ans de services, 4 campagnes.

Blazy (Emile), gendarme, classe 1920, recrutement de Foix, mle 730; 28 ans de services, 1 campagne.

Bley (Jean-Joseph-Marcel), maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement de Montauban, mle 910; 22 ans de services, 1 campagne.

Bonnaire (Charles), gendarme, classe 1923, recrutement de Dijon, mle 566; 25 ans de services, 1 campagne.

Bonnot (Marius), garde, classe 1926, recrutement de Mâcon; mle 1058; 21 ans de services, 2 campagnes.

Bordat (Gaston), gendarme, classe 1925, recrutement de Bourges, mle 526; 22 ans de services, 2 campagnes.

Brassart (Marceau), gendarme, classe 1920, recrutement d'Arras B, mle 1747; 28 ans de services, 1 campagne.

Briancon (Fortuné-Isidore), gendarme, classe 1928, recrutement d'Arras B, mle 333; 19 ans de services, 2 campagnes.

Brisset (Alexandre-Alphonse-Gustave), maréchal des logis chef, classe 1922, recrutement de Cherbourg, mle 127; 25 ans de services, 1 campagne.

Brodel (Emile-Jean-Baptiste-Joseph), gendarme, classe 1925, recrutement d'Arras B, mle 825; 23 ans de services, 2 campagnes.

Buisson (Alphonse), gendarme, classe 1928, recrutement de Mâcon, mle 606; 20 ans de services, 2 campagnes.

Burillon (Daniel-Emile), gendarme, classe 1928, recrutement de Laon, mle 610; 20 ans de services, 6 campagnes.

Canonge (Marceau), gendarme, classe 1926, recrutement de Mende, mle 607; 21 ans de services, 1 campagne.

Cappelaere (Robert-Géry-Cornil), gendarme, classe 1926, recrutement de Dunkerque, mle 739; 22 ans de services, 2 campagnes.

Carbon (Maurice-Charles), gendarme, classe 1922, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 1643; 25 ans de services, 2 campagnes.

Cardinal (Louis-Léopold-Benjamin), gendarme, classe 1923, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 693; 24 ans de services, 2 campagnes.

Caron (Léger-Roger-Paul), gendarme, classe 1923, recrutement d'Arras B, mle 4221; 24 ans de services, 2 campagnes.

Carre (Nicolas-Albert), gendarme, classe 1921, recrutement de Mâcon, mle 962; 27 ans de services, 8 campagnes.

Carriere (Maurice-Augustin), maître gendarme, classe 1926, recrutement de Montpellier, mle 361; 23 ans de services, 2 campagnes.

Castaillet (Félicien), garde, classe 1928, recrutement de Marseille, mle 1852; 19 ans de services, 3 campagnes.

Cathelin (André-Joseph), gendarme, classe 1924, recrutement d'Auxerre, mle 61; 24 ans de services, 1 campagne.

Catrix (Victor-Clément), gendarme, classe 1921, recrutement de Lille, mle 1753; 27 ans de services, 2 campagnes.

Cayrol (Marcel-Joseph), gendarme, classe 1926, recrutement de Foix, mle 1049; 21 ans de services, 4 campagnes.

Chabot (Baptiste-Louis-Paul), gendarme, classe 1921, recrutement de Niort, mle 191; 27 ans de services, 1 campagne.

Chapin (Léon-Paul), gendarme, classe 1925, recrutement de Blois, mle 7; 23 ans de services, 2 campagnes.

Charleux (Marcel), adjudant, classe 1922, recrutement de Mâcon, mle 1446; 25 ans de services, 2 campagnes.

Charrier (William), gendarme, classe 1925, recrutement d'Orléans, mle 567; 23 ans de services, 1 campagne.

Charue (Jules-René), gendarme, classe 1920, recrutement de Thionville, mle 2142; 28 ans de services, 4 campagnes.

Chenot (Marius-Amédée-Georges), gendarme, classe 1927, recrutement de Mézières, mle 2022; 20 ans de services, 2 campagnes.

Chevalier (René-Alexandre), maréchal des logis chef, classe 1924, recrutement de Bourges, mle 381; 24 ans de services, 1 campagne.

Clochard (Raoul-Joseph-Laurent), gendarme, classe 1929, recrutement de Niort, mle 1869; 18 ans de services, 10 campagnes.

Codron (Alfred-Ernest), gendarme, classe 1928, recrutement d'Arras, mle 2052; 19 ans de services, 2 campagnes.

Coquelle (Lionel-Marcel-Eugène), gendarme, classe 1927, recrutement de Saint-Quentin, mle 1525; 20 ans de services, 1 campagne.

Cordier (Gustave-Raymond), garde, classe 1926, recrutement d'Alençon, mle 436; 23 ans de services, 5 campagnes.

Cousineau (Eugène-Elie-Ernest), gendarme, classe 1924, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 825; 27 ans de services, 3 campagnes.

Crespin (Antonin-Marcel), gendarme, classe 1923, recrutement de Mende, mle 1178; 25 ans de services, 2 campagnes.

Dacquet (Louis-Emile), maréchal des logis chef, classe 1922, recrutement de Cambrai A, mle 1131; 26 ans de services, 5 campagnes.

Dagneaux (Marcel-Louis), gendarme, classe 1923 recrutement de Compiègne, mle 1291; 24 ans de services, 2 campagnes.

Dambrune (François-Hippolyte), gendarme, classe 1924, recrutement d'Arras B, mle 2133; 24 ans de services, 3 campagnes.

Debouchez (Jean-Paul-Joseph), gendarme, classe 1922, recrutement de Mézières, mle 401; 26 ans de services, 3 campagnes.

Decou (Louis-Henri), gendarme, classe 1924, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 2155; 24 ans de services, 2 campagnes.

Degat (Alfred), gendarme, classe 1922, recrutement de Cahors, mle 500; 26 ans de services, 8 campagnes.

Dehaudt (Raymond-Georges-Elie), gendarme, classe 1923, recrutement de Dunkerque, mle 2375; 25 ans de services, 2 campagnes.

De Kayser (Alphonse-Laurent), gendarme, classe 1922, recrutement de Lille, mle 3090; 26 ans de services, 4 campagnes.

Delannoy (Kléber), gendarme, recrutement de Béthune, mle 1715; 25 ans de services, 1 campagne.

Deniel (Jean-Marie-Aristide), gendarme, classe 1925, recrutement de Rennes, mle 2753; 23 ans de services, 6 campagnes.

Dessimond (Alexandre-Clément), gendarme, classe 1920, recrutement du Puy, mle 1450; 28 ans de services, 1 campagne.

Didier (Raymond-Victor), maréchal des logis chef, classe 1921, recrutement de Vesoul, mle 1008; 27 ans de services, 1 campagne.

Dolisy (Jean-François), gendarme, classe 1925, recrutement de Mézières, mle 1645; 22 ans de services, 3 campagnes.

Donnay (Pierre-Léon), gendarme, classe 1924, recrutement de Mézières, mle 1614; 23 ans de services, 9 campagnes.

Doucet (Georges-François), maréchal des logis chef, classe 1921, recrutement de Mâcon, mle 1075; 27 ans de services, 4 campagnes.

Doudeau (René-Louis), gendarme, classe 1921, recrutement d'Orléans, mle 57; 27 ans de services, 1 campagne.

Dubois (Maurice), gendarme, classe 1924, recrutement de Versailles, mle 329; 24 ans de services, 1 campagne.

Dubresson (Jean), gendarme, classe 1925, recrutement de Mâcon, mle 157; 23 ans de services, 2 campagnes.

Dubroux (François), gendarme, classe 1928, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 284; 20 ans de services, 2 campagnes.

Ducrot (Gaston-Marius), gendarme, classe 1925, recrutement de Saint-Quentin, mle 115; 23 ans de services, 2 campagnes.

Duhayon (Fernand-Alfred), maréchal des logis chef, classe 1923, recrutement de Lille, mle 4708; 24 ans de services, 2 campagnes.

Dupont (Lucien-Georges), gendarme, classe 1927, recrutement de Mézières, mle 1367; 20 ans de services, 2 campagnes.

Durand (Auguste-Marius), gendarme, classe 1925, recrutement de Montpellier, mle 2060; 22 ans de services, 1 campagne.

Durand (Joseph-Louis), maréchal des logis chef, classe 1924, recrutement de Mende, mle 261; 24 ans de services, 1 campagne.

Durand (Paul-François), gendarme, classe 1924, recrutement de Blois, mle 11; 24 ans de services, 2 campagnes.

Duvoskeldt (Louis-Joseph), gendarme, classe 1925, recrutement de Lille, mle 5179; 22 ans de services, 2 campagnes.

Errien (François-Marie-Marcel), gendarme, classe 1920, recrutement de Nantes, mle 3020; 27 ans de services, 2 campagnes.

Esmieu (Louis-Albert-Paulin), maréchal des logis chef, classe 1922, recrutement de Marseille, mle 746; 27 ans de services, 1 campagne.

Etienne (Henri-Joseph), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Belfort, mle 1573; 21 ans de services, 1 campagne.

Falguière (Alfred), gendarme, classe 1926, recrutement d'Arras B, mle 3747; 21 ans de services, 2 campagnes.

Félix (François-André), garde, classe 1925, recrutement de Vesoul, mle 790; 22 ans de services, 1 campagne.

Fiallet (Aimé), maréchal des logis chef, classe 1922, recrutement d'Abbeville, mle 197; 25 ans de services, 12 campagnes.

Foucher (Louis-Eugène), gendarme, classe 1924, recrutement de la Rochelle, mle 1398; 24 ans de services, 3 campagnes.

Fouga (Gaston-Jean), garde, classe 1928, recrutement de Perpignan, mle 1677; 21 ans de services, 6 campagnes.

Fournier (Ernest-Joseph-Moïse), gendarme, classe 1923, recrutement de Montauban, mle 108; 24 ans de services, 1 campagne.

Galopier (Jean-Marie), gendarme, classe 1923, recrutement de Moulins, mle 502; 25 ans de services.

Galzin (Marcel-Albert), gendarme, classe 1924, recrutement d'Agen, mle 473; 27 ans de services, 2 campagnes.

Gamez (Alfred-Henri), gendarme, classe 1921, recrutement de Laon, mle 36; 26 ans de services, 2 campagnes.

Garcia (Joseph), gendarme, classe 1921, recrutement d'Oran, mle 1817; 28 ans de services, 11 campagnes.

Gaston (Jean-Marins), gendarme, classe 1926, recrutement de Carcassonne, mle 116; 21 ans de services, 1 campagne.

Gatefin (Léon-Juillet), gendarme, classe 1923, recrutement de Tours, mle 468; 24 ans de services, 1 campagne.

Gauthier (Eugène), gendarme, classe 1921, recrutement de Mâcon, mle 322; 27 ans de services, 3 campagnes.

Georges (Charles-Maurice-Frédéric), garde, classe 1922, recrutement de Vesoul, mle 841; 25 ans de services, 3 campagnes.

Gibault (Moïse-Alfred), maréchal des logis chef, classe 1920, recrutement de Châteauroux, mle 1361; 28 ans de services.

Gibierge (Léon-Clément-César), maréchal des logis chef, classe 1924, recrutement de Tours, mle 269; 24 ans de services, 2 campagnes.

Gineste (Maurice-Antoine), gendarme, classe 1925, recrutement de Montauban, mle 719; 22 ans de services, 2 campagnes.

Grebaut (Aristide-François-Joseph), gendarme, classe 1922, recrutement de Béthune, mle 2593; 26 ans de services, 3 campagnes.

Grenon (Henri), Gendarme, classe 1923, recrutement d'Arras B, mle 1569; 25 ans de services, 1 campagne.

Guerin (Maurice-Gabriel), gendarme, classe 1930, recrutement de la Rochelle, mle 2171; 20 ans de services, 3 campagnes.

Guibaud (Arthur-Bernard), gendarme, classe 1928, recrutement d'Albi, mle 100; 20 ans de services, 4 campagnes.

Guigon (Félix), gendarme, classe 1925, recrutement de Mâcon, mle 718; 23 ans de services, 1 campagne.

Guilhen (Jean), gendarme, classe 1921, recrutement de Guéret, mle 1173; 25 ans de services, 3 campagnes.

Hagard (Lucien-Louis), maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement d'Arras B, mle 3807; 22 ans de services, 1 campagne.

Hamaide (Albert), gendarme, classe 1925, recrutement de Mézières, mle 1501; 22 ans de services, 1 campagne.

Hardy (Marcel), gendarme, classe 1920, recrutement de Nevers, mle 1227; 28 ans de services, 1 campagne.

Haudebourg (Serge-Daniel), gendarme, classe 1925, recrutement de Bourges, mle 1358; 22 ans de services, 2 campagnes.

Hauet (Robert-Jean-Baptiste), gendarme, classe 1924, recrutement de Saint-Quentin, mle 591; 24 ans de services, 1 campagne.

Hebrard (Jean-Marie), gendarme, classe 1924, recrutement de Cahors, mle 751; 23 ans de services, 2 campagnes.

Hennebique (Arcade-Jean), gendarme, classe 1924, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 1065; 24 ans de services, 4 campagnes.

Henric (André-François), maître gendarme, classe 1930, recrutement de Toulon, mle 895 T 30; 18 ans de services, 2 campagnes.

Hostallier (Gaston-Elie-François), gendarme, classe 1923, recrutement de Perpignan, mle 1493; 25 ans de services, 3 campagnes.

Humetz (Louis-Gustave), adjudant, classe 1922, recrutement d'Arras, mle 967; 25 ans de services, 1 campagne.

Huste (Paul-Frédéric), gendarme, classe 1924, recrutement de Pau, mle 1245; 24 ans de services, 2 campagnes.

Jallet (Roger-Abel), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement de la Rochelle, mle 606; 20 ans de services, 2 campagnes.

Jouffrey (Marius-Joseph-Jean-Marie), gendarme, classe 1920, recrutement de Grenoble, mle 1353; 26 ans de services, 1 campagne.

Jourdes (Henri-Charles), gendarme, classe 1921, recrutement de Montauban, mle 923; 27 ans de services, 2 campagnes.

Jousselin (Paul-Léon-Maurice), gendarme, classe 1926, recrutement de Blois, mle 610; 22 ans de services, 1 campagne.

Julien (Pierre-Charles-Marcel), maréchal des logis chef, classe 1927, recrutement de Rodez, mle 610; 21 ans de services, 2 campagnes.

Lachet (Paul-Albert-Maurice), maréchal des logis chef, classe 1929, recrutement de Rodez, mle 493; 19 ans de services, 1 campagne.

Laligant (Albert-Joseph), garde, classe 1922, recrutement de Dijon, mle 1582; 26 ans de services, 1 campagne.

Lambriquet (André-Louis-Henri), gendarme, classe 1928, recrutement de Saint-Omer, mle 4021; 19 ans de services, 2 campagnes.

Laret (Joseph), gendarme, classe 1921, recrutement de Carcassonne, mle 962; 27 ans de services, 1 campagne.

Latugaye (Marcel-Eugène), gendarme, classe 1926, recrutement de Tarbes, mle 1061, 22 ans de services, 6 campagnes.

Lauchard (Gilbert-Marius-Armand), gendarme, classe 1929, recrutement de Vesoul, mle 1236; 20 ans de services, 2 campagnes.

Laurens (René-Marcel-Emilien), gendarme, classe 1928, recrutement de Rodez, mle 813; 20 ans de services, 11 campagnes.

Leblanc (Julien-Marc-Alexandre), gendarme, classe 1923, recrutement du Blanc (C), mle 957; 25 ans de services, 10 campagnes.

Lecouve (Louis-Georges), gendarme, classe 1926, recrutement d'Arras, mle 262; 24 ans de services, 2 campagnes.

Lefebvre (Maurice), adjudant, classe 1927, recrutement de Valenciennes, mle 659; 21 ans de services, 2 campagnes.

Le François (René-Gaston-Louis), gendarme, classe 1925; recrutement d'Evreux, mle 760; 23 ans de services, 1 campagne.

Le Gal (François-Julien), gendarme, classe 1920, recrutement de Lorient (marine), mle 12090; 27 ans de services, 3 campagnes.

Léger (Louis-Georges), gendarme, classe 1921, recrutement de Besançon, mle 1729; 27 ans de services, 1 campagne.

Legrand (Marcel-Abel-Fructueux), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Saint-Omer, mle 3247; 27 ans de services, 2 campagnes.

Lejeune (Gustave-René), gendarme, classe 1928, recrutement de Saint-Quentin, mle 118; 20 ans de services, 9 campagnes.

Lemoine (Pierre-Jean), gendarme, classe 1921, recrutement de Mézières; 27 ans de services, 1 campagne.

Le Moing (Jean-Marie), gendarme, classe 1921, recrutement de Lorient, mle 380-1-36; 24 ans de services, 4 campagnes.

Leroux (Alfred-Cyr), classe 1921, recrutement d'Arras B, mle 3837; 27 ans de services, 2 campagnes.

Loiseau (René-Eugène), maréchal des logis chef, classe 1923, recrutement de Blois, mle 269; 24 ans de services, 3 campagnes.

Lolliot (Daniel-Georges), gendarme, classe 1922, recrutement de Soissons, mle 245; 25 ans de services, 1 campagne.

Lombard (Marcel-Auguste), gendarme, classe 1922, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1085; 25 ans de services, 3 campagnes.

Lormier (Clotaire-Auguste-Marius), gendarme, classe 1922, recrutement de Rouen-Nord, mle 3517; 25 ans de services, 8 campagnes.

Lucazeau (Georges), gendarme, classe 1922, recrutement de la Rochelle, mle 1143; 27 ans de services, 1 campagne.

Macra (Lucien-Arthur), gendarme, classe 1926, recrutement de Mézières, mle 1438; 21 ans de services, 1 campagne.

Magail (Robert-Marius-Barthélémy), maréchal des logis chef, classe 1921, recrutement de Marseille, mle 1 M 1998; 26 ans de services, 2 campagnes.

Mahut (Auguste-Célestin), gendarme, classe 1924, recrutement de Bar-le-Duc, mle 2287; 23 ans de services, 6 campagnes.

Mailhot (Ernest-Daniel), gendarme, classe 1927, recrutement de Cahors, mle 340; 21 ans de services, 1 campagne.

Maillot (Claude-Maurice), maréchal des logis chef, classe 1924, recrutement de Mâcon, mle 692; 24 ans de services, 1 campagne.

Malherbe (Gabriel), gendarme, classe 1920, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1338; 28 ans de services, 2 campagnes.

Manfredi (Etienne-Philémon), maître gendarme, classe 1931, recrutement de Toulon, mle 1694 T 29; 20 ans de services, 5 campagnes.

Marcillet (Robert), gendarme, classe 1922, recrutement de Dijon, mle 624; 25 ans de services, 2 campagnes.

Maria (André-Jean), gendarme, classe 1923, recrutement d'Agen, mle 1028; 25 ans de services, 2 campagnes.

Marmont (Pierre-Louis), adjudant, classe 1926, recrutement de Mâcon, mle 1035; 22 ans de services, 2 campagnes.

Marsy (Louis-François), gendarme, classe 1926, recrutement d'Arras B, mle 5153; 21 ans de services, 3 campagnes.

Martel (Achille-Ignace), gendarme, classe 1922, recrutement d'Arras B, mle 783; 26 ans de services, 2 campagnes.

Martel (Achille-Joseph), gendarme, classe 1926, recrutement de Lille, mle 2668; 22 ans de services, 2 campagnes.

Masset (Gaston-Louis-François), gendarme, classe 1926, recrutement de Saint-Omer, mle 1447; 22 ans de services, 3 campagnes.

Maurieres (Joseph), garde, classe 1926, recrutement de Montauban, mle 245; 21 ans de services, 2 campagnes.

Maury (François-Jean-Martial), maréchal des logis chef, classe 1922-1, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 2824; 26 ans de services, 2 campagnes.

Maville (Etienne), gendarme, classe 1921, recrutement de Mâcon, mle 179; 27 ans de services, 1 campagne.

Mercier (Rémond-Eugène), maréchal des logis chef, classe 1922, recrutement de Mâcon, mle 897; 26 ans de services, 1 campagne.

Menley (Claudius), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement de Mâcon, mle 35; 19 ans de services, 11 campagnes.

Monfrier (Raymond-Auguste-Maurice), gendarme, classe 1926, recrutement de Saint-Omer, mle 871; 22 ans de services, 2 campagnes.

Monneret (Marcel-Henri-Joseph), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 1036; 23 ans de services, 4 campagnes.

Monod (Georges-Joseph), maréchal des logis chef, classe 1922, recrutement d'Annecy, mle 347; 25 ans de services, 3 campagnes.

Morin (Auguste-Célestin), gendarme, classe 1926, recrutement d'Orléans, mle 506 M; 22 ans de services, 1 campagne.

Morin (Jean-François-Marcel), gendarme, classe 1927, recrutement de Rouen-Nord, mle 2782; 21 ans de services, 2 campagnes.

Mutuelle (André-Jules), gendarme, classe 1927, recrutemnet de Valenciennes, mle 232; 21 ans de services, 2 campagnes.

Mourahy (Alphonse-François), gendarme, classe 1921, recrutement de Montauban, mle 969; 28 ans de services, 1 campagne.

Naeyaert (Alfred-Léon-Corail), maréchal des logis chef, classe 1922, recrutement de Dunkerque, mle 1194; 25 ans de services, 2 campagnes.

Naux (Maurice-Léopold-Flavien), garde, classe 1921, recrutement d'Auxerre, mle 1029; 27 ans de services, 1 campagne.

Nevers (Julien-Mary-Jacques), gendarme, classe 1921, recrutement de Dijon, mle 1268; 25 ans de services, 1 campagne.

Normand (Sosthène-Henri-Célestin-François), gendarme, classe 1920, recrutement de Saint-Omer, mle 86; 28 ans de services, 1 campagne.

Nurit (Paul), garde, classe 1924, recrutement de Dijon, mle 1035; 23 ans de services, 2 campagnes.

Olbe (Firmin), gendarme, classe 1922, recrutement d'Arras B, mle 2661; 26 ans de services, 1 campagne.

Olive (Honoré-François), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Marseille, mle 4641; 23 ans de services, 1 campagne.

Orengia (François-Albert), gendarme, classe 1921, recrutement de Toulon, mle 83.423.5; 24 ans de services, 2 campagnes.

Ortillon (Paul-François), gendarme, classe 1921, recrutement de Troyes, mle 669; 27 ans de services, 1 campagne.

Parisot (Fernand-Alexandre-Isidore), gendarme, classe 1922, recrutement d'Auxerre, mle 381; 25 ans de services, 11 campagnes.

Parreau (Gaëtan-César), gendarme, classe 1926, recrutement de Blois, mle 338; 22 ans de services, 1 campagne.

Pautet (Claudius-Alexandre), gendarme, classe 1923, recrutement de Mâcon, mle 1123; 24 ans de services, 3 campagnes.

Pavillon (André-Félix), maréchal des logis chef, classe 1923, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 3666; 25 ans de services, 2 campagnes.

Pellelier (Roger-Pierre), gendarme, classe 1925, recrutement de Beauvais, mle 483; 23 ans de services, 2 campagnes.

Peloli (Louis-Joseph), gendarme, classe 1925, recrutement de Narbonne, mle 1501; 26 ans de services, 1 campagne.

Peralez (Pierre-Jean), gendarme, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 1757; 25 ans de services, 15 campagnes.

Perrin (Claude), gendarme, classe 1926, recrutement de Moulins, mle 924; 22 ans de services, 1 campagne.

Petit (Lucien), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Nevers, mle A. 5525; 23 ans de services, 1 campagne.

Petit (Lucien-Gustave), gendarme, classe 1926, recrutement de Chaumont, mle 1090; 22 ans de services, 2 campagnes.

Petitdidier (Emile-Georges-Joseph), gendarme, classe 1927, recrutement de Sarrebourg, mle 88; 21 ans de services, 2 campagnes.

Petitjean (Henri-Louis), gendarme, classe 1920, recrutement d'Auxerre, mle 496; 28 ans de services, 1 campagne.

Picard (Roger-Honoré-Clément), maréchal des logis chef, classe 1921, recrutement de Rouen, mle 1335; 27 ans de services, 1 campagne.

Pierre (René-Fernand-Gabriel), maréchal des logis chef, classe 1922, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1180; 26 ans de services, 2 campagnes.

Pietri (Jean-Baptiste), garde, classe 1926, recrutement d'Ajaccio, mle 700; 22 ans de services, 10 campagnes.

Pignon (Henri-Gabriel-Maxime), gendarme, classe 1924, recrutement de Périgueux, mle 834; 24 ans de services, 2 campagnes.

Pinot (Gustave-Georges-Marie), gendarme, classe 1924, recrutement de Vitré, mle 887; 27 ans de services, 3 campagnes.

Pinte (René), gendarme, classe 1924, recrutement de Lille, mle 1975; 24 ans de services, 1 campagne.

Porta (Marcel-Etienne-Jean), gendarme, classe 1926, recrutement de Châteauroux, mle 445; 22 ans de services, 5 campagnes.

Portier (Paule-Camille), gendarme, classe 1921, recrutement de Mézières, mle 362; 27 ans de services, 1 campagne.

Poulin (Auguste-Alekle), adjudant, classe 1922, recrutement de Poitiers, mle 1496; 26 ans de services, 7 campagnes.

Prin (Charles-Joseph), gendarme, classe 1920, recrutement de Bourg, mle 112; 30 ans de services, 2 campagnes.

Ract (Jean-Alexandre), gendarme, classe 1921, recrutement de Chambéry, mle 1202; 27 ans de services, 1 campagne.

Raffalli (Paul-François), gendarme, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 182; 22 ans de services, 3 campagnes.

Raux (Marcel-Eugène), gendarme, classe 1922, recrutement de Lille, mle 1481; 26 ans de services, 1 campagne.

Ravaudet (Victor-Louis), maréchal des logis chef, classe 1922, recrutement de Nevers, mle 1006; 26 ans de services, 1 campagne.

Real (Fernand-François), gendarme, classe 1925, recrutement de Valenciennes, mle 254; 22 ans de services, 2 campagnes.

Renoy (Clément-Désiré-Victor), gendarme, classe 1924, recrutement de Mézières, mle 484; 24 ans de services, 2 campagnes.

Reynaert (Auguste-Albert-Cornil), gendarme, classe 1923, recrutement de Dunkerque, mle 768; 19 ans de services, 2 campagnes.

Ribot (Robert), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Dijon, mle 530; 22 ans de services, 2 campagnes.

Richard (Alexis-André-Ludovis), gendarme, classe 1924, recrutement de Cahors, mle 1025; 25 ans de services, 1 campagne.

Richard (Henri-Pierre), gendarme, classe 1922, recrutement de Montauban, mle 1230; 26 ans de services, 1 campagne.

Richasse (Jean-Moïse-Marceau), maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement d'Agen, mle 881; 22 ans de services, 3 campagnes.

Riou (Louis), gendarme, classe 1922, recrutement de Saint-Etienne, mle 1164; 26 ans de services, 2 campagnes.

Riviere (Pierre-Noël), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Montauban, mle 589; 22 ans de services, 2 campagnes.

Rivoal (Louis-Marie), gendarme, classe 1920, recrutement de Guingamp, mle 2086; 27 ans de services, 1 campagne.

Rix (Raymond), gendarme, classe 1927, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1126; 22 ans de services, 3 campagnes.

Roger (Célestin-Léon-Marius-Eugène), gendarme, classe 1927, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1483; 20 ans de services, 7 campagnes.

Rohon (Jean-Marie-François), gendarme, classe 1926, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1739; 21 ans de services, 11 campagnes.

Rolland (Léon-Jean-Marie), gendarme, classe 1922, recrutement d'Aurillac, mle 1830; 26 ans de services, 1 campagne.

Rothe (Robert-Ferdinand), gendarme, classe 1923, recrutement d'Auxerre, mle 364; 25 ans de services, 1 campagne.

Roume (Elie-Camille), maréchal des logis chef, classe 1921, recrutement de Mende, mle 1370; 26 ans de services, 1 campagne.

Roupsard (Jules-Georges-Louis), gendarme, classe 1924, recrutement de Saint-Lô, mle 146; 24 ans de services, 2 campagnes.

Rousselot (Armand-Hippolyte), gendarme, classe 1928, recrutement d'Alger, mle 3138; 21 ans de services, 11 campagnes.

Routard (Maurice-William), gendarme, classe 1925, recrutement de la Rochelle, mle 1316; 22 ans de services, 1 campagne.

Sagit (Léopold-Ferdinand), gendarme, classe 1924, recrutement de Mende, mle 1038; 23 ans de services, 1 campagne.

Saillard (Emile-Valentin), garde, classe 1925, recrutement de Dijon, mle 1079; 22 ans de services, 1 campagne.

Sailliot (Jules-Modeste-Augustin), gendarme, classe 1924, recrutement d'Arras, mle 205; 24 ans de services, 2 campagnes.

Saison (Gabriel-Joseph-André), maréchal des logis chef, classe 1924, recrutement de Saint-Omer, mle 2926; 23 ans de services, 1 campagne.

Sanchou (Jean-Marie), gendarme, classe 1927, recrutement de Tarbes, mle 432; 20 ans de services, 5 campagnes.

Saudemont (Auguste-Alexandre), adjudant, classe 1927, recrutement de Beauvais, mle 571; 20 ans de services, 3 campagnes.

Schallhauser (Joseph-Pierre), gendarme, classe 1926, recrutement de Saverne, mle 2127; 21 ans de services, 2 campagnes.

Schmidlin (Guy), gendarme, classe 1928, recrutement de la Rochelle, mle 1605; 20 ans de services, 2 campagnes.

Sendre (Pierre), maître gendarme, classe 1931, recrutement de Niort, mle 1167; 20 ans de services, 4 campagnes.

Senegas (Augustin-Pierre-Jules), gendarme, classe 1923, recrutement de Montpellier, mle 740; 24 ans de services, 1 campagne.

Severac (Maurice-Albert-Joseph), gendarme, classe 1922, recrutement d'Albi, mle 1016; 27 ans de services, 1 campagne.

Sorbier (André-Louis-Alexis), gendarme, classe 1924, recrutement de Montélimar, mle 536; 23 ans de services, 2 campagnes.

Sougey-Lardin (Marcel-Joseph), gendarme, classe 1920, recrutement de Grenoble, mle 60; 27 ans de services, 2 campagnes.

Soula (Baptiste), gendarme, classe 1924, recrutement de Foix, mle 348; 23 ans de services, 2 campagnes.

Suignard (Nicolas-Marie), gendarme, classe 1920, recrutement de Quimper, mle 3452; 28 ans de services, 3 campagnes.

Sureau (Robert-Edmond-Jean), gendarme, classe 1923, recrutement de Chartres, mle 847; 25 ans de services, 2 campagnes.

Surre (François), gendarme, classe 1924, recrutement de Foix, mle 212; 24 ans de services, 1 campagne.

Tanguy (Pierre-Marie), gendarme, classe 1924, recrutement de Guingamp, mle 348; 23 ans de services, 1 campagne.

Teissier (Julien-Paul-Edmond-Louis), gendarme, classe 1920, recrutement de Montpellier, mle 2021; 27 ans de services, 3 campagnes.

Thareau (Joseph-Marie), maître gendarme, classe 1927, recrutement de Nantes, mle 351; 21 ans de services, 6 campagnes.

Thierry (Lucien-Auguste-Arthur), garde, classe 1929, recrutement de Saint-Omer, mle 2016; 20 ans de services, 1 campagne.

Thopart (Léon-Charles), gendarme, classe 1924, recrutement d'Arras, mle 267; 24 ans de services, 1 campagne.

Thumerelle (Jean-Baptiste-Louis), gendarme, classe 1923, recrutement d'Arras B, mle 4657; 24 ans de services, 2 campagnes.

Tisserand (Paul-Auguste-Marie), gendarme, classe 1921, recrutement de Vesoul, mle 2163; 27 ans de services, 1 campagne.

Treuillet (Charles-Joseph-Léon), gendarme, classe 1926, recrutement d'Arras B, mle 4071; 21 ans de services, 2 campagnes.

Urban (Alexandre-Alfred-Auguste), gendarme, classe 1922, recrutement de Rouen, mle 969; 25 ans de services, 2 campagnes.

Vaugin (Henri-Romain-Florentin), gendarme, classe 1920, recrutement de la Rochelle, mle 906; 28 ans de services, 2 campagnes.

Verger (Marius-Marceau), gendarme, classe 1921, recrutement d'Auxerre, mle 430; 26 ans de services, 1 campagne.

Verney (Marcel-Arthur), gendarme, classe 1923, recrutement de Dijon, mle 77; 24 ans de services, 2 campagnes.

Vieux-Melchior (Eugène-François), adjudant, classe 1920, recrutement de Grenoble, mle 1282; 28 ans de services, 1 campagne.

Vigreux (Jean-Alphonse), adjudant, classe 1929, recrutement d'Auxerre, mle 125; 20 ans de services, 2 campagnes.

Vilain (Emile), gendarme, classe 1924, recrutement d'Arras B, mle 1231; 24 ans de services, 3 campagnes.

Vilcot (Léopold), maréchal des logis chef, classe 1924, recrutement de Valenciennes, mle 187; 24 ans de services, 2 campagnes.

Violette (Emile-Louis-Alfred), gendarme, classe 1926, recrutement de Béthune, mle 4096; 21 ans de services, 2 campagnes.

Vivant (Claude-Emile-René), gendarme, classe 1925, recrutement de Mâcon, mle 300; 22 ans de services, 2 campagnes.

Volle (Emile-Joseph-Léon), gendarme, classe 1924, recrutement de Pont-saint-Esprit, mle 804; 23 ans de services, 1 campagne.

Watellier (Louis), gendarme, classe 1921, recrutement d'Arras B, mle 4033; 27 ans de services, 2 campagnes.

Werther (Frédéric-Guillaume), gendarme, classe 1924, recrutement de Colmar, mle 681; 23 ans de services, 4 campagnes.

Wilhelm (Pierre-Marius-Lucien), garde, classe 1923, recrutement de Dijon, mle 124; 24 ans de services, 1 campagne.

Wolber (Antoine-Frédéric), adjudant, classe 1929, recrutement de Nancy, mle 688; 19 ans de services, 3 campagnes.

Yger (Marcel-Francis-Albert-Pierre), gendarme, classe 1925, recrutement de Saint-Malo, mle 563; 25 ans de services, 1 campagne.

Service de santé.

EUROPÉENS

Berthault (Marcel-Louis), adjudant, classe 1923, recrutement du Maroc, mle F-140; 26 ans de services, 10 campagnes.

Birot (François-Marcel), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Chaulet, mle 1210; 23 ans de services, 3 campagnes.

Bridenne (Pierre), adjudant, classe 1926, recrutement de Saint-Omer, mle 2202; 21 ans de services, 3 campagnes.

Charles (François-Marie), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Quimper, mle 12; 23 ans de services, 6 campagnes.

Drouet (Henri-Pierre), caporal-chef, classe 1921, recrutement de Bar-le-Duc, mle 2097; 26 ans de services, 6 campagnes.

Freymann (Maurice-Othon), sergent-major, classe 1923, recrutement de Belfort, mle 1957; 24 ans de services, 9 campagnes.

Hamon (Jean-Marie), sergent, classe 1926, recrutement de Nantes, mle 1611; 22 ans de services, 11 campagnes.

Penin (Jean-Baptiste), adjudant, classe 1922, recrutement de Béthune, mle 5564; 25 ans de services, 2 campagnes.

Robin (André-Victor), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Rennes, mle 1239; 25 ans de services, 1 campagne.

Vaure (Henri-Louis), sergent-chef, classe 1922, recrutement de Romans, mle 240; 25 ans de services, 1 campagne.

NORD-AFRICAINS

Ali ben Bellal, 2e classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 415/27; 20 ans de services, 5 campagnes.

Aomar ben Abdallah, 2e classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 338/28; 19 ans de services, 5 campagnes.

Hassane ben M'Hamed, 1re classe, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 7255; 20 ans de services, 5 campagnes.

Lahoussine ben Mohamed, caporal, classe 1925, recrutement du Maroc, mle 12/25; 23 ans de services, 4 campagnes.

Larbi Mohamed, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 237/26; 19 ans de services, 4 campagnes.

Lhacen ben Abdallah, 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 3418/27; 20 ans de services, 5 campagnes.

Moktar Chickar, 2e classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 0265; 23 ans de services, 2 campagnes.

B. — DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Gendarmerie.

Archaimbault (Louis-Ernest), gendarme, classe 1902, recrutement de Poitiers-Niort, mle 310; 30 ans de services, 5 campagnes.

Arnaud (Henri-Alphonse), gendarme, classe 1919, recrutement du Puy, mle 140; 27 ans de services, 1 campagne.

Baillet (Camille-Louis-Clément), gendarme, classe 1892, recrutement de Troyes, mle 408; 17 ans de services.

Bochet (Gabriel-Edouard), gendarme, classe 1890, recrutement de la Seine, mle 2850; 29 ans de services, 4 campagnes.

Bonamy (Georges-Emile-Joseph), gendarme, classe 1899, recrutement de Cherbourg, mle 756; 21 ans de services, 5 campagnes.

Boyer (François-Louis), gendarme, classe 1899, recrutement de Narbonne, mle 129; 20 ans de services, 8 campagnes.

Brice (Marie-François-Camille), gendarme, classe 1911, recrutement de Sarrebourg, mle 629; 37 ans de services, 6 campagnes.

Brimbœuf (Emile-Octave), gendarme, classe 1912, recrutement de Montargis, mle 677; 36 ans de services, 5 campagnes.

Brisset (Roger-Paul-Joseph), maréchal des logis chef, classe 1920, recrutement de Dungerque, mle 2130; 28 ans de services, 1 campagne.

Cadene (Jean), gendarme, classe 1919, recrutement de Perpignan, mle 1016; 28 ans de services, 3 campagnes.

Carpentier (Louis-Joseph), gendarme, classe 1896, recrutement de Cambrai, mle 2173; 16 ans de services.

Caumon (Etienne-Marie-Armand), gendarme, classe 1895, recrutement de Montauban, mle 499; 30 ans de services, 5 campagnes.

Caussanel (Baptiste-Germain), gendarme, classe 1897, recrutement de Rodez, mle 70; 27 ans de services, 5 campagnes.

Chabenat (Jules), maréchal des logis chef, classe 1898, recrutement de Châteauroux, mle 963; 20 ans de services, 5 campagnes.

Charon (Paul-Marie-Hippolyte), garde, classe 1930, recrutement de Metz, mle 1105; 19 ans de services, 2 campagnes.

Ciancioni (Antoine-Ernest), gendarme, classe 1912, recrutement d'Ajaccio, mle 1678; 18 ans de services, 7 campagnes.

Clabaut (Maurice-Louis), gendarme, classe 1918, recrutement de Rouen, mle 2903; 30 ans de services, 5 campagnes.

Constantin (Adolphe), garde, classe 1899, recrutement de Poitiers, mle 1419; 19 ans de services, 5 campagnes.

Coquet (Fidèles-Louis), gendarme, classe 1902, recrutement de Cambrai, mle 1475; 28 ans de services, 4 campagnes.

Cornet (André-Marcel), garde, classe 1928, recrutement de Beauvais-Compiègne, mle 1025; 16 ans de services, 2 campagnes.

Croizet (Louis-Marcel), gendarme, classe 1913, recrutement d'Angoulême, mle 873; 34 ans de services, 10 campagnes.

Daignière (Edmond-Georges), gendarme, classe 1929, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 971; 16 ans de services, 2 campagnes.

Darenne (Joseph-Alphonse), gendarme, classe 1908, recrutement de Riom, mle 272 ; 28 ans de services, 7 campagnes.

Dellerie (Jules-Eugène), gendarme, classe 1919, recrutement de Saint-Omer, mle 2772; 26 ans de services, 1 campagne.

Delpech (Alfred-Pierre), gendarme, classe 1894, recrutement de Montauban, mle 429; 23 ans de services, 4 campagnes.

Dirat (Pierre-Clément), gendarme, classe 1899, recrutement de Toulouse, mle 568; 26 ans de services, 5 campagnes.

Duponnois (Auguste-Ernest), gendarme, classe 1898, recrutement de Langres, mle 845; 15 ans de services, 2 campagnes.

Durlez (Emile-Pierre), gendarme, classe 1916, recrutement de Lille, mle 5125; 32 ans de services, 1 campagne.

Escaffre (Aimé-Laurent), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement d'Albi, mle 1197; 17 ans de services, 10 campagnes.

Eysseric (Paul-Joachim-Antoine), gendarme, classe 1899, recrutement de Gap, mle 138; 19 ans de services, 5 campagnes.

Faure (Albert-Prosper), gendarme, classe 1905, recrutement d'Avignon, mle 725; 29 ans de services, 7 campagnes.

Filbien (Henri-Jules-Augustin-Joseph), maréchal des logis chef, classe 1900, recrutement de Béthune, mle 1788; 19 ans de services, 5 campagnes.

Fougère (Jean-Marie), gendarme, classe 1904, recrutement de Bordeaux, mle 820; 28 ans de services, 11 campagnes.

Foulquier (François-Auguste-Léon), garde, classe 1899, recrutement de Perpignan, mle 982; 20 ans de services, 5 campagnes.

Gardes (Edouard-Amédée), gendarme, classe 1919, recrutement de Montauban, mle 1106; 30 ans de services, 4 campagnes.

Gerbail (Antonin), gendarme, classe 1920, recrutement de Mende, mle 1520; 38 ans de services, 2 campagnes.

Ghio (Antoine), garde, classe 1889, recrutement d'Ajaccio, mle 953; 16 ans de services.

Gloux (Hyacinthe-Marie), gendarme, classe 1906, recrutement de Rennes; 31 ans de services, 8 campagnes.

Gomichon (François-Marcel), gendarme, classe 1920, recrutement de Guéret, mle 593; 17 ans de services, 1 campagne.

Gourdais (Léonce-Marie), maréchal des logis chef, classe 1902, recrutement d'Ancenis, mle 890; 29 ans de services, 4 campagnes.

Gousseau (Louis), gendarme, classe 1901, recrutement de Nice, mle 913; 30 ans de services, 4 campagnes.

Griselle (Jean-Victor), gendarme, classe 1877, recrutement de Mézières, mle 91; 26 ans de services.

Guillotiere (Fernand-Albert-Jean), gendarme, classe 1922, recrutement de Mayenne, mle 1011; 20 ans de servics, 1 campagne.

Guth (Victor), gendarme, classe 1901, recrutement de Sélestat, mle 1081; 29 ans de services, 3 campagnes.

Hedrich (Henri-Marcel), gendarme, classe 1923, recrutement de Nancy, mle 653; 24 ans de services, 9 campagnes.

Hervé (Aimé-Clément) gendarme, classe 1905, recrutement de Lorient, mle 1639; 29 ans de services, 8 campagnes.

Hugot (Georges-Joseph), gendarme, classe 1922, recrutement de Béthune, mle 2613; 17 ans de services, 1 campagne.

Huret (Georges), gendarme, classe 1924, recrutement d'Orléans, mle 617; 20 ans de services, 2 campagnes.

Jacotin (Jules), gendarme, classe 1916, recrutement de Colmar, mle 817; 28 ans de services, 3 campagnes.

Jacquinot (Emile-Fernand), maréchal des logis chef, classe 1894, recrutement de Troyes, mle 1310; 26 ans de services, 4 campagnes.

Jonet (Claude-Henri), gendarme, classe 1894, recrutement de Mézières, mle 1808; 26 ans de services, 4 campagnes.

Lalie (Edouard-Laurent), gendarme, classe 1898, recrutement de Tarbes, mle 850; 20 ans de services, 4 campagnes.

Laurens (Ernest-Théophile-Saturnin), maréchal des logis chef, classe 1920, recrutement de Foix, mle 784; 28 ans de services, 1 campagne.

Laurent (Firmin), gendarme, classe 1903, recrutement d'Angoulême, mle 1075; 27 ans de services, 6 campagnes.

Laurent (Kléber), gendarme, classe 1928, recrutement de Châlons, mle 1876; 21 ans de services, 4 campagnes.

Leblond (Kléber-Alphonse), gendarme, classe 1921, recrutement de Beauvais, mle 1647; 27 ans de services.

Leboube (Alphonse), gendarme, classe 1921, recrutement de Sélestat, mle 1551; 27 ans de services, 1 campagne.

Le Du (Louis-Marie), gendarme, classe 1920, recrutement de Guingamp, mle 2019; 27 ans de services, 6 campagnes.

Mace (Henri-Marie), gendarme, classe 1910, recrutement de Lorient, mle 838; 28 ans de services, 6 campagnes.

Margry (Gaston-Georges), gendarme, classe 1908, recrutement d'Amiens, mle 146; 29 ans de services, 5 campagnes.

Mas (Désiré-Pierre-Marius), gendarme, classe 1920, recrutement de Montpellier, mle 1705; 28 ans de services, 1 campagne.

Moracchini (Quiliens), gendarme, classe 1923, recrutement d'Ajaccio, mle 2254; 22 ans de services, 4 campagnes.

Moretti (Dominique), gendarme, classe 1913, recrutement d'Ajaccio, mle 1094; 34 ans de services, 5 campagnes.

Mottin (Joseph-Pierre), gendarme, classe 1900, recrutement de Vienne, mle 558; 21 ans de services, 5 campagnes.

Naour (Pierre-Jean-Marie), gendarme, classe 1893, recrutement de Quimper, mle 96; 17 ans de services, 5 campagnes.

Paolini (Jean-Martin), gendarme, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1390; 17 ans de services, 6 campagnes.

Parayre (Prosper), gendarme, classe 1920, recrutement de Montauban, mle 263; 29 ans de services, 3 campagnes.

Pataud (Pierre-Francisque), maréchal des logis chef, classe 1890, recrutement de Riom, mle 1086; 28 ans de services, 3 campagnes.

Petit (François-Louis), maréchal des logis chef, classe 1898, recrutement de Cambrai, mle 623; 21 ans de services, 5 campagnes.

Petitou (Jean-Pierre-Guillaume), gendarme, classe 1919, recrutement de Tarbes, mle 1578; 28 ans de services, 4 campagnes.

Pignal (Jean-Marie-Alphonse), gendarme, classe 1899, recrutement d'Annecy, mle 1257; 19 ans de services, 5 campagnes.

Pigne (André-Jules), gendarme, classe 1919, recrutement de Rouen, mle 2985; 25 ans de services.

Predine (Léon-André), garde, classe 1923, recrutement de Besançon, mle 115; 24 ans de services, 1 campagne.

Roussel (François), gendarme, classe 1900, recrutement d'Epinal, mle 1506; 25 ans de services, 5 campagnes.

Sagnier (Gaston-Jules-Edouard), gendarme, classe 1919, recrutement de Saint-Omer, mle 3375; 30 ans de services, 2 campagnes.

Savarin (André-Edmond), gendarme, classe 1918, recrutement de Lille, mle 2863; 28 ans de services, 1 campagne.

Sellier (Gabriel), adjudant, classe 1924, recrutement de Rouen, mle 2337; 23 ans de services, 4 campagnes.

Simeon (Victor-Marius-Anselme), gendarme, classe 1894, recrutement de Toulon, mle 1397; 17 ans de services.

Simon (Albert-Eugène-Adolphe), gendarme, classe 1893, recrutement de Versailles, mle 602; 16 ans de services.

Stephan (Michel-Marie-Joachim), gendarme, classe 1901, recrutement de Lorient, mle 2521; 28 ans de services, 9 campagnes.

Suzanne (Antonin), gendarme, classe 1895, recrutement de Narbonne, mle 1029; 18 ans de services, 9 campagnes.

Teyssier (Alban-Denis), gendarme, classe 1919, recrutement de Nîmes, mle 1253; 30 ans de services, 2 campagnes.

Tiquet (Henri-Emile-François), gendarme, classe 1894, recrutement de Limoges, mle 1467; 16 ans de services, 5 campagnes.

Tournier (Eugène-Emile), gendarme, classe 1895, recrutement de Bourg, mle 314; 25 ans de services, 4 campagnes.

Trouve (Théophile), maréchal des logis chef, classe 1889, recrutement de Poitiers, mle 1022; 25 ans de services, 13 campagnes.

Vaillon (Paul-Victor-Justin), gendarme, classe 1894, recrutement de Langres, mle 168; 33 ans de services, 5 campagnes.

Vairon (Mathurin-Félix-Valentin), gendarme, classe 1896, recrutement de Fontenay-le-Comte, mle 86; 22 ans de services, 4 campagnes.

Valette (Auguste), gendarme, classe 1894, recrutement de Magnac-Laval, mle 275; 23 ans de services, 5 campagnes.

Valluche (Henri-Victor), maréchal des logis chef, classe 1896, recrutement de Cholet, mle 11; 21 ans de services, 5 campagnes.

Viardot (Antoine-Auguste), gendarme, classe 1895, recrutement de Bar-le-Duc, mle 537; 18 ans de services.

Vouillot (Hermand-Lucien-Isidore), garde, classe 1898, recrutement de Besançon, mle 1033; 34 ans de services, 5 campagnes.

Service de santé.

EUROPÉENS

Bismes (Camille), adjudant, classe 1913, recrutement de Cahors, mle 132; 30 ans de services, 12 campagnes.

Delarbre (Gilbert), 2e classe, classe 1904, recrutement de Riom, mle 1615; 29 ans de services, 9 campagnes.

Rolland (Auguste), caporal, classe 1907, recrutement de Gap, mle 141; 30 ans de services, 9 campagnes.

NORD-AFRICAINS

Bouazza ben Abbes, 1re classe, classe 1920, recrutement du Maroc, mle A 14590; 23 ans de services, 8 campagnes.

Mohamed ben Ali, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 416/27; 18 ans de services, 11 campagnes.

Beghdouche Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1918 G, recrutement de Constantine, mle 1808; 27 ans de services, 5 campagnes.

Mansouri Ali, soldat, classe 1923 G, recrutement de Constantine, mle 139 LM; 23 ans de services, 1 campagne.

Décret du 28 mars 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 28 mars 1950 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée au titre des réserves, avec traitement, aux militaires désignés ci-après:

A. — RESERVES

Gendarmerie.

Benoit (Georges-Edmond), gendarme, classe 1925, recrutement de Cambrai, mle 1996; 23 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Billy (Henri-Alfred), gendarme, classe 1922, recrutement de Mézières, mle 1109; 25 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Deberdt (Gaston-Louis), gendarme, classe 1922, recrutement de Dunkerque, mle 2203; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Foret (Jules-Marie-Henri), gendarme, classe 1926, recrutement de Saint-Malo, mle 1568; 21 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Guellec (Yves-Joseph-Marie), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement d'Amiens, mle 1401; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Jakobi (Georges-Elisée), gendarme, classe 1928, recrutement de Tarbes, mle 2126 T 28; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Marques (Pierre-Paul-Abdon), gendarme, classe 1924, recrutement de Rodez, mle 1413; 23 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Nectoux (Jean-Claude), adjudant, classe 1923, recrutement de Mâcon, mle 1174; 25 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Nogues (Jean-Joseph), maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement de Perpignan, mle 1407; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Pichon (Moïse-Maxime), maréchal des logis chef, classe 1932, recrutement de Saint-Omer, mle 882; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Plouard (Charles-Séverin-Clément), maréchal des logis chef, classe 1921, recrutement de Rouen, mle 2074; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Rebillard (Louis), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Mâcon, mle 525; 23 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Robillot (Alphonse-Roger), gendarme, classe 1926, recrutement de Nevers, mle 901; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Travella (Georges-Antoine), gendarme, classe 1922, recrutement de Besançon, mle 1311; 25 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Verbeke (Georges-Amand), gendarme, classe 1924, recrutement de Dunkerque, mle 780; 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Service de santé.

EUROPÉENS

Py (Paul-François), 1re classe, classe 1921, recrutement d'Alger, mle 1M-326; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

NORD-AFRICAINS

Benmekki (Miloud), adjudant, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 1372; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Service des poudres.

Coudere (Paul-Victor), agent de 3e classe, poudrerie nationale du Ripault, classe 1912, recrutement de Casablanca; 35 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lefebvre (Raymond-Joseph-Henri), agent de 3e classe, poudrerie nationale de Toulouse, classe 1917, recrutement d'Hazebrouck, mle 1199; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Leloutre (Gaston-Alphonse), agent de 3e classe, centre d'études du Bouchet, classe 1913; recrutement de Versailles, mle 61; 35 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Martin (Louis), agent de 3e classe, poudrerie nationale de Toulouse, classe 1913, recrutement de Mâcon, mle 1320; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Rasseneur (Gaston-Louis), agent de 3e classe, poudrerie nationale d'Angoulême, classe 1915, recrutement de Valenciennes, mle 1731; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

De Rycker-Legrand (René-Victor-Flavien), agent de 3e classe, poudrerie nationale de Toulouse, classe 1920, recrutement de Saint-Omer, mle 1675; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

B. — REFORMES

AVEC UNE INVALIDITÉ INFÉRIEURE A 65 P. 100 RÉSULTANT DE BLESSURE DE GUERRE

Gendarmerie.

Lambert (Raimond-Joseph), gendarme, classe 1935, recrutement de Saint-Omer, mle 908; 13 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Service de santé.

EUROPÉENS

Beauchart (Louis-Marcel), 2e classe, classe 1914, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 828; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Benoiston (Pierre-Arthur), adjudant, classe 1914, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 3324; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Capvern (Pierre-Louis), soldat, classe 1896, recrutement de Pau, mle 1504; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Deschamps (Henri-Auguste), 2e classe, classe 1917, recrutement de Fontenay, mle 831; 12 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Gallon (René-Félix), 2e classe, classe 1918, recrutement de Bourges, mle 668; 23 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Harimbat (Joseph-Siméon), caporal, classe 1900, recrutement de Pau, mle 83; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Javourez (Georges-Marcel), 1re classe, classe 1916, recrutement de Chaumont, mle 769; 5 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Larue (Laguerre), sergent-chef, classe 1934, recrutement de Périgueux, mle 2941; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Leger (Etienne-Joseph), sergent, classe 1908, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2580; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Llopis (Laurent), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Alger, mle 1689; 7 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Martin (Alphonse), 2e classe, classe 1913, recrutement de Bordeaux, mle 231; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Peltret (Louis-Maurice), 1re classe, classe 1912, recrutement de Chaumont, mle 289; 7 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Roccaserra (François-Marie), 2e classe, classe 1899, recrutement d'Ajaccio, mle 377; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ronxin (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1929, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1102; 11 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

C. — DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Gendarmerie.

Badet (Gabriel-Julien-Charles), gendarme, classe 1916, recrutement de Mâcon, mle 944; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Beziel (Jean-Marie-François), garde, classe 1898, recrutement de Saint-Malo, mle 982; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Blanc (Paul-Pierre), maréchal des logis chef, classe 1919, recrutement d'Avignon, mle 1242; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Caille (Ernest-Casimir), gendarme, classe 1915, recrutement de Chambéry, mle 1548; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Casasoprana (Toussaint), gendarme, classe 1911, recrutement d'Ajaccio, mle 1435; 28 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.

Cavalier (Marcel-Alexandre-Aimable), gendarme, classe 1900, recrutement de Blois, mle 752; 22 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Frauciel (Jean-Joseph), gendarme, classe 1897, recrutement de Montauban, mle 774; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Jame (Edmond-Maurice), gendarme, classe 1917, recrutement de Caen, mle 1100; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Moreau (Etienne-Désiré), gendarme, classe 1899, recrutement de Tours, mle 668; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Mortier (Léon-Clément-Anicet), maréchal des logis chef, classe 1910, recrutement d'Amiens, mle 466; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Panard (François-Léon), gendarme, classe 1896, recrutement de Bar-le-Duc, mle 139; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Vilain (Henri-Eugène-Marcel-Armand), garde, classe 1918, recrutement de Niort, mle 1686; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Service de santé.

EUROPÉENS

Auzerais (René-Alfred), 2e classe, classe 1917, mle 461, recrutement de Lisieux; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bellemare (Julien-André), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Evreux, mle 61; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bonhoure (Elie-Jean), 2e classe, recrutement de Chaumont, classe 1913, mle 1097; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bouchet (Louis-Jules), 2e classe, classe 1909, recrutement de Mende; 27 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Bouguet (Charles-Paul), 2e classe, classe 1916, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 75; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bouillon (Maurice-Constant), 2e classe, classe 1915, recrutement de Saint-Lô, mle 1028; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Boulaire (Emile-René), 2e classe, classe 1906, recrutement d'Alger, mle 629; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Cadoz (Joseph-Félix), sergent, classe 1917, recrutement de Bourg, mle 724; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cazeneuve (Raymond), 2e classe, classe 1913, recrutement de Toulouse, mle 904; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Chartier (Jean), sergent, classe 1915, recrutement d'Angers, mle 463; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Chrétien (André-Armand), 1re classe, classe 1914, recrutement d'Amiens, mle 650; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Crespel (Hippolyte-Joseph), 2e classe, classe 1915, recrutement de Vanes, mle 843, 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Darmon (Charles), caporal, classe 1916, recrutement d'Oran, mle 2; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Descoureaux (Aristide), 1re classe, classe 1917, recrutement de Bourges, mle 33; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Detton (Marcel-Edouard), sergent, classe 1911, recrutement d'Angers, mle 1198; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Duchesne (Marin-François), 2e classe, classe 1898, recrutement de Laval, mle 795; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Duval (Louis-Désiré), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 5527; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Fabien (Charles-Emile), 2e classe, classe 1916, recrutement de Chartres, mle 765; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Flobert (Henri), sergent, classe 1918, recrutement de Bordeaux, mle 425; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Frereux (Alexandré-Louis), 2e classe, classe 1917, recrutement de Vitré, mle 489; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Gaillard (Honoré-Maixent), 1re classe, classe 1918, recrutement de Romans, mle 847; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Gastineau (Raoul), 2e classe, classe 1918, recrutement de Bordeaux, mle 991; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Herluison (Henri), 2e classe, classe 1917, recrutement de Troyes, mle 998; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Huet (Marcel-Jean), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 4871; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Joucla (Octave-Germain), 2e classe, classe 1910, recrutement de Montpellier, mle 1183; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Laffitte (Joseph), caporal, classe 1915, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 80; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ledante (Henri-Georges), 2e classe, classe 1914, recrutement de Troyes, mle 1403; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Marthoud (Joannès-Marcel), caporal, classe 1917, recrutement de Lyon-Central, mle 87; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Martin (Alfred), sergent, classe 1913, recrutement de Riom, mle 1226, 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mathelin (Roger-Bernard), 2e classe, classe 1918, recrutement de Châlons, mle 671; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Mauger (Gaston-Henri), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Orléans, mle 731 M; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Mouches (Charles), 2e classe, classe 1917, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 536; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Munier (Emile), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Agen, mle 1197; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Peltier (Marcel-Stéphane), sergent, classe 1913, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 3875; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Pierron (Jules), 2e classe, classe 1913, recrutement de Poitiers, mle 1629; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Pradère (Bertrand-Jean), caporal, classe 1914, recrutement de Bordeaux, mle 4373; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Puygrenier (Bazile), 2e classe, classe 1918, recrutement de Magnac-Laval, mle 561; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Renard (Ernest), 2e classe, classe 1902, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 3180; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Royer (Désiré-Lucien), 2e classe, classe 1898, recrutement de Mamers, mle 831; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Salabert (Eugène-Alexandre), caporal, classe 1917, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 3701; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Sarsiat (Marcel), 2e classe, classe 1916, recrutement de Bordeaux, mle 4145; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vinet (Henri-Eugène), 2e classe, classe 1917, recrutement de Fontenay, mle 950; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Yvenat (Pierre-Jean), 2e classe, classe 1902, recrutement de Brest, mle 3121-CH; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Décret du 28 mars 1950 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 28 mars 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Ahmedi Elzzourgui Lazerigue, soldat du 66e régiment d'artillerie, classe 1938, mle 2630 au recrutement d'Alger.

Alessandra (Georges), soldat de 1re classe du 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1937, mle 506 au recrutement de Constantine.

Allirol (Lucien-Adrien), caporal-chef du 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle R 8 au recrutement du Maroc.

Amedjkane Rabah dit Jean-Marie, soldat du 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle R 1052 au recrutement du Maroc.

Amouret (François-Marie), soldat du 21e G. R. D. I., classe 1932, mle 843 au recrutement de Guingamp.

Auboiron (Pierre-Lucien), soldat de 1re classe du bataillon de marche no 5, classe 1923, mle 529 au recrutement de Moulins.

Baessa (Gabriel-Antonio), caporal du 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle 733 au recrutement d'Oran.

Baron (Marcel-Alexandre), soldat du 8e bataillon de chasseurs à pied, classe 1934, mle 143 au 6e bureau de recrutement de la Seine.

Barrat (Jean-Pierre-Michel-Adrien), brigadier-chef du 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1943, mle 10372 au recrutement de Lyon.

Baylly (Henri-Louis-Cornil), soldat du 73e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 1795 au recrutement de Dunkerque.

Beddeleem (René-Marcel-Cornil), sergent du 110e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1019 au recrutement de Dunkerque.

Bellemin (Léon-François), soldat de 1re classe du 152e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 49 au recrutement de Chambéry.

Belliot (Gabriel-Jean-Marie), soldat du groupe de reconnaissance de corps d'armée no 14, classe 1929, mle 1165 au recrutement de Nantes.

Bellot (Charles), soldat du 171e R. I. F., classe 1923, mle 220 au recrutement de Sarrebourg.

Beraud (Louis-Eugène-Antoine), soldat du 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 25775 au recrutement de Lyon.

Bertherat (Léon-Gaston), sergent-chef de la 5e demi-brigade de chasseurs alpins, classe 1931, mle 9 au recrutement d'Annecy.

Besson (Henri), soldat du 4e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle C 9524/41 au recrutement de Versailles.

Betin (Pierre-Victor), soldat du 2e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1453 au recrutement de Rennes.

Biarge (Henri), soldat du 3e régiment étranger d'infanterie, classe 1941, mle 95579 au recrutement de Toulouse.

Blanchard (Henri-Eugène-Pierre), soldat du 62e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 742 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

Bluhm (Henri-Ernest), soldat du 77e régiment d'artillerie, classe 1931, mle 782 au recrutement de Sélestat.

Blum-Cotentin (Claude-Auguste-Lucien-René), soldat du 2e bataillon de zouaves, classe 1945, mle 22778 au recrutement de Marseille.

Boissières (Clovis), soldat du 152e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 10431 au recrutement de Lyon.

Bonnefond (Roger), soldat du 22e bataillon de marche nord-africain, classe 1942, mle 8262 Ll au recrutement de Poitiers.

Bosmel (Raymond-Philippe), caporal du 161e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 167 au recrutement d'Argentan.

Boutillier (André), sergent-chef du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle 1711 au recrutement de Cambrai.

Boutin (André), soldat du bataillon de marche no 24, classe 1941, mle 22517 au recrutement de Lyon.

Bouyssalet (Marc), sergent du 6e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1941, mle 14561 B au recrutement de Poitiers.

Braibant (Eugène-Théodore), sergent-chef du 43e régiment d'infanterie coloniale, cab 2, classe 1926, mle 1035 au recrutement de Troyes.

Brulat (Félicien-Raoul), sapeur du 28e régiment du génie, classe 1916, mle 1119 au recrutement de Toulon.

Brun (Marius-Roger), soldat de 1re classe du 36e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1933, mle 489 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Brunet (François), adjudant du 33e régiment d'infanterie alpine, classe 1927, mle 1501 au recrutement de Carcassonne.

Buiguez (René-François-Louis), soldat de 1re classe du 64e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1941, mle R 239 au recrutement du Maroc.

Burais (Raymond), maréchal des logis du 12e régiment de dragons, classe 1936, mle 1350 au recrutement de Grenoble.

Bureau (Lucien-Marc-Armand), soldat de 1re classe du 19e bataillon de chasseurs à pied, classe 1935, mle 1215 au recrutement de Tours.

Bussutil (Jean-Paul), caporal du 57e R. I. C. M. S., 3e compagnie, classe 1935, mle 430 au recrutement de Tunis.

Cabrol (Marcel-Gabriel-Célestin), sergent du 1er bataillon de chasseurs laotiens, classe 1940, mle 4622 au recrutement de Montpellier.

Cadaux (Joseph), sergent du bataillon de marche no 5, classe 1923, mle 136 au recrutement de Bourg.

Caillat (Roger), soldat de 1re classe du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1940, mle 1197-46 au recrutement de Lyon.

Camp (René-Georges), maréchal des logis du 1er régiment de cuirassiers, classe 1944, mle R 1071 au recrutement du Maroc. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Carmin (Louis-Florent-Bernard), sergent du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1942, mle 24173 au recrutement de Lyon.

Carrère (Isidore), soldat du 19e escadron du train des équipages militaires, classe 1924, mle 1322 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

Catherin (Amédée), sergent au bataillon de marche no 24, classe 1933, mle 1338 au recrutement de Bourg.

Caty (Maurice-Robert), adjudant du 159e régiment d'infanterie alpine, classe 1941, mle 6670 au recrutement de Lyon.

Chabas (Jacques-Ferdinand-Gustave), sergent-chef du régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1941, mle 25373 au recrutement de Lyon.

Chaillet (Gabriel-Marie-Adrien), maréchal des logis du 51e régiment d'artillerie, classe 1921, mle 11 au recrutement de Tunis.

Chanut (Auguste), soldat du 38e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 580 au recrutement du Puy.

Charanmac (Roger), caporal du 49e régiment d'infanterie, classe 1943, mle LM 24 au recrutement de Poitiers.

Charlet (Edouard-Jean-Baptiste), brigadier-chef du 2e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 590 au recrutement de Saint-Quentin.

Charazin (Pierre-Jean), soldat du 50e régiment d'infanterie, classe 1943 mle 12407 au recrutement de Bordeaux.

Chourrau (Jean-René), soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1941, mle LM 1472 au recrutement de la Seine.

Chrétien (André-Emile), sergent du 42e R. I. F., classe 1934, mle 1199 au recrutement de Chaumont.

Clauzel (Antonin), soldat du 35e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 281 au recrutement de Tulle.

Coffart (Henri-Auguste), maréchal des logis du 19e train-auto, 580e compagnie, classe 1927, mle 1438 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

Collomb (Etienne-Louis-Joseph), sergent du 28e régiment du génie, classe 1919, mle 297 au recrutement de Digne.

Coupe (Louis-Edouard-Léon), soldat du 43e régiment d'infanterie, classe 1924, mle 1058 au recrutement de Saint-Lô.

Curez (Charles-François), caporal-chef du 151e régiment d'infanterie, classe 1945, au recrutement de Dijon. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

David (Pierre-Edgard), soldat du 19e bataillon de chasseurs à pied, classe 1934, mle 1217 au recrutement de Versailles.

Derrey (Roger-Georges), soldat du 3e escadron du train des équipages militaires, classe 1928, mle 321 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

Desmars (Constant-Jean-Marie), soldat du 265e régiment d'infanterie, classe 1920, mle 1505 au recrutement de Nantes.

Diot (Gaston-Georges), soldat de 1re classe du 3e régiment de zouaves, classe 1925, mle 1086 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Doisnel (Maurice), brigadier de la 580e compagnie du train no 19, classe 1931, mle 1639 au 4e bureau de recrutement de la Seine.

Dronet (Paul-Alexis-Jules), soldat du 622e régiment de pionniers, classe 1923, mle 1716 au recrutement du Mans.

Durole (Victor-René-Julien), soldat du 41e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1617 au recrutement de Nantes.

Dupuy (Fernand-Claude), soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1926, mle 513 au recrutement de l'A. O. F. à Dakar.

Faure (André-Eugène), soldat de 1re classe du 35e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 539 au recrutement de Guéret.

Fiquet (Arthur-Auguste-Joseph), soldat du 13e régiment territorial, classe 1916, mle 283 au recrutement d'Arras.

Gauthier (Gédéon), soldat du 213e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 1223 au recrutement de Blois.

Gelin (Joseph-Gabriel), soldat du 15e régiment d'infanterie alpine, classe 1931, mle 15 au recrutement de Rodez.

Gerbeau (Adrien-Léon-Eugène), soldat du 19e train, 580e compagnie, classe 1923, mle 2989 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

Goz (René), soldat du 18e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 540 au recrutement de Mont-de-Marsan.

Gineiri (André-François-Ignace), sergent du 28e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1932, mle 1350 au recrutement de Privas.

Goueslard (Emile-Alphonse-Lucien), soldat du 77e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 344 au recrutement de Cherbourg.

Guit (Raymond-Jacques), soldat du 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle R. 322 au recrutement du Maroc.

Harou (Pierre-Léon-Aimé), soldat du 11e régiment d'artillerie, classe 1939, mle 1099 au recrutement d'Evreux.

Herbeau (Jules-Georges), soldat du 513e régiment régional, classe 1919, mle 1485 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

Ivan (Paul-Louis-Eugène), garde à la 3e légion de garde républicaine mobile, classe 1930-2, mle 857 au recrutement d'Avignon.

Jacquot (Louis-Eugène-Henri), sergent du 12e R. T. S., classe 1937, mle 1353 au recrutement de Lyon.

Lagouile (Nicolas-Louis), cavalier du 4e G. R. D. I., classe 1935, mle 539 au recrutement de Mâcon.

Lamour (Pierre-Marie), soldat de la 12e compagnie de garde de Q. G., classe 1927, mle 3160 au recrutement de Brest.

Langlois (Roger), caporal-chef du 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1934, mle 4043 au recrutement de Bordeaux.

Leduc (Gaston-Hermann-Henri), soldat du 213e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 981 au recrutement d'Orléans.

Lefaure (Pierre-Alfred), soldat du 21e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 3906 au recrutement de Versailles.

Levert (Guy-Maurice), conducteur de la 580e compagnie du 19e train auto, état-major, classe 1919, mle 206 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

Marrec (Pierre-Yves), sergent-chef du 174e régiment de mitrailleurs d'infanterie de forteresse, classe 1927, mle 3595 au recrutement de Brest.

Martini (Jean-Baptiste), caporal du 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1945, mle R 1604 au recrutement du Maroc. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Maze (Fernand-Victorien-Urbain), soldat du 9e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 2331 au recrutement de Privas.

Meriot (André-Jacques), soldat du 9e régiment d'infanterie, classe 1926, mle 102 au recrutement de Châteauroux.

Messioux (André-Marcel), maréchal des logis du 3e G. R. D. I., classe 1927, mle 1639 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Moisy (Fernand-Albert-Jules), soldat du 10e régiment du génie, classe 1937, mle 316 au recrutement d'Evreux.

Morel (Victor-Hyacinthe-Léon-Paul), soldat du 11e régiment de dragons portés, classe 1932, mle 1693 au recrutement de Rennes.

Nesmond (Henri-François), gendarme de la 8e légion *bis* de gendarmerie, classe 1923, mle 414 au recrutement de Limoges.

Palat (Michel-Louis), caporal-chef du 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1945, mle R. 132 au recrutement du Maroc.

Paulze (Pierre-Félix), gendarme de la 8e légion *bis* de gendarmerie, classe 1930, mle 3559 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Paume (André), caporal du 16e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1928, mle 2185 au recrutement d'Auch.

Pellicini (Jean-Paul), soldat du régiment d'infanterie coloniale du Maroc (9e R. I. C.), classe 1943, mle 1526 au recrutement d'Ajaccio. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Pinau (Elie-Osmin), soldat du détachement télégraphique 9704, classe 1927, mle 48 au recrutement de Rodez.

Plessis (Emile-Paul-Alexandre), soldat du 19e escadron du train des équipages, classe 1924, mle 112 au recrutement de Chartres.

Renard (André-Jacques), soldat du 19e train auto, classe 1941, mle 3361 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

Renard (Roger-Adelmar), soldat du 19e escadron du train des équipages militaires, 580e compagnie, classe 1929, mle 96 au recrutement de Chartres.

Sauniac (Georges-Camille-Alexis), sergent du 1er régiment de parachutistes, classe 1943, mle 8392 au recrutement de Tulle.

Verbie (André-Adolphe), adjudant du 85e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 369 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

Décret du 28 mars 1950 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 28 mars 1950 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire (à titre posthume), les militaires dont les noms suivent:

Albertini (Jacques-Toussaint), soldat de 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1938, mle 1377 au recrutement d'Ajaccio.

Albertini (François), aspirant, 13e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1935, mle 1519 au recrutement d'Ajaccio.

Alfonsi (Joseph), soldat de 2e classe, 1er bataillon de zouaves, classe 1937, mle 215 au recrutement d'Ajaccio.

Andrieu (André-Joseph), caporal, 49e bataillon de chasseurs alpins, classe 1933, mle 2997 au recrutement de Marseille.

Antoni (Jean-Pierre), sergent, bataillon de marche no 5, classe 1936, mle 436 au recrutement d'Ajaccio.

Aragoni (Joseph), soldat de 2e classe, 3e régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1933, mle 656 au recrutement de Constantine.

Arnal (Roland), maréchal des logis, 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 14690 au recrutement de Bordeaux.

Baldi (Antoine-Léon), 8e génie, classe 1921, mle 42802 au recrutement de la Seine.

Baliester (Jean-Gaston), caporal-chef, 2e régiment de tirailleurs marocains, classe 1942, mle 1041 au recrutement du Maroc.

Baron (Emile-Gabriel-René), soldat, 182e régiment d'artillerie lourde tractée, classe 1936, mle 465 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Barrein (Marcel-Georges), sergent, 19e bataillon de chasseurs portés, classe 1941, mle 14430 au recrutement de Bordeaux.

Bayle (Georges-Pierre), sergent, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1941, mle 10032 L au recrutement de Limoges.

Beauchamp (Hubert-Henri-Ange), caporal, 3e régiment d'infanterie, classe 1939, mle L 794 au recrutement de Marseille.

Bellot (Bernard-Marcel), soldat de 2e classe, 2e régiment de cuirassiers, 4e escadron, classe 1945, mle 2276 au recrutement de Nancy.

Bertrand (Pol-Lucien-Marcel), 2e canonnier, 61e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1940, mle 1304 au recrutement de Mézières.

Besse (René-Jean-Joseph), maréchal des logis, 3e régiment de spahis algériens, classe 1925, mle 248 L/M au recrutement d'Oran.

Blanchard (Auguste-Célestin), brigadier-chef, 2e régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1940, mle 824 au recrutement de Toulouse.

Blanchard (Gilbert), adjudant-chef, 1er régiment de Franche-Comté (2e bataillon), classe 1920, mle 988 au recrutement de Besançon.

Bœuf (Pierre), gendarme, légion de gendarmerie de Paris-Est, classe 1943, mle A. 7659 au recrutement de Montélimar.

Boudet (André-Louis), soldat de 1re classe, bataillon de choc, classe 1945, mle 1539 au recrutement du Maroc.

Boulanger (Jules), soldat, 87e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 2284 au recrutement de Valenciennes.

Bournac (Pierre-Marie-Edouard), aspirant, 9e zouaves, classe 1941, mle 229 au recrutement du Maroc.

Bourrel (Jean-Cyprien), gendarme, légion de gendarmerie du Dauphiné-Savoie, classe 1933, mle 604 au recrutement d'Albi.

Bousquet (Pierre-Jules-Sylvain), canonnier, 222e régiment d'artillerie coloniale, classe 1923, mle 1090 au recrutement de Carcassonne.

Bregier (Jacques-Jean), soldat, 96e compagnie de quartier général, classe 1947, mle 16264 au recrutement de Nancy.

Breton (Pierre-Louis), soldat, 150e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 21392 au recrutement de Nancy.

Bully (Robert), sergent-chef, régiment d'Auvergne de la 9e division d'infanterie coloniale, classe 1934, mle 1463 au recrutement de Besançon.

Caffin (Camille-Louis), 2e canonnier, 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1942, mle 14340 au recrutement de Dijon.

Cailleton (Louis-Pascal), adjudant-chef, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1925, mle 839 au recrutement d'Angoulême.

Calvet (Paul), caporal-chef, 7e compagnie du bataillon de choc, classe 1942, mle 6638 au recrutement de Perpignan.

Cancouët (Kramer-Léo), soldat de 1re classe, bataillon de marche no 21, classe 1942, mle 9904 au recrutement de Bordeaux.

Carayon (Roger-Jean), aspirant, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle 2301 au recrutement d'Albi.

Cariven (François), sergent, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 8105 au recrutement de Toulouse.

Casemont (Raymond-Albert), brigadier, régiment d'artillerie coloniale du Levant, classe 1942, mle 9919 B au recrutement de Poitiers.

Cassagnabères (Paul), soldat de 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 12212 au recrutement de Toulouse.

Casson (Sylvain), soldat de 1re classe, 50e régiment d'infanterie, classe 1944, mle L.M. 178 au recrutement de Poitiers.

Catteau (Emile), soldat de 2e classe, 33e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 503 au recrutement de Lille.

Chabane (Joseph), sergent, 4e zouaves, classe 1939, mle 215 au recrutement de Constantine.

Claverie (Louis), soldat de 1re classe, 9e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle C 783/41 au recrutement B. A. M. C.

Conti (Jean-Pierre), maréchal des logis, 3e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle S.M. 182/41 au recrutement de Constantine.

Conus (Yves), brigadier, régiment de marche de spahis marocains, classe 1944, mle G.S.A. 11 C au recrutement de Tunis.

Dapoigny (Roger), maréchal des logis chef, 16e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1934, mle 941 au recrutement du Puy.

Degand (Albert-Marius), soldat de 2e classe, 87e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1919, mle 235 au recrutement d'Avesnes.

Delalain (Ernest-François-Lucien-Désiré), soldat, 18e génie, classe 1935, mle 1592 au recrutement de Cambrai.

Delangre (Maurice), sergent-chef, 87e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 160 au recrutement de Laon.

Delorme (James-Gaston), soldat, 87e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1927, mle 372 au recrutement d'Avesnes.

Demailly (René), soldat, 87e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1938, mle 457 au recrutement de Valenciennes.

Desgouilles (Edgar-Raoul), chasseur, 61e bataillon de chasseurs alpins, classe 1931, mle 762 au recrutement de Toulon.

Dinoire (André-Alfred), soldat de 2e classe, 1er régiment d'infanterie, classe 1934, mle 2970 au recrutement de Cambrai.

Dolet (Raymond), soldat de 2e classe, 87e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1929, mle 1647, au recrutement d'Avesnes.

Dubreuil (André), soldat, 442e régiment de pionniers, classe 1921, mle 886 au recrutement de Moulins.

Dumas (Gaston-Charles), soldat, 8e section de C. O. A., classe 1923, mle 1231 au recrutement de Troyes.

Dumont (Gustave-Jules), soldat 19e régiment de travailleurs militaires, classe 1917, mle 1644 au recrutement de Valenciennes.

Dûpain (Marcel-François), sergent, compagnie mixte de transmission no 46/84, classe 1925, mle 508 au recrutement de Troyes.

Duval (Pierre-Marie-François), soldat, 24e escadron du train, classe 1931, mle 1765 au recrutement de Saint-Brieuc.

Fleuriet (Maurice-Albert), soldat, 361e R. A. L. P., classe 1926, mle 928 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Gamez (Léon-Auguste), caporal-chef, 87e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1935, mle 476 au recrutement de Cambrai.

Ghaye (Roger-François), soldat, 87e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1930, mle 1264 au recrutement d'Avesnes.

Heptia (Michel), soldat, 87e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1935, mle 788 au recrutement de Laon.

Hollin (François-Jules), soldat, 87e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1931, mle 1969 au recrutement de Cambrai.

Janvier (Jean-Baptiste), sapeur, 10e régiment du génie, classe 1937, mle 704 au recrutement de Tulle.

Lapierre (François), soldat de 1re classe, 61e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1943, mle 11951 au recrutement de Dijon.

Le Bouvier (Marcel-Lucien), soldat, 41e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 535 au recrutement de Saint-Lô.

Lemaire (Paul-Cyriaque), soldat, 87e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1920, mle 1689 au recrutement de Saint-Quentin.

Le Prohon (Augustin-Alfred-Emile), caporal, 87e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1931, mle 689 au recrutement d'Avesnes.

Le Quintrec (Pierre-Marie-Guillaume), maréchal des logis, P. A. D. 61, classe 1925, mle 1320 au recrutement de Vannes.

Libera (Roger-Marie-Jules-Gabriel), brigadier-chef, 5e régiment d'autos mitrailleuses, classe 1935, mle 240 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Lorgnier (Albert-Jean), soldat, 73e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 2871 au recrutement de Saint-Omer.

Marro (Albert-Léopold), soldat, 15e régiment de tirailleurs algériens, classe 1932, mle 3570 au recrutement de Bordeaux.

Meresse (François-Célestin-Emile), soldat, 13e régiment régional, classe 1915, mle 2173 au recrutement d'Avesnes.

Meunier (Paul-Henry), soldat, 87e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1938, mle 596 au recrutement de Dunkerque.

Mondon (René-Pierre), soldat, 24e régiment mixte colonial d'infanterie, classe 1939, mle 2663 au recrutement de Bordeaux.

Mougin (Pierre-Jules-Charles), soldat, 4e R. A. D., classe 1921, mle 645 au recrutement de Chamont.

Moullins (Fernand-Moïse), soldat de 1re classe, 507e régiment de chars d'assaut, classe 1936, mle 376 au recrutement de Laon.

Muller (Raymond), adjudant-chef, 30e bataillon de chasseurs portés, classe 1936, mle 1092 au recrutement de Valenciennes.

Nicola (Albert-Paul), brigadier, 6e régiment d'artillerie, classe 1937, mle 1816 au recrutement d'Epinal.

Oudet (Henri-Adrien), soldat, dépôt d'infanterie 142, classe 1927, mle 1167 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Paccagnini (Louis-Georges-Auguste), soldat, 35e régiment d'infanterie, 5e compagnie, classe 1945 au recrutement de Dijon.

Pecqueux (Jules-David-Ernest), soldat, 127e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1631 au recrutement de Dunkerque.

Perret (Fernand-Albert), soldat de 1re classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 491 au recrutement de Besançon.

Piaux (Fernand-André), soldat, parc de munitions d'armée no 5, classe 1934, mle 2350 au recrutement de Poitiers.

Picquet (Lucien), soldat, 11e régiment de tirailleurs algériens, classe 1935, mle 3842 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Pizon (Edmond), soldat, 22e régiment d'infanterie coloniale, classe 1926, mle 899 au recrutement de Bourges.

Plisson (Antonin), soldat, 113e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 994 au recrutement de Bourges.

Queniot (Paul), soldat, 95e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 594 au recrutement de Bourges.

Rafaillat (Robert-Gérard), soldat, compagnie du génie 9/1, classe 1934, mle 3768 au recrutement d'Angers.

Raymond (Eugène-Emile), chasseur, 47e bataillon de chasseurs alpins, classe 1927, mle 621 au recrutement de Saint-Etienne.

Rey (Paul-Henri), brigadier, 11e régiment d'artillerie portée, classe 1940, mle 6509 au recrutement de Bordeaux.

Rillaert (Léon), soldat, 21e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 3256 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Roche (André), tirailleur, 2e régiment de tirailleurs marocains, classe 1927, mle 1637 au recrutement de Bordeaux.

Rostri (Maurice), sapeur de 1re classe, 15e régiment du génie, classe 1921, mle 5411 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Saindenis (Jean-Lucien), maréchal des logis, 226e régiment d'artillerie lourde, classe 1926, mle 827 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Sarois (André), sergent-chef, 5e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, classe 1930, mle 825 au recrutement de Bordeaux.

Touret (Jean-Etienne-Raymond), sergent, 50e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 2141 au recrutement de Périgueux.

Tourneur (Marcel-Maurice), soldat, 8e section de C. O. A., classe 1931, mle 706 au recrutement de Melun.

Uhart (Georges), sergent, 18e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1355 au recrutement de Pau.

Umbdenstock (Jacques), cavalier, 35e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1933, mle 62 au recrutement de Chaumont.

Vanhoutte (Robert-Emile), soldat, 87e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1937, mle 1041 au recrutement de Lille.

Décret du 28 mars 1950 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 28 mars 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire (à titre posthume), les militaires dont les noms suivent:

Amet (Roger-Louis-René), caporal-chef, classe 1943, recrutement de Nancy, mle 3081, 5e régiment de tirailleurs marocains.

André (Maurice), caporal-chef, classe 1940, recrutement de Thionville, mle 426, détachement avancé de régiment de reconnaissance.

André (Paul-Constant), 2e classe, classe 1944, recrutement de Metz, mle 3215, 5e régiment de tirailleurs marocains.

Andreo (François), caporal-chef, classe 1936, recrutement du Maroc, mle 660, 1re compagnie du génie divisionnaire.

Arnoy (Fernand-Henri), sergent, classe 1940, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 2045, 6e régiment de tirailleurs marocains.

Arnould (Marcel-Eugène-Laurent), caporal, classe 1936, recrutement de Metz, mle 8, 82e régiment d'infanterie de forteresse.

Avarsenq (Jacques-Pierre), sergent, classe 1939, recrutement de Rabat, mle LM 775, 49e goum d'engins du 1er G. T. M.

Barlalucci (Aimé), 2e classe, classe 1944, recrutement de Marseille, mle 5126, 5e régiment de tirailleurs marocains.

Barth (Victor-Antoine), caporal-chef, classe 1940, recrutement de Sélestat, mle 670, 4e régiment de tirailleurs marocains.

Bartolini (Marie-Dominique), 2e classe, classe 1940, recrutement d'Ajaccio, mle 577, 101e compagnie du 25e train.

Beffay (André-Marcel), caporal, classe 1943, recrutement de Châteauroux, mle 11191 L, 5e bataillon de chasseurs à pied.

Benielli (Paul-Désiré), maréchal des logis chef, classe 1939, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 1322, 3e régiment de spahis marocains.

Bense (Georges-Marceau-Léopold), maréchal des logis, classe 1941, recrutement d'Alger, mle 1578, 67e régiment d'artillerie d'Afrique.

Bernard (Justin), aspirant, classe 1939, recrutement de Toulon, mle 1885, 7e régiment de tirailleurs algériens.

Bertrand (Jean-Victor), 2e classe, classe 1927, recrutement de Saint-Etienne, mle 243, 99e R. I. A.

Bezzina (André), sergent-chef, classe 1941, recrutement de Constantine, mle 1163, 3e régiment de tirailleurs algériens.

Bianchi (Elie-Marcel-Louis), classe 1942, 2e classe, recrutement de Marseille, mle 17710, groupe de commandos.

Bisgambiglia (Pascal), 2e classe, classe 1943, recrutement de Constantine, mle 599, 3e régiment de spahis algériens.

Boisson (Robert), sergent, classe 1942, recrutement de Poitiers, mle 6083, 8e régiment de tirailleurs marocains.

Borde (André), maréchal des logis, classe 1939, recrutement d'Angoulême, mle 687, 11e régiment de chasseurs d'Afrique.

Borel (Jacques), 2e classe, classe 1945, recrutement de Marseille, mle 22779, 1er bataillon de choc.

Boronad (Vincent-René), 2e classe, classe 1944, recrutement d'Alger, mle 2319, 3e régiment de spahis marocains.

Bosquet (Gabriel-René), brigadier, classe 1942, recrutement de Paris, mle 437, 3e régiment de spahis algériens.

Boulanger (Albert-Lucien), adjudant, classe 1922, recrutement de Nancy, mle 7792, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Bourgeois (André-Henri-Jean), sergent, classe 1936, recrutement de Melun, mle 1391, 7e régiment de tirailleurs algériens.

Boyer (Etienne-Marie-Joseph-Louis), caporal-chef, classe 1941, recrutement de Marseille, mle 15815, 2e bataillon de zouaves.

Brazier (François-Emile-Jules-Ernest), aspirant, classe 1937, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 1968, dépôt d'infanterie no 93.

Brugidou (Gabriel-Jean), 1re classe, classe 1933, recrutement de Cahors, mle 741, 71e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

Brun (Maurice-Robert), 2e classe, classe 1940, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 613/38, 24e régiment d'infanterie.

Brunet (Constant), 2e clase, classe 1943, recrutement RM 708, Alger, 1er régiment de chasseurs d'Afrique.

Bruschini (Jean-Noël), maréchal des logis, classe 1931, recrutement d'Ajaccio, mle 46, 3e régiment de spahis marocains.

Burlet (Louis), brigadier, classe 1943, recrutement du Maroc, mle R. 790, 3e régiment de spahis marocains.

Cadoux (Henri-Auguste), caporal, classe 1929, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 1415, 139e régiment d'infanterie de forteresse.

Cadre (Robert), 2e classe, classe 1946, recrutement de Paris, mle 6764, 3e régiment d'infanterie coloniale.

Campion (Pierre-François-Yvon), 2e classe, classe 1941, recrutement de Paris, mle 31286, 3e régiment de spahis algériens.

Canat (Jean), aspirant, classe 1942, recrutement de Constantine, mle 618, groupe de commandos d'Afrique.

Carayol (Xavier-Amédée-Antoine), sergent-chef, classe 1931, recrutement de Montpellier, mle 263, 3e groupe de tabors marocains.

Carles (Emile-Eugène), caporal, classe 1941, recrutement de Nancy, mle 9156, 6e régiment de tirailleurs algériens.

Casalta (Philippe-Antoine), adjudant-chef, classe 1932, recrutement d'Ajaccio, mle 566, 8e régiment de tirailleurs marocains.

Cau (André-Claude), maréchal des logis, classe 1938, recrutement d'Alger, mle 661, 5e régiment de chasseurs d'Afrique.

Cavallero (François-Joseph), 1re classe, classe 1941, recrutement de Marseille, mle 15310, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Celdran (Manuel), 2e classe, classe 1939, recrutement d'Oran, mle 1088, 2e régiment de dragons.

Cesarini (François-Jean), 2e classe, classe 1942, recrutement d'Ajaccio, mle 1278, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Charles (Jean-Lucien), aspirant, classe 1941, recrutement d'Oran, mle 1492, 2e bataillon de zouaves.

Chobert (Roger-Marie-Joseph), soldat, classe 1933, recrutement d'Orléans, mle 2171, 3e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

Cormi (Georges), brigadier, classe 1943, recrutement de Constantine, mle 1042, 2e régiment de chasseurs d'Afrique.

Courbot (Emile-Alfred-Charles), 2e classe, classe 1938, recrutement de Saint-Omer, mle 1153, 15e régiment d'artillerie.

Croizet (René-Marcel), soldat, classe 1931, recrutement d'Orléans, mle 1010, 3e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

Cuny (René-Maurice), soldat, classe 1938, recrutement d'Epinal, mle 743, 68e régiment d'infanterie de forteresse.

Davoisne (André-Gabriel), maréchal des logis, classe 1937, recrutement de Valenciennes, mle LM 14, 15e R. A. D.

Delandines (Albert), soldat, classe 1930, recrutement de Châteauroux, mle 2067, 14e régiment de dragons portés.

Desnoue (Louis-Jacques-Eugène), soldat, classe 1922, recrutement de Versailles, mle 1129, 19e escadron du train.

Domrault (Jean-Marie-François), soldat, classe 1923, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1427, 19e escadron du train.

Doute (Jules-Raymond), brigadier-chef, classe 1930, recrutement de Caen, mle 1959, 66e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

Ferré (René-André), 2e classe, classe 1936, recrutement d'Auch, mle 61, 74e groupe de reconnaissance d'infanterie divisionnaire.

Geffroy (Maurice-Edouard-Marie), élève aspirant, classe 1940, recrutement de Nantes, mle 4073, 2e bataillon de marche d'E. A. R.

Georget (André), soldat de 1re classe, classe 1939, recrutement de Poitiers, mle 225, 9e régiment d'infanterie.

Goubet (Maurice-Lucien), brigadier-chef, classe 1935, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 2069, 11e régiment de dragons portés.

De Gracia (Joseph-Louis), brigadier, classe 1937, recrutement de Bordeaux, mle 2620, 74e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

Grigner (René), brigadier, classe 1925, recrutement de la Seine (1er bureau), mle LM 503, 19e escadron du train des équipages.

Guillemet (Joseph), soldat, classe 1930, recrutement de Bourges, mle 2366, 608e régiment de pionniers.

Gwizdek (Franz), 2e classe, classe 1936, recrutement d'Arras, mle 594, 15e régiment d'artillerie.

Heibel (Robert), sergent, classe 1942, recrutement de Strasbourg, mle 2068, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, 11e compagnie.

Isabey (Georges-Raoul-Fernand), soldat, classe 1925, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 3190, 19e escadron du train des équipages militaires.

Jamain (Maurice-Edmond), soldat, classe 1928, recrutement de Béthune, mle 5003, 15e régiment d'artillerie divisionnaire.

Jaouen (Robert-Pierre-Jean), brigadier, classe 1941, recrutement de Lorient, mle LM 334, 306e régiment d'artillerie coloniale portée.

Jennequin (Joseph-Arthur-Arsène), soldat, classe 1933, recrutement de Lille, mle 4181, 15e régiment d'artillerie divisionnaire.

Kleckers (Arthur-Fernand-Jean), cavalier, classe 1938, recrutement de Marseille, mle 970, 21e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

Laurent (Louis-Marie), élève-aspirant, classe 1938, recrutement de Guingamp, mle 385, 2e bataillon de marche d'E. A. R.

Lefèvre (André-Maurice), 2e classe, classe 1919, recrutement de Rouen, mle 1613, 329e régiment d'artillerie.

Lenne (Marcel), soldat, classe 1933, recrutement de Valenciennes, mle 1963, 15e régiment d'artillerie divisionnaire.

Lenoir (Jacques-Otto), brigadier-chef, classe 1933, recrutemnet d'Angoulême, mle 1110 (dépôt de guerre) 19e escadron du train.

Lesage (Oscar-Ernest), soldat, classe 1934, recrutement de Lille, mle 3334, 15e régiment d'artillerie divisionnaire.

Lesure (Lionel), 2e classe, classe 1933, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1658, 22e train, 219e compagnie auto de quartier général.

Mazoyer (Martial-Léopold), adjudant, classe 1917, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 801, compagnie télégraphique 970/1.

Michel (François-Désiré-Bernard-Mathurin), 1re classe, classe 1935, recrutement d'Angers, mle 973, 9e train, 831e compagnie.

Migeot (Jean-Paul), maréchal des logis, classe 1938, recrutement de Tours, mle 1234, 21e G. R. D. I.

Milliton (Louis-Henri), sergent, classe 1924, recrutement de Châteauroux, mle 996, 213e régiment d'infanterie, 5e compagnie.

Moucheboeuf (René-Auguste), soldat, classe 1933, recrutement de Bourges, mle 1616, 3e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

Mouet (Jean), maréchal des logis, classe 1934, recrutement de Nancy, mle 2855, 21e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

Ouley (André-Georges), soldat, classe 1945, recrutement de Poitiers, mle LM 704, 4e régiment de tirailleurs marocains.

Pain (Marcel-Robert), 1re classe, classe 1933, recrutement de Blois, mle 168, 3e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

Panis (Georges-Jean-Louis), maréchal des logis, classe 1932, recrutement de Toulouse, mle 1201, 74e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

Pataux (Louis-Laurent), brigadier, classe 1932, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 4173, 306e régiment d'artillerie coloniale portée.

Pinquet (Jean), sergent-chef, classe 1933, recrutement de Bordeaux, mle 3467, 14e régiment de tirailleurs algériens.

Plard (Louis-Alphonse), soldat, classe 1933, recrutement d'Alençon, mle 487, 115e régiment d'infanterie.

Pruvost (Jean-Marcel), soldat, classe 1932, recrutement d'Arras, mle 682, 15e régiment d'artillerie.

Quemere (François-Yves-Pierre-Marie), soldat, classe 1924, recrutement de Quimper, mle 405, 9e régiment d'infanterie.

Saillard (René-Prosper), soldat, classe 1920, recrutement d'Alençon, mle 1368, 19e escadron du train.

Saliot (Lucien-Jean-Auguste-Marie), caporal-chef, classe 1940, recrutement de Saint-Lô, mle 4210, 41e régiment d'infanterie.

Schnell (Jean-Charles), soldat, classe 1927, recrutement de Strasbourg, mle 2480, 9e régiment d'infanterie.

Simon (Louis-René), sergent-chef, classe 1930, recrutement d'Angoulême, mle 471, 21e régiment de marche des volontaires étrangers.

Sode (Pierre-Jean-René), soldat, classe 1929, recrutement de Pau, mle 898, 658e compagnie auto.

Tetar (Jacques-Gabriel-Charles), soldat, classe 1938, recrutement d'Alençon, mle 405, 151e régiment d'infanterie.

Tincaff (Pierre-Marie), soldat, classe 1938, recrutement de Guingamp, mle 1891, 24e régiment d'infanterie.

Tison (Germain-Emilien), soldat, classe 1934, recrutement de Valenciennes, mle 2182, 15e régiment d'artillerie.

Touzé (Armand), soldat, classe 1936, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1080, 19e escadron du train auto.

Valentin (René-Joseph-Elie), brigadier-chef, classe 1940, recrutement de Rodez, mle 109, 16e régiment d'artillerie divisionnaire auto.

Vancelle (Germain-René-Léon), soldat, classe 1931, recrutement de Blois, mle 1601, 3e groupe de reconnaissance.

Vercauteren (Joseph-François), soldat, classe 1931, recrutement de Lille, mle 3152, 15e régiment d'artillerie divisionnaire.

Décret du 28 mars 1950 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret du 28 mars 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 21 février 1950, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée « à titre posthume » aux militaires désignés ci-après:

Audibert (Marceau-Elie), adjudant.
De Barres du Molard (Alphonse-Edouard), adjudant.
Anderson (Henri-Gabriel), adjudant.
Barberet (Edouard-Pierre-Marie), sergent-chef.
Hebert (Jean-Robert-Albert), sergent-chef.
Roque (Claude-René), sergent.
Brottes (Victor-Anselme), caporal-chef.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 28 mars 1950 portant régularisation de concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 28 mars 1950, la médaille militaire est concédée à titre posthume:

RÉGULARISATION

Jesse (Daniel-Marie-Charles-Antoine), adjudant-chef, groupe de transport 2/15.

Chevalme (Marcel-Albert), adjudant, groupe de transport 2/15.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 28 mars 1950 portant annulation de concession de la médaille militaire et attribution de cette décoration.

RÉGULARISATIONS

Sont décorés de la médaille militaire:

(Pour prendre rang du 25 janvier 1945.)

Deschamps (Gabriel), soldat, détachement d'armée de l'Atlantique.
Dothée (Robert), soldat, détachement d'armée de l'Atlantique.

(Pour prendre rang du 26 avril 1945.)

Labat (René-Auguste-Louis), sergent-chef, 31e régiment d'infanterie, détachement d'armée de l'Atlantique.

(Pour prendre rang du 4 juin 1945.)

Roucheyrolle (André), sergent-chef, 108e régiment d'infanterie, détachement d'armée de l'Atlantique.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Est annulé le décret du 3 août 1945 (*Journal officiel* du 23 septembre 1945) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne Roux (Joseph), adjudant, 2e régiment de marche de légion étrangère.

Est décoré de la médaille militaire:

(Pour prendre rang du 3 août 1945.)

Gebauer (Joseph), alias Roux (Joseph), adjudant, 2e régiment de marche de légion étrangère.

Décret du 16 octobre 1945 (*Journal officiel* du 22 novembre 1945), en ce qui concerne Delvigne (Jean), aspirant, groupe de commando d'Afrique, au lieu de: « pour prendre rang du 21 mai 1945 », lire: « pour prendre rang du 24 mars 1945 ».

Décret du 29 octobre 1945 (*Journal officiel* du 22 novembre 1945), en ce qui concerne Truyol (Victor), soldat de 1re classe, au 1er régiment de zouaves, au lieu de: « pour prendre rang du 29 octobre 1945 », lire: « pour prendre rang du 18 juin 1943 ».

Décret du 5 mai 1948 (*Journal officiel* du 9 mai 1948), en ce qui concerne Liguoro (Pascal), aspirant, 6e régiment d'infanterie coloniale, au lieu de: « pour prendre rang du 5 mai 1948 », lire: « pour prendre rang du 10 janvier 1948 ».

Décret du 4 janvier 1950 (*Journal officiel* du 8 janvier 1950), en ce qui concerne Dethiere (Hubert), sergent, 43e régiment d'infanterie coloniale, au lieu de: « pour prendre rang du 4 janvier 1950 », lire: « pour prendre rang du 21 septembre 1949 ».

Sont annulées comme faisant double emploi, les médailles militaires concédées aux militaires suivants:

Décret du 19 juillet 1947 (*Journal officiel* du 29 août 1947), en ce qui concerne Victoriano (Henri), adjudant, 2e bataillon de choc.

Décret du 28 février 1949 (*Journal officiel* du 20 mars 1949), en ce qui concerne Dupont (Ernest-Louis), adjudant, 2e légion de garde républicaine de marche.

Décret du 6 juillet 1949 (*Journal officiel* du 19 juillet 1949), en ce qui concerne Bensalem Abderhamane, soldat de 1re classe, 21e bataillon de tirailleurs algériens.

Décret du 6 décembre 1948 (*Journal officiel* du 11 décembre 1948), en ce qui concerne Mahdaoui Bouraga, soldat de 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens.

Décret du 30 décembre 1948 (*Journal officiel* du 5 février 1949), en ce qui concerne Ali ben Mohamed, sergent, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

Décret du 4 janvier 1950 (*Journal officiel* du 8 janvier 1950), en ce qui concerne:

Bolle (Louis), caporal-chef, 1/23e régiment d'infanterie coloniale.
Thibault (Camille), garde républicain, 3e légion de garde républicaine.

Décret du 28 mars 1950 portant annulation de concession de la médaille militaire et concession de cette décoration.

Par décret en date du 28 mars 1950, est annulé en ce qui concerne le caporal-chef Boret (Henri), le décret du 10 décembre 1947 (*Journal officiel* du 12 décembre 1947) portant concession de la médaille militaire.

Est décoré de la médaille militaire, le militaire dont le nom suit:

(Pour prendre rang du 10 décembre 1947.)

Lach (Henri-François), alias Boret (Henri), caporal-chef.

Décret du 28 mars 1950 portant annulation de concession de la médaille militaire et concession de cette décoration.

Par décret en date du 28 mars 1950, est annulé en ce qui concerne le sergent Arnaud (Joseph-Yvan-Victor), le décret du 15 novembre 1946 (*Journal officiel* du 19 décembre 1946) portant concession de la médaille militaire.

Est décoré de la médaille militaire, le militaire dont le nom suit:

(Pour prendre rang du 1er avril 1946.)

Maffei (Joseph-François-César), alias Arnaud (Joseph-Yvan-Victor).

Décret du 28 mars 1950 fixant le montant du versement à la caisse nationale des monuments historiques au titre des années 1947 et 1948 d'une quote-part du produit des entrées au musée de l'armée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu les articles 118 et 120 de la loi de finances du 31 décembre 1921 et l'article 37 de la loi de finances du 27 décembre 1923, autorisant la perception d'un droit d'entrée et d'une taxe spéciale dans les musées, collections et monuments appartenant à l'Etat;

Vu le décret du 30 décembre 1924;

Vu le décret du 26 décembre 1926 conférant la personnalité civile et l'autonomie financière au musée de l'armée;

Vu les avis émis par la commission instituée par l'article 14 du décret du 30 décembre 1924, dans ses séances du 14 mai 1948 et du 7 avril 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Le montant des versements à effectuer par le musée de l'armée à la caisse nationale des monuments historiques, en application des textes susvisés, est fixé à 8.024 F pour l'année 1947 et à 46.860 F pour l'année 1948

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera mentionné au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mars 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de l'éducation nationale,

YVON DELBOS.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

EDGAR FAURE.

Décret du 28 mars 1950 portant affectation d'officiers supérieurs de l'armée de terre (active).

Par décret en date du 28 mars 1950, les officiers supérieurs dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après:

M. le colonel d'artillerie breveté d'état-major Dumoncel (Henri-Emile-Joseph), commandant la subdivision d'Angoulême, en remplacement de M. le colonel d'infanterie de La Chapelle, appelé à d'autres fonctions;

M. le colonel d'infanterie coloniale Vicaire (André-Antoine-Léon), commandant la subdivision de Nantes, en remplacement de M. le colonel d'infanterie coloniale Voillemin, appelé à servir outre-mer.

Décret du 28 mars 1950 portant régularisation de la situation administrative d'un officier de l'armée de terre (active).

Par décret en date du 28 mars 1950:

Le décret du 11 juillet 1949, portant nomination et promotion dans l'armée de terre, est annulé en ce qui concerne la nomination de M. Sefsaf (Ali) au grade de sous-lieutenant nord-africain (armée active).

M. Sefsaf (Ali), est nommé au grade de sous-lieutenant d'infanterie (active) à titre français, pour prendre rang du 1er juillet 1949.

Décret du 28 mars 1950 portant promotions dans les cadres militaires du service des essences des armées (réserve).

Par décret en date du 28 mars 1950:

Sont promus dans le corps des ingénieurs des travaux du service des essences des armées:

RÉSERVE

Au grade d'ingénieur en chef des travaux (lieutenant-colonel).

M. l'ingénieur principal des travaux (commandant) Loimede (Georges-Louis), D. E. N.

Au grade d'ingénieur principal des travaux (commandant).

Les ingénieurs de 1re classe des travaux (capitaine):

MM. Alcayde (Jean), D. E. A. F. N.
Dalphin (Abel-Alexis), D. E. A. F. N.
Lanusse (Pierre), D. E. A. F. N.

Au grade d'ingénieur de 1re classe des travaux (capitaine).

Les ingénieurs de 2e classe des travaux (lieutenants):

MM. Bernard (Jacques-Jules), D. E. S.
Beaudequin (Jacques-Ernest-Robert), D. E. N.
Boulenger (Paul-Maximilien), D. E. N.
Courbières (Yvan-Jean-Germain), D. E. S.
Dumont (Maurice-Auguste-Charles), D. E. N.
Olives (Michel-Gabriel), D. E. A. F. N.
Lecosse (Léon-Etienne), D. E. A. F. N.
Achat (André-Jean), D. E. A. F. N.
Lhomme (Louis-Henri), D. E. N.
Schambill (Marcel), D. E. A. F. N.
Degeilh (Roger-Eugène-Léon), D. E. N.

Sont promus dans le corps des adjoints et attachés d'administration du service des essences des armées:

RÉSERVE

Au grade d'adjoint d'administration en chef (lieutenant-colonel).

M. l'adjoint d'administration principal (commandant) Fitamant (Jean-Emmanuel), D. E. N.

Au grade d'adjoint d'administration principal (commandant).

M. l'attaché d'administration de 1re classe (capitaine) Cenac (Gustave-Cyprien), D. E. A. F. N.

Les officiers ainsi promus bénéficieront, le cas échéant, d'un report de date de prise de rang en fonction des dispositions d'une loi dont le projet sera déposé incessamment sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Décret du 28 mars 1950 portant nominations dans les réserves (armée de terre).

Par décret en date du 28 mars 1950, sont nommés dans les cadres des officiers de réserve et affectés pour administration aux états-majors ci-dessous désignés les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Corps des interprètes militaires de réserve.

. . . . . .

Au grade de sous-lieutenant.

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DES TROUPES D'OCCUPATION EN ALLEMAGNE

(Pour prendre rang du 27 mars 1949.)

M. Whiteway (John), sous-lieutenant de réserve du corps des interprètes militaires de réserve, à titre étranger, du commandement supérieur des troupes d'occupation en Allemagne.

1re RÉGION MILITAIRE

(Pour prendre rang du 3 novembre 1949.)

M. Berger (Vaclav), sous-lieutenant de réserve d'artillerie à titre étranger, de la subdivision de Paris.

Décret du 28 mars 1950 portant acceptation d'offres de démission et admission dans le cadre des officiers de réserve (armée de terre, active).

Par décret en date du 28 mars 1950, sont acceptées les offres de démission de leur grade présentées par les officiers de l'armée active dont les noms suivent:

Infanterie.

M. le capitaine (chef de bataillon à titre temporaire) Bocquet (Charles-Albert-René).
M. le lieutenant Dop (Pierre-Jean-Jules-Harry).
M. le lieutenant Penel (Christian-Alfred-Gabriel).

Arme blindée et cavalerie.

M. le capitaine Dupont (Pierre-Jean-Yves).
M. le lieutenant de Baritault du Carpia (Georges-Jean-Marie).
M. le sous-lieutenant Merle (Hilaire-André-Charles).

Artillerie.

M. le lieutenant Perrod (Jacques-Henri-Louis).

Train.

M. le lieutenant (capitaine à titre temporaire) Rosenblum (Robert-Raymond).

Ces officiers sont, à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active, admis avec leur grade dans le cadre des officiers de réserve de leur arme respective, ceux dont les noms suivent y étant toutefois admis avec les grades et les prises de rang ci-après:

Infanterie.

Avec le grade de chef de bataillon.

(Rang du 1er juin 1945.)

M. le capitaine (chef de bataillon à titre temporaire) Bocquet (Charles-Albert-René).

Train.

Avec le grade de capitaine.

(Rang du 1er juin 1945.)

M. le lieutenant (capitaine à titre temporaire) Rosenblum (Robert-Raymond).

Le décret du 6 janvier 1950 (*Journal officiel* du 10 janvier 1950), portant acceptation d'offres de démission, est annulé en ce qui concerne M. le sous-lieutenant d'infanterie Penel (Christian-Alfred-Gabriel).

Décret du 28 mars 1950 portant modification au décret du 29 septembre 1949 (promotions dans les réserves de l'armée de terre, troupes métropolitaines, infanterie).

Par décret en date du 28 mars 1950, les dispositions du décret du 29 septembre 1949, portant promotion dans les réserves de l'armée de terre, sont annulées en ce qui concerne la promotion au grade de lieutenant de réserve d'infanterie de M. Bonnet (Jules-Paul).

Décret portant promotion dans l'armée active (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 mars 1950:

Page 3212, 2e colonne, au lieu de: « M. le colonel Martin Callevier de Mierry (Joseph) », lire: « M. le colonel Martin Gallevier de Mierry (Joseph) »; au lieu de: « M. le colonel Mervet (Louis-Désiré) », lire: « M. le colonel Mermet (Louis-Désiré) ».

Page 3213, 1er colonne, au lieu de: « M. l'intendant militaire de 2e classe Rabeu (Joseph-Abdon-Jean) », lire: « M. l'intendant militaire de 1re classe Rabeu (Joseph-Abdon-Jean) ».

Décret portant promotions (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 mars 1950: page 2707, 3e colonne, au lieu de: « Boucard (Henri-Louis), 2e région », lire: « Boucart (Henri-Louis), 2e région ».

Décret du 28 mars 1950 portant promotion d'officiers du corps de santé de la marine (active).

Par décret en date du 28 mars 1950, sont promus dans le corps du service de santé du cadre actif de la marine:

Au grade de médecin en chef de 1re classe.

(A compter du 15 février 1950.)

M. le médecin en chef de 2e classe Larc'hant (François-Alexandre-Marie), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin en chef de 1re classe Gilbert, admis à la retraite à titre d'ancienneté de services.

M. le médecin en chef de 2e classe Godal (Jean-Paul-Louis), port matriculaire Cherbourg, en remplacement de M. le médecin en chef de 1re classe Fargos, admis à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

(A compter du 15 février 1950.)

M. le médecin principal Gaudin (Jean), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Pennober, admis à la retraite à titre d'ancienneté de services.

M. le médecin principal Dutrey (Paul-Jean-Marie), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Carles, admis à la retraite à titre d'ancienneté de services.

M. le médecin principal Bernard (Jean-Ernest), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Le Gallou, admis à la retraite à titre d'ancienneté de services.

M. le médecin principal Borneuf (René-Augustin-Jean), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Larc'hant, promu.

M. le médecin principal Coulanges (Jean-Louis), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Godal, promu.

Au grade de médecin principal.

(A compter du 15 février 1950.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Guilmoto (Georges-Emile), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin principal Gaudin, promu.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Flottes (Léon-Joseph-Lucien), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin principal Dutrey, promu.

(A compter du 16 février 1950.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Mouly (Pierre-Joseph), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin principal Bernard, promu.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Durieux (Jean-Camille-Jules), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin principal Borneuf, promu.

(A compter du 17 février 1950.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Marjou (Louis-Marie), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin principal Coulanges, promu.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Guennec (Jean-Yves), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin principal Delanoue, décédé.

Au grade de médecin de 1re classe.

(A compter du 15 février 1950.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Saout (Jean-Yves-Chrétien), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Guilmoto, promu.

2e tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Hameury (Yves-Louis), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Flottes, promu.

(A compter du 16 février 1950.)

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Taillefer (Paul-Gilbert), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Mouly, promu.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Micheau (Paul-Michel), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Durieux, promu.

(A compter du 17 février 1950.)

2e tour (choix, à défaut d'ancienneté). M. le médecin de 2e classe Chambry (Jean-Lucien-Gaston), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Marjou, promu.

Décret du 28 mars 1950 portant promotions ou nominations dans le cadre actif (officiers de marine, ingénieurs mécaniciens et officiers des équipages).

Par décret en date du 28 mars 1950, sont promus ou nommés dans le cadre actif:

A. — **Corps des officiers de marine.**

Au grade de capitaine de vaisseau.

Les capitaines de frégate dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1950.)

M. Patou (André), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau de Bon, admis à la retraite.

M. du Garreau de La Mechenie (Jacques-Joseph), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Patou, admis à la retraite.

(A compter du 2 avril 1950.)

M. Lefevre (Pierre), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Bienayme, admis à la retraite.

M. O'Neill (Pierre-Marie-Charles), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Annibert, admis à la retraite.

M. Jouslin (Louis-Just), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Le Gac, admis à la retraite.

Au grade de capitaine de frégate.

Les capitaines de corvette dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1950.)

M. Guillanton (Jean-David-Joseph), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Moulierac, précédemment promu.

M. Brun (Pierre-Denis-Gustave), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Douguet, précédemment promu.

M. Bidal (Jean-Paul-Maurice), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Fournier, précédemment promu.

M. Bonnin (Paul), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Debat, admis à la retraite.

M. Biseau (Marc-Marie-Gabriel), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Le Floch, admis à la retraite.

M. Cassiarino (Eric-Jules), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Gras, admis à la retraite.

M. Rieu (Léon-Louis-Jules), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Thebaul, admis à la retraite.

M. de Forton (Nestor-Eugène-René), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Prevost-Sansac de Traversay, admis à la retraite.

M. Hemmerich (Jean-Gustave), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de frégate Roussel de Courcy, admis à la retraite.

M. Roslain (Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Olive, admis à la retraite.

M. Verdet (Marie-Marcel-François), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Patou, promu.

M. Molenat (Jean-Maurice-Marie-Joseph), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate du Garreau de La Mechenie, promu.

(A compter du 2 avril 1950.)

M. Hello (Henri), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Lefevre, promu.

M. Arnoulx de Pirey (Gonzague-Marie-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate O'Neill, promu.

Au grade de capitaine de corvette.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1950.)

2e tour (choix). M. Rault (Jean-Charles-Maurice André), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Moitel, précédemment promu.

(A compter du 2 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Bourgau (André-Hubert-Jean-Baptiste), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Goutier, précédemment promu.

2e tour (choix). M. Le Maitre (Lucien-Hervé), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Ottolan, précédemment promu.

(A compter du 3 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Corre (Pierre-Marie-Joseph-Antoine), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de corvette Vilbert, précédemment promu.

2e tour (choix). M. Grandjean (Pierre-Jean-Emile), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Laussucq, précédemment promu.

(A compter du 4 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Auge (Maurice-François-Corentin), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de corvette de Roquemaurel, placé en congé du personnel navigant de l'aéronautique.

2e tour (choix). M. Caillaud (Alfred-Emile-Jean-Marie), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de corvette Palanque, admis à la retraite.

(A compter du 5 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Pistre (Paul-Jean-Edmond), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Vallée, admis à la retraite.

2e tour (choix). M. Des Prez de La Morlais (Bertrand-Gabriel-Joseph-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Guillanton, promu.

(A compter du 6 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Lelong (Pierre-Louis-Lucien), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Brun, promu.

2e tour (choix). M. Bazin (Marcel-François), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Bidal, promu.

(A compter du 7 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Lucas (Fernand-Alfred), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Bonnin, promu.

2e tour (choix). M. Lambert (Robert-Edmond-Raoul), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Biseau, promu.

(A compter du 8 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Collinot (René-Georges), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Cassiarino, promu

2e tour (choix). M. Gueritaud (Jean-François-Edouard), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de corvette Rieu, promu.

(A compter du 9 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Altairac (Xavier-Paul-Ernest), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de corvette de Forton, promu.

2e tour (choix). M. Chauvin (René-Charles-Eugène), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de corvette Hemmerich, promu.

(A compter du 10 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Risler (François), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Roslain, promu.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1950.)

3e tour (choix). M. Wolff (Alphonse-Joseph-Antoine), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Thiebaut, décédé.

(A compter du 2 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Gourvil (René), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Carli, décédé.

2e tour (ancienneté). M. Blot (Robert-Marie-Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Le Grand de Mercey, démissionnaire.

3e tour (choix). M. Alleaume (Philippe-Aimé-Stanislas), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Burelli, placé en congé sans solde et hors cadres.

(A compter du 3 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Menes (Serge-Paul-Etienne), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Abel, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. Wellele (Gilbert-François-Gustave), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Midoux, précédemment promu.

3e tour (choix). M. Morlanne (Bernard-Paul), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Picot de Moras d'Aligny, précédemment promu.

(A compter du 4 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Talarmin (Edouard), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Garnier, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. Talon (Georges Henri-Joseph), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Cauhape, précédemment promu

3e tour (choix). M. Jaouen (Hervé-Joseph-Alexandre-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Landrin, précédemment promu.

(A compter du 5 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Blanc (Henri-Joseph), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Ricour, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. Nicolas (Georges-Marcel), du port de Rochefort, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau de Ruffi de Pontevez Gevaudan, placé en non activité pour infirmités temporaires.

3e tour (choix). M. Pieri (Claude-Vincent-François-Antoine), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Muller, démissionnaire.

(A compter du 6 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Zevaco (Jean-Baptiste-François), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Giraud, admis à la retraite.

2e tour (ancienneté). M. Devaux (Marcel-Charles-Barnabé), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Brunet, démissionnaire.

3e tour (choix). M. Tutenuit (Jacques-Louis), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Galea, démissionnaire.

(A compter du 7 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Ménage (Georges-Henri), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Moulinas, placé en congé sans solde et hors cadres.

2e tour (ancienneté). M. Pillet (Jean-Victor-Louis), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Rault, promu.

3e tour (choix). M. Le Baut (Yves-Pierre-Marie), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Bourgau, promu.

(A compter du 8 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Ganglof (André-Raymond), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Le Maitre, promu.

2e tour (ancienneté). M. Simottel (Robert-Francis), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Corre, promu.

3e tour (choix). M. Costagliola (Fernand), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Grandjean, promu.

(A compter du 9 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Cros (Jean-Paul-Germain-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Auge, promu.

2e tour (ancienneté). M. Lapicque (Georges-Louis-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Caillaud, promu.

B. — **Corps des ingénieurs mécaniciens.**

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.

(A compter du 1er avril 1950.)

Les ingénieurs mécaniciens principaux:

M. Bonthonneau (Henri-François-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien ne chef de 2e classe Bequet, précédemment promu.

M. Le Gall (René-Jérôme-Yves-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de Costecaude Saint-Victor, précédemment promu.

M. Casso'y (Francis-Pierre), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Calvez, admis à la retraite.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal.

Les ingénieurs mécaniciens de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1950.)

2e tour (choix). M. Trousselle (René-Alfred-André), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Jauzon, placé en congé sans solde et hors cadres.

(A compter du 2 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Gorrichon (Jean-Alexandre), du port de Lorient, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Lallemand, placé en congé sans solde et hors cadres.

2e tour (choix). — M. Le Gad (Théophile-Victor), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Bonthonneau, promu.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe.

Les ingénieurs mécaniciens de 2e classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1950.)

3e tour (choix). M. Tilmont (Georges-Camille), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Mahé, précédemment promu.

(A compter du 2 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Jumentier (Jean-Victor-Alfred), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Grillot, démissionnaire.

2e tour (ancienneté). M. Cathelin (Jean-Eugène-Théophile), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Chapelle, démissionnaire.

3e tour (choix). M. Vallance (Jacques), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Deleuze, précédemment promu.

(A compter du 3 avril 1950.)

1er tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. Macherel (Jean-Yves), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Ségot, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. Guilbert (Hilaire-René), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Lacondemine, précédemment promu.

C. — **Corps des officiers des équipages de la flotte.**

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte.

(A compter du 1er avril 1950.)

M. l'officier principal des équipages de la flotte Le Bot (Jean-Marie), du port de Brest (canonnier), en remplacement de M. l'officier en chef des équipages Lusseaux, placé dans la position « en mission hors cadres ».

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

(A compter du 1er avril 1950.)

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte:

M. Le Normand (Paul-Joseph-Louis-Marie-Germain), du port de Lorient (fusilier), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Guillevic, admis à la retraite.

M. Bourdic (Joseph-Mathurin), du port de Lorient (électricien), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Rion, admis à la retraite.

M. Haie (Jean-Jacques-Fernand), du port de Rochefort (mécanicien aéro), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Perlandin, admis à la retraite.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1950.)

2e tour (choix). M. Guerin (François-Noël), du port de Brest (pilote de la flotte), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Huguet, admis à la retraite.

(A compter du 2 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Joussemet (William-François), du port de Rochefort (mécanicien), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Caladen, admis à la retraite.

2e tour (choix). M. Ferris (Joseph-Clément), du port de Brest (fourrier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Houssin, admis à la retraite.

(A compter du 3 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Cudennec (Jean-François), du port de Brest (manœuvre), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Durbec, placé dans la position « en mission hors cadres ».

2e tour (choix). M. Chalain (Louis), du port de Brest (électricien), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Le Gall, admis à la retraite.

(A compter du 4 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Friant (Edmond-Joseph-Auguste), du port de Cherbourg (fusilier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Octavien, admis à la retraite.

2e tour (choix). Saint-Supery (Jean-André), du port de Rochefort (mécanicien de l'aéronautique), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Soulerot, admis à la retraite.

(A compter du 5 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Cabon (Hervé-Marie), du port de Brest (canonnier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Stephan, admis à la retraite.

2e tour (choix). M. Guennegues (Paul-Edouard), du port de Brest (électricien), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Montador, démissionnaire.

(A compter du 6 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Souquet (François-Joseph-Jean-Marie), du port de Brest (radiotélégraphiste), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Le Normand, promu.

2e tour (choix). M. Le Borgne (Yves-Eugène-Marie), du port de Brest (manœuvre), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Bourdic, promu.

(A compter du 7 avril 1950.)

1er tour (ancienneté). M. Cannic (Ollivier), du port de Brest (fourrier), en remplacement M. l'officier de 1re classe des équipages Hale, promu.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

(A compter du 1er avril 1950.)

M. le maître principal radiotélégraphiste Le Puillandre (Armand-Victor-Georges), mle 1311-26-3, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Belair, précédemment promu.

M. le maître principal fusilier Le Foll (Pierre-Yves), mle 2520-B-31, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Ailloud, précédemment promu.

M. le premier maître mécanicien Sider (Joseph-Marie) mle 2288-27-11, en remplacement de M. l'officier des équipages de 2e classe Durand, précédemment promu.

M. le premier maître fourrier Le Normand (François-Marie), mle 2515-B-32, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Voelin, précédemment promu.

M. le premier maître fourrier Legrand (Jean-Marie-Arsène-Francis), mle 933-B-28, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Avel, précédemment promu.

M. le premier maître mécanicien moteurs d'avion Guezennec (Jean), mle 1979-L-30, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Michaux, précédemment promu.

M. le premier maître radariste d'aéronautique Fossecave (Joseph-Jules), mle 479-R-30 en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Le Bras, précédemment promu.

M. le premier maître canonnier Farines (Henri-Eugène-Charles), mle 1031-T-33, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Henry, précédemment promu.

M. le premier maître radiotélégraphiste volant Desroches (Roger), mle 284-R-35, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Peron, précédemment promu.

M. le premier maître de manœuvre Prigent (Maurice-Hervé-Marie), mle 2551-B-36, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Roulot, précédemment promu.

Décret du 28 mars 1950 portant nomination dans le corps des officiers de réserve de la marine.

Par décret en date du 28 mars 1950, est nommé dans le corps des ingénieurs mécaniciens de réserve:

Au grade d'ingénieur mécanicien de 3e classe de réserve.

(Pour compter du 1er octobre 1949.)

M. l'aspirant mécanicien de réserve de l'aéronautique Fuster (Pierre-Michel), du port de Toulon.

Décret du 28 mars 1950 portant promotions dans le corps du contrôle de l'administration de la marine.

Par décret en date du 28 mars 1950, sont promus au grade de contrôleur de 2e classe de l'administration de la marine, à compter du 1er avril 1950:

MM. les contrôleurs de 2e classe Vidaud (Jean-Marie), Doffing (Jean-Albert), Appert (Pierre-Jean).

Décret du 28 mars 1950 portant promotions et nominations dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales.

Par décret en date du 28 mars 1950, sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Pour compter du 31 décembre 1949.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales Le Guen (J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Hardy, détaché en mission hors cadres.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales Arbus (M.-J.), port matriculaire: Toulon, en remplacement numérique de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Luard, retraité.

LISTE UNIQUE

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

En ajustement d'effectif.

(Pour compter du 23 décembre 1949.)

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Orieux (C.-J.-M.-L.), port matriculaire: Brest.

(Pour compter du 24 décembre 1949.)

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions des travaux de 2e classe des constructions et armes navales Le Roy (J.-M.), port matriculaire: Brest.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Houchard (J.-E.), port matriculaire: Cherbourg.

(Pour compter du 25 décembre 1949.)

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Le Roy (J.), port matriculaire: Brest, détaché en mission hors cadres.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Avan (Y.-T.-P.-M.), port matriculaire: Brest.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Lerenard (J.-A.-J.), port matriculaire: Cherbourg.

(Pour compter du 26 décembre 1949.)

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Evanno (H.-P.), port matriculaire: Brest.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Mouraret (R.-E.), port matriculaire: Toulon.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Bredoux (F.-R.), port matriculaire. Toulon.

(Pour compter du 27 décembre 1949.)

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Portier (J.), port matriculaire: Brest.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Borgne (G.-Y.-A.-M.), port matriculaire: Brest, détaché en mission hors cadres.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Lecordier (L.-E.), port matriculaire: Cherbourg.

(Pour compter du 28 décembre 1949.)

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Erod (E.-G.), port matriculaire: Cherbourg.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Le Corre (C.-M.), port matriculaire: Toulon

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Labarthe (L.-C.), port matriculaire: Toulon.

(Pour compter du 29 décembre 1949.)

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Berenguier (E.-E.), port matriculaire: Toulon.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Sarrauste (J.-M.), port matriculaire: Brest.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Briant (L.), port matriculaire: Brest.

(Pour compter du 30 décembre 1949.)

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Durand (M.-G.), port matriculaire: Brest.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Paille (E.-L.), port matriculaire: Toulon.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Garnier (A.-E.-R.), port matriculaire: Cherbourg.

(Pour compter du 31 décembre 1949.)

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Jolivet (M.-A.), port matriculaire: Cherbourg.

(Tour choix.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Le Chevalier (P.-C.), port matriculaire: Cherbourg.

Sont nommés dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

LISTE UNIQUE

(Pour compter du 30 décembre 1949.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe.

M. le Moign, agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialisation: électricité, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Rouge, antérieurement promu.

M. Faucher (Charles), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialisation: électricité, port matriculaire: Brest, en service à la direction centrale des constructions et armes navales de Paris, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Madery, antérieurement promu.

M. Martin (Henri), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialisation: coque, port matriculaire: Toulon, en service à la direction des constructions et armes navales de Bizerte, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Perrin, antérieurement promu.

M. Flegeau (Louis), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialisation: coque, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Bizerte, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Trezy d'Estienne, antérieurement promu.

M. Menesguen (Jean), agent technique de 1re classe de l'artillerie navale, spécialisation: pyrotechnie, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Cadero, antérieurement promu.

M. Guermeur (François), agent technique de 1re classe de l'artillerie navale, spécialisation: pyrotechnie, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Reungoat, antérieurement promu.

M. Masson (Georges), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialisation: électricité, port matriculaire: Toulon, en service au service technique des constructions et armes navales à Paris, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Revellin, antérieurement promu.

M. Cabrillat (Jean), agent technique de 1re classe de l'artillerie navale, spécialisation: artillerie, port matriculaire: Brest, en service à la fonderie de Ruelle, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Simon, antérieurement promu.

M. Peron (Etienne), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialisation: coque, port matriculaire: Brest, en service au service technique des constructions et armes navales à Paris, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Thomas, antérieurement promu.

M. Barbier (Claude), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialisation: machines, port matriculaire: Toulon, en service à la direction des constructions et armes de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Leopardo, antérieurement promu.

M. Autran (Max), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialisation: coque, port matriculaire: Toulon, en service à la direction des constructions et armes navales de Dakar, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Branellec, antérieurement promu.

M. Bohu (Pierre), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialisation: machines, port matriculaire: Toulon, en service à la direction des constructions et armes navales de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Baron, antérieurement promu.

M. Herdreux (Jean), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialisation: coque, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales d'Oran, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Antoni, antérieurement promu.

M. Léon (Yves), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialisation: électricité, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Vachier, antérieurement promu.

M. Bonnegrace (Jean), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialisation : machines, port matriculaire : Toulon, en service à la direction des constructions et armes navales de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Hamon, antérieurement promu.

M. Peyre (Félicien), agent technique de 1re classe de l'artillerie navale, spécialisation: artillerie, port matriculaire: Toulon, en service à la direction des constructions et armes navales de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Lallier, antérieurement promu.

M. Martinot (Marcel), agent technique de 1re classe de l'artillerie navale, spécialisation: artillerie, port matriculaire: Brest, en service à la fonderie de Ruelle, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Autret, antérieurement promu.

M. Le Saec (Corentin), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialisation: machines, port matriculaire: Brest, en service à la circonscription du Havre du service de la surveillance des travaux et fabrications, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Dreano, antérieurement promu.

M. Cornec (Guillaume), agent technique de 2e classe de l'artillerie navale, spécialisation: artillerie, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Casablanca, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Serre, antérieurement promu.

M. Roussel (Camille), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialisation: coque, port matriculaire: Toulon, en service à la circonscription de la Seyne du service de la surveillance des travaux et fabrications, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Gautier, antérieurement promu.

M. Mitteaux (Georges), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialisation: machines, port matriculaire: Brest, en service à l'établissement de Guerigny, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Guglieri, antérieurement promu.

M. Chagneau (Gustave), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialisation: machines, port matriculaire: Brest, en service à l'établissement d'Indret, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Cauden, antérieurement promu.

M. Féraud (Roger), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialisation: électricité, port matriculaire: Toulon, en service au service technique des constructions et armes navales à Paris, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Philibert, antérieurement promu.

M. Quere (Emile), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialisation: coque, port matriculaire: Brest, détaché en mission hors cadres auprès du secrétariat d'Etat à l'air (D. T. I. A.), en remplacement de M. l'ingenieur des directions de travaux de 2e classe Mahé, antérieurement promu.

M. Chauvet (Edouard), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialisation: machines, port matriculaire: Brest, en service à l'établissement d'Indret, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Grasset, antérieurement promu.

M. Riou (Gabriel), agent technique de 2e classe de l'artillerie navale, spécialisation: artillerie, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Le Ny, antérieurement promu.

M. Bourhis (Paul), agent technique de 1re classe des constructions navales, spécialisation: machines, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Madec, antérieurement promu.

Décret du 28 mars 1950 portant promotion dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine.

Par décret en date du 28 mars 1950, est promu dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine, à compter de la date du présent décret:

Au grade d'ingénieur hydrographe principal.

1er tour (ancienneté). M. l'ingénieur hydrographe de 1re classe Mannevy (P.-J.-E.), en remplacement de M. l'ingénieur hydrographe principal Lemière, retraité.

Décret du 28 mars 1950 portant nomination dans le corps des ingénieurs hydrographes de réserve dans la marine.

Par décret en date du 28 mars 1950, est nommé dans le corps des ingénieurs hydrographes de réserve de la marine, à compter du 1er avril 1950:

Au grade d'ingénieur hydrographe de 3e classe de réserve.

M. l'aspirant hydrographe de réserve Saint-Guily (Sylla-Charles-Bernard).

Décret du 28 mars 1950 portant modifications des décrets antérieurs relatifs à l'homologation de grades au titre des F. F. C. I.

Par décret en date du 28 mars 1950:

Le décret ci-dessous désigné reçoit les modifications suivantes:

DÉCRET DU 19 JUIN 1946

(*Journal officiel* du 27 juin 1946.)

Page 5792, 1re colonne:

Ex-11e région militaire.

Dans le grade de lieutenant

Au lieu de: « Rang du 1er avril 1944: Simon (Jean-Guillaume-Marie) », lire: « Pour prendre rang du 1er février 1941: Simon (Jean-Guillaume-Marie), né le 9 octobre 1921 ».

Page 5792, 1re colonne:

Ex-11e région militaire.

Dans le grade de capitaine.

Rang du 1er juin 1944, rayer: « Le Garrec (Pierre) ».

Le décret ci-dessous désigné reçoit la modification suivante:

DÉCRET DU 16 JANVIER 1947.

(*Journal officiel* du 18 janvier 1947.)

Page 741, 2e colonne:

3e région militaire.

Dans le grade de capitaine.

Au lieu de: « Pour prendre rang du 1er juin 1944: Peigne (Maurice) », lire: « Pour prendre rang du 1er avril 1944: Peigne (Maurice), né le 5 octobre 1913 ».

Le décret ci-dessous désigné reçoit les modifications suivantes:

DÉCRET DU 28 OCTOBRE 1947.

(*Journal officiel* du 13 novembre 1947.)

Page 11173, 1re colonne:

Ex-6e région militaire.

Au lieu de: « Dans le grade de 2e classe, rang du 1er juin 1944: Prevost (Daniel), né le 27 juin 1921 », lire: « Dans le grade de sergent: pour prendre rang du 1er juin 1944: Prévost (Daniel), né le 27 juin 1921 ».

Décret du 29 mars 1950 portant nominations et promotions dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée et dans la 1re section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale,

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Vu le décret du 5 août 1913 sur les promotions des officiers généraux;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 portant publication au *Journal officiel* des nominations et promotions des officiers;

Vu le décret du 7 décembre 1943 relatif à l'emploi des officiers généraux;

Vu le décret n° 49-791 du 11 juin 1949 fixant la liste des emplois d'officiers généraux des services de santé des armées;

Vu le décret n° 49-850 du 28 juin 1949 fixant la liste des emplois des officiers généraux du service de santé des troupes coloniales;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus ou nommés à titre définitif dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée ou dans la 1re section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales:

TROUPES METROPOLITAINES

Au grade de médecin général inspecteur.

(Pour prendre rang du 1er avril 1950.)

M. le médecin général Hombourger (Paul-François), directeur du service de santé de la 1re région militaire. — Maintenu.

Au grade de médecin général.

(Pour prendre rang du 1er avril 1950.)

M. le médecin colonel Stibio (Georges-Emile), directeur du service de santé de la 3e région militaire. — Maintenu.

TROUPES COLONIALES

Au grade de médecin général inspecteur.

(Pour prendre rang du 1er avril 1950.)

M. le médecin général Jeansotte (Gaston-Joseph-Clément), directeur du service de santé à Madagascar. — Maintenu.

Au grade de médecin général.

(Pour prendre rang du 1er avril 1950.)

M. le médecin colonel Cheneveau (Roger-Charles), en instance de désignation pour servir en Extrême-Orient.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mars 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Décret n° 50-393 du 31 mars 1950 établissant les conditions d'attribution de l'échelon fonctionnel de solde 630 à certains colonels, capitaines de vaisseau et personnels militaires de rang correspondant.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre d'Etat et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'ordonnance du 23 juin 1945 portant réforme générale du régime de solde des militaires et assimilés des armées de terre, de mer et de l'air;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites, et notamment son article 5,

Décrète:

Art. 1er. — L'échelon fonctionnel de solde de classement indiciaire 630 est attribué:

1° De droit, aux colonels, capitaines de vaisseau et personnels militaires de rang correspondant détenant déjà un échelon de solde au moins égal à 550 et occupant un emploi d'officier général figurant sur les listes d'emplois d'officiers généraux arrêtées par décret pour chacune des armées;

2° Dans la limite de nombre fixée par l'article 2, aux colonels, capitaines de vaisseau et personnels militaires de rang correspondant comptant au minimum deux ans de grade (armées de terre et de mer) ou un an de grade (armée de l'air), détenant déjà depuis deux ans (armées de terre et de mer) ou depuis un an (armée de l'air) un échelon de solde au moins égal à 550 et occupant un des emplois particulièrement importants dont la liste fait l'objet d'une annexe au présent décret.

Art. 2. — Dans chaque armée, le nombre des bénéficiaires de l'échelon fonctionnel de solde 630, y compris les bénéficiaires de droit, ne pourra dépasser le tiers de l'effectif budgétaire (présidence du conseil et défense nationale) des colonels, capitaines de vaisseau ou personnels militaires de rang correspondant.

Pour la détermination des effectifs visés à l'alinéa qui précède, les armes et services communs aux trois armées constituant des cadres distincts: gendarmerie, justice des forces armées, poudres, essences, concourront avec l'armée de terre; les officiers détachés dans les autres services communs concourront avec leur armée d'origine.

La proportion du tiers, qui est impérative pour l'ensemble de chaque armée, sera également respectée à une unité près, à l'intérieur de chaque arme, service, corps ou cadre distinct.

Les modalités applicables aux personnels payés sur le budget de la France d'outre-mer et sur d'autres budgets seront déterminées par des décrets particuliers

Art. 3. — Les bénéficiaires de l'échelon fonctionnel 630 autres que les bénéficiaires de droit seront désignés au fur et à mesure des vacances et dans l'ordre d'ancienneté de leur date d'accession à un poste fonctionnel, cette ancienneté ne prenant effet qu'à partir du moment où les titulaires des emplois considérés seront détenteurs depuis deux ans (un an pour l'armée de l'air) du grade de colonel, de capitaine de vaisseau ou du grade de rang correspondant et d'un échelon de solde au moins égal à 550.

Le bénéfice de l'échelon fonctionnel 630 cessera d'être attribué aux colonels, capitaines de vaisseau ou personnels militaires de rang correspondant à dater du jour où ils quitteront les postes pour lesquels cet échelon est prévu, à moins qu'ils ne soient affectés, sans qu'il y ait discontinuité, à un autre poste doté lui-même de l'échelon fonctionnel 630. Dans le cas où il y aura discontinuité, l'ancienneté, telle qu'elle a été définie ci-dessus, prise dans les postes auxquels est attaché l'échelon fonctionnel 630, demeurera acquise aux intéressés, déduction faite de la période d'interruption.

Art. 4. — La désignation des titulaires de l'échelon fonctionnel 630 fera l'objet de décisions du ministre de la défense nationale ou du secrétaire d'Etat aux forces armées intéressé.

Art. 5. — Le ministre de la défense nationale et les secrétaires d'Etat aux forces armées, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances, et le ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécu-

tion du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 1er janvier 1948.

Fait à Paris, le 31 mars 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre d'Etat,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JEAN RAYMOND-LAURENT.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
ANDRÉ MAROSELLI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret du 4 avril 1950 portant attribution de la médaille de l'aéronautique.

Par décret en date du 4 avril 1950, sont décorés de la médaille de l'aéronautique, à titre posthume:

MM.

Astier (Louis-René), capitaine de réserve, pilote de transport public, Société des avions taxis d'Indochine. Mort en service aérien commandé le 30 décembre 1949. 6.500 heures de vol.

Brucker (Albert), steward à la Compagnie Air France. Mort en service aérien commandé le 28 octobre 1949. 1.332 heures de vol.

Carli (Louis-Jean-Pierre-Marie), lieutenant de vaisseau de l'aéronautique navale, escadrille 32 S — B. A. N. Karouba. Disparu en service aérien commandé le 9 juillet 1949. 3.084 heures de vol.

Daugey (Jean-Maurice), mécanicien navigant à la Compagnie Air France. Mort en service aérien commandé le 29 novembre 1949. 3.000 heures de vol.

De La Noue (Jean), pilote, commandant de bord à la Compagnie Air France. Mort en service aérien commandé le 28 octobre 1949. 6.700 heures de vol.

Delort (Robert), ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 3e classe. Mort en service commandé le 20 août 1949.

Drugeon (Emile-Prosper), ouvrier du cadre, centre d'essais en vol de Brétigny-sur-Orge. Décédé le 17 décembre 1949. 50 heures de vol.

Fidency (Camille), pilote à la Compagnie Air France. Mort en service aérien commandé le 28 octobre 1949. 3.000 heures de vol.

Giraud (Paul), radio navigant à la Compagnie Air France. Mort en service aérien commandé le 28 octobre 1949. 4.200 heures de vol.

Lusseau (Lucien), artisan mécanicien, moniteur pilote à l'aéro-club d'Aulnay. Mort en service aérien le 4 septembre 1949.

Millot (André), industriel, moniteur pilote à l'aéro-club de la Beauce, Etampes. Mort en service aérien le 4 décembre 1949. 4.332 heures de vol.

Pierre (Roger-Jules), radio navigant à la Compagnie Air France. Mort en service aérien commandé le 28 octobre 1949. 4.150 heures de vol.

Roberejsky (Jacques), inventeur, directeur technique de la Société Superflexit. Décédé le 6 mai 1949. 600 heures de vol.

Rapoport (Eugène), ingénieur, centre de recherches de la Société nationale d'études et de construction de moteurs d'aviation. Décédé le 20 août 1949.

Rebout (Louis), mécanicien navigant à la Compagnie Air France. Mort en service aérien commandé le 26 décembre 1945. 3.500 heures de vol.

Redon (Raymond), steward à la Compagnie Air France. Mort en service aérien commandé le 28 octobre 1949. 1.780 heures de vol.

Roig (Suzanne), hôtesse de bord à la Compagnie Air France. Morte en service aérien commandé le 28 octobre 1949. 1.116 heures de vol.

Roussillon (Albert), sergent mécanicien avion, escadrille d'outre-mer « Arras » n° 84, base aérienne de Pointe-Noire (Afrique équatoriale française). Décédé des suites de ses blessures contractées lors d'un accident aérien survenu le 7 décembre 1949.

Salvatori (Jean), navigateur à la Compagnie Air France. Mort en service aérien commandé le 28 octobre 1949. 2.450 heures de vol.

Sarrazin (Marcel), mécanicien navigant à la Compagnie Air France. Mort en service aérien commandé le 28 octobre 1949. 10.300 heures de vol.

Villeval (Louis), pilote, commandant de bord à la Compagnie Air France. Mort en service aérien commandé le 29 novembre 1949. 8.300 heures de vol.

Vire (Pierre), radio navigant à la Compagnie Air France. Mort en service aérien commandé le 29 novembre 1949. 10.500 heures de vol.

Vo Van Binh, radio navigant de transport public aérien à la Société des avions taxis d'Indochine. Mort en service aérien commandé le 30 décembre 1949. 2.200 heures de vol.

Wolfer (Charles), pilote à la Compagnie Air France. Mort en service aérien commandé le 28 octobre 1949. 3.000 heures de vol.

Décret du 4 avril 1950 portant attribution de la médaille de l'aéronautique.

Par décret en date du 4 avril 1950, sont décorés de la médaille de l'aéronautique, à titre posthume:

MM.

Begueret (André), adjudant-chef mécanicien, entrepôt de l'armée de l'air 601, annexe de Rennes. Mort en service aérien commandé le 3 mars 1950.

Meunier (Jacques), mécanicien, Société nationale de constructions aéronautiques du Nord. Décédé accidentellement le 3 octobre 1947, lors d'un essai de l'hélicoptère Nord 1700.

Décret du 4 avril 1950 portant attribution de la médaille de l'aéronautique.

Par décret en date du 4 avril 1950, est décoré de la médaille de l'aéronautique, à titre posthume:

M. Rigodin (Louis-Jean-Léon), expérimentateur navigant, service des essais en vol de l'arsenal de l'aéronautique. Mort en service aérien commandé, le 8 mars 1950.

Decret du 4 avril 1950 portant attribution de la médaille de l'aéronautique.

Par décret en date du 4 avril 1950, sont décorés de la médaille de l'aéronautique, à titre exceptionnel:

MM.

Allain (Maurice), commandant de port aérien, le Bourget.

Bel (Georges-Antonin-Alphonse), lieutenant pilote navigateur, E. O. M. « Arras », base aérienne n° 173, Pointe-Noire (Afrique équatoriale française).

Blanc (Pierre-Marius-Daniel-Emile), adjudant-chef mécanicien avion, état-major, 60e escadre de transport « Villacoublay ».

De Castet La Boulbenne (Azémar-Aimé-Albert), colonel, cadre navigant en congé du P. N., président de l'association Les Ailes brisées.

Chalambel (Jean), expert principal, bureau Véritas.

Debroutelle (Pierre-Aimable-Marie-Emile), pilote d'essais.

Fevrier (Georges-Maurice-Denis), journaliste aéronautique, directeur de la revue *Interavia*.

Foucault (Philippe-Marius), capitaine, 37e régiment d'infanterie, Sarrelouis.

Frantz (Joseph-Marie-François), industriel, vice-président de l'association Les Vieilles Racines.

Garsaux (Paul-Albert), médecin commandant honoraire, ancien interne des hôpitaux de Paris, docteur en médecine.

Gœpfert (Antoine-Marie), pilote commandant de bord, compagnie Air France, secrétaire permanent du conseil supérieur de la sécurité aérienne.

Mlle de Guyencourt (Marguerite), convoyeuse-chef, groupement des moyens militaires de transport aérien.

Hatton (Lucien-Louis), président directeur général de la société Aérazur, président de l'association Les Vieilles Racines.

Jarry (Jules-Louis-Albert), directeur à la société d'aviation Latécoère, président de l'Association française des techniciens de l'aéronautique.

Lepaute (Henry-Robert), pilote, compagnie Air France.

Morane (Robert-Charles), pilote d'essais, Morane-Saulnier.

Notteghen (Louis), chef pilote, centre national de vol à moteur de Saint-Yan.

Paulhan (Louis-Isidore-Auguste-Marie), ingénieur, aviateur, vice-président de l'association Les Vieilles Tiges.

Mme Perney (Jacqueline-Noémi-Emile), infirmière et assistante sociale, pilote de tourisme, adjointe à la direction I. P. S. A. (Croix-Rouge française).

Mme de La Renaudie (Valérie), convoyeuse de l'air, groupement des moyens militaires de transport aérien.

Renaux (Eugène), pilote d'essais.

Robert (Jean-Paul-René), lieutenant pilote, E. O. M. « Arras » n° 84, base aérienne 173, Pointe-Noire (Afrique équatoriale française).

Mlle Roure (Geneviève), convoyeuse de l'air, groupement des moyens militaires de transport aérien.

Siegfried (André), président du conseil d'administration de l'institut français du transport aérien.

Souard (Frédéric-Henri-Charles), colonel, détaché au secrétariat général militaire du Président de la République.

Wursthorn (Marcellin-Louis), sergent-chef radio, P. N., E. O. M. « Arras » n° 84, base aérienne n° 173, Pointe-Noire (Afrique équatoriale française).

Décret du 4 avril 1950 portant attribution de la médaille de l'aéronautique.

Par décret en date du 4 avril 1950, sont décorés de la médaille de l'aéronautique, à titre normal:

MM.

Ailleret (Charles-Louis-Marcel), colonel d'artillerie, section technique de l'armée à Paris.

Allemand (André-Jules), adjudant-chef, état-major général des forces armées (air).

Amblard (Clément-Auguste), adjudant-chef, 3e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, Sétif.

Arnaud (Jean-Emile), lieutenant de vaisseau, centre d'essais en vol de Brétigny-sur-Orge.

Arni (Arthur), industriel, président de l'aéro-club de Mulhouse.

Ballyot (Georges-Julien), directeur adjoint contrôleur des services à la préfecture de police, vice-président du club aérien de la police et de l'association aéronautique du centre de Meaux.

Barbaise (Roland), adjudant, 3e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes, Sétif.

Barriere (Pierre), lieutenant, 1er bataillon parachutiste de choc.

Bartels (Pierre), lieutenant, centre d'entraînement au saut n° 1 à Philippeville.

Barthe (Raymond-Jean-Gabriel), chef de service essais moteurs, annexe de Brétigny.

Bauer (Frédéric-Georges), lieutenant, 2e demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

Bayol (Jules-Louis-Henri), ex-chef d'équipe photographe aérien au centre d'études en vol.

Bechereau (Louis), ingénieur conseil à la société Morane-Saulnier.

Benoit (Henri), lieutenant, corps des officiers mécaniciens de l'air, base école de chasse 708, Meknès.

Bernot (Robert-Léon), commandant de l'aérodrome de Nice-Californie.

Beon (Jean-Marcel), adjudant-chef mécanicien avion, détachement de l'air auprès du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Berthier (Lucien-Henri), chef du personnel à la société Morane-Saulnier.

Bertin (Pierre), contremaître chef mécanicien, C. E. P. M., Compagnie Air-France, le Bourget.

Blin (Henri), chef d'atelier 3e catégorie, arsenal de Châtillon-sous-Bagneux.

Boissi (Emmanuel-Xavier), lieutenant, bureau escale 955, Mérignac.

Boittelle (Robert-Adrien-Alphonse), pilote aviateur.

Bonnefous (Paul-Pierre-Michel), chef de circonscription radioaéronautique de 1re classe, Alger.

Boudillet (Louis-Nicolas), colonel de réserve, centre mobilisateur de l'air 224.

Bouriquet (Jacques), chef de contrôle, laboratoire d'études de moteurs.

Braconnier (Maurice), lieutenant-colonel, direction technique et industrielle.

Braconnier (Raymond-Fernand-Edouard), adjudant-chef, cadre navigant, groupe de transport aérien 1/61 « Béarn ».

Brecq (Gilles), mécanicien navigant aux établissements Fouga et Ce.

Broin (Aimé-André-Raoul), lieutenant, 2e demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

Larribou (Louis-Etienne-Cyprien), chef de bataillon d'infanterie, commandant le bataillon subdivisionnaire 551, Albi.

Caubet (Jean), capitaine de corvette, détaché au secrétariat d'Etat aux forces armées (air);

Chaix (Paul-Emile), capitaine, base aérienne de Mont-de-Marsan.

Chappaz (Vincent), industriel, directeur de la Compagnie Westinghouse Aviation.

Chatel (Robert-Auguste-André-Marie), lieutenant de vaisseau, centre d'essais en vol de Brétigny.

Chauveau (Marcel-Louis), chef d'équipe, secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Cointe (André), sergent, 1er bataillon parachutiste de choc.

Colliex (Maurice-Anne), ingénieur.

Corbier (Armand-Lucien), maître principal pilote avion, S. A. M. A. N., Toussus-le-Noble.

Coste (Georges-Etienne-Jean), commissaire ordonnateur de 1re classe, direction du commissariat de la 2e région aérienne.

Couturier (Marc), chef de circonscription radioaéronautique, adjoint au directeur de l'aéronautique civile en Indochine.

Debay (André-Omer), chef de travaux de l'air, service de la production aéronautique.

Decorse (Valère-François-Pierre), chef d'escadron, 2e demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

De Lagabbe (Edouard-Marie-Alfred), commandant, service central action sociale des forces armées.

Delamotte (Henri-Camille-Marie), chef de section administrative de 1re classe, secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Delannoy (Emmanuel), agent technique principal de l'aéronautique, circonscription aéronautique régionale de Marseille.

Delaporte (Emile-Eugène), lieutenant-colonel de réserve.

Deleros (Pierre), ouvrier, entrepôt de l'armée de l'air 609, Versailles.

Delmotte (Etienne-Marie-Joseph), lieutenant, station transit de matériel air 673, Strasbourg.

Desarnaud (Pierre), adjudant-chef mécanicien équipement, base aérienne n° 707, Marrakech.

Dié (Fernand), capitaine, 651e compagnie d'entretien de parachutes, Montauban.

Doucet (Jean-Elie), adjudant-chef, centre de perfectionnement des officiers mécaniciens.

Dubost (Léon), metteur au point d'aviation, Société nationale d'études et de construction de moteurs d'aviation.

Duc (Jean-Marcel), ingénieur militaire principal de l'air, service technique aéronautique.

Ducos (Alphonse), officier des équipages de 1re classe, Orly.

Ehrart (Ernest-Virgile), adjudant-chef mécanicien avion, état-major de l'armée de l'air, 2e bureau.

Evrard (Henri), adjudant-chef, éléments Air Autriche, E. L. A. 57.

Flavien (Robert), premier maître pilote avion, 3 S., Cuers

Gaudin (Paul), chef pilote, Aéro-club d'Issy-les-Moulineaux et Aéro-club de l'Ile-de-France.

Gauthier (Paul-René), directeur technique, société Morane-Saulnier.

Gelly (Henri), commandant de port aérien, aérodrome de Toulouse-Blagnac.

Genis (Léon-Maurice), ingénieur chef des laboratoires d'essais des matériels de télécommunication air, service technique des télécommunications.

Gerard (Georges-Jean), commandant de port aérien auxiliaire, D. A. C., Alger.

Gilles (Jean), adjudant-chef mécanicien avion, escadrille d'outremer « Arras » n° 84.

Girerd (Henry-Julien), ingénieur, directeur scientifique à l'office national d'études et de recherches aéronautiques.

Guiraud (Louis-Jean), ingénieur en chef de 1re classe de la météorologie nationale.

Gloanec (Louis), adjudant-chef pilote, contrôle aérien de Châteauroux.

Gorce (Roger-Gabriel-Adrien), adjudant-chef, zone de défense aérienne n° 901.

Gorius (Aloys-Vincent), lieutenant, corps des officiers mécaniciens de l'air, station de transit de matériel n° 673, Strasbourg.

Gounon (Edmond-Paul), commandant, officier ingénieur mécanicien, base aérienne 118, Mont-de-Marsan.

Grand-Eury (Fernand), lieuteant personnel navigant, commandant de base aérienne 724.

Grivelet (Alain), capitaine cadre navigant, contrôle local d'aérodrome, Friedrichshafen.

Guellaff (Jean-Louis), lieutenant, 2e demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

Guerreau (Victor), pilote d'essais et directeur des aérodromes Morane-Saulnier.

Habault (Pierre-Jean-Roger), ingénieur ordinaire de 3e classe de la station de météorologie de Bizerte.

Hersen (René), moniteur de pilotage, Aéro-Club de l'Ouest.

Horvatte (Alfred-Charles-Auguste), capitaine personnel navigant, centre de rassemblement et d'administration du personnel 204, Versailles.

Houot (Jacques-Marie-Victor), adjudant-chef, centre d'entraînement au saut n° 1, Philippeville.

Hubert (Pierre), ingénieur, Société nationale de constructions aéronautique du Sud-Est.

Issautier (Henri-Jean-Victor), adjudant-chef mécanicien avion, base aérienne n° 125 (bureau escale n° 949).

Joly (Claude-Antoine-Pierre), capitaine cadre navigant, base aérienne 707, Marrakech.

Kervarec (Jean-Marie), ingénieur mécanicien principal, groupe porte-avions.

Largeaud (André), lieutenant de réserve, pilote chef de bord à la Société de transports aériens intercontinentaux.

Lauby (François-René-Robert), adjudant-chef mécanicien avion, base école 706, Cazaux.

Laux (François-Alphonse), lieutenant-colonel, état-major du commandement supérieur des écoles de l'air et 3e région aérienne.

Leblanc (Albert), agent administratif, secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Le Bourhis (Guillaume-Joseph-Marie), chef de bataillon, centre d'entraînement au saut n° 1, Philippeville.

Leca (Alexis), adjudant-chef mécanicien avion, état-major air Algérie.

Lecossois (René), huissier de 1re classe, cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

Le Fort (Max), ingénieur inspecteur à l'Aéropostale.

Le Gali (Vincent), commandant de réseau aérien, directeur de l'aéronautique civile en Tunisie.

Le Grand (Robert-Louis-Marcel), ingénieur des travaux de l'air, service technique de l'aéronautique.

Liautard (Henri), lieutenant personnel navigant, base école de chasse 708, Meknès.

Loiseleux (Daniel-Maurice), lieutenant personnel navigant, état-major général des forces armées (air), commandement des réseaux.

Lucas (Raymond), directeur du bureau de normalisation de l'aéronautique, établissement professionnel de l'aéronautique.

Lunati (Charles-Joseph), ingénieur des travaux de l'air, service technique de l'aéronautique.

Marchand (Robert-Pierre-René), journaliste aéronautique.

Mariage (Pierre), ingénieur conseil à la Société Air-Monaco.

Massuger (Louis-Ernest), ingénieur à la Société Hispano-Suiza.

Merklen (Pierre), médecin capitaine de réserve, doyen de la faculté de médecine de Nancy.

Michel (Gustave-Emile), ajusteur de précision, parc 11/101, le Bourget.

Michy (Louis-Eugène), lieutenant-colonel, en congé du personnel navigant, directeur de l'exploitation Société Air-Maroc.

Milon (Jean), directeur du service aéronautique du bureau Véritas.

Minaud (Emilien-Paul-Clément), lieutenant, 4e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Minot (Pierre), commandant, centre d'enseignement supérieur aérien.

Monseau (Marcel), sous-lieutenant mécanicien avion, groupe de chasse 1/2 Cigognes.

Moutlet (Raymond-Auguste), lieutenant, corps des officiers mécaniciens C. E. T. 812, Extrême-Orient.

Muzeau (Albert), lieutenant, 1er bataillon de chasseurs parachutistes.

Nedelec (Jean), lieutenant, personnel navigant, base école de chasse de Meknès.

Nicolle (Alfred-Julien), adjudant-chef, état-major des forces armées (air), 3e bureau.

Pardos (Joseph), chef des ateliers de l'institut de mécanique des fluides de Marseille.

Pascual (Paul-Albert), lieutenant, compagnie exploitation des transmissions 815.

Pauthier (Louis), commis administratif principal de 3e classe, direction du commissariat de l'armée de l'air.

Pelisse (René-Louis), colonel cadre navigant, centre administratif de l'air 217.

Picard (Roger-Auguste), adjudant-chef mécanicien, groupe de transport 2/63 « Anjou ».

Py (Don-Paul), adjudant-chef, 1er bataillon parachutiste de choc.

Ragonot (Edmond), ingénieur E. S. E., établissements Ragonot.

Raoulx (Jean-Georges-Fernand), chef de service administratif de 1re classe, direction technique et industrielle.

Reboul (Georges-Emile-Emmanuel-Grégoire), commandant, détachement air auprès du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Ridray (Jean-Octave), capitaine de réserve.

Riorin (Charles-Edouard-Louis), capitaine corps des officiers mécaniciens, état-major de la 61e escadre de transport.

Ropars (Emile-Alain-François), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe S. M. E. R.

Saget (Pierre-Paul-Robert), colonel cadre navigant, base école 724 Fez.

Schneider (Paul-Pierre), ingénieur E. N. I. A.

Scotto (Vincent), adjudant-chef, centre d'entraînement au saut n° 1.

Seguier (Jean), ingénieur en chef de la navigation aérienne.

Seguin (Pierre-Marie-Yves), capitaine cadre navigant, base aérienne 708 Meknès.

Siestrunck (Raymond), ingénieur, office national d'études et de recherches aéronautiques.

Soetens (Stéphane), adjudant-chef, centre d'essais en vol (annexe de Villacoublay, détaché à Toulouse)

Soulie (Jean-Roger), adjudant-chef, circonscription aéronautique régionale de Toulouse.

Speich (Roger-André-Edmond), capitaine cadre navigant, commandement de l'air en Afrique équatoriale française, Cameroun.

Tisseau (Armand-Jean-Désiré), capitaine cadre navigant, centre administratif de l'air n° 217.

Thomas (Raoul), capitaine, état-major, groupement de moyens militaires de transport aérien.

Toublanc (Alexandre), commandant corps des officiers mécaniciens, centre d'enseignement et d'instruction technique d'Etampes.

Traynard (Marie-Claude-Emile), capitaine d'artillerie honoraire, professeur à l'école de l'air de Salon.

Treuillond (Paul), adjudant-chef mécanicien avion, base école n° 707, Marrakech.

Vangrevenynge (Charles), ingénieur métallurgiste.

Vauchez (Paul-Aimé), capitaine de corvette, chef des services aviation du porte-avions *Arromanches*.

Vilain (Roger), adjudant-chef, 3e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes.

Décret n° 50-79 portant répartition dans la nomenclature en vigueur depuis le début de l'exercice 1948 des crédits de payement et des autorisations d'engagements de dépenses accordés au ministre de la défense nationale au titre des dépenses militaires par la loi n° 49-1040 du 1er août 1949 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1948.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1950:

Page 667, 1re colonne, B, Gendarmerie, Titre Ier, Dépenses ordinaires, 4e partie, Personnel, au lieu de: « 135. — Gendarmerie. — Solde des officiers », lire: « 133. — Gendarmerie. — Solde des officiers ».

Page 668, 2e colonne, Titre II, Dépenses résultant des hostilités, au lieu de: « 703. — Rémunération du personnel des services de liquidation », lire: « 705. — Intendance. — Rémunération du personnel des services de liquidation ».

Page 669, 1re colonne, Section II, Occupation, Titre Ier, Dépenses ordinaires, 8e partie, Dépenses diverses, au lieu de: « 650. — Réparations civiles », lire: « 651. — Réparations civiles ».

Augmentation du montant maximum des avances susceptibles d'être consenties à l'agent spécial du tribunal militaire permanent de Paris.

Le ministre de la défense nationale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu les articles 1699 et 170 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du département de la guerre;

Vu le décret n° 47-1423 du 26 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-704 du 16 avril 1948 et par le décret n° 49-162 du 7 février 1949, portant règlement d'administration publique sur les frais de justice en matière criminelle, de police correctionnelle et de simple police;

Vu l'arrêté interministériel du 28 février 1949 fixant à 200.000 F le montant maximum des avances pouvant être accordées aux agents spéciaux des tribunaux militaires;

Vu l'arrêté interministériel du 21 juillet 1949 fixant provisoirement à 500.000 F le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties à l'agent spécial du tribunal militaire permanent de Paris,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties, pour le payement des menues dépenses de matériel et des frais de justice, à l'agent spécial du tribunal militaire permanent de Paris, est fixé, pour l'année 1950, à 1 million de francs.

Art. 2. — Le directeur du contrôle, du budget et du contentieux au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), le directeur de la justice militaire et de la gendarmerie au ministère de la défense nationale et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 mars 1950.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
PHILIPPE DE MONTREMY.

Augmentation du montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux gestionnaires des hôpitaux militaires Percy, à Clamart, et Val-de-Grâce, à Paris.

Le ministre de la défense nationale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'article 1691 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du département de la guerre, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 12 mai 1945;

Vu l'arrêté interministériel du 29 octobre 1948 portant relèvement des avances consenties, pour le règlement des frais d'exploitation aux gestionnaires de divers hôpitaux militaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties pour le payement des frais d'exploitation, aux gestionnaires des hôpitaux militaires désignés ci-après est fixé comme suit:

Hôpital militaire Percy, à Clamart: 5 millions de francs.
Hôpital militaire du Val-de-Grâce, Paris: 8 millions de francs.

Art. 2. — Le directeur du contrôle, du budget et du contentieux du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 mars 1950.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
PHILIPPE DE MONTRÉMY.

Le ministre de la défense nationale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'article 1697 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du département de la guerre, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 7 février 1945;

Vu les arrêtés interministériels des 21 avril 1945 et 2 avril 1946 fixant à 3.500.000 F et à 1.700.000 F le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties respectivement au gestionnaire de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris, et au gestionnaire de l'hôpital militaire Percy, à Clamart,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties, pour le payement des salaires des ouvriers, aux gestionnaires des hôpitaux militaires désignés ci-après est fixé comme suit :

Hôpital militaire du Val-de-Grâce: 9.400.000 F.
Hôpital militaire de Percy, à Clamart: 5.800.000 F.

Art. 2. — Le directeur du contrôle, du budget et du contentieux du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 mars 1950.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur adjoint du cabinet,
PHILIPPE DE MONTRÉMY.

Modification de l'arrêté du 21 septembre 1949 portant création d'un diplôme de donneur de sang bénévole.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'arrêté du 21 septembre 1949 portant création d'un diplôme de donneur de sang bénévole.

Vu l'arrêté du 11 février 1950 du ministre de la santé publique et de la population portant création d'un diplôme de donneur de sang,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 21 septembre 1949 portant création d'un diplôme de donneur de sang bénévole est annulé et remplacé par le suivant:

« Ce diplôme donne droit au port d'un insigne constitué par une croix d'émail rouge, cantonnée de quatre appels « S. O. S. » et chargée en abime d'un listel gravé du mot « SANG » du même émail.

« Les appels et le listel sont d'argent à partir de cinq transfusions et d'or après vingt transfusions.

« En outre:

« A partir de cinquante transfusions: même insigne que le précédent mais avec étoile d'or sur la branche supérieure.

« A partir de cent transfusions, les branches supérieure et inférieure de la croix portent chacune une étoile d'or ».

Art. 2. — L'arrêté du 21 septembre 1949 est complété par les articles suivants:

« Art. 4. — Le point de départ des transfusions donnant droit au diplôme visé à l'article 1er est fixé au 1er juillet 1946. »

« Art. 5. — Le directeur du service de santé des armées est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

Fait à Paris, le 10 mars 1950.

B. PLEVEN.

Modification à l'arrêté du 28 septembre 1929 relatif aux trois certificats supérieurs de sciences prévus aux articles 68 et 70 de la loi du 4 mars 1929.

Par arrêté du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), en date du 21 mars 1950, le paragraphe 2 de l'article 1er de l'arrêté ministériel du 28 septembre 1929 est modifié comme suit:

« 2° Certificats exigés par l'article 70 que doivent obtenir les pharmaciens chimistes de 2e classe pour être promus au grade supérieur:

« Les deux certificats précédents et un certificat d'études supérieures de sciences valables pour la licence, au choix de l'intéressé. »

(Le reste sans changement.)

Dérogation à l'interdiction du recrutement en faveur de l'institution nationale de la Maison des aîles.

Le ministre de la défense nationale, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le ministre de la défense nationale est autorisé à recruter, par dérogation aux dispositions de l'article 1er du décret n° 48-160 du 13 octobre 1948, et par recrutement direct dans la mesure où le centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics ne pourra pas présenter de candidats:

Un professeur de commerce;
Un aide de cuisine;
Deux lingères;
Un manœuvre pour l'entretien et le chauffage.

Art. 2. — En vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par suite des compressions budgétaires, il ne pourra être procédé au recrutement direct de ces personnels qu'après accord de la section locale d'orientation et de réemploi.

Art. 3. — Le directeur central de l'action sociale des forces armées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mars 1950.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALAIN BARJOT.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Commission d'examen des titres des candidats à la médaille des évadés.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'article 8 de la loi du 20 août 1926, modifiée par l'article unique de la loi du 17 avril 1932 et complétée par la loi du 20 avril 1936;

Vu la décision ministérielle en date du 1er mars 1950 fixant la reprise des travaux relatifs à l'attribution de la médaille des évadés au titre de la guerre 1914-1918,

Arrête:

Art. 1er. — Les pouvoirs de M. le général de brigade Chappuis (Léon-Jean), désigné par arrêté du 7 août 1948 pour exercer les fonctions de président de la commission d'examen des titres des candidats à la médaille des évadés (1939-1945), sont étendus à la présidence de la commission d'examen des candidatures à la médaille des évadés 1914-1918.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mars 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Fonds de concours.

Par arrêté du 20 mars 1950, il est ouvert au ministre de la défense nationale sur l'exercice 1950, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950 et par des textes spéciaux, un crédit de 3.206.584 F applicable au chapitre 3215: « Matériel du service des transmissions, Entretien », du budget de la défense nationale, section guerre.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constaté à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Legs et donations.

Par arrêté du 31 mars 1950, sur les crédits ouverts, pour l'exercice 1948, au budget des forces armées, section « Air », par la loi n° 48-1317 du 27 août 1948 et par des textes spéciaux, une somme de 870 F est définitivement annulée au titre du chapitre 604 « Emploi de fonds provenant de legs et de donations ».

Il est ouvert au ministre de la défense nationale sur l'exercice 1949, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 et par des textes spéciaux un crédit de 870 F applicable au chapitre 6000: « Emploi de fonds provenant de legs et de donations », du budget de la défense nationale, section « Air ».

Par arrêté du 31 mars 1950, il est ouvert au ministre de la défense nationale sur l'exercice 1949, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949, et par des textes spéciaux, un crédit de 33.930 F applicable au chapitre 6000: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations » (art. 2) de la section « Air » du budget de la défense nationale.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Produits de legs ou de donations attribués à l'Etat ou à diverses administrations publiques ».

Modifications à des arrêtés antérieurs relatifs à l'homologation de grade au titre des forces françaises de l'intérieur.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des forces françaises de l'intérieur, des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu l'arrêté du 2 novembre 1949 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 29 octobre 1946, reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 13 novembre 1946):

Page 9566, 2e colonne, ex-1re région militaire, avec le grade d'adjudant, pour prendre rang du 1er juin 1944, rayer: « Jance (Maurice) ».

Art. 2. — L'arrêté du 12 février 1947, reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 20 février 1947):

Page 1621, 2e colonne, 4e région militaire, au lieu de: « 1re classe, pour prendre rang du 1er juin 1944, Liechty (René) », lire: « Dans le grade de sergent, pour prendre rang du 1er juin 1944, Liechty (René), né le 11 décembre 1920 ».

Page 1622, 3e colonne, 9e région militaire, dans le grade d'adjudant, rayer: « Pour prendre rang du 1er juin 1944, Seltimelli (Lazare) ».

Art. 3. — L'arrêté du 7 octobre 1947, reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 22 octobre 1947):

Page 10186, 2e colonne, 3e région militaire, dans le grade de sous-lieutenant, au lieu de: « Pour prendre rang du 1er juin 1944, Badier (Fernand), né le 14 avril 1924 », lire: « Pour prendre rang du 1er avril 1944, Badier (Fernand), né le 14 avril 1924 ».

Page 10186, 3e colonne, 4e région militaire, au lieu de: « Dans le grade d'adjudant, pour prendre rang du 1er juin 1944, Guerin (Jean), né le 25 avril 1914 », lire: « Dans le grade de sous-lieutenant, pour prendre rang du 1er juin 1944, Guerin (Jean), né le 25 avril 1914 ».

Page 10189, 1re colonne, 2e région militaire, dans le grade de lieutenant, pour prendre rang du 1er août 1944, rayer: « Dandraen (Emile), né le 8 février 1911 ».

Page 10190, 2e colonne, 3e région militaire, dans le grade de sergent, au lieu de: « Pour prendre rang du 1er octobre 1942, Rolland (Albert), né le 28 janvier 1913 », lire: « Pour prendre rang du 1er septembre 1942, Rolland (Albert), né le 28 janvier 1913 ».

Page 10190, 3e colonne, 3e région militaire, dans le grade de sergent, au lieu de: « Pour prendre rang du 1er mai 1944, Bitaille (Marcel), né le 13 décembre 1923 », lire: « Pour prendre rang du 1er avril 1944, Bitaille (Marcel), né le 13 décembre 1923 ».

Page 10191, 2e colonne, 4e région militaire, au lieu de: « Dans le grade de lieutenant, pour prendre rang du 1er juin 1944, Domercq (Jules), né le 10 mai 1896 », lire: « Dans le grade de capitaine, pour prendre rang du 1er juin 1944, Domercq (Jules), né le 10 mai 1896 ».

Art. 4 — L'arrêté du 28 octobre 1947 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 14 novembre 1947).

Page 11258, 2e colonne, 3e région militaire, dans le grade de sergent, au lieu de: « Pour prendre rang du 1er juin 1944, Le Hellaye (Marcel), né le 8 juin 1924 », lire: « Pour prendre rang du 1er mars 1944, Le Hellaye (Marcel), né le 8 juin 1924 ».

Art. 5. — L'arrêté du 12 février 1948 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* des 23 et 24 février 1948):

Page 1965, 3e colonne, 5e région militaire, dans le grade de caporal, rayer: « Pour prendre rang du 1er septembre 1942, Dartiguelongue (Pierre), né le 17 novembre 1901 ».

Art. 6. — L'arrêté du 30 avril 1948 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 12 mai 1948):

Page 4580, 1re colonne, 1re région militaire, au lieu de: « Dans le grade de sergent, pour prendre rang du 1er juin 1944, Villemur (Robert), né le 6 mai 1910 », lire: « Dans le grade de lieutenant, pour prendre rang du 1er juin 1944, Villemur (Robert), né le 6 mai 1910 ».

Art. 7. — L'arrêté du 1er juillet 1948 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 10 juillet 1948):

Page 6693, 3e colonne, 5e région militaire, dans le grade de sous-lieutenant, pour prendre rang du 1er février 1944, au lieu de: « Taillade (Raymond), né le 12 février 1889 », lire: « Taillade (Pierre), né le 2 février 1895 »

Art. 8. — L'arrêté du 2 juillet 1948 (*Journal officiel* du 10 juillet 1948), modifiant l'arrêté du 8 mai 1947 (*Journal officiel* du 15 mai 1947), reçoit les modifications suivantes:

Page 6702, 3e colonne, au lieu de: « Dans le grade de lieutenant, rang du 1er juin 1944, Buyser (Fernand), né le 14 avril 1900 », lire: « Dans le grade de capitaine, pour prendre rang du 1er juin 1944, Buyser (Fernand), né le 14 avril 1900 ».

Art. 9. — L'arrêté du 14 mars 1949, reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 23 mars 1949):

Page 3064, 1re colonne, 1re région militaire, dans le grade de capitaine, rayer: « Pour prendre rang du 1er mai 1945, Boissière (Marcel), né le 4 janvier 1913 ».

Art. 10. — L'arrêté du 22 juin 1949, reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 20 juillet 1949):

Page 7114, 1re colonne, 5e région militaire, dans le grade de caporal, pour prendre rang du 1er juillet 1944, au lieu de: « Gascuel (Paul), né le 27 janvier 1911 », lire: « Gascuel (Guy), né le 27 janvier 1911 »

Page 7114, 1re colonne, 6e région militaire, dans le grade de lieutenant, pour prendre rang du 1er décembre 1943, au lieu de: « Chanterennes (Robert), né le 5 décembre 1910 », lire: « Chanterenne (Robert), né le 5 décembre 1910 ».

Page 7114, 3e colonne, 7e région militaire, dans le grade de sergent, pour prendre rang du 1er juin 1944, rayer: « Taguet (Albert), né le 6 juin 1910 ».

Page 7115, 2e colonne, 3e région militaire, dans le grade de sergent, pour prender rang du 1er juin 1944, rayer: « Kerbiguet (Louis), né le 18 septembre 1921 ».

Page 7115, 3e colonne, 7e région militaire, dans le grade de sous-lieutenant, pour prendre rang du 1er juin 1944, au lieu de: « Bouchard (Pierre), né le 19 novembre 1896 », Lire: « Bouchard (Pierre), né le 19 novembre 1916 ».

Page 7116, 1re colonne, 7e région militaire, dans le grade de sergent-chef, rayer: « Pour prendre rang du 1er juin 1944, Sirguev (Charles), né le 5 août 1911 ».

Page 7116, 2e colonne, 1re région militaire, rayer: « Dans le grade de sous-lieutenant, pour prendre rang du 1er mars 1944, Ruscon (Jacques), né le 20 septembre 1923 ».

Page 7116, 3e colonne, 3e région militaire, dans le grade de sous-lieutenant, au lieu de: « Pour prendre rang du 1er juin 1944, Fouillot (Frédéric), né le 9 janvier 1905 », lire: « Pour prendre rang du 1er janvier 1944, Fouillot (Frédéric), né le 9 janvier 1905 ».

Art. 11. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CHUCHON.

(*Supplément.* — **Fin.**)

Réparation de préjudice de carrière.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'ordonnance du 29 novembre 1944 concernant la réintégration des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires révoqués, mis à la retraite d'office, licenciés ou rétrogradés,

Arrête :

Art. 1er. — L'arrêté du 18 février 1947 portant réparation de préjudice de carrière en ce qui concerne l'adjudant d'infanterie Lehmann (Robert) est modifié comme suit :

A l'article 2, au lieu de : « Il est rayé des contrôles de l'activité le 15 mars 1942 », lire : « Il est rayé des contrôles de l'activité le 15 juin 1942 ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 mars 1950.

R. PLEVEN.

Administration centrale de la guerre.

Par arrêté du 3 avril 1950, M. Dorize (Emile), commis administratif principal du ministère de la défense nationale (guerre), est détaché pour la période du 1er avril 1946 au 30 septembre 1949 inclus, dans les services du ravitaillement général de l'Orne, à Alençon (régularisation).

Par arrêté du 3 avril 1950, M. Perrot (Fernand), commis administratif principal du département de la défense nationale (guerre), est détaché pour la période du 5 octobre 1948 au 30 septembre 1949 inclus, dans les services du ravitaillement général du Loiret, à Orléans (régularisation).

Par arrêté du 3 avril 1950, M. Gantois (Henri), commis administratif principal du département de la défense nationale (guerre), est détaché pour la période du 1er août 1948 au 30 septembre 1949 inclus, dans les services du ravitaillement général de l'Aisne, à Laon (régularisation).

Par arrêté du 3 avril 1950, M. Germain (Henri), commis administratif principal du ministère de la défense nationale (guerre), est détaché pour la période du 1er octobre 1948 au 30 septembre 1949 inclus, dans les services du ravitaillement général de l'Aisne, à Laon (régularisation).

Par arrêté du 3 avril 1950, M. Klein (François), commis administratif principal du département de la défense nationale (guerre), est détaché pour la période du 1er avril 1946 au 31 octobre 1949 inclus, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de la Meuse, à Bar-le-Duc (régularisation).

Par arrêté du 3 avril 1950, M. Collette (Robert), commis administratif principal du département de la défense nationale (guerre), est détaché pour la période du 6 octobre 1946 au 30 septembre 1949 inclus, dans les services du ravitaillement général de la Meuse, à Bar-le-Duc (régularisation).

Par arrêté du 3 avril 1950, M. Pierre (Raymond), commis administratif principal du département de la défense nationale (guerre), est détaché pour la période du 1er avril 1946 au 30 septembre 1949 inclus, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de la Moselle, à Metz (régularisation).

Administration centrale de l'air.

Par arrêté en date du 22 février 1950, Mlle Leca (Charlotte), secrétaire d'administration stagiaire à l'administration centrale, est nommée secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon (secrétaire rédacteur), et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 1er juillet 1949.

Cadre spécial temporaire des transmissions de l'Etat.

Par arrêté du 3 avril 1950, M. Chavanne (Jean), contrôleur de l'ex-cadre spécial temporaire des transmissions de l'Etat au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), est détaché pour une période de longue durée (cinq ans) au secrétariat d'Etat aux forces armées (marine), pour compter du 16 décembre 1945, en qualité d'officier de réserve servant en situation d'activité.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 7 mars 1950, M. Lonchamp (Henri), contremaître auxiliaire en fonctions au service des transmissions de la 10e région militaire, est titularisé dans le cadre des agents de maîtrise et nommé à l'emploi de contremaître professionnel de 7e classe, à compter du 1er août 1949.

Par arrêté en date du 7 mars 1950, sont nommés à compter du 10 septembre 1949 :

1° *A l'emploi de chef d'équipe professionnel stagiaire.*

M. Isenboeck (Engelbert), 6e région militaire.
M. Gadoux (Maurice), 10e région militaire.

2° *A l'emploi de chef d'équipe non professionnel stagiaire.*

M. Paris (Claude), établissement central du matériel de transmissions.

Par arrêté du 22 mars 1950, M. Schoenberger (Charles), commis administratif principal hors classe du cadre des personnels civils extérieurs du département des forces armées (guerre) (direction régionale du recrutement et de la statistique de la 5e région), est mis en disponibilité d'office (raisons de santé) pour une période de six mois à compter du 19 décembre 1949.

Par arrêté du 22 mars 1950, Mme Ledon, née Dupuis (Mercédès-Julienne-Marie), aide-commis administratif du cadre des personnels civils extérieurs du département des forces armées (guerre) (direction régionale du recrutement et de la statistique de la 1re région, annexe d'Orléans), est mise en disponibilité d'office (raisons de santé) pour une période de six mois à compter du 29 décembre 1949.

Par arrêté du 22 mars 1950, les employés auxiliaires temporaires des services extérieurs dont les noms suivent sont titularisés dans le cadre complémentaire et nommés aux emplois ci-après à compter du 1er juillet 1949 :

4e région.

M. Donnadieu (Raymond), agent de bureau de 4e classe.

5e région.

M. Laloeuf (Maurice), agent de bureau de 3e classe.

Service des poudres.

Par décision en date du 24 mars 1950, ont été promus aux grades ci-après, pour prendre rang du 1er avril 1950, les agents de poudrerie dont les noms suivent :

Au grade d'agent de poudrerie principal de 1re classe.

1er tour (ancienneté). M. d'agent de poudrerie principal de 2e classe Lecoustre (Louis-Théontime-Victor).

Au grade d'agent de poudrerie principal de 2e classe.

Les agents de poudrerie principaux de 3e classe :

5e tour (choix). M. Langlade (Albert).
1er tour (ancienneté). M. Ansel (Alfred-Georges-Joseph).

Au grade d'agent de poudrerie principal de 3e classe.

Les agents de poudrerie de 1re classe :

1er tour (ancienneté). M. Gardery (André-Marcel-Armand).
2e tour (choix). M. Chebrout (Robert).
3e tour (choix). M. Gargaud (Lucien-André).

Au grade d'agent de poudrerie de 1re classe.

Les agents de poudrerie de 2e classe :

1er tour (ancienneté). M. Le Floch (Gustave-Jean-Nicolas).
2e tour (choix). M. Diraison (Etienne-François-Marie).
1er tour (ancienneté). M. Finel (Léon-Victorin-Pierre).

Au grade d'agent de poudrerie de 2e classe.

Les agents de poudrerie de 3e classe :

1er tour (ancienneté). M. Berre (Jean-Jacques-Marie).
2e tour (ancienneté). M. Menez (Jean-Louis).
3e tour (choix). M. Pallier (Marcel-Henri).

Service vétérinaire.

Par décision du 27 mars 1950 et conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre, les officiers de réserve dont les noms suivent sont admis à l'honorariat de leur grade à compter de la date de leur radiation des cadres:

3e région militaire.

M. le vétérinaire capitaine Guillot (Lucien-Paul-Gabriel).

10e région militaire.

M. le vétérinaire lieutenant Lassere (Pierre-Bernard).

Armée de l'air, réserve.

Par décision du 25 mars 1950, en application de l'article 15 de la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air, le titre d'officier honoraire du personnel navigant est, sur leur demande, attribué aux officiers de réserve rayés des cadres dont les noms suivent:

M. le colonel Gond (Maurice), né le 31 mai 1884.

Les lieutenants-colonels:

M. d'Anglejan-Chatillon (Henri-Marie), né le 27 septembre 1888.
M. Grappe (René-Charles), né le 16 septembre 1888.
M. Mariotte (Albin-Pierre), né le 9 novembre 1888.
M. Roig (Joseph-Jean-Baptiste), né le 27 juillet 1889.
M. Wiedemann-Goiran (Adolphe-Fernand), né le 26 juillet 1889.

Les commandants:

M. Beaudoin (Gaston-Albert), né le 7 mars 1892.
M. Bouderie (Emile-Jean), né le 7 octobre 1891.
M. Dumand (Maurice), né le 2 novembre 1891.
M. Gonnet (Augustin), né le 19 décembre 1891.
M. Guary (Marcel-Jules), né le 24 janvier 1892.
M. Guenin (Jean-Emile), né le 8 octobre 1891.
M. Hatier (Julien-Eugène), né le 10 décembre 1900.
M. Magnan (Joseph), né le 3 juin 1891.
M. Proust (Octave-Gaston), né le 30 septembre 1891.
M. Raynaud (Louis-Alphonse), né le 25 août 1891.
M. Thoret (Juste-François), né le 5 janvier 1892.

Les capitaines:

M. Barny de Romanet (Pierre-Louis), né le 3 décembre 1895.
M. Barle de Sainte-Fare (Gaston), né le 1er janvier 1895.
M. Bazin (René-Joseph), né le 20 novembre 1894.
M. Bergenhe (Paul-Basile), né le 31 décembre 1894.
M. Bonnamy (Robert-Jean), né le 25 septembre 1894.
M. Brunet (Albin-Elie), né le 2 septembre 1894.
M. Deodati (Césaire), né le 10 mars 1895.
M. Dulac (Justin-Antoine), né le 22 octobre 1894.
M. Ferraris (Henri-Léon), né le 31 octobre 1895.
M. Garcin (Raymond-Jean), né le 5 décembre 1894.
M. Georgeot (André-Robert), né le 29 août 1888.
M. Gilles (Georges-Henri), né le 1er octobre 1894.
M. Hasselmann (Raymond-Marie), né le 30 septembre 1895.
M. Jardin (Marcel-Joseph), né le 28 juin 1895.
M. Mees (Louis-Joseph), né le 22 février 1894.
M. Metayer (Roger-Ernest), né le 21 mars 1895.
M. Moncany (Antoine-Joseph), né le 20 novembre 1894.
M. Ouvrard de Linière (Max-Raoul), né le 26 septembre 1894.
M. Pascal (André-Camille), né le 20 janvier 1895.
M. Paunet (Robert-Gustave), né le 18 décembre 1894.
M. Petit (Jean-Marie), né le 8 mai 1889.
M. Philibert (Claudius-Antoine), né le 19 septembre 1894.
M. Rasting (Pierre-Balthazar), né le 13 juin 1895.
M. Rolival (Daniel-Charles), né le 4 octobre 1894.

Les lieutenants:

M. Amagat (Gaston-Antoine), né le 30 septembre 1895.
M. Bonnet (Raymond-Henri), né le 3 décembre 1895.
M. Brillie (Jean-Victor), né le 11 septembre 1895.
M. Chabaux (Xavier-Pierre), né le 19 décembre 1895.
M. Chaumont (Jean-Sylvain), né le 20 juin 1896.
M. Diboine (Fernand-Emile), né le 27 novembre 1895.
M. Dory (Charles-Auguste), né le 13 septembre 1895.
M. Frelet (Paul-Georges), né le 5 juin 1893.
M. Friess (Henri-Marie), né le 11 octobre 1895.
M. Gibier (Félix-Arthur), né le 8 décembre 1895.
M. Gontcharoff (Nicolas), né le 30 novembre 1895.
M. Grillot (Henri-Louis), né le 2 décembre 1895.
M. Guillemin (Jean-Paul), né le 9 janvier 1896.
M. Heliot (Maurice-Joseph), né le 5 novembre 1895.
M. Janet (Pierre-Alfred), né le 17 septembre 1895.
M. Lambert (René-Marie), né le 22 janvier 1896.
M. Lecomte (Augustin-Emile), né le 23 octobre 1895.
M. Mariano (René-Alphonse), né le 28 octobre 1896.
M. Mollet (Roger-Paul), né le 3 septembre 1895.
M. de Perignon (Henry-Dominique), né le 16 décembre 1895.
M. Perusseau (Julien), né le 19 octobre 1895.
M. Roger (Maurice-Adolphe), né le 10 janvier 1896.
M. Vasseur (Raymond-Louis), né le 17 décembre 1895.
M. Vedrines (Victor-François), né le 6 septembre 1895.
M. Voituron (Léon-Joseph), né le 4 novembre 1895.
M. Vuillaume (Auguste-Honoré), né le 23 octobre 1895.
M. Wright (Maurice-Jules), né le 10 décembre 1896.

Les sous-lieutenants:

M. Bouwens Van der Boijen (Jean-Lucien), né le 8 octobre 1895.
M. Rollet (Maurice), né le 23 mars 1908.

Radiation du tableau d'avancement de 1949 pour le grade de sous-lieutenant d'active (armée de l'air).

Par décision du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) en date du 29 mars 1950, l'adjudant-chef Paquet (Georges-Clément-Marie) est rayé, sur sa demande, du tableau d'avancement de 1949 pour le grade de sous-lieutenant d'active, du corps des officiers des services administratifs.

Tableau d'avancement des chefs de travaux du commissariat de la marine.

Par décision du secrétaire d'Etat chargé de la marine, en date du 23 mars 1950, sont inscrits au tableau d'avancement les chefs de travaux du commissariat de la marine désignés ci-après:

Pour l'avancement à la classe exceptionnelle.

1 Ollivier (Pierre).
2 Le Lous (Guillaume).
3 Noël (Albert).
4 Le Grand (Henri).

Promotions

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine, en date du 23 mars 1950, sont avancés à la classe exceptionnelle, les chefs de travaux du commissariat de la marine dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement:

(Pour compter du 1er janvier 1948.)

MM. Ollivier (Pierre), Le Lous (Guillaume), Noël (Albert).

(Pour compter du 1er décembre 1949.)

M. Le Grand (Henri).

Ces avancements donneront lieu au rappel de traitement correspondant.

Tableau de classement pour le grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de l'armée.

Par arrêté du 28 mars 1950, est inscrit au tableau de classement pour le grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de l'armée:

M. Tuffet (Pierre-Marie-Joseph-Augustin), intendant militaire de 3e classe.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs

TROUPES METROPOLITAINES

(Extrait de la liste A établie à la date du 2 janvier 1950, publié au *Journal officiel* du 19 janvier 1950, pages 697 et suivantes.)

Les chefs de corps devront, dès réception des présentes désignations :

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les officiers désignés, reconnus aptes physiquement;

2° Faire bénéficier ces officiers de la permission de départ colonial.

Infanterie.

A. — VOLONTAIRES

Capitaines.

MM. Fagot (R.-L.), 1er régiment de tirailleurs marocains.
Tutonne (J.-J.), école de Cherchell.

Sous-lieutenants.

MM. Bayet (J.-M.), 1/6e régiment de tirailleurs algériens.
Garin (J.-G.), 26e régiment d'infanterie.
Henry (J.-M.), école de sous-officiers de Strasbourg.

B. — D'OFFICE

Chef de bataillon.

M. Lorin (E.-E.), 7e bataillon de chasseurs alpins.

Capitaines.

MM. Sicre (R.-A.), 92e régiment d'infanterie.
Bouard (L.-J.), 2e régiment de tirailleurs algériens.
Schrouff (J.-P.), 4e régiment de zouaves.
Dupont (A.), état-major subdivision de Paris.
Capieu (R.-G.), cours observation aérienne Wackenheim.
Bestin (R.-I.), 110e régiment d'infanterie.
Orta (R.-A.), compagnie administrative régionale n° 101.
Ditte (H.), prytanée militaire, la Flèche.
Gondalier de Tugny (H.-G.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Versailles.

Lieutenants.

MM. Petit (C.-E.), 1er bataillon de chasseurs à pied.
Le Guennic (J.), 35e régiment d'infanterie.
Leduc (G.-R.), école sous-officiers Saint-Maixent.
Beck (S.), école de haute montagne.
Colson (R.-F.), 151e régiment d'infanterie.
Juif (D.-V.), 20e bataillon de chasseurs à pied.
Sablier (H.-J.), 81e bataillon d'infanterie.
Gilot (Y.-G.), 35e régiment d'infanterie.
Paret (L.-J.), 7e bataillon de chasseurs alpins.
Monteils (E.-C.), 15e bataillon de chasseurs alpins.
Bourdon (G.-A.), 152e régiment d'infanterie.
Bertany (R.-P.), 8e bataillon de zouaves.
Labrid (R.), 26e régiment d'infanterie.
Bapst (C.-J.), 31e bataillon de chasseurs à pied.
Erard (G.-C.), 35e régiment d'infanterie.
Jeanpaul (C.-M.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Pau.
Miel (E.-G.), 67e bataillon d'infanterie.
Moulinier (M.), 5e régiment d'infanterie.
Hertgen (M.-A.), 1er régiment d'infanterie.
Chaput (A.-O.), 26e régiment d'infanterie.
Crequit (Y.), 8e bataillon d'infanterie.
Marret (L.), 27e bataillon d'infanterie.
Cohadier (V.-L.), 16e bataillon de chasseurs à pied.
Bremond (B.-B.), 41e régiment d'infanterie.
Gilson (A.-V.), 4e bataillon d'infanterie.
Bourreau (P.-M.), 152e régiment d'infanterie.
Lefebvre (F.), 8e bataillon de zouaves.
Bauer (A.-L.), 8e bataillon de chasseurs portés.
Lambert (L.-H.), 67e bataillon d'infanterie.
Gireaud (G.-M.), 27e demi-brigade d'infanterie.

Sous-lieutenants.

MM. Boissinot (J.-R.), 1re demi-brigade de chasseurs à pied.
Rebold (A.-L.), 5e bataillon de zouaves.
Duval (G.-M.), 41e régiment d'infanterie.
Autrou (R.-G.-M.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Granville.

Arme blindée et cavalerie.

A. — VOLONTAIRES

Lieutenant-colonel.

M. Moissenet (J.-L.-P.), 4e chasseurs d'Afrique.

Lieutenant.

M. Ilie (J.-L.-C.), service de l'entraînement préparatoire et des réserves de la 7e région.

Sous-lieutenants.

MM. Bourgin (P.-E.), 5e dragons.
Garcia (L.-J.), 5e dragons.

B. — D'OFFICE

Capitaine.

M. Chaix de Lavarenne (B.-M.-J.), 2e dragons.

Artillerie.

A. — VOLONTAIRES

Capitaine.

M. Abat (P.), 33e régiment d'artillerie.

B. — D'OFFICE

Capitaines.

MM. Delannoy (R.-C.-L.), 1/411e régiment d'artillerie antiaérienne.
Latluga (M.-A.), annexe de Cherchell de l'école de sous-officiers de Saint-Maixent.

Lieutenants.

MM. Saletes (H.-A.-L.), 407e groupe d'artillerie antiaérienne.
Canac (G.-L.), 1/403e régiment d'artillerie antiaérienne.
Pollin (J.-A.-S.-M.-J.), 402e régiment d'artillerie antiaérienne.
Loublie (J.), 1/403e régiment d'artillerie antiaérienne.
Rebena (R.-G.-J.), 401e régiment d'artillerie antiaérienne.
Epaillard (J.-J.-M.-F.), 405e régiment d'artillerie antiaérienne.
Lagabrielle (J.-L.), 485e groupe d'artillerie antiaérienne.
Le Taillandier de Gabory (O.-L.-M.), 406e régiment d'artillerie antiaérienne.
Courtet (C.-C.-E.), 402e régiment d'artillerie antiaérienne.
Mure (R.-L.), 405e régiment d'artillerie antiaérienne.
Toinet (R.), 406e régiment d'artillerie antiaérienne.
Klein (B.-J.-J.), 32e régiment d'artillerie.
Miche (J.-C.-L.), 25e régiment d'artillerie.

Sous-lieutenants.

MM. Fourcade (L.), groupement d'aviation d'observation d'artillerie n° 2.
Lefort (J.), 25e régiment d'artillerie.

Train.

A. — VOLONTAIRES

Chefs d'escadron.

MM. Horvatte (A.), commandant du train du Maroc.
Guernier (J.-R.), 27e escadron du train.

Lieutenant.

M. Guillaumot (L.-M.), groupe de transport n° 508.

B. — D'OFFICE

Capitaine.

M. Pioche (M.), groupe de transport n° 525.

Lieutenants.

MM. Hamiot (R.-C.-T.), 9e compagnie régionale du train.
Clerc (F.), 31e escadron du train.

Sous-lieutenant.

M. Carbonnell (J.), 34e escadron du train.

Transmissions.

A. — VOLONTAIRES

Lieutenant.

M. Miraucourt (R.-L.), 45e régiment de transmissions.

B. — D'OFFICE

Lieutenant.

M. Rocuet (R.-M.), 49e bataillon de transmissions.

Cadre des adjoints de chancellerie.

A. — VOLONTAIRES

Capitaines.

MM. Cherif (I.), état-major division d'Alger.
Lanlo (J.-L.-M.), D. T. M. V. F. (T. O. A.).

B. — D'OFFICE

(Néant.)

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

A. — VOLONTAIRES

(Néant.)

B. — D'OFFICE

Lieutenant.

M. Desreaux (G.-L.-A.), bureau des archives, Paris.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés seront mis en route dans les conditions suivantes:

a) Officiers de toutes armes:

Les officiers en provenance de la métropole, des T. O. A. et de l'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A. devront rejoindre le 1er juin 1950 le centre d'instruction et de transit colonial en métropole (C. I. T. C. M.) de Fréjus, en vue d'être mis en route à partir du 1er juillet 1950, sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Les officiers en provenance de la métropole, des T. O. A. et de l'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N., ne rejoindront pas le C. I. T. C. M. de Fréjus, et devront se tenir prêts en A. F. N. à embarquer à partir du 1er juillet 1950;

b) Officiers des services:

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A., ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N. se tiendront prêts, dans leur corps d'origine, à être mis en route à partir du 1er juin 1950.

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N., ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A. ne rejoindront pas leur corps d'origine à l'issue de leur permission et se tiendront prêts à embarquer à partir du 1er juin 1950.

B. — Prescriptions particulières:

a) Les chefs de corps adresseront, sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), avant le 1er mai 1950, une liste nominative des officiers désignés, indiquant le territoire (métropole, T. O. A. ou A. F. N.) sur lequel les intéressés prendront leur permission de départ colonial;

b) Le commandant du C. I. T. C. M. de Fréjus adressera sous le même timbre, avant le 15 juin 1950, une liste nominative (distincte par arme) des officiers stagiaires qui, présents au centre à la date du 10 juin 1950, seront prêts à embarquer à partir du 1er juillet 1950.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 50-394 du 27 mars 1950 relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées au personnel du cadre des commissaires et secrétaires aux prix.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques), du secrétaire d'Etat aux finances et du ministre d'Etat,

Vu le décret n° 46-2443 du 6 novembre 1946 fixant le statut du personnel du cadre des commissaires et secrétaires aux prix;

Vu le décret n° 48-1096 du 9 juillet 1948 portant relèvement des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être attribuées à certains personnels civils de l'Etat;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A titre exceptionnel et dans la limite des crédits prévus à cet effet, il peut être alloué des indemnités forfaitaires représentatives d'heures supplémentaires aux commissaires aux prix de 1re et 2e classe, commissaires aux prix de 3e classe (4e, 5e et 6e échelon), secrétaires aux prix de 1re classe, secrétaires aux prix de 2e classe (7e et 8e échelon) à qui un travail supplémentaire permanent est effectivement demandé en raison de leurs fonctions.

Ces indemnités, variables en raison du supplément effectif de travail fourni, ne pourront dépasser les maxima ci-dessous et seront attribuées dans la limite d'un crédit budgétaire calculé par application des taux moyens suivants:

	TAUX maxima.	TAUX moyens.
	francs.	francs.
Commissaires généraux adjoints	65.000	32.500
Commissaires de 1re et de 2e classe	52.000	26.000
Commissaires de 3e classe (4e, 5e et 6e échelon)	42.000	21.000
Secrétaires aux prix de 1re classe		
Secrétaires aux prix de 2e classe (7e et 8e échelon)		

Art. 2. — Les majorations prévues par le décret n° 48-1096 du 9 juillet 1948 sont applicables aux indemnités susvisées.

Art. 3. — Toutes dispositions contraires à celles du présent décret sont abrogées et notamment le décret n° 47-149 du 16 janvier 1947 relatif aux indemnités de fonctions allouées au personnel du cadre des commissaires et secrétaires aux prix.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques), le secrétaire d'Etat aux finances et le ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er juillet 1949 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mars 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre d'Etat,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
ROBERT BURON.

Décret du 29 mars 1950 portant nomination des membres de la commission chargée d'examiner les titres des candidats aux fonctions de conseiller du commerce extérieur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 8 (alinéa 2) du décret du 13 janvier 1950 sont complétées ainsi:

« Sont désignés pour faire partie de cette commission:

. . . . . .

« Le président du Comité français des expositions.

« Le président de l'Union des chambres de commerce françaises à l'étranger ».

. . . . . .

Art. 2. — Sont désignés pour faire partie de la commission chargée d'examiner les titres des candidats aux fonctions de conseiller du commerce extérieur de la France:

M. Léon Barety, président du Comité français des expositions.

M. Belin, président du conseil d'administration de la Banque française du commerce extérieur.

M. Emile Chalas, président de l'Union des chambres de commerce françaises à l'étranger.

M. Chasse, président du conseil d'administration de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.

M. Pierre Dieterlen, directeur de la revue *L'Economie contemporaine.*

M. Dubrulle, vice-président du Comité national des conseillers du commerce extérieur.

M. Duperrey, secrétaire général du Comité national des conseillers du commerce extérieur.

M. Jules Julien, président du comité national des conseillers du commerce extérieur.

M. G. Malet, président de la Xe région économique.

M. E. Pezet, président de l'Union des Français de l'étranger.

M. G. Vigne, membre de la chambre de commerce de Paris.

Art. 3. — Le secrétariat de la commission chargée d'examiner les titres des candidats aux fonctions de conseiller du commerce extérieur de la France est assuré par la direction des relations économiques extérieures (service de l'expansion commerciale).

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mars 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),

ROBERT BURON.

Répartition de crédits.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 mars 1950: page 2899, 1re colonne, Anciens combattants et victimes de la guerre, titre Ier, Dépenses ordinaires, 4e partie, Personnel, au lieu de: « 121. — Supplément familial de traitement ou de solde, 219.000 », lire: « 120. — Indemnités de résidence, 219.000 ».

Inspection des finances.

Par arrêté du 29 mars 1950, M. Devaux (Gilbert-Walter), inspecteur des finances de 1re classe en service détaché, est placé rétroactivement dans cette position pour la période allant du 22 octobre 1946 au 21 juillet 1947 pour exercer les fonctions de sous-directeur à l'administration centrale.

Promotion d'administrateurs civils du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques) détachés à l'administration centrale du protectorat du Maroc.

Par arrêté du 1er avril 1950, M. Le Luhandre (Raymond), assistant administrateur, 1er échelon, est promu administrateur adjoint à compter du 3 juillet 1947.

Par arrêté du 1er avril 1950:

M. Le Luhandre (Raymond), administrateur adjoint, est promu administrateur civil de 3e classe, 1er échelon, à compter du 3 juillet 1948.

M. Coustillac (Jean), assistant administrateur de 2e échelon, est promu administrateur adjoint à compter du 11 juillet 1948.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Conditions exigées pour le recrutement des agents sur contrat du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre d'Etat, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu le décret n° 48-1016 du 16 juin 1948 fixant le statut des agents sur contrat du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général de l'aviation civile et commerciale), et notamment son article 2,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pourront seuls être recrutés pour occuper un emploi de la première catégorie:

a) Soit les agents titulaires de l'un des diplômes énumérés ci-après: école polytechnique, école nationale supérieure des mines, école nationale des ponts et chaussées, institut national agronomique, école centrale des arts et manufactures, école nationale supérieure de l'aéronautique, école d'application du génie maritime, agrégation de l'université, école supérieure d'électricité, école nationale supérieure des beaux arts, école navale, doctorats ès sciences, ès lettres ou en droit, diplôme de licence. Les officiers de l'armée de terre, de mer et de l'air titulaires d'un brevet de spécialiste comptant au minimum cinq années de services valables pour la retraite;

b) Soit les candidats pouvant justifier, à défaut de l'un des diplômes précités, d'un niveau de culture générale reconnu équivalent et possédant, en outre, des références se rapportant à au moins cinq années de pratique professionnelle, industrielle, scientifique, commerciale et juridique dans un emploi exigeant des aptitudes et des connaissances d'un niveau équivalent à celui des candidats titulaires des diplômes ci-dessus.

Art. 2. — Pourront seuls être recrutés pour occuper un emploi de la deuxième catégorie:

a) Soit les agents titulaires de l'un des diplômes énumérés ci-après:

Diplôme d'ingénieur autre que ceux indiqués à l'article 1er, reconnu ou visé par l'Etat, suivant la liste établie par la commission des titres d'ingénieurs et publiée au *Journal officiel* du 25 juin 1937, conformément à l'article 11 de la loi du 10 juillet 1934;

Diplôme des écoles techniques des mines de Douai ou d'Alès;

Baccalauréat de l'enseignement secondaire;

Diplôme d'une école d'architecture reconnue par l'Etat;

Les sous-officiers titulaires d'un brevet de spécialité comptant au minimum cinq années de services valables pour la retraite;

b) Soit les candidats pouvant justifier, à défaut de l'un des diplômes précités, d'un niveau de culture générale reconnu équivalent, et possédant, en outre, des références se rapportant à au moins trois années de pratique professionnelle, industrielle, scientifique, commerciale et juridique dans un emploi exigeant des aptitudes et des connaissances d'un niveau équivalent à celui des candidats titulaires des diplômes ci-dessus.

Pour les emplois de traducteur, il sera demandé un diplôme universitaire relatif aux langues vivantes. A défaut, les candidats à ces emplois seront soumis à un examen préalable portant sur deux langues vivantes étrangères à leur choix.

Art. 3. — Pour l'accession à l'un des emplois de la troisième catégorie, les candidats devront justifier des conditions d'instruction générale et professionnelle habituellement exigées dans les organismes privés pour l'accession à des emplois analogues.

Art. 4. — Une décision ministérielle déterminera, pour chaque cas, la catégorie à laquelle peuvent permettre accès les diplômes étrangers dont certains candidats de nationalité française seraient titulaires.

Art. 5. — Les personnels recrutés dans les troisième et deuxième catégories pourront accéder à la catégorie supérieure, en vertu d'une décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) prise sur la proposition du chef de service intéressé, après un stage minimum de trois ans dans la catégorie où ils ont été initialement classés, s'ils peuvent justifier soit des diplômes, soit du niveau de culture générale et de la pratique professionnelle qui sont exigés respectivement aux articles 1er et 2 du présent décret en vue du recrutement aux première et deuxième catégories.

Art. 6. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 mars 1950.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

JACQUES CHASTELLAIN.

Pour le ministre d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ADOLPHE TOUFFAIT.

Ecole nationale des ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 22 mars 1950, M. Lapostolle est nommé, à titre définitif, à compter du 16 mars 1950, répétiteur de géométrie à l'école nationale des ponts et chaussées, en remplacement de M. Courtand.

Par arrêté en date du 22 mars 1950, M. Destombes est nommé, à titre définitif, à compter du 16 mars 1950, préparateur de géologie et minéralogie à l'école nationale des ponts et chaussées, en remplacement de M. Jodot.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 28 mars 1950, M. Lesieux (Louis), ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées, nommé directeur général de l'aéroport de Paris par décret du 27 novembre 1948, est placé dans la position de service détaché auprès de cet établissement public pour une période de cinq ans, à compter du 1er décembre 1948.

Liste d'admissibilité aux emplois de lieutenant et sous-lieutenant de port.

Par arrêté du 22 mars 1950:

1° Ont été déclarés admissibles à l'emploi de lieutenant de port à la suite du concours ouvert en 1949, les candidats dont les noms suivent:

1 Michelot (Alfred), le Havre (1).
2 Yven (Jean-Noël), Marseille.
3 Bonin (Louis), Nantes.
4 Assier de Pompignan (Yves), le Havre.
5 Soudr[illegible] (André), Rouen.

2° Ont été déclarés admissibles à l'emploi de sous-lieutenant de port, à la suite du concours ouvert en 1949, les candidats dont les noms suivent:

1 Gérards (Gilbert), Bordeaux (1).
2 Gesrel (Arthur), Bordeaux.
3 Quere (Henri), Bordeaux.
4 Borne (Pierre), Oran.
5 Belbeoch (Eugène), Quimper.
6 Claudien (François), Bordeaux.
7 Môn (René), Nantes.
8 Lamoureux (André), Rouen.
9 Lambert (Franck), Bordeaux.
10 Bugaut (Alphonse), Marseille.
11 Quérou (Henri), Marseille.
12 Le Guen (Yves), Quimper.
13 Dumaine (Edouard), Oran.
14 Le Rouzic (Albert), Quimper.
15 Talhouedec (Hyacinthe), Nantes).
16 Mottais (Lucien), le Havre.

(1) Centres d'examen.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 30 mars 1950 homologuant plusieurs décisions votées par l'assemblée algérienne au cours de sa dernière session.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les avis du garde des sceaux, ministre de la justice, des ministres de l'agriculture, du travail et de la sécurité sociale, de l'industrie et du commerce;

Vu les articles 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu le décret n° 48-1145 du 19 juille' 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1948;

Vu les transmissions en date des 25 février et 21 mars 1950 faites par le président de l'assemblée algérienne au gouverneur général de l'Algérie,

Décrète:

Art. 1er. — Sont homologuées les décisions suivantes adoptées par l'assemblée algérienne:

Décision portant extension à l'Algérie du titre Ier de la loi n° 48-1398 du 7 septembre 1948 portant majoration des indemnités dues au titre de la législation sur les accidents du travail dans les professions agricoles ou forestières.

Décision modifiant certaines dispositions du décret du 8 avril 1908 portant réglementation des jeux de hasard dans les cercles et casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques d'Algérie.

Décision modifiant l'article 40 du décret du 24 décembre 1946 réglementant les jeux de hasard dans les cercles constitués sous le régime de la loi du 1er juillet 1901.

Décision étendant à l'Algérie les dispositions de la loi n° 48-400 du 10 mars 1948 sur l'utilisation de l'énergie.

Décision reportant au 30 juin 1950 la date d'expiration des locations de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal.

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, et sera inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 30 mars 1950.

GEORGES BIDAULT,

Par le président du conseil des ministres:
Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret du 30 mars 1950 portant désignation de membres du conseil de préfecture de la Guyane.

Par décret en date du 30 mars 1950:

M. Maurtot (Marcel), directeur des affaires économiques pour le département de la Guyane, est désigné pour deux ans, pour remplir les fonctions de conseiller titulaire au conseil de préfecture de la Guyane, en remplacement de M. Cupidon.

M. Emeyriat (André), juge au tribunal de première instance de Cayenne, est désigné pour deux ans, pour remplir les fonctions de conseiller suppléant au conseil de préfecture de la Guyane, en remplacement de M. Randriamaheta.

Personnel du cadre des préfectures.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 mars 1950:

Page 3002, article 1er, en qualité de rédacteur, au lieu de: « Frossart (Jean) », lire: « Frossard (Jacques) »; article 2, en qualité de rédacteur, au lieu de: « Maigret (François) », lire: « Maigret (Françoise) »; en qualité de commis, au lieu de: « Decae (Christian) », lire: « Decae (Christiane) »; au lieu de: « Delcayre (Andrée) », lire: « Delcayre (André) »; au lieu de: « Dupuy (Georges) », lire: « Dupuis (Georges) ».

Page 3003:

Au lieu de: « Roucache (André) », lire: « Roucache (Andrée) ».

Préfecture des Bouches-du-Rhône. — C.A.T.I. de Marseille. —

Ajouter: « Gensse (Robert) ».

Direction des services techniques.

Au lieu de: « Frossard (Jean), lire: « Frossard (Jacques) ».

Page 3004:

Préfecture de la Gironde. — C.A.T.I. de Bordeaux. —

Au lieu de: « Roucache (André) », lire: « Roucache (Andrée) ».

Préfecture du Nord. — C.A.T.I. de Lille. —

Au lieu de: « Decae (Christian) », lire: « Decae (Christiane) »; au lieu de: « Dupuy (Georges) », lire: « Dupuis (Georges) ».

Préfecture de la Haute-Garonne. — C.A.T.I. de Toulouse. —

Ajouter: « Bacque (Jeanne) ».

Au lieu de: « Favre (Pierre) », lire: « Faure (Emile) ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 50-395 du 28 mars 1950 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'inspecteurs stagiaires des instruments de mesure.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre d'Etat, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu l'article 14 de la loi de finances du 14 septembre 1948;

Vu l'article 25 de la loi de finances du 31 décembre 1949;

Vu le décret n° 46-945 du 7 mai 1946 portant statut des fonctionnaires du service des instruments de mesure;

Vu le décret n° 48-1835 du 3 décembre 1948 relatif au reclassement des personnels titulaires de l'Etat dégagés des cadres;

Vu le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 relatif au reclassement des fonctionnaires de l'Etat dégagés des cadres,

Décrète:

Art. 1er. — Le ministre de l'industrie et du commerce est autorisé à mettre en compétition, dans le courant de l'année 1950, quatorze emplois d'inspecteurs stagiaires des instruments de mesure qui seront recrutés dans les conditions ci-après:

1° Dans la limite de dix places par la voie d'un concours qui sera ouvert dans les conditions fixées par l'article 4 du décret du 7 mai 1946 susvisé;

2° Dans la limite de quatre places par voie d'intégration dans les conditions précisées par le décret du 11 janvier 1949 susvisé.

Art. 2 .— Les bénéficiaires des mesures d'intégration, prévues au paragraphe 2 de l'article 1er du présent décret, devront:

1° Etre au moins titulaires d'un certificat de licence ès sciences;

2° Accomplir une période d'essai d'un an;

3° Subir avec succès les épreuves de l'examen probatoire prévu à l'article 6, premier alinéa, du décret du 7 mai 1946 susvisé.

Art. 3. — Le choix des candidats qui pourront être intégrés, en raison de la procédure préconisée par l'article 3 du décret du 11 janvier 1949 susvisé, relèvera de la compétence du jury qui sera désigné pour le concours prévu au premier paragraphe de l'article 1er du présent décret.

Art. 4. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre d'Etat, le secrétaire d'Etat aux finances et de secrétaire d'Etat

à l'industrie et au commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mars 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre d'Etat,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
RAYMOND MARCELLIN.

Décret n° 50-396 du 28 mars 1950 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents de vérification des instruments de mesure.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du ministre d'Etat et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu l'article 14 de la loi de finances du 14 septembre 1948;

Vu l'article 25 de la loi de finances du 31 décembre 1949;

Vu le décret n° 46-945 du 7 mai 1946 portant statut des fonctionnaires du service des instruments de mesure;

Vu le décret n° 48-1835 du 3 décembre 1948 relatif au reclassement des personnels titulaires de l'Etat dégagés des cadres;

Vu le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 relatif au reclassement des fonctionnaires de l'Etat dégagés des cadres,

Décrète:

Art. 1er. — Le ministre de l'industrie et du commerce est autorisé à mettre en compétition, dans le courant de l'année 1950, sept emplois d'agents de vérification des instruments de mesure qui seront recrutés dans les conditions ci-après:

1° Dans la limite de cinq places par la voie d'un concours qui sera ouvert dans les conditions fixées par l'arrêté du 14 avril 1948 pris en application des dispositions de l'article 3 du décret du 7 mai 1946 susvisé;

2° Dans la limite de deux places par voie d'intégration dans les conditions fixées par le décret du 11 janvier 1949 susvisé.

Art. 2. — Les bénéficiers des mesures d'intégration, prévues au paragraphe 2 de l'article 1er du présent décret devront:

1° Avoir occupé pendant deux ans au moins un emploi classé dans la catégorie C par l'article 24 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

2° Accomplir une période d'essais de six mois;

3° Subir avec succès les épreuves de l'examen probatoire prévu à l'article 10 (§ 2) de l'arrêté du 14 avril 1948.

Art. 3. — Le choix des candidats qui pourront être intégrés en raison de la procédure préconisée par l'article 3 du décret du 11 janvier 1949 susvisé, relèvera de la compétence du jury qui sera désigné pour le concours prévu au premier paragraphe de l'article 1er du présent décret.

Art. 4. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre d'Etat, le secrétaire d'Etat aux finances, le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mars 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres,

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre d'Etat,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
RAYMOND MARCELLIN.

Tarifs applicables aux opérations effectuées au bureau public de conditionnement administré par la chambre de commerce de Rouen.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Sur le rapport du directeur du commerce intérieur,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu le décret du 10 mars 1950 qui a autorisé la chambre de commerce de Rouen à établir un bureau public de conditionnement et a approuvé les statuts de cet établissement;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Rouen en date du 26 janvier 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Les tarifs applicables aux opérations effectuées au bureau public de conditionnement administré par la chambre de commerce de Rouen sont fixés comme suit:

I. — OPÉRATIONS PRINCIPALES

A. — Soie naturelle: se conformer aux tarifs et règlements de la condition des soies de Lyon.

B. — Textiles autres que la soie naturelle:

1° *Pesage.*

Colis conditionnés: par 100 kg sans fractionnement.....	18 F.
Colis non conditionnés: par 100 kg sans fractionnement....	36

2° *Tares.*

Constatation de la tare d'une balle comprenant manutention et fourniture pour le remballage.....	432
Constatation de la tare de deux paquets (pour les parties ou paquets non emballés).....	48
Constatation de la tare d'une caisse.....	48
Constatation de la tare d'une caisse avec transvasement...	96
Constatation de la tare des tubes:	
a) Lorsque le conditionnement n'est pas demandé (il est fait par un nombre d'épreuves de tares de tubes égal à celui des épreuves de conditionnement, sans fractionnement par demi-épreuve): l'épreuve.....	10
b) Lorsque le conditionnement n'est pas demandé: (minimum 2 épreuves):	
Lorsque le fil doit être dévidé, par épreuve.....	110
Lorsque le fil ne doit pas être dévidé, par épreuve..	55

3° *Conditionnement.*

Les prix de l'épreuve et de la demi-épreuve de conditionnement sont respectivement les suivants:

Laines et fibrannes filées, fils de rayonne:	
L'épreuve	500
La demi-épreuve.....	250
Laines et fibrannes à tous autres états que les fils:	
L'épreuve	400
La demi-épreuve.....	200
Coton filé, chanvre, lin, jute et autres textiles végétaux:	
L'épreuve	230
La demi-épreuve.....	115

Dévidage.

Le dévidage des fils sur tubes est payé:

Par épreuve.....	116
Par demi-épreuve.....	58

Le dévidage du fil en grosses bobines du type dit « Alexandre » est passible d'une double taxe, soit:

Par épreuve.....	230
Par demi-épreuve.....	116

Ce tarif s'applique en comptant autant d'épreuves de dévidage que d'épreuves de conditionnement.

4° *Titrage et numérotage.*

1° Lorsque la partie est en même temps conditionnée: fils de laine, de coton, de lin, de jute, de rayonne, etc., l'épreuve de numérotage.....	144
2° Lorsque la partie sur laquelle est demandé le titrage ou le numérotage n'est pas conditionnée:	
Echantillons isolés: fils de laine, de coton, de lin, de jute, de rayonne, etc:	
L'épreuve de numérotage non conditionnée.....	144
L'épreuve de numérotage conditionnée:	
Pour la première.....	288
Pour les suivantes.....	144

5° Dégraissage et détermination des charges.

Pour tous les textiles: l'épreuve..... 420 F.

6° Essais dynamométriques et de torsion.

Essais dynamométriques:
Un essai fil à fil (comprenant dix épreuves)..... 144
Un essai par écheveite (comprenant dix épreuves)..... 220
Un essai de tissu à la traction (comprenant deux épreuves)..... 144
Un essai de tissu à la perforation (comprenant deux épreuves)..... 144

Pour les essais effectués sur des matières préalablement mises à un état hygrométrique déterminé, les prix ci-dessus sont doublés.

Une épreuve de résistance de tissus effectuée selon la norme homologuée le 30 avril 1944 sous la rubrique GO/21, c'est-à-dire comprenant 5 casses en chaine et 5 casses en trame atmosphère normale..... 780
Un essai de torsion (sur 10 fils)..... 220

7° Analyses de laboratoire.

Par dosage..... 680

8° Détermination des taux de reprise, par mesure hygrométrique.

L'épreuve..... 950

9° Mesurage des tissus.

Par pièce ou coupe mesurée:
Lorsque la manutention est faite par le personnel du propriétaire..... 29
Lorsque la manutention est faite par le personnel de la condition..... 58

II. — OPÉRATIONS ACCESSOIRES ET MAGASINAGE

A. — Soie naturelle: se conformer aux règles et tarifs de la condition des soies de Lyon.
B. — Autres textiles que la soie naturelle.

Réencaissage.

a) Caisses contenant des bobines, au poids brut:
Jusqu'à 100 kgs..... 190
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires..... 19

b) Caisses contenant des canettes d'un poids supérieur à 20 grammes au poids brut:
Jusqu'à 100 kg..... 240
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires..... 24

c) Caisses contenant des bobines ou canettes d'un poids égal ou inférieur à 20 grammes au poids brut:
Jusqu'à 100 kg..... 330
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires..... 33

d) Caisses contenant des bobines « Alexandre », poids brut:
Jusqu'à 100 kg..... 130
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires..... 13

e) Caisses contenant des bottes ou paquets de fils, en écheveaux, par botte ou paquet réencaissé..... 2
Par caisse normale de filature..... 34
Par caisse incomplète ou caissette..... 17

Fermeture des caisses.

Pour refermer une caisse:
Ordinaire..... 34
Grande, dite d'exportation..... 43
Pour poser des équerres, par équerre..... 8
Dépose et repose de cercles, par caisse..... 56
Cerclage, par cercle..... 36

Couture des balles.

Cette opération est faite gratuitement pour les balles conditionnées. Pour les autres, elle est payée, par balle..... 29

Comptage des écheveltes.

Cette opération, lorsqu'elle est demandée, est payée, par botte de 5 kg..... 102

Comptage des bobines en caisse.

Il est perçu pour cette opération une taxe égale à celle du réencaissage proprement dit.

Prélèvement, emballage et envoi d'échantillons, remise des épreuves.

Gratuits pour toute référence prise à la condition publique et non emballée.

Pour ballots sous toile:
Jusqu'à 5 kg..... 67 F.
Par 5 kg supplémentaires..... 17

Pour ballots sous papier:
Jusqu'à 5 kg..... 36
Par 5 kg supplémentaires..... 9

Service des expéditions et réceptions des marchandises par embranchement particulier.

a) Expédition comprenant raccordement et tous autres frais d'expédition: par 100 kg sans fractionnement..... 94
b) Arrivages: par 100 kg sans fractionnement..... 14
Les industriels de la région qui livrent habituellement leurs marchandises par camions à la condition publique sont exonérés des frais d'arrivage lorsqu'ils livrent par wagon sur embranchement particulier.

Doublage, marquage, cordage.

Le doublage d'une balle ne comprenant pas la fourniture de la toile ni l'inscription de la marque et du numéro:
Balle de peigné..... 50
Balle de blousse ou laine lavée..... 57

Fourniture d'une toile neuve de qualité supérieure: prix du syndicat des peigneurs de laines de Roubaix-Tourcoing augmenté de 15 p. 100:
Inscription d'une marque..... 6
Inscription d'un numéro..... 6

Manutentions diverses.

Prix selon temps passé et fournitures:
L'heure d'ouvrier est comptée à raison de..... 124
Minimum de perception..... 67

Séjour et assurance.

Le tarif des différentes taxes de séjour et d'assurance est le suivant:

a) Droit fixe d'assurance:

Il est perçu d'office sur toutes marchandises non reprises immédiatement un droit fixe d'assurance:

Par 100 kg, sans fractionnement: 29 F.

Le droit fixe n'est applicable qu'à partir du cinquième jour lorsque les marchandises ne peuvent être reprises immédiatement du fait des opérations complémentaires confiées au conditionnement.

b) Taxe de séjour et d'assurance:

Il est perçu, par période de dix jours, sans fractionnement, une taxe de séjour et d'assurance:

Par 100 kg, sans fractionnement: 73 F.

Cette taxe est appliquée dans les conditions suivantes:

1° Lots simplement pesés ou n'ayant subi aucune opération de conditionnement. La taxe est appliquée à partir du sixième jour;

2° Lots conditionnés partiellement. La taxe est appliquée à partir du onzième jour;

3° Lots conditionnés entièrement:

a) Laines peignées et filées et soies. La taxe est appliquée à partir du vingt et unième jour;

b) Laines lavées, blousses, déchets, coton filé et tous autres matières.

La taxe est appliquée à partir du onzième jour.

Observations.

Lorsque des marchandises sont déposées dans les magasins de la condition avant l'arrivée des instructions relatives aux opérations à effectuer, lesdites instructions doivent être remises dans les quatre jours qui suivent le dépôt de la marchandise, étant bien entendu que le calcul des frais de séjour et assurance est établi à partir du jour de la présentation de ces marchandises.

Si les instructions ne sont pas remises dans le délai de quatre jours indiqué ci-dessus, les marchandises sont pesées d'office pour leur enregistrement sur les livres de la condition et sont passibles du droit fixe d'assurance de 29 F, et dès le sixième jour de la taxe de séjour et d'assurance.

Art. 2. — Ces tarifs pourront être revisés soit à la demande de la chambre de commerce, soit à la demande des usagers, soit d'office.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fai à Paris, le 29 mars 1950.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MICHEL ELLIA.

Nomination d'un secrétaire adjoint à la commission des marchés d'Electricité de France.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 48-1268 du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Vu le décret n° 48-1442 du 18 septembre 1948 instituant des commissions des marchés auprès des entreprises publiques dépendant du ministère de l'industrie et du commerce;

Vu l'arrêté ministériel du 18 janvier 1949 fixant la liste des entreprises publiques dépendant du ministère de l'industrie et du commerce auprès desquelles doivent être créées des commissions de marchés;

Vu l'arrêté interministériel du 29 mars 1949 modifié par l'arrêté du 12 décembre 1949, nommant les membres de la commission des marchés d'Electricité de France;

Vu le décret n° 49-651 du 9 mai 1949 modifiant l'article 1er du décret du 18 septembre 1948 susvisé;

Vu l'arrêté du 13 juin 1949 portant nomination des rapporteurs et secrétaires de la commission des marchés d'Electricité de France;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1949 portant nomination du rapporteur général de la commission des marchés d'Electricité de France;

Sur la proposition du directeur du gaz et de l'électricité,

Arrête:

Art. 1er. — M. Dehaye (Jean), secrétaire d'administration à la direction du gaz et de l'électricité, est nommé secrétaire adjoint de la commission des marchés d'Electricité de France, à compter du 1er mars 1950.

Art. 2. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mars 1950.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce,
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT WIRTH.

Service des mines.

Par arrêté en date du 25 mars 1950, pris en application du décret du 21 mars 1950, les agents ci-après désignés appartenant aux cadres locaux du service des mines de la Guyane française ont été intégrés dans les cadres métropolitains ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 1948:

1° M. Zabulon (Etienne), dans la 2e classe du grade d'adjoint technique principal des mines avec un reliquat d'ancienneté de 7 mois dans sa classe d'intégration;

2° Mme Larance (Andrée), dans la 4e classe du grade de commis principal des mines;

3° M. Sydaiza (Marcel), dans la 8e classe du grade de brigadier avec un reliquat d'ancienneté de 6 mois dans sa classe d'intégration.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Mérite agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 mars 1950:

Page 2575, 1re colonne, n° 82, au lieu de: « Brosset (Maurice). Chevalier du 5 août 1921 », lire: « Chevalier du 25 juillet 1929 »; n° 85, au lieu de: « Brunet (Marcel), cultivateur à Jussy (Yonne) », lire: « Brunet (Marcel-Henri), à Gy-l'Evêque (Yonne). Chevalier du 20 août 1933 »; n° 88, au lieu de: « Burgaud (Pierre-Jean-Marie-Eugène). Chevalier du 26 août 1927 », lire: « Chevalier du 28 juillet 1934 ».

Page 2576, 2e colonne, n° 229, au lieu de: « Grivet (Ernest-Henri). Chevalier du 13 août 1935 », lire: « Chevalier du 13 août 1922 ».

Page 2578, 2e colonne, n° 412, au lieu de: « Sarrazin (Georges-Jean-Bernard). Chevalier du 20 juin 1936 », lire: « Chevalier du 9 mars 1936 ».

Page 2581, 2e colonne, n° 295, au lieu de: « Bole (Richard-Emile-Jean-Baptiste) », lire: « Bole-Richard (Emile-Jean-Baptiste) ».

Page 2590, 1re colonne, n° 1330, au lieu de: « Huch (Alexandre) », lire: « Huck (Alexandre) ».

Page 2591, 1re colonne, n° 1450, au lieu de: « Laesser (Charles) », lire: « Laesser (Charles) »; 2e colonne, n° 1482, au lieu de: « Langlois (Henri), à Gravigny-Bailleul (Eure) », lire: « Langlois (Henri), à Chavigny-Bailleul (Eure) ».

Page 2599, 2e colonne, n° 2471, au lieu de: « Sleigler (Lucien) », lire: « Stiegler (Lucien) ».

Page 2601, 2e colonne, n° 2689, au lieu de: « Werquin (Pierre) », lire: « Werguin (René-Désiré) ».

Page 2608, 2e colonne, n° 321, au lieu de: « Falcaleata (Georges) », lire: « Facaleata (Georges) ».

Page 2610, 2e colonne, n° 485, au lieu de: « Mlle Penot (Paulette) », lire: « Mme Penot, née Marsac (Paulette) ».

Comité technique de l'importation du liège et produits dérivés.

Le ministre de l'agriculture,

Sur le rapport du directeur général des eaux et forêts,

Vu le décret n° 49-927 du 13 juillet 1949 relatif à la délivrance des autorisations d'importation, et notamment son article 6, modifié par le décret n° 49-1213 du 28 août 1949 et par le décret n° 50-265 du 4 mars 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué, auprès du ministre de l'agriculture, un comité technique de l'importation du liège et produits dérivés, chargé de donner son avis sur la répartition des contingents de liège et produits dérivés à importer, ainsi que sur les licences d'importation.

Art. 2. — Le comité technique de l'importation du liège et produits dérivés comprend les membres désignés ci-dessous ou leur représentant:

MM. Coquelin, président du syndicat des importateurs de liège et d'articles en liège.

Gérard, président de la chambre syndicale des négociants en bouchons ordinaires, vice-président de la confédération des syndicats du liège.

Helip (Pierre), industriel importateur, président de la chambre professionnelle des fabricants de bouchons de la Gironde.

Lacorne, président du syndicat de l'industrie du liège à Paris et du Nord de la France, vice-président de la confédération des syndicats du liège, représentant l'industrie de la bouchonnerie.

de Lordat, président de la chambre syndicale des propriétaires forestiers métropolitains de chêne-liège.

Oller (Louis), représentant des négociants en bouchons de champagne, membre de l'assemblée de la confédération des syndicats du liège.

Pontneau, président de la confédération des syndicats du liège.

Pouillaude, président du syndicat des fabricants de matériaux en liège aggloméré, directeur général de la confédération des syndicats du liège.

Seydoux (Jean), utilisateur, maison Krug, de Reims.

Art. 3. — Le directeur général des eaux et forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 mars 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Agrément de la station agronomique et œnologique de Bordeaux pour l'examen bactériologique des échantillons de produits laitiers prélevés au titre de la répression des fraudes.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes, modifiée et complétée par les lois des 5 août 1908, 28 juillet 1912, 31 décembre 1921 (art. 128), 21 juillet 1929 et par le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu le décret du 22 janvier 1919, modifié par celui du 31 décembre 1928, portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi;

Vu l'arrêté du 11 août 1931 portant agrément des laboratoires pour l'analyse des échantillons prélevés au titre de la loi du 1er août 1905;

Vu la lettre du préfet de la Gironde du 15 mars 1950 et l'avis du recteur de l'académie de Bordeaux en date du 24 février 1950;

Vu l'avis de la commission technique permanente;

Sur la proposition de l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes,

Arrête:

Art. 1er. — La station agronomique et œnologique de Bordeaux est agréée pour procéder à l'examen des échantillons de produits laitiers prélevés aux fins de recherches bactériologiques pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes.

Sa compétence est limitée à l'examen des échantillons prélevés dans le département de la Gironde.

Art. 2. — L'inspecteur général chef du service de la répression des fraudes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet du 1er juin 1950.

Fait à Paris, le 23 mars 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Modification à l'état de classement des cours d'eau en 1re et 2e catégorie annexe à l'arrêté du 17 juillet 1940.

Additif au *Journal officiel* du 22 janvier 1950, page 825, 1re colonne:

« 77°. — Département des Deux-Sèvres. — Cours d'eau de première catégorie dans lesquels l'emploi des filets et engins autres que la ligne flottante tenue à la main est interdit:

« Tous les cours d'eau de première catégorie sauf: la Boutonne, en aval du pont de Brioux où sont autorisées les nasses, les lignes de fond et les petites bosselles à anguilles ».

Nomination des membres de la commission nationale agricole de conciliation.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail;

Vu le décret n° 50-241 du 27 février 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 8 de la loi du 11 février 1950 relatif aux commissions nationale et régionales de conciliation;

Vu les propositions des organisations syndicales nationales les plus représentatives des employeurs et des travailleurs,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés pour deux ans membres de la commission nationale de conciliation agricole, siégeant au ministère de l'agriculture, les personnes désignées ci-dessous:

1° *Représentant du ministre du travail et de la sécurité sociale.*

Le directeur du travail ou son représentant.

2° *Représentant du secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques).*

Le directeur général des prix et du contrôle économique ou son représentant.

3° *Représentants des employeurs.*

Membres titulaires.

MM. Marteau (André), Jullien (Pierre), Dupre (Etienne) (C. G. A.).

En outre, lorsque le conflit examiné concerne la catégorie des cadres, est adjoint à la commission, en qualité de membre titulaire: M. Philippon (Lucien) (C. G. A.).

Membres suppléants.

MM. Madre (Bernard), Turbat (Marcel), Petit (Jean), Laulanie (de) (Raymond), Ribes (Jean-Martial), Herent (Maurice) (C. G. A.).

Peuvent en outre être appelés à siéger en qualité de membres suppléants, lorsque le conflit examiné concerne la catégorie des cadres: MM. Laborde (Jean), Milhau (Jules) (C. G. A.).

4° *Représentants des travailleurs.*

Membres titulaires.

MM. Cathelin (Gaétan) (C. G. T.), Chaudières (André) (C. F. T. C.), Blaise (Abel) (C. G. T.-F. O.).

En outre, lorsque le conflit examiné concerne la catégorie des cadres, est adjoint à la commission, en qualité de membre titulaire: M. Durivaud (Mathieu) (fédération des cadres C. G. A.).

Membres suppléants.

MM. Deslandes (Jean), Carroué (Maurice) et Villot (Edouard) (C. G. T.).

MM. Baudet (André) et Cavelier (Lucien) (C. F. T. C.).

M. Morel (René) (C. G. T.-F. O.).

En outre, peuvent être appelés à siéger en qualité de membres suppléants, lorsque le conflit examiné concerne la catégorie des cadres: MM. Drouilly (Adrien) et Martin (Pierre) (fédération des cadres C. G. A.).

Fait à Paris, le 3 avril 1950.

GABRIEL VALAY.

Nomination du directeur et des membres du comité consultatif des fleurs et plantes aromatiques.

Le ministre de l'agriculture et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental;

Vu l'acte dit loi n° 2408 du 16 juillet 1941 portant création d'un groupement interprofessionnel des fleurs et plantes à parfum, modifié et complété par l'acte dit loi n° 280 du 28 mai 1943 provisoirement applicables;

Après consultation des organismes professionnels qualifiés;

Sur la proposition du directeur de la production agricole et du directeur des industries chimiques,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le directeur de la production agricole, commissaire du Gouvernement auprès du groupement interprofessionnel des fleurs et plantes aromatiques, est assisté d'un comité consultatif comprenant:

1° *Pour la section « lavande, lavandin, aspic ».*

a) Représentants des producteurs.

MM. Paul Belion, domaine d'Arlans, à Valensole (Basses-Alpes).
Laurin, à Riez (Basses-Alpes).
Louis de Saint-Léon, à Puimoisson (Basses-Alpes).

b) Représentants des utilisateurs.

MM. Léon Chiris, des établissements Chiris, à Grasse (Alpes-Maritimes).
Reynaud, à Montbrun-les-Bains (Drôme).
André Schlienger, à Grasse (Alpes-Maritimes).

2° *Pour la section « menthe et essence de menthe ».*

a) Représentants des producteurs.

MM. Chabran (Célestin), à Althen-les-Paluds (Vaucluse).
de Contades, à Dun-sur-Auron (Cher).
Coutelin (Albert), à Saint-Saturnin-les-Avignon (Vaucluse).
Darbonne (André), à Milly (Seine-et-Oise).
Mery (Valentin), à Pernes (Vaucluse).
Tatiet (Elie), au Thor (Vaucluse).

b) Représentants des utilisateurs.

A. — Syndicat national des fabricants et importateurs d'huiles essentielles et des produits aromatiques à Grasse: MM. Chiris (Léon), des Etablissements Chiris, à Grasse (Alpes-Maritimes); Schlienger (André), des Etablissements Bertrand frères, à Grasse (Alpes-Maritimes).

B. — Syndicat central des huiles essentielles et matières premières aromatiques: M. Quarre, 9½, rue Lafayette, à Paris.

C. — Syndicats des producteurs, importateurs de matières aromatiques, pour l'alimentation: M. Menant, des Etablissements Menant, 36, rue Jules-Massenet, à Vincennes.

D. — Union fédérale des pharmaciens de France: M. Juillard, de la maison Dechaud et Juillard, 2, cité Bergère, à Paris.

E. — Syndicat de la parfumerie française, section dentifrice: M. Robert Thibaud, maison Gibbs, 22, rue Marignan, à Paris.

3° *Pour la section « fleurs et plantes aromatiques ».*

a) Représentants des producteurs.

Pour la rose:

MM. Armanet, président de la coopérative Hortus, à Pégomas (Alpes-Maritimes).
Aune (Eugène), à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes).
Fulconis (Auguste), président de « Cooparfum », à Grasse (Alpes-Maritimes).
Daumas (Paul), à la Colle-sur-Loup (Alpes-Maritimes).
Layet (Jean-Baptiste), à la Colle-sur-Loup (Alpes-Maritimes).
Rami (Marcel), à la Madeleine-Grasse (Alpes-Maritimes).

Pour l'oranger:

MM. Armanet, président de la coopérative Hortus, à Pégomas (Alpes-Maritimes).
le président de la coopérative « Nérolium », à Vallauris (Alpes-Maritimes).
Grandjean (Joseph), à Vallauris (Alpes-Maritimes).
Mayen (François), à Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes).
Senequier (Henri), à Golfe-Juan (Alpes-Maritimes).
Sicard (Honoré), à Golfe-Juan (Alpes-Maritimes).

Pour le jasmin:

MM. Armanet, président de la coopérative Hortus, à Pégomas (Alpes-Maritimes).
Bellone (Aimé), à Saint-Jacques (Alpes-Maritimes).
Brun (Pierre-Henri), à Pégomas (Alpes-Maritimes).
Lanteri (Pierre-Julien), à Plan-de-Grasse (Alpes-Maritimes).
Peguilhan (Adrien), à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes).
Valldaura (Raymond), à Plan-de-Grasse (Alpes-Maritimes).

b) Représentants des utilisateurs.

Membres titulaires.

MM. Fabre (Jean), établissements « Roure-Bertrand », 17, rue Legendre, Paris.
Morel (Paul), maison Lautier fils, à Grasse (Alpes-Maritimes).
Guichard (Honoré), établissements « Schmoller et Bompard », à Grasse (Alpes-Maritimes).
Camilli, établissements « Camilli, Albert et Laloue », à Grasse (Alpes-Maritimes).
Godillot (Jean), Société « Piver », 10, boulevard de Strasbourg, à Paris.
Lanvin (Yves), parfums Lanvin, 14, rue Boissy-d'Anglas, à Paris.

Membre suppléant.

M. Maubert, maison Robertet, à Grasse (Alpes-Maritimes).

Le président du syndicat de la parfumerie française peut assister aux réunions du comité consultatif.

Art. 2. — M. Laborma (Marius), à Vallauris, est nommé directeur du comité consultatif.

Art. 3. — Le directeur des industries chimiques au ministère de l'industrie et du commerce ou son représentant, assiste aux réunions; le directeur de la production agricole peut déléguer ses pouvoirs à tout fonctionnaire de son choix.

Art. 4. — L'arrêté du 22 octobre 1947 est abrogé.

Art. 5. — Le directeur de la production agricole et le directeur des industries chimiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 avril 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EBERHARD.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT WIRTH.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 16 mars 1950, M. Ferlin (Guy-Roger), inspecteur adjoint des eaux et forêts de 4e classe en service en Algérie, est réintégré d'office dans les cadres du service forestier de la métropole et affecté avec ses grade et classe actuels à Haguenau (Bas-Rhin), nouvelle organisation.

Par arrêté en date du 16 mars 1950, la démission d'inspecteur adjoint des eaux et forêts formulée par M. Vigier (Paul-Louis-Gustave), inspecteur adjoint des eaux et forêts de 2e classe, est acceptée, à compter du 16 février 1950.

Par arrêté en date du 16 mars 1950, M. Lallemand (Pierre-Charles), inspecteur des eaux et forêts de 2e classe, est placé en position de disponibilité sur sa demande, pour convenances personnelles, pour une durée maximum de trois mois, à compter du 1er janvier 1950.

Haras nationaux.

Par arrêté rectificatif en date du 22 mars 1950, l'arrêté du 9 février est modifié ainsi qu'il suit:

Dépôt d'étalons d'Angers.

Gardes.

A la 4e classe au 1er janvier 1950. M. Bodinier (Firmin) (au lieu de 1er juillet 1950).

Dépôt d'étalons d'Aurillac.

Gardes.

A la 4e classe au 22 octobre 1950: M. Alazard (Georges) (compte tenu de 2 ans 2 mois 9 jours de bonifications pour services militaires).

Dépôt d'étalons d'Hennebont.

Gardes.

A la 3e classe au 1er juillet 1949: M. Le Polay.

Dépôt d'étalons de Lamballe.

Gardes.

A la 4e classe au 1er juillet 1950: M. Pedan (Jean), M. Hingant (Ernest) (au lieu du 1er juillet 1950).

Dépôt d'étalons de la Roche-sur-Yon.

Gardes.

A la 4e classe au 15 juin 1948: M. Bourcereau (Pierre) (compte tenu de 6 mois 15 jours de bonifications pour services militaires).
A la 4e classe au 15 mai 1949: M. Coullin (François) (compte tenu de 7 mois 15 jours de bonifications pour services militaires).

Dépôt d'étalons de Saint-Lô.

L'arrêté du 9 février 1950 est annulé en ce qui concerne l'avancement du garde Postic (Jean).

Tableau d'avancement de classe du personnel de l'institut national de la recherche agronomique pour l'année 1950.

Par arrêtés en date des 4 janvier 1950 et 20 mars 1950, les fonctionnaires ci-après désignés ont été inscrits pour un avancement de classe au tableau de l'année 1950 du personnel de l'institut national de la recherche agronomique:

SERVICES CENTRAUX

(A compter du 1er juillet 1950.)

Sous-directeur.

Pour la 1re classe.
M. Faraguet (Edmond).

Chef de bureau.

Pour la 1re classe.
M. Ridet (Marc).

Sous-chef de bureau.

Pour la 1re classe.
M. Mogenet (Pierre).

Agent comptable.

Pour la 1re classe.
M. Vialle (Louis).

Secrétaires.

(A compter du 1er avril 1950.)
Pour la 1re classe.
Mme Bonis (Marcelle).

(A compter du 1er juillet 1950.)
Pour la 6e classe.
Mme Romanik (Christiane).

SERVICES EXTERIEURS

PERSONNEL SCIENTIFIQUE

Directeurs centraux, de recherches.

(A compter du 1er janvier 1950.)
Pour la 2e classe.
M. Limasset (Pierre).

Directeurs de recherches.

(A compter du 1er janvier 1950.)
Pour la 1re classe.
M. Pussard (Roger).

(A compter du 1er avril 1950.)
Pour la 3e classe.
Mme Randoin (Lucie).

(A compter du 1er juillet 1950.)
Pour la 1re classe.
M. Stehlé (Henri).
M. Coic (Yves).
M. Mayer (Robert).

Pour la 2e classe.
M. Mesnil (Louis) (en service détaché).

Pour la 3e classe.
M. Barret (André).
M. Camus (André).
M. Jonard (Pierre).
M. Chaboussou.

Maître de recherches.

(A compter du 1er janvier 1950.)
Pour la 2e classe.
M. Vinot (Maurice).

(A compter du 1er juillet 1950.)
Pour la 1re classe.
M. Darpoux (Hermon).
M. Grison (Pierre).
M. Tavernier (Jean).

Pour la 2e classe.
M. Nepveu (Pierre).
M. Giban (Jacques).
M. Viel (Guy).

Chargés de recherches.

(A compter du 1er janvier 1950.)
Pour la 1re classe.
M. Bernhard (René).

Pour la 2e classe.
M. Claveau (Jean).

(A compter du 1er avril 1950.)
Pour la 2e classe.
M. Vasseur (René).

(A compter du 1er juillet 1950.)
Pour la 1re classe.
M. Dupuis (Michel).
M. Pero (René).
M. Rambier (André).
Mlle Sanfourche (Georgette).
Mlle Lery (Geneviève).

Pour la 2e classe.
M. Causeret (Jean).
M. Fraisse (René).
M. François (André).
M. Guilbot (André).

Assistants.

(A compter du 1er janvier 1950.)
Pour la 2e classe.
Mlle Barbier (Anne-Marie.)
Mme Eberhard (Renée).
M. Chabannes (Jean).

Pour la 3e classe.
M. Plumet (Henri).

(A compter du 1er juillet 1950.)
Pour la 2e classe.
M. Arnoux (Jacques).

Pour la 1re classe.
M. d'Aguilar (Jacques).
Mlle Augier de Mongremier.
M. Bidan (Pierre).
M. Brochart (Michel).
M. Coutin (Rémi).
M. Du Crehu (Gilles).
M. Hébert (Jean).
M. Louveaux (Jean).
Mlle Mauvisseau (Marie-Josèphe).
M. Rebischung (Jean).
M. Roerich (Roger).
Mlle Savoie (Simone).
M. Turc (Lucien).
M. Madec (Pierre).

PERSONNEL TECHNIQUE

Adjoint technique.

(A compter du 1er juillet 1950.)
Pour la 1re classe.
M. Heynard (François).

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Secrétaires.

(A compter du 1er janvier 1950.)
Pour la 3e classe.
Mme Meyer (Odile).

Agents du cadre complémentaire de bureau.

(A compter du 1er janvier 1950.)

Pour la 1re classe.

Mlle Deloche, détachée en qualité d'agent contractuel technique).

M. Grillet.

(A compter du 1er janvier 1950.)

Pour la 2e classe.

Mme Franchi.

Agents du cadre complémentaire de service.

(A compter du 1er avril 1950.)

Pour la 1re classe.

Mme Rocoplo.

PROMOTIONS

Par arrêtés en date du 4 janvier 1950 et du 20 mars 1950, un avancement de classe a été accordé dans les conditions suivantes aux fonctionnaires ci-après désignés, pour le 1er semestre 1950:

SERVICES CENTRAUX

Secrétaire.

(A compter du 1er avril 1950.)

Pour la 1re classe.

Mme Bonis.

SERVICES EXTERIEURS

PERSONNEL SCIENTIFIQUE

Directeurs centraux de recherches.

(A compter du 1er janvier 1950.)

Pour la 2e classe.

M. Limasset (Pierre).

Directeurs de recherches.

(A compter du 1er janvier 1950.)

Pour la 1re classe.

M. Pussard.

(A compter du 1er avril 1950.)

Pour la 3e classe.

Mme Randoin (Lucie).

Maîtres de recherches.

(A compter du 1er janvier 1950.)

Pour la 2e classe.

M. Vinot (Maurice).

Chargés de recherches.

(A compter du 1er janvier 1950.)

Pour la 1re classe.

M. Bernhard (René).

Pour la 2e classe.

M. Claveau.

(A compter du 1er avril 1950.)

Pour la 2e classe.

M. Vasseur (René).

Assistants.

(A compter du 1er janvier 1950.)

Pour la 2e classe.

Mlle Barbier (Anne-Marie).
Mlle Eberhard (René).
M. Chabannes (Jean).

Pour la 3e classe.

M. Plumet.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Secrétaires.

(A compter du 1er janvier 1950.)

Pour la 3e classe.

Mme Meyer (Odile).

Agents du cadre complémentaire de bureau.

(A compter du 1er janvier 1950.)

Pour la 1re classe.

Mlle Deloche.

(A compter du 1er janvier 1950.)

Pour la 1re classe.

M. Grillet.

(A compter du 1er janvier 1950.)

Pour la 2e classe.

Mme Franchi.

Agents du cadre complémentaire de service.

(A compter du 1er avril 1950.)

Pour la 1re classe.

Mme Rocoplo.

Circulaire n° 157 du 24 mars 1950 relative à l'emploi de la dénomination « soufre ».

Le ministre de l'agriculture à Messieurs les inspecteurs principaux, inspecteurs et agents de la répression des fraudes, à Messieurs les directeurs de laboratoires et des laboratoires agréés.

En application de l'article 1er de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes, modifiée et complétée par le décret-loi du 14 juin 1938, l'importation, la détention, l'exposition, la mise en vente ou la vente, sous la dénomination « soufre » d'un produit autre que le soufre pur doit être considérée comme une tromperie.

Par ailleurs, l'arrêté du 7 septembre 1949 sur les produits industriels simples a réservé les dénominations;

Soufre sublimé ou fleur de soufre;
Fleur extra légère de soufre;
Soufre trituré;
Soufre trituré ventilé,

aux produits dont les caractéristiques physiques et chimiques ont été fixées par la norme NF U-43.002 homologuée par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce en date du 31 décembre 1947.

Il en résulte que les spécialités antiparasitaires à usage agricole non constituées exclusivement par du soufre ne doivent pas être désignées sous la dénomination « soufre ».

Leur désignation peut cependant renfermer le qualificatif « soufré » ou tout autre expression rappelant la présence de soufre.

Toutefois, par dérogation aux règles précédentes, et conformément aux usages loyaux du commerce:

a) Les spécialités renfermant au moins 80 p. 100 de soufre pur peuvent être désignées par l'appellation « soufre », à condition que ce mot soit immédiatement suivi du qualificatif « chargé » s'il s'agit de spécialités destinées à être employées en poudrage, ou du qualificatif « mouillable » s'il s'agit de spécialités, renfermant un mouillant, destinées à être utilisées en pulvérisation;

b) La dénomination « soufre » peut être utilisée pour désigner les suspensions dans un liquide de soufre pur en quantité au moins égale à 50 p. 100 par rapport à l'ensemble, à condition que le mot « soufre » soit immédiatement suivi du qualificatif « dispersé »;

c) Les spécialités constituées exclusivement par un mélange de soufre pur, d'un composé du cuivre et éventuellement de la dose de neutralisant nécessaire pour obtenir une légère alcalinité du produit prêt à l'emploi, peuvent être désignées par l'appellation « soufre cuprique »;

d) Les spécialités constituées par un mélange de soufre et d'un composé du cuivre, renfermant au moins 70 p. 100 de soufre, peuvent être désignées par l'appellation « soufre chargé cuprique »;

e) Les spécialités constituées exclusivement par un mélange de soufre pur et d'une substance active autre qu'un composé du cuivre peuvent être désignées par l'appellation « soufre » à condition que ce terme soit immédiatement suivi d'un qualificatif se rapportant à la substance active;

f) L'appellation « soufre noir » est admise pour désigner exclusivement le produit obtenu par broyage des matières d'épuration du gaz préalablement décyanurées dont le soufre, en particules très fines, ne renferme pas de cristaux et se trouve en proportion au moins égale à 40 p. 100.

Il est rappelé, en outre, que les appellations « soufre » ou « soufre de minerai » ne peuvent être utilisées pour désigner un minerai de soufre.

Enfin, en application de l'article 3 du décret du 11 mai 1937, les dénominations visées ci-dessus doivent être inscrites sur les étiquettes et emballages en caractères de même apparence et de mêmes dimensions.

Dans tous les cas, la teneur en soufre doit être obligatoirement indiquée suivant les règles fixées par l'article 1er du décret précité.

Les dispositions de la circulaire n° 129 du 4 janvier 1938 en ce qui concerne les soufres destinés à l'agriculture sont rapportées.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EBERHARD.

Circulaire du 24 mars 1950 à MM. les préfets concernant le plombage des bidons de lait pasteurisé et l'immatriculation des ateliers de pasteurisation.

Le ministre de l'agriculture à Messieurs les préfets,

Le décret du 26 avril 1939, pris en vertu de la loi du 2 juillet 1935 tendant à l'organisation et l'assainissement du marché du lait, a réglementé les conditions de traitement et de vente du lait pasteurisé, et a établi les principes du contrôle des ateliers de pasteurisation.

Paru juste avant la guerre, ce texte n'a pu recevoir, jusqu'à présent, qu'une application limitée, en raison du fait que les arrêtés ministériels prévus n'ont pas encore été publiés. Cependant certaines de ses prescriptions doivent être, dès maintenant, suivies. C'est ainsi que l'exploitation de tout atelier de pasteurisation doit être déclarée à la préfecture. Par ailleurs, il y a lieu d'exiger le plombage des pots ou bidons de lait pasteurisé, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret du 26 avril 1939, afin d'en permettre l'identification et le contrôle par le service de la répression des fraudes.

Les plombs ou les cachets assurant l'intégrité absolue de la fermeture doivent porter le numéro d'immatriculation de l'atelier de pasteurisation d'où provient le lait pasteurisé et la date de pasteurisation.

Numéro d'immatriculation. — En ce qui concerne l'immatriculation rappelée ci-dessus, tout exploitant d'un atelier de pasteurisation doit faire une déclaration selon les modalités fixées à l'article 6 du décret précité. Un numéro d'immatriculation est alors affecté à cet atelier et doit être mentionné sur le récépissé de déclaration délivré à l'exploitant. Copie de ce récépissé doit m'être adressée par vos services sous le timbre « Service de la répression des fraudes ».

Les préfectures qui ont reçu de telles déclarations ont généralement affecté aux ateliers de pasteurisation des numéros d'immatriculation, en commençant par le chiffre 1. Comme le lait pasteurisé est souvent exporté du département où il a été produit, il peut en résulter une certaine confusion dans l'identification des récipients qui portent ces numéros.

Pour obvier à cet inconvénient, il paraît nécessaire que l'attribution par les préfectures de numéros aux ateliers de pasteurisation du lait procède d'une règle générale, afin que chaque atelier soit identifié par un numéro d'immatriculation particulier.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir, lors de l'enregistrement des déclarations dont il s'agit, faire précéder le numéro d'ordre affecté à chaque atelier de l'indicatif du département, pris dans le code officiel géographique et comportant un ou deux chiffres.

Le numéro d'ordre doit être séparé de l'indicatif du département par un tiret. Les numéros d'ordre commenceront au numéro 1.

Exemple: pour un atelier du département de l'Oise, enregistré le quatrième: « 60-4 ».

Dans le cas où des récépissés de déclaration auraient déjà été délivrés, il vous appartiendra de modifier les numéros d'immatriculation affectés, en suivant cette règle.

Une incertitude peut subsister quant au numéro d'immatriculation à apposer sur les plombs ou cachets des bidons, lorsqu'il s'agit de lait pasteurisé expédié en citernes sur des villes éloignées de l'atelier de pasteurisation. Ce lait est alors réparti en bidons dans des ateliers de mise en pots, sans subir, en général, une nouvelle pasteurisation.

Dans ce cas, lorsqu'un atelier de mise en pots travaille à façon pour le compte d'un ou plusieurs ateliers de pasteurisation, les plombs ou cachets doivent être marqués au numéro d'immatriculation de l'atelier de pasteurisation expéditeur; de plus, pour faciliter le contrôle, ce numéro doit être suivi d'un astérisque.

Date de pasteurisation. — La date de pasteurisation, portée sur le plomb ou le cachet, peut être mentionnée, soit par le quantième du mois, soit par l'initiale en lettre majuscule du jour de la pasteurisation, sauf pour le mardi où la lettre m serait inscrite en minuscule, comprise entre deux tirets — m —.

J'estime que l'apposition de cette date sur les plombs ou cachets ne peut être généralisée dès à présent, car elle soulèverait encore certaines difficultés pratiques d'application.

C'est pourquoi je vous laisse le soin, après avoir consulté le service central de la répression des fraudes, dans un but de coordination, de fixer par arrêté la date à laquelle cette mesure sera rendue obligatoire dans votre département.

J'attire enfin votre attention sur la nécessité de modifier les arrêtés que vous auriez pu prendre pour réglementer la vente du lait pasteurisé et qui comporteraient des dispositions incompatibles avec les modalités ci-dessus indiquées.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 16 mars 1950, il est mis fin, à compter du 1er mars 1950, aux fonctions de M. Guiglion (Auguste), régisseur d'avances auprès de la délégation départementale des Alpes-Maritimes, pour le payement des dépenses relatives aux opérations de déminage et de désobusage.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 16 mars 1950, il est mis fin, à compter du 15 mars 1950, aux fonctions de M. Apostolides, régisseur d'avances auprès de la délégation départementale de l'Aube, pour le payement des menues dépenses.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 28 mars 1950 admettant un administrateur des services civils de l'Indochine à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Par décret en date du 28 mars 1950, M. Rivière (Aimé-François-Charles), administrateur de 1re classe des services civils de l'Indochine, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services, pour compter du 28 avril 1950.

Décret du 28 mars 1950 modifiant le décret du 26 janvier 1948 plaçant un administrateur adjoint des services civils de l'Indochine en position de mission au Japon.

Par décret en date du 28 mars 1950, l'alinéa 2 de l'article 2 du décret du 26 janvier 1948 plaçant M. Louis Merie, administrateur adjoint de 3e classe des services civils de l'Indochine, en position de mission au Japon, est modifié comme suit:

« 2° A une indemnité journalière de quatorze dollars U. S. A. »

Décret du 28 mars 1950 portant promotion dans le corps de l'inspection de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 28 mars 1950, M. Royer (Marcel-Paul-Louis), inspecteur de 2e classe de la France d'outre-mer, est promu au grade d'inspecteur de 1re classe, pour prendre rang du 20 avril 1950.

Décret du 29 mars 1950 portant promotion d'un gouverneur des colonies.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux et gouverneurs des colonies et les textes qui l'ont modifié et complété;

Vu le décret du 18 mars 1950 portant notamment reclassement de M. Chauvet dans la deuxième classe du grade de gouverneur des colonies, pour compter du 1er mars 1948;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Chauvet (Paul-Louis-Gabriel), gouverneur de 2e classe des colonies, est promu gouverneur de 1re classe, pour compter de la date du présent décret.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mars 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT

Le ministre de la France d'outre-mer,
JEAN LETOURNEAU.

Décret portant répartition du produit de la redevance sur la circulation fiduciaire de la banque de Madagascar (1er semestre 1949).

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 mars 1950, page 2611, 2e colonne, 1re ligne et suivantes:

Au lieu de: « Vu l'avis du haut commissaire de la République française, gouverneur général de Madagascar et dépendances, au conseil de Gouvernement », lire: « Vu l'avis du haut commissaire de la République française, gouverneur général de Madagascar et dépendances, en conseil de Gouvernement ».

Au lieu de: « II. — *a*) Développement des sports, achats et aménagement des terrains de sports, achat de matériel sportif, subventions aux collectivités publiques en vue de développement des sports », lire: « II. — *a*) Développement des sports, achats et aménagement des terrains de sports, achats de matériel sportif, subventions aux collectivités publiques en vue du développement des sports ».

Décret portant répartition des sommes attachées aux parts bénéficiaires remises à l'Etat par la banque de Madagascar.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 mars 1950, page 2611, 2e colonne, 18e ligne et suivantes:

Au lieu de: « II. — 95 p. 100 pour le territoire de Madagascar à affecter aux œuvres d'intérêt social (goutte de lait, cantines et coopératives scolaires, scoutisme), 6.741.950 », lire: « II. — 95 p. 100 pour le territoire de Madagascar à affecter aux œuvres d'intérêt social (gouttes de lait, cantines et coopératives scolaires, scoutisme), F. M. 6.407.950 ».

Nomination d'un ordonnateur secondaire.

Le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement sur la comptabilité publique;

Vu le décret du 30 décembre 1912 portant règlement financier des colonies;

Vu l'instruction générale du 24 juillet 1934 sur le fonctionnement de la main-d'œuvre nord-africaine et coloniale;

Vu l'ordonnance du 14 juin 1945 rattachant au ministère des colonies les travailleurs indochinois du service de la main-d'œuvre nord-africaine et coloniale relevant du ministère du travail;

Vu le décret du 22 novembre 1939 organisant le service de la main-d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniale;

Vu le décret du 24 juin 1945 créant la direction des travailleurs indochinois;

Vu l'arrêté interministériel du 15 août 1945 désignant M. Coche en qualité d'ordonnateur secondaire,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Paul (Pierre), agent supérieur, 1er échelon, au service des travailleurs indochinois, est désigné comme ordonnateur secondaire des dépenses relatives au fonctionnement de ce service. Il liquide et mandate ces dépenses conformément aux règles de la comptabilité publique.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté du 16 août 1945 désignant M. Coche en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er mars 1950.

Art. 4. — Le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques et le chef du service des travailleurs indochinois au ministère de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mars 1950.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
ROBERT DELAVIGNETTE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation;
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Mise en position de mission en France du chef de cabinet du haut commissaire de la République pour l'Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 14 mars 1950 du ministre de la France d'outre-mer, M. Blanchard (Alexandre), professeur de 2e classe du cadre commun supérieur de l'Afrique équatoriale française, chef de cabinet du haut commissaire, est placé dans la position de mission en France du 15 novembre au 10 décembre 1949, en vue de suivre les questions relatives au recrutement des spécialistes pour les coopératives et de se tenir en contact étroit avec l'Assemblée de l'Union française.

Administrateurs.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 15 mars 1950, M. Ménard (Pierre-René), administrateur de 1re classe des colonies, inspecteur des affaires administratives au Togo, est placé dans la position de mission en France et en Suisse, pour une durée maximum de trois mois, à compter de son arrivée dans la métropole, pour prendre contact avec la direction des affaires politiques du département et le ministère des affaires étrangères et représenter le territoire à la session du conseil de tutelle à Genève.

Eaux et forêts.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 mars 1950, l'article 1er de l'arrêtét du 13 avril 1949 a été modifié comme suit :

« M. Schwartz (Alain), inspecteur de 1re classe des eaux et forêts aux colonies, est placé dans la position de congé hors cadres et sans solde pour la période du 1er mars 1949 au 31 janvier 1950, en vue de servir auprès du comité national des bois tropicaux.

« M. Schwartz (Alain) a été placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour la période du 1er février 1950 au 31 mars 1951 ».

Infirmières.

Par arrêté du 8 mars 1950 du ministre de la France d'outre-mer, Mme Le Barbu (Marie-Eugénie), infirmière principale coloniale de 1re classe, est admise à la retraite pour limite d'âge, pour compter du 11 février 1950.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 14 mars 1950, la démission de son emploi offerte par Mlle Ponsin (Marie-Madeleine), infirmière coloniale stagiaire, est acceptée pour compter du 1er janvier 1950.

Services de l'agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 22 mars 1950, M. Lancereau (Paul), ingénieur adjoint de 1re classe des services de l'agriculture aux colonies a été maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité, sans traitement pour une nouvelle période d'un an, à compter du 29 mars 1950.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 23 mars 1950, la situation administrative de M. Voisin (André), ingénieur adjoint de 1re classe des services de l'agriculture aux colonies a été rétablie de la manière suivante:

Ingénieur adjoint de 3e classe pour compter du 5 décembre 1943.
Ingénieur adjoint de 2e classe pour compter du 1er janvier 1946.
Reclassé ingénieur adjoint de 1re classe dans le nouveau cadre de l'agriculture aux colonies au 6 avril 1946.
Promu ingénieur de 3e classe pour compter du 1er janvier 1949. (R. S. M. conservés: 8 mois 25 jours.)

La nouvelle situation de M. Voisin n'a d'effet qu'au point de vue de l'ancienneté.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 mars 1950, M. Thevenon (René), ouvrier d'art principal du cadre commun supérieur des travaux publics de l'Afrique occidentale française, en congé dans la métropole, a été placé dans la position de mission en France pour une durée maximum de trois mois, à compter du jour de son départ de Belley (Ain), en vue d'effectuer un stage de spécialisation dans le moteur Diesel, à la société générale de constructions mécaniques, rue de la Gare, à la Courneuve (Seine).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 50-397 du 28 mars 1950 modifiant le décret n° 48-1756 du 19 novembre 1948 modifié portant règlement d'administration publique relatif au régime provisoire de l'organisation autonome d'assurance-vieillesse des professions industrielles et commerciales.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce, du secrétaire d'Etat aux finances, et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées;

Vu le décret n° 48-1756 du 19 novembre 1948 modifié par le décret n° 49-1304 du 17 septembre 1949, portant règlement d'administration publique relatif au régime provisoire de l'organisation autonome d'assurance-vieillesse des professions industrielles et commerciales;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le premier alinéa de l'article 12 du décret n° 48-1756 du 19 novembre 1948 susvisé est modifié comme suit:

« *Art.* 12. — A titre transitoire, la caisse nationale est administrée par un comité provisoire comprenant... »

Art. 2. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mars 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
RAYMOND MARCELLIN.

Caisses de retraites.

Par arrêté du 27 mars 1950, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de la caisse de retraite de la société métallurgique L'Equitable, à la Meillerie, commune de Cormenon, près Mondoubleau (Loir-et-Cher), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 28 mars 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Association mutuelle de Montchanin, n° 71-695, au Creusot, avec la société mutualiste dite Association mutuelle de Saint-Charles, n° 71-698, au Creusot.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 28 mars 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Association mutuelle de Saint-Laurent, n° 71-697, au Creusot, avec la société mutualiste dite Association mutuelle de Saint-Henri, n° 71-696, au Creusot.

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 23 mars 1950, la démission de Mme Pernot, commis des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre à Nancy, a été acceptée à compter du 1er décembre 1949.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Ouverture d'un concours en vue d'établir le modèle de la médaille de la déportation et de l'internement pour faits de résistance.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés résistants, notamment l'article 10;

Vu le décret n° 49-427 du 25 mars 1949 fixant les conditions d'application de la loi du 6 août 1948 susvisée,

Arrête:

Art. 1er. — Un concours est ouvert dans les conditions fixées par l'instruction ci-annexée, en vue d'établir le modèle de la médaille de la déportation et de l'internement pour faits de résistance.

Art. 2. — Le jury appelé à donner un avis sur les projets qui lui seront présentés comprendra, sous la présidence du directeur du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

Les membres de la commission nationale des déportés et internés résistants;

Deux représentants du ministère de la justice.

Art. 3. — Avant de se prononcer, le jury recueillera l'avis d'une commission technique comprenant:

Un représentant du ministère de l'éducation nationale (beaux-arts);

Un représentant du ministère des finances (monnaies et médailles);

Un artiste désigné par le ministre de l'éducation nationale.

Art. 4. — Le directeur du contentieux, de l'état civil et des recherches est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er avril 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUGUES VINEL.

Instruction fixant le règlement du concours pour l'établissemeent et l'exécution de la medaille de la déportation et de l'internement pour faits de résistance instituée par l'article 10 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948.

Le concours ouvert en vue d'établir le modèle de la médaille de la déportation et de l'internement pour faits de résistance est réservé aux artistes qui ont:

Soit obtenu le titre de déporté ou d'interné résistant (loi n° 48-1251 du 6 août 1948);

Soit obtenu le titre de déporté ou d'interné politique (loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948);

Soit appartenu à la Résistance au titre des F.F.C., des F.F.I. ou de la R.I.F.

Les ascendants et descendants des déportés et internés résistants ou politiques sont également admis à concourir, sous réserve de ne pas tomber sous le coup des dispositions de l'article 16 de la loi du 6 août 1948 et de l'article 13 de la loi du 9 septembre 1948.

Au cas où il n'aurait pas été statué sur l'attribution du titre de déporté ou d'interné résistant ou politique dans le cadre des dispositions des lois précitées, les certificats modèles A et M seront admis comme pièce justificative.

Les concurrents devront adresser au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, direction du contentieux, de l'état civil et des recherches, 83, avenue Foch, Paris (16e), avant le 15 mai 1950, en même temps que la preuve de leur qualité de déporté ou d'interné résistant ou politique, un ou deux projets sur dessin face et revers de la dimension de 15 cm de diamètre. Ils joindront une réduction photographique à la grandeur d'exécution.

Tous les projets de médailles devront porter l'inscription « République française » et les mots « Médaille de la déportation et de l'internement pour faits de résistance » ou tel motif, essentiellement caractéristique de la nature de cette médaille.

Le jury, dont la compétence a été fixée par l'arrêté du 1er avril 1950, choisira un ou plusieurs projets sur dessin. Dans le délai de deux mois à dater du jour de la notification du choix du jury, chaque artiste dont le projet aura été retenu devra fournir un moulage en plâtre non patiné, face et revers à la dimension de 15 cm de diamètre.

Les modèles devront être établis, quel que soit le type finalement adopté, de telle manière que l'exécution ne comporte point d'opérations compliquées de nature à rendre le prix de la médaille trop élevé.

Le jury se prononcera sur les projets ainsi établis. Si l'un des projets est définitivement retenu, son auteur recevra la somme de 100.000 F de l'administration des monnaies et médailles, pour la cession exclusive à cette administration de la propriété artistique du modèle comportant, notamment, le droit de reproduction en tous modules.

Les auteurs des moulages exécutés dans les conditions ci-dessus exigées et non retenus pourront recevoir, de l'administration des monnaies et médailles, des primes dont le montant sera fixé après avis du jury et jusqu'à concurrence d'une somme totale de 50.000 F.

La participation au concours comporte l'acceptation par les concurrents de toutes les conditions énumérées ci-dessus, sans réserve aucune.

Au cas où ne serait retenu définitivement aucun des projets établis par des artistes justifiant des titres exigés au paragraphe 1er de la présente instruction, des artistes appartenant à d'autres catégories de victimes de la guerre pourraient alors être admis à concourir, dans des conditions qu'une instruction complémentaire fixerait.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUGUES VINEL.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 24 mars 1950 portant nominations dans l'ordre de la Santé publique.

Par décret en date du 24 mars 1950, sont nommés dans l'ordre de la Santé publique:

Au grade de chevalier.

M. Ehrhardt (Charles), président et fondateur de l'assistance des familles de Wissembourg, 4, rue des Dominicains, Wissembourg (Bas-Rhin).

M. Filler (Robert), secrétaire général de l'union départementale des associations familiales 11, rue Victor-Nessler, à Strasbourg (Bas-Rhin).

M. Heintz (Jacques), chef du service social de la caisse départementale d'allocations familiales, 6, allée du Printemps, à Strasbourg (Bas-Rhin).

M. Jesel (Alexandre), vice-président, fondateur de l'association générale des familles du Bas-Rhin, 16, rue Mozart, à Strasbourg (Bas-Rhin).

M. Lutz (Charles), vice-président de la caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin, 1, boulevard Gambetta, à Strasbourg (Bas-Rhin).

Directions départementales de la population.

Par arrêté en date du 21 mars 1950, Mlle Colonna, rédactrice à la direction départementale de la population des Bouches-du-Rhône, est mutée en la même qualité à la direction départementale de la santé de la Corse.

Directions départementales de la santé

Par arrêté en date du 28 mars 1950, l'arrêté du 18 novembre 1949 est modifié ainsi qu'il suit :

« M. Mandon (Pierre), commis principal de 2e classe à la direction départementale de la santé de la Charente-Maritime au traitement annuel de 206.000 F (après deuxième tranche de reclassement), est placé, à compter du 1er juin 1949, en position de détachement pour une période d'un an en vue d'exercer les fonctions d'économe à l'hôpital-hospice de Saint-Jean-d'Angély

Par arrêté en date du 10 février 1950, Mlle Naulin (Jacqueline), rédactrice à la direction départementale de la santé de la Loire-Inférieure, est mutée, en la même qualité à la direction départementale de la santé de Maine-et-Loire.

Inspection de la population.

Par arrêté du 28 mars 1950, Mlle Paule Choquet, inspecteur principal de 2e classe, directeur départemental de la population de l'Oise, est détachée pour une période de cinq ans, à compter du 23 janvier 1950, en qualité de directeur de l'hôpital communal de Neuilly-sur-Seine.

Liste d'aptitude aux fonctions de receveur, économe et secrétaire de direction des établissements relevant directement du ministère de la santé publique et de la population.

Par arrêtés en date du 22 mars 1950, ont été inscrits, pour l'année 1950, sur la liste d'aptitude aux fonctions de receveur, économe et secrétaire de direction des établissements relevant directement du ministère de la santé publique et de la population (par ordre alphabétique) :

FONCTIONNAIRES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES SERVICES EXTÉRIEURS

Pour les fonctions de receveur.

Mlle Assemat, agent supérieur.
MM. Bourven, secrétaire d'administration.
Chartier, chef de groupe.
Mme Daubercies, secrétaire d'administration.
Mlles Desdier, agent supérieur.
Dupuy, agent supérieur.
Mmes Escleine, adjoint administratif.
Elissalde, agent supérieur.
Fenot, secrétaire d'administration.
M. Fournier (Jacques), agent supérieur.
Mme Fournier, agent supérieur.
M. Gerald, adjoint administratif détaché.
Mme Germahn, adjoint administratif.
M. Gillet, agent supérieur.
Mlle Lanoye, secrétaire d'administration.
Mme Lyautey, adjoint administratif.
MM. Mercier, secrétaire d'administration (titulaire du certificat d'aptitude).
Melivier, régisseur comptable détaché.
Oudart, rédacteur à la direction départementale de la santé des Alpes-Maritimes (titulaire du certificat d'aptitude).
Mlle Pretel, administrateur civil.
MM. Provost, rédacteur à la direction départementale de la population de l'Allier (titulaire du certificat d'aptitude).
Vincent, secrétaire d'administration.

Pour les fonctions d'économe.

Mlle Assemat, agent supérieur.
Mme Bodin, adjoint administratif.
M. Bourven, secrétaire d'administration.
Mme Daubercies, secrétaire d'administration.
Mlles Desdier, agent supérieur.
Dupuy, agent supérieur.
Mmes Elissalde, agent supérieur.
Fenot, secrétaire d'administration.
M. Fournier (Jacques), agent supérieur.
Mme Fournier, agent supérieur.
M. Gerald, adjoint administratif détaché.
Mme Germahn, adjoint administratif.
M. Gillet, agent supérieur.
Mlle Lanoye, secrétaire d'administration.
Mme Lyautey, adjoint administratif.
MM. Mercier, secrétaire d'administration (titulaire du certificat d'aptitude).
Melivier, régisseur comptable détaché.
Oudart, rédacteur à la direction départementale de la santé des Alpes-Maritimes (titulaire du certificat d'aptitude).
Mlle Pretel, administrateur civil.
MM. Provost, rédacteur à la direction départementale de l'Allier (titulaire du certificat d'aptitude).
Vincent, secrétaire d'administration.

Pour les fonctions de secrétaire de direction.

Mmes Bodin, adjoint administratif.
Fenot, secrétaire d'administration.
M. Gerald, adjoint administratif détaché.
Mme Germahn, adjoint administratif.
Mlles Hourteillan, commis à la direction départementale de la population de la Seine.
Lanoye, secrétaire d'administration.
Leclerc, adjoint administratif.
M. Renard, commis à la direction départementale de la santé de Loir-et-Cher.
Mlle Roos, adjoint administratif.
M. Vincent, secrétaire d'administration.

FONCTIONNAIRES DES ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DIRECTEMENT DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Pour les fonctions de receveur.

MM Automarchi, secrétaire de direction à l'institution nationale des sourds-muets de Paris.
Andioc, secrétaire de direction à l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice.
Bailly, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac (titulaire du certificat d'aptitude).
Balagna, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac.
Mlle Calloud, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon.
MM. Chapellet, secrétaire de direction du sanatorium national Vancauwenberghe.
Cochet, secrétaire de direction à l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.
Faurie, secrétaire de direction à l'institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux (titulaire du certificat d'aptitude).
Marche, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac.
Montagnier, commis aux écritures à la maison maternelle nationale
Parison, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon (titulaire du certificat d'aptitude).
Victor, secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac.

Pour les fonctions d'économe.

MM. Andioc, secrétaire de direction à l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice.
Bailly, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac (titulaire du certificat d'aptitude).
Cochet, secrétaire de direction à l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.
Deconinck, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Bailleul.
Faurie, secrétaire de direction à l'institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux (titulaire du certificat d'aptitude).
Gillot, commis aux écritures à la maison maternelle nationale.
Montagnier, commis aux écritures à la maison maternelle nationale.
Parison, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon (titulaire du certificat d'aptitude).
Pezier, secrétaire de direction à la maison maternelle nationale.

Pour les fonctions de secrétaire de direction.

MM. Alexandre, commis aux écritures à l'hôpital-hospice Dufresne-Sommeiller.
Bailly, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac.
Balagna, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac.
Mme Cabanel, commis aux écritures à la maison maternelle nationale.
Mlle Calloud, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon.
MM. Deconinck, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Bailleul.
Escurat, commis aux écritures à l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice.
Gillot, commis aux écritures à la maison maternelle nationale.
Mlle Maerte, commis aux écritures à la maison maternelle nationale.
M. Parison, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Fixation de la date d'application du décret du 4 mars 1950 relatif à l'exécution de la convention postale universelle et des arrangements conclus à Paris le 5 juillet 1947.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Sur la proposition du secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones,

Vu l'article 4 du décret du 4 mars 1950 relatif à l'exécution de la convention postale universelle et des arrangements conclus à Paris le 5 juillet 1947,

Arrête.

Art. 1er. — La date d'application du décret du 4 mars 1950, relatif à l'exécution de la convention postale universelle et des arrangements conclus à Paris le 5 juillet 1947, est fixée au 1er avril 1950.

Art. 2. — Le secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 mars 1950.

CHARLES BRUNE.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 27 mars 1950:

Ont été mutés les receveurs de 2e classe désignés ci-après:

A Saint-Servan-sur-Mer: M. Cadiou, de Montfort-sur-Meu.

A Lyon-Montplaisir: M. Beauchard, de Nantua.

A Pontoise: M. Loubressanes, de Dunkerque.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 1er septembre 1950: M. Crépin, chef de centre hors classe à Amiens-Télégraphe et Téléphone.

A compter du 1er juillet 1950: Mme Boutron, receveuse de 2e classe à Paris (6e).

A compter du 7 juillet 1950: M. Mathey, receveur de 2e classe à Arnay-le-Duc.

Jugements préparatoires d'absence.

Par jugement en date du 17 février 1950, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Djien (Elie), fils d'Abraham Djien et de Hanna Darmon, son épouse, né le 14 janvier 1899 à Tlemcen (département d'Oran), marié à Medjema Lascar, employé aux usines Renault à Boulogne-Billancourt, dernier domicile, 24, rue Charlemagne, à Paris, disparu depuis juin 1940.

Par jugement en date du 7 mars 1950, le tribunal de première instance de Coutances a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Raymond-Marcel-Henri Gaslard, née le 10 juillet 1917 à Agon, fils de Gaslard (Jean), et d'Annunciade Leroux, domicilié à Agon, disparu depuis juin 1942.

Jugements définitifs d'absence.

Par jugement en date du 26 janvier 1950, le tribunal de première instance de Draguignan a déclaré l'absence de Terzi Sahakian alias Dersahakian Channes (Onnik), fils des époux légitimes Terzi Sahakian (Derssahakian) Andon (Antoine) et Sophie, né à Angora (Turquie), le 25 décembre 1882, résidant antérieurement à Draguignan, disparu le 30 juillet 1944 à la suite de sa déportation.

Par jugement en date du 9 mars 1950, le tribunal de première instance de Lure a déclaré l'absence de:

Jeanmougin (Charles-Benjamin-Henri-Paul), né le 31 mai 1946 à Miellin (Haute-Saône), fils de Benjamin et de Claudel (Julie), sergent au 9e R. T. M., disparu depuis le 17 juillet 1940 par suite de faits de guerre.

Faivre (Constant-Joseph), né le 1er octobre 1893 à Fresse (Haute-Saône), fils de Joseph-Eugène et de Jamey (Marie-Elise-Eugénie), cultivateur au hameau de la Rue, commune de Melisey, disparu depuis le 20 août 1914, par suite de faits de guerre.

Successions en déshérence.

Par jugement en date du 30 octobre 1947, le tribunal de première instance de Lunéville a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Klipfel (Alphonse), domicilié à Lunéville, y décédé le 20 janvier 1943;

2° Clochette (Emile-Joseph), domicilié à Verdenal, y décédé le 20 janvier 1945;

3° Cherrier (René-Charles), domicilié à Lunéville, 14, place Léopold, y décédé le 5 novembre 1937.

Par jugement en date du 4 mai 1949, le tribunal de première instance de Domfront a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Cholet (Alexandre-François), né à Paris (10e arrondissement), le 11 août 1879, et décédé en son domicile à Sept-Forges (Orne), le 8 octobre 1947.

Par jugement en date du 24 novembre 1949, le tribunal de première instance de Libourne a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Renard (Marie), née à Saint-Sauveur-de-Puynormand (Gironde) le 23 août 1868, de Renard (Jean) et de Lassus (Marie), décédée à Saint-Sauveur-de-Puynormand, le 24 octobre 1941.

Par jugement en date du 1er décembre 1949, le tribunal de première instance de Libourne, département de la Gironde, a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil, préalablement à l'envoi en possession de la succession de Lacoste (Jacques-Louis), né à Périgueux (Dordogne), le 16 février 1868, de Lacoste (Catherine), décédé à Lugon (Gironde) le 8 octobre 1944.

Par jugement en date du 12 janvier 1950, le tribunal de première instance de Libourne, département de la Gironde, a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil, préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Discazeaux (Marie), née à Saint-Michel-de-Fronsac (Gironde) le 17 novembre 1860, domiciliée à Saint-Michel-de-Fronsac, fille de Charlemagne Discazeaux et d'Alida Congrin, décédée à Libourne (Gironde) le 15 décembre 1940, épouse d'Eugène Ferchaud;

Ferchaud (Pierre), né le 23 février 1861, de Ferchaud (Martin) et de Féburier (Jeanne), demeurant à Saint-Michel-de-Fronsac (Gironde), décédé à Saint-Michel-de-Fronsac (Gironde) le 21 janvier 1941, veuf de Discazeaux (Marie);

Valentian (Henri), né à Bordeaux (Gironde) le 5 novembre 1870, de Louise Valentian, décédé à Saint-Emilion le 16 août 1942, célibataire demeurant à Saint-Emilion;

Grossias (Anne dite Léontine), née à Thénac (Dordogne) le 4 février 1875, fille de Charles Grossias et de Marie Martin, demeurant à Libourne, 62, rue Jean-Jaurès, décédée à Libourne (Gironde) le 28 mai 1942, veuve de Pierre-Gaston Laurent;

Bigot (Augusta-Marie), née à Guitres (Gironde) le 7 avril 1876, de Louis Bigot et d'Aurina Stirne, demeurant à Libourne, 34, rue Victor-Hugo, décédée à Libourne (Gironde) le 2 juillet 1943;

Vivens (Jeanne-Hortense), née à Bordeaux (Gironde) le 29 juin 1880, fille de Marie Vivens, demeurant à Libourne, 14, rue Durand, décédée à Libourne (Gironde) le 11 août 1942, veuve en premières noces de Jean Barbe, et veuve en secondes noces de Jean-Joseph Pramil.

Par jugement en date du 17 février 1950, le tribunal de première instance de Castelnaudary a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Pradiès (François), né le 9 août 1875 à Montreal (Aude), domicilié à Cennes-Monestiés (Aude), décédé à Castelnaudary le 22 mars 1949;

Rozanoff (Nicolas), né à Moscou (Russie) le 20 octobre 1892, domicilié à Meyreville (Aude), décédé à Castelnaudary le 19 septembre 1948.

Par jugement en date du 10 novembre 1949, le tribunal de première instance de Dunkerque a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Carpentier (Marie-Henriette), née à Molenbecke-Saint-Jean (Belgique) le 19 novembre 1872, célibataire, domiciliée à Malo-les-Bains, 110, rue Belle-Rade, décédée à Gilly-les-Vougeot (Côte-d'Or);

2° Martin (Alfred-Jules-Constant), né à Marquise (Pas-de-Calais) le 29 novembre 1891, domicilié 14, place du Palais-de-Justice, à Dunkerque, décédé à l'hôpital de cette ville, à Rosendael, le 22 février 1946;

3° Boyer (Julie-Léonie-Marie), née à Dunkerque le 21 février 1869, veuve de Pannevin (Francisque), décédée en son domicile, rue de l'Ouest, à Hondschoote, le 25 novembre 1934;

4° Schalk (Louis-Gustave-Martin), né le 19 novembre 1891 à Dunkerque, y domicilié, décédé en célibat à l'hôpital psychiatrique d'Armentières le 14 octobre 1943;
5° Bernays (Jules-Auguste), né à Fermanville (Manche) le 25 mars 1850, veuf de Leroy (Sophie), domicilié à Rosendael, décédé à l'hôpital de Dunkerque, à Rosendael, le 11 janvier 1917;
6° Godin (Edmond-Lucien-Pierre), né à Mardyck le 20 novembre 1920, domicilié à Dunkerque, rue Dupouy, décédé à Paris (hôpital Bichat) le 8 juin 1945.

Par jugement en date du 10 novembre 1949, le tribunal de première instance de Péronne a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil, préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Cozzi (Italico), décédé à Péronne le 28 octobre 1941;
2° Gaussuin (Auguste dit Emile), décédé à Ham le 21 juillet 1943;
3° Demarquay (Jean-Pierre), décédé à Albert le 16 juin 1946;
4° Noé (Elisabeth), veuve Trocmé, décédée à Roisel le 11 mai 1880;
5° Zapola (José-Médina), décédé à Péronne le 23 décembre 1948;
6° Beauchart (Alphonse-Louis), décédé à Albert le 3 mars 1949.

Par jugement en date du 16 novembre 1949, le tribunal de première instance d'Aix a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Abdel-Kader ben Abdallah, décédé à Aix, hôpital psychiatrique Montperrin, le 26 mars 1922;
2° Amor ben Ali ben M'Bareck ou Barreck, décédé à Aix, hôpital psychiatrique Montperrin, le 5 janvier 1935;
3° Bakarry Diarrha ou Bakarri Diarrah, décédé à Aix, hôpital psychiatrique Montperrin, le 11 mai 1943;
4° Benchouche Mohamed, décédé à Aix, hôpital psychiatrique Montperrin, le 28 février 1912;
5° Bergasse (Gustave-Paul), domicilié à Aix, 17, rue Portalis, décédé à l'hôpital civil à Aix, le 4 mars 1944;
6° Bert (Thérèse-Appolonie), décédée à Aix, hôpital Montperrin, le 21 mars 1921;
7° Biaggi (Dominique), décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 11 août 1943;
8° Bie (Louis), décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 15 décembre 1942;
9° Blanc (Elie-Louis), domicilié 46, rue des Cordeliers, à Aix, décédé hôpital civil d'Aix, le 5 juin 1944;
10° Bonnebal ou Bonneval Mohamed, décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 13 avril 1943;
11° Boudjemah ou Boudjema Mohamed, décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 25 mai 1943;
12° Boulaik Mohamed, décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 1er mars 1943;
13° Casini (Xavier), décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 7 janvier 1943;
14° Charlet (Paul), domicilié 11, rue Nostre-Seigné, à Aix, décédé à l'hôpital d'Aix, le 17 août 1941;
15° Corneau (Etienne-Julien), décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 19 août 1943;
16° Dehili Djelloul ou Djilloul, décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 15 août 1943;
17° Delval ((Prosper-Ernest-Jules), domicilié 28, cours de la Trinité, à Aix, y décédé, le 27 février 1943;
18° Domanski ou Domansku (Stanislas), décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 6 février 1943;
19° Domarchi (Dominique), décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 23 décembre 1942;
20° Godefroy (Marie-Louise-Camille), veuve Fornier ou Formier ou Fournier, domiciliée 36, rue Mignet, à Aix, décédée à l'hôpital civil d'Aix, le 14 janvier 1944;
21° Icard (Claude), décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 6 décembre 1950;
22° Kacem ben Ali, décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 12 juillet 1943;
23° Masini Larbi ou Kasmi Lardi, décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 17 décembre 1923;
24° Maoussi Abdelkader, décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 27 novembre 1943;
25° Martino (Etienne), domicilié 3, rue Venel, à Aix, décédé à l'hôpital civil d'Aix, le 22 février 1943;
26° Mattera (Jean-Baptiste), décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 16 janvier 1943;
27° Maurin (Louis), domicilié 28, rue d'Italie, à Aix, décédé à l'hôpital d'Aix, le 2 mars 1934;
28° Pernot (Marie-Anaïs), veuve Gras (Lucien-Martial), domiciliée 40, rue Mignet, à Aix, décédée à l'hôpital d'Aix, le 15 décembre 1942;
29° Pierre (Louis), décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 8 septembre 1942;
30° Prou (Théodore), décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 19 juin 1943;
31° Sauvebois (Mathilde), décédée à Aix, hôpital Montperrin, le 4 novembre 1941;
32° Sadok Ali ben ou Ali ben Sadock, décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 10 juillet 1941;
33° Tahri Mohamed Tahari ben Arezki, décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 20 mars 1942;
34° Thome (Félicien), décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 2 avril 1931;
35° Treno (Joseph), décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 22 août 1942;
36° Vincent (Marius-André), décédé à Aix, hôpital Montperrin, le 11 avril 1943.

Par jugement en date du 21 novembre 1949, le tribunal de première instance d'Agen a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Rothschild (Yetter), sans domicile fixe, décédé à l'hospice d'Agen le 18 février 1947;
2° Laffargue (Jean-Pierre), domicilié à Agen, 3, rue Camille-Desmoulins, décédé à l'hospice d'Agen le 11 décembre 1917;
3° Gannat (Ernest), sans domicile fixe, décédé à l'hospice d'Agen le 23 juin 1918;
4° Legar-Randan, sans domicile fixe, décédé à l'hospice d'Agen le 3 août 1918;
5° Baillet (Gaston), décédé à l'hospice d'Agen le 24 septembre 1918;
6° Fillol (Saint-Just), sans domicile connu, décédé à l'asile de Pulet le 30 août 1918.

Par jugement en date du 21 novembre 1949, le tribunal de première instance des Andelys a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Lefebvre (Roger), décédé en son domicile, à Gisors, le 31 octobre 1943;
2° Trohay (Pierre-Zulma-Gustave), domicilié à Mons-la-Forêt, décédé à Rouen le 16 juin 1945.

Par jugement en date du 24 novembre 1949, le tribunal de première instance de Marmande a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Berjaut (Marie), veuve Courregelongue, domiciliée à Marmande, rue Porte-de-la-Grave, décédée à l'hôpital de cette ville le 14 février 1941;
2° Soules (Marie), domiciliée à Marmande, petite rue Labat, décédée à l'hôpital de cette ville le 7 novembre 1941;
3° Anglade (Raymond), domicilié à Bel-Air, commune de Tonneins, où il est décédé le 13 janvier 1942;
4° Cazeaux (Jean), domicilié à Lauzun, où il est décédé le 6 mars 1945;
5° Violleau (Alexandre), domicilié à Marmande, 17, avenue du Pont, décédé à l'hospice d'Agen le 13 décembre 1917;
6° Bolan (Alexis), domicilié à Cambes, décédé à l'hôpital de Marmande le 27 novembre 1918.

Par jugement en date du 30 novembre 1949, le tribunal de première instance de Bordeaux a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

José de Gracia, domicilié à Bordeaux, 58, rue Terrasson, et décédé le 8 janvier 1942;
Auguste Momas, décédé à Bordeaux, 8, cité Clovis, le 1er avril 1941.

Par jugement en date du 30 novembre 1949, le tribunal de première instance de Mirecourt a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Mlle Bailly (Marie-Gabrielle), sans profession, née à Monthureux-sur-Saône le 2 juin 1872, domiciliée à Monthureux-sur-Saône, décédée à Darney le 12 janvier 1949.

Par jugement en date du 1er décembre 1949, le tribunal de première instance de Blaye a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Guitraud (Jean), né à Saint-Paul le 3 avril 1867, fils de Jean et de Miroc (Adèle), domicilié à Saint-Girons-de-Blaye et décédé à Blaye le 17 octobre 1943.

Par jugement en date du 2 décembre 1949 le tribunal de première instance de Mortagne a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonne les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Mme Chevallier (Julie-Marie-Auguste), veuve de M. Jean-François Le Bellec, née à Paris (8e) le 14 octobre 1862, domiciliée à Berd'huis, décédée à Berd'huis, le 22 février 1942;
2° Mme Boulard (Marie-Ernestine), veuve de M. Clément-Alexis Bouvier, née à Vaunoise (Orne), le 5 avril 1863 domiciliée à la Perrière, décédée à Alençon le 17 avril 1941;
3° Hervieux (Frédéric-Ansbert), né à Rubertre (Orne) le 10 juillet 1872, buraliste, domicilié à Feings, décédé à Feings le 6 mars 1946.

Par jugement en date du 14 décembre 1949, le tribunal de première instance de Valence a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Blein (Philomène), veuve Coudane, décédée en son domicile à Saint-Vallier, le 27 juillet 1928; déclarée vacante par un jugement du tribunal civil de Valence du 29 mars 1944;
2° Hernandez (Joacquin), décédé en son domicile à Valence, le 1er septembre 1947; déclarée vacante par un jugement du tribunal civil de Valence du 16 juin 1948;

3° Klay (Rosa), veuve Marchand, décédée en son domicile à Livron, le 20 août 1944; déclarée vacante par un jugement du tribunal civil de Valence du 22 mai 1946;

4° Jouve (Marie), veuve Fourniel, décédée en son domicile à Livron, le 29 octobre 1911; déclarée vacante par un jugement du tribunal civil de Valence du 3 juillet 1913;

5° Benistand (Augustine), veuve Boulier (Eugène), décédée en son domicile à Valence, 10, rue Fulton, le 10 mai 1948; déclarée vacante par un jugement du tribunal civil de Valence du 19 octobre 1948;

6° Grandrieux (Eugène), à Valence, 8, place Belat, décédé à l'hôpital de Valence, le 21 juillet 1947; déclarée non réclamée par une ordonnance du président du tribunal civil de Valence du 21 janvier 1948;

7° Brunel (Anastasie), veuve Chareyron, décédée en son domicile à Valence, 21, rue Boullier, le 27 décembre 1947; déclarée vacante par un jugement du tribunal de Valence du 24 juillet 1941;

8° Chiron (Charles), décédé en son domicile à Bourg-les-Valence le 28 janvier 1934; déclarée vacante par un jugement du tribunal civil de Valence du 28 mai 1947;

9° Frechet ou Freychet (Virginie), veuve Mondet, veuve en deuxièmes noces Champetier, décédée à l'hôpital de Valence, mais domiciliée à Bourg-les-Valence, montée du Long; déclarée vacante par un jugement du tribunal civil de Valence du 17 novembre 1948;

10° Monnier (Yvonne), domiciliée à Tain, mais décédée à Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère), le 1er janvier 1945; déclarée vacante par un jugement du tribunal civil de Valence du 22 novembre 1945;

11° Ronjat (Bruno), décédé à Marseille le 3 janvier 1932, mais domicilié à Tain; déclarée non réclamée par une ordonnance du président du tribunal de Valence du 4 juin 1947;

12° Seligson (Samuel), sans domicile connu, décédé à l'hôpital de Valence le 23 octobre 1918;

13° Bohnet (Frédéric), domicilié à Valence, 73, rue Châteauvert, décédé à l'hôpital de Valence le 6 septembre 1948.

Par jugement en date du 21 décembre 1949, le tribunal de première instance de Brive a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Jean Chignac, né à Paris le 27 août 1923, fils de dame Antoinette Chignac, domicilié à Tréfouillères, commune de Troche, décédé à Saint-Victurnien (Haute-Vienne), le 19 juin 1944.

Par jugement en date du 22 décembre 1949, le tribunal de première instance de Ribérac a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Thérèse Montignac, née à Périgueux le 31 mai 1876, célibataire, domiciliée à Tocane-Saint-Apre, décédée à Périgueux le 24 mai 1949, où elle se trouvait momentanément.

Par jugement en date du 3 janvier 1950, le tribunal de première instance de Draguignan a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Marie-Louise Maynier, veuve Joseph Icard, domiciliée aux Arcs (Var).

Par jugement en date du 5 janvier 1950, le tribunal de première instance de Bordeaux a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Mlle Guillaume (Camille-Lucie-Anne), décédée en son domicile à Arcachon, avenue Peyjhan, villa Minskoka, le 18 mars 1948.

Par jugement en date du 11 janvier 1950, le tribunal de première instance de Bordeaux a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Hélène Liaubet, veuve Maubourguet, décédée à Bordeaux le 12 septembre 1942;
2° Lucie Le Bellec, décédée à Bordeaux le 4 décembre 1945;
3° Jean Gourgues, décédé à Gestas le 11 juillet 1946;
4° Fanny Bouyer, veuve Sabourin, décédée le 30 janvier 1941.

Par jugement en date du 27 janvier 1950, le tribunal de première instance de Gap a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Laurier (Rose), veuve en premières noces du sieur Arthaud, domiciliée de son vivant à Montclus (Hautes-Alpes) et décédée le 27 juillet 1921 à Laragne (Hautes-Alpes).

Par jugement en date du 31 janvier 1950, le tribunal de première instance de Béziers a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Tallieu (Jean-Marie), né à Aleu (Ariège), le 20 février 1878, domicilié à Béziers, route de Lespignan, décédé à Béziers, le 20 mai 1944;
2° Mega (Alphonse), né à Bordeaux (Gironde), le 24 septembre 1886, domicilié à Béziers, 23, rue Antoine-Miquel, décédé à Béziers le 10 février 1945;
3° Dobrowski (Jeanne), veuve Afillan (Joseph), née à Constantinople (Turquie), le 19 mars 1883, domiciliée à Béziers, 3, rue Cot, décédée à Béziers, le 5 mars 1947;
4° Galmiche (Charles), né à Voulaines (Côte-d'Or), le 24 février 1894, domicilié à Béziers, 9, avenue de Saint-Saëns, décédé à Béziers, le 21 mars 1947;
5° Parreau (Louise), née à Coutras (Gironde), le 8 janvier 1856, domiciliée à Béziers, 1, rue du 4-Septembre, décédée à Béziers, le 17 septembre 1947;
6° Garcia (Francisco), né à Bullas (Espagne), le 4 octobre 1882, domicilié à Moureilhan (Hérault), décédé à Béziers, le 19 décembre 1946;
7° Cos (Estéban), né à Montagut (Espagne), le 5 août 1893, domicilié à Capestang (Hérault), décédé à Capestang le 14 août 1948;
8° Ramon (Auguste), né à Nissan (Hérault), le 25 décembre 1872, domicilié à Nissan, décédé a Montpellier, le 29 février 1948.

Par jugement en date du 1er février 1950, le tribunal de première instance du Mans a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° La dame Bennevant (Laurentine-Joéphine), veuve du sieur Branchu, décédée le 5 août 1944;
2° La dame Paty (Augustine-Marie), décédée le 6 décembre 1945;
3° Le sieur Saussereau (Gilbert-Fernand), décédé le 1er septembre 1947;
4° Le sieur Hus (François-Jean-Marie), décédé le 23 septembre 1945;
5° Le sieur Chaïbeddour Abd-el-Kader, décédé le 9 juillet 1948;
6° La dame Marchand (Modeste-Madeleine), veuve du sieur Morisset (Auguste), décédée le 28 janvier 1947;
7° Le sieur Garcia (Tiburcio), décédé le 30 janvier 1947;
8° Le sieur Gourret (Jacques-Marie), décédé le 13 juillet 1946;
9° La dame Herry (Françoise), veuve du sieur Meunier, décédée le 31 janvier 1947;
10° La dame Prin (Marie-Rose), veuve du sieur Creignou (Gabriel), décédée le 1er janvier 1944;
11° La demoiselle Renaud (Madeleine), décédée le 28 août 1947;
12° Le sieur Emond (Julien), décédé le 24 octobre 1931;
13° Le sieur Brillant (François-Henri), décédé le 30 novembre 1947;
14° La dame Boennec (Jeannie), veuve du sieur Mehard, décédée le 2 décembre 1945;

Par jugement en date du 10 février 1950, le tribunal de première instance d'Ussel a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Dupuy (Julien), sans profession, né à Eyburie, le 10 septembre 1872, de Marie-Joseph et de Domedieu (Marie), domicilié à la Celette, commune de Monestier-Merlines où il est décédé le 17 décembre 1946.

Par jugement en date du 14 février 1950, le tribunal de première instance de Lyon a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Clocher (Joséphine), veuve Lachenal, née à Meyrieux-Trouet (Savoie) le 27 juillet 1866, décédée à Bron le 14 octobre 1944.

David (Frédéric), né à Paris (14e) le 18 novembre 1908, décédé à Lyon (3e) le 20 novembre 1945.

Gandini (Emilie), née à Guilsto (Suisse) le 11 juillet 1882, décédée à Lyon (3e) le 22 novembre 1947.

Goubertier (Henriette), veuve Deyrail, née à Saint-Etienne le 24 avril 1867, décédée à Lyon (5e) le 27 juillet 1948.

Janin (Antoine), né à Quincie le 11 novembre 1882, décédé à Lyon (3e) le 14 novembre 1948.

Langer (Auguste), né à Mannheim (Allemagne) le 25 février 1886, décédé à Lyon (3e) le 22 février 1948.

Motte-Besson (Jeanne), née à Lyon (6e) le 12 septembre 1924, décédée à Lyon (3e) le 25 septembre 1945.

Nicolas (Claudine), veuve Chabert, née à Labaume (Ardèche) le 18 mars 1866, décédée à Villeurbanne le 18 mars 1948.

Protain (Louise), veuve Louyot, née à Metz le 13 octobre 1878, décédée à Lyon (6e) le 28 mars 1948.

Roux (Marguerite), veuve Mazot, née à Romans le 28 octobre 1873, décédée à Lyon (2e) le 6 septembre 1944.

Thevenot (Catherine), épouse Langer, née à Lyon (4e) le 20 juin 1887, décédée à Lyon (3e) le 22 février 1948.

Zille (Edouard), né à Riga (Russie), décédé à Alibigny le 6 février 1949

Par jugement en date du 15 février 1950, le tribunal de première instance de Bordeaux a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° M. Jean (Jean-Marie), domicilié à Mérignac, décédé le 1er décembre 1947;
2° Magne (Anne), domiciliée 137, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux, décédée le 23 mai 1947;
3° Sanxes (Jean), demeurant à Villenave-d'Ornon, décédé le 19 avril 1945;
4° Sebouhian (Michaud), domicilié à Bordeaux, 1, impasse Saint-Pierre, décédé le 19 janvier 1946.

Par jugement en date du 16 février 1950, le tribunal de première instance de Libourne a, sur la requête de l'administration des domaines, ordoné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Seizer (André-Lucien), domicilié à Louviers (Eure), quatre place du Champ-de-Ville, décédé à l'hôpital Raymond-Poincaré, à Garches (Seine-et-Oise) le six octobre mil neuf cent quarante-sept.

Successions vacantes en Algérie.

Succession de Bossoli (Clémentine), née à Constantine le 23 juillet 1868; fille de Bossoli (Joséphine), décédée, veuve en premières noces de Perrot, divorcée de Gauthier, décédée à l'hôpital civil de Constantine le 25 novembre 1949 (domicile, 16, rue Voltaire, Sidi-Mabrouk (Constantine). — Actif: 42.089 F; passif: 5.868 F.

Requêtes concernant des militaires ou marins disparus pendant la période comprise entre le 2 août 1914 et la date de cessation légale des hostilités.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Metz en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Lemann (Joseph-François), né le 8 mars 1895 à Abreschviller (Moselle), demeurant au même lieu, qui incorporé dans l'armée allemande en 1915 et envoyé sur le front des Flandres, a disparu et n'a plus donné de ses nouvelles depuis le 1er octobre 1917

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Metz en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Schauffer (Charles-Alfred-Maximilien), né le 14 décembre 1894 à Thionville (Moselle), domicilié à Longeville-les-Metz, rue des Villas, lequel, mobilisé dans l'armée allemande en 1914, a été tué le 23 février 1915 à Lesewo près de Kolno (Russie).

Requêtes concernant des militaires, marins et civils, disparus pendant la période comprise entre le 3 septembre 1939 et la date de cessation légale des hostilités.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Villefranche-sur-Saône en vue de faire déclarer judiciairement l'absence d'Alfred Dreifus, né le 28 mars 1911 à Richen (Allemagne), de Léopold et de Wertheimer (Elsa), époux de Gisèle Sternberg, demeurant à Villefranche-sur-Saône, lequel a été arrêté à Villefranche-sur-Saône le 23 août 1943, interné au Fort-de-Chapoly, dirigé sur l'organisation Todt à Miramas, interné à Marseille, transféré à Drancy, et déporté à Auschwitz (Pologne) le 27 mars 1944.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Valenciennes en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de:

Skrzypczak (Ignace), né à Bogdaj (Pologne), le 1er février 1902, fils de Michal et d'Anna Kurka, époux d'Anna Kutyba; domicilié à Trith-Saint-Léger (Nord), disparu courant mars 1945 par suite de faits de guerre.

Soltes (Arpad), né à Krompachy (Tchécoslovaquie) le 16 décembre 1923, fils d'Adolf et de Maria Kacisova, célibataire, domicilié à Anzin (Nord), 484, rue Jean-Jaurès, disparu courant août 1944 par suite de faits de guerre.

Soltes (Vojtech), né à Krompachy (Tchécoslovaquie) le 11 juillet 1921, fils d'Adolf et de Maria Kocisova, célibataire, domicilié à Anzin (Nord), 484, rue Jean-Jaurès, disparu courant août 1944 par suite de faits de guerre.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Saint-Pol en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Staszczuk (Stanislas), né le 8 octobre 1912 à Sitanick (Pologne), domicilié à Grigny (Pas-de-Calais), caporal-chef au 4e régiment d'artillerie lourde, 1re division polonaise, prisonnier de guerre au Stalag IV, n'a plus donné de ses nouvelles depuis le 9 novembre 1944.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Saint-Claude en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Crestani (Eugénio), manœuvre, ayant demeuré à Viry (Jura), disparu en Allemagne (Landberg) courant novembre 1944.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal du Puy en vue de faire déclarer judiciairement l'absence d'Etienne-Marius-Alexandre Pigeon, né le 9 mai 1911, à Vernassal (Haute-Loire), fils d'Alexandre-Etienne et de Michel (Maria-Rosalie-Mathilde), domicilié à Vernassal, disparu à Moscou (U.R.S.S.), depuis le 13 mai 1941.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de la Seine en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Salichon (François-Jean-Julien), né à Saint-Etienne (Loire) le 17 octobre 1900, fils d'Auguste et de Marie Côte, époux de Dubuisson (Marie-Marguerite), domicilié à Paris, 44, rue des Meuniers, a disparu dans les conditions suivantes: a quitté son domicile le 15 mai 1937, a été à la légion et s'est engagé en 1943 dans le corps pionnier britannique à Maison-Carrée (Algérie).

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Nancy en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Jacquet (Eugène-Marcel), né à Nancy le 8 janvier 1920, fils de Nicolas et de Lucie-Marie Vautrain, son épouse, domicilié à Nancy, 17 *bis*, rue de Mon-Désert. Arrêté à Nancy par les Allemands le 3 décembre 1943, a été déporté à Natzviller, transféré à Dachau le 4 mars 1944, puis à Lemberg le 26 juillet 1944, n'a plus reparu au domicile de ses parents, bien que par lettre du 10 mars 1945 il ait annoncé son retour et signalé qu'il se trouvait alors à Strasbourg.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Montauban en vue de faire déclarer judiciairement l'absence d'Etienne Marcadet, né le 20 octobre 1920 à Lagruère (Dordogne), fils de Gabriel-Jean et d'Yvonne Vigneron, demeurant à Montauban, disparu courant 1942.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Metz en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de:

1° Dolino (Giovanni-Antonio-Luigi), né le 11 octobre 1900 à Foresto (Italie), machiniste, demeurant à Rosselange (Moselle), 43, rue du Bouswald, arrêté par la Gestapo le 25 février 1944 pour faits de résistance et déporté aux camps de Metz-Queuleu et de Natzwiller, n'a plus donné de ses nouvelles depuis le 27 juillet 1944;

2° Rudnitzki (Maurice), né le 5 juin 1896 à Odessa (Russie);

3° Schieber (Rose), épouse Rudnitzki, née le 15 février 1897 à Koza (Pologne);

4° Rudnitzki (Riva-Malke), née le 23 avril 1925 à Metz (Moselle));

5° Rudnitzki (Samuel-Robert), né le 25 février 1927 à Metz (Moselle);

6° Rudnitzki (Régine), née le 5 août 1937 à Metz (Moselle),

domiciliés en dernier lieu à Metz, 11, rue Saint-Médard, lesquels, arrêtés en septembre 1943 par la Gestapo à Saint-Martin-de-Vésubie (Alpes-Maritimes), ont été internés à Nice, transférés le 24 novembre 1943 au camp de Drancy et déportés le 7 décembre 1943 en direction d'Auschwitz (Pologne);

7° Kessler (Szmul), né le 15 mai 1890 à Tomazow (Pologne), demeurant en dernier lieu à Metz (Moselle), 4, rue du Pontiffroy, lequel, arrêté le 20 octobre 1942 à Châtellerault (Vienne), a été interné au camp de Drancy et déporté le 6 novembre 1942 à Auschwitz (Pologne).

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Lyon en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de.

Bastion (Jean-Marie), né le 24 mars 1883 à Brussieu (Rhône), de Jean-Baptiste et Mayoud (Pierrette), domicilié à Lyon, 11, rue du Bachut, disparu à Lyon le 13 juin 1944.

Romano (Jacques), né en 1898 à Constantinople, domicilié à Lyon, 21, rue des Capucins, arrêté à Lyon, le 10 mai 1944, interné à la prison de Montluc, déporté en Allemagne, non rentré à ce jour.

Niemczyk (Rudolf), né le 22 janvier 1917 à Stanowa (Pologne), domicilié à Lyon, 7, rue Bissardon, arrêté le 13 juillet 1944, interné à la prison du fort Montluc, déporté en Allemagne le 11 août 1944, non rentré à ce jour.

Mermet (André-Raymond), né le 22 février 1906 à Oyonnax (Ain), domicilié à Lyon (Rhône) (7e arrondiss.), 5 *bis*, Grande-Rue-de-Montplaisir. Le susnommé a quitté volontairement son domicile, le 28 août 1943, pour aller travailler dans une usine à Graz (Autriche), aurait quitté cette usine fin décembre 1943, et aucune nouvelle de lui n'a pu être recueillie depuis cette époque.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Draguignan en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Berridge (Thomas-Léonard-Henri), né le 31 août 1890 à Little Brück Buckingham (Angleterre), domicilié à Fréjus (Var), Clos de la Madeleine, disparu le 9 avril 1945 au camp de Buchenwald (Allemagne).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 25 avril 1950.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nominations, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950. (Nos 8580-9372-9475-9506. — M. Blocquaux, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement (prêts et garanties pour l'exercice 1950). (Nos 8582-8833-9208-9651-9683.)

4. — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950. (Nos 8735-9682-9360-9361-9362-9363-9364-9365-9366-9367-9368-9369.)

5. — Suite de la discussion des propositions de loi:

1° De M. Marcel Hamon et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les articles 11 et 14 de la loi du 22 septembre 1948 sur la refonte des pensions des inscrits maritimes;

2° De M. Signor et plusieurs de ses collègues tendant à exonérer de la cotisation à la caisse de retraites des marins les inscrits maritimes âgés de soixante-cinq ans et plus et à compléter dans ce sens l'article 16 de la loi du 22 septembre 1948;

3° De M. Signor et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 4 et l'article 12 de la loi du 22 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions des marins français du commerce et de la pêche;

4° De M. Reeb et plusieurs de ses collègues tendant à préciser et à modifier l'article 12 de la loi du 22 septembre 1948 sur les pensions de retraites des marins;

5° De M. Voyer'h, sénateur, et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 8 (§ 1er) de la loi du 12 avril 1941 relative au régime des pensions des marins de commerce. (N°s 5905-5998-8267-8586-7932-9472-9558. — M. Yvon, rapporteur.)

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 25 avril 1950.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de trois membres de la commission supérieure des comités d'entreprise.

2. — Discussion de la proposition de résolution de M. Schwartz tendant à inviter le Gouvernement à rendre obligatoire l'enseignement, dans les établissements du premier et du second degré, des dispositions essentielles du code de la route. (N°s 63 et 183, année 1950. — M. Bertrand, rapporteur.)

3. — Discussion des propositions de résolution: 1° de MM. Courrière et Emile Roux, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes de l'orage de neige du 24 janvier 1950 dans le département de l'Aude; 2° de MM. Jean Bène et Péridier, tendant à inviter le Gouvernement à aider et indemniser les victimes de l'orage de neige du 24 janvier 1950 dans le département de l'Hérault. (N°s 53, 79 et 141, année 1950. — M. Symphor, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage*. — Depuis Mme Delable, jusques et y compris M. Dulin.

Tribunes. — Depuis M. François Dumas, jusques et y compris M. Marcel Grimal.

Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats du Conseil de la République.

Un concours pour le recrutement de secrétaires des débats du Conseil de la République, chargés de la rédaction des comptes rendus analytiques des séances, aura lieu le samedi 6 mai 1950.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir, avant le 29 avril 1950, au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République, leur demande accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait récent de leur acte de naissance;

2° Un extrait récent de leur casier judiciaire;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs;

4° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille;

5° Une copie de leurs titres universitaires;

6° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres, leurs travaux et emplois antérieurs;

7° Une pièce établissant qu'ils ont satisfait définitivement aux lois de recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme).

Les candidats devront être Français, du sexe masculin et âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 29 avril 1950, cette limite d'âge étant augmentée d'une durée égale à celle de leurs services militaires légaux et de guerre, plus un an par enfant à charge. Ils devront, en outre, être pourvus d'un diplôme de licence ou de l'un des diplômes figurant à l'article 3 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 (école normale supérieure, école polytechnique, école des sciences politiques, hautes études commerciales, etc.).

De plus, ils devront déclarer sur l'honneur qu'ils ne tombent pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 26 août 1944 sur l'indignité nationale, ou qu'en tout état de cause ils n'ont pas été frappés par l'un ou l'autre de ces deux textes.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui se présenteront au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République, palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), tous les jours, de quatorze heures trente à dix-huit heures.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Raon-l'Etape (Vosges).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Raon-l'Etape (Vosges).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur-économe et sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la parution du présent avis, à M. le directeur départemental de la population des Vosges, 6, rue de la Préfecture, à Epinal.

Avis de vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de la Grimaudière, à la Roche-sur-Yon (Vendée).

Un poste de médecin chef est actuellement vacant à l'hôpital psychiatrique de la Grimaudière, à la Roche-sur-Yon (Vendée).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines, à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Bodiffe-en-Plemet (Côtes-du-Nord).

Un poste de médecin adjoint est actuellement vacant au sanatorium de Bodiffe-en-Plemet (Côtes-du-Nord).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public, à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la santé de l'Ain.

Un poste de sténodactylographe est actuellement vacant à la direction départementale de la santé de l'Ain.

Les sténodactylographes en fonctions dans les directions départementales de la santé et de la population, intéressées par cette vacance, sont priées de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements à M. le directeur adjoint de l'administration générale du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de saucisson (type Salami) en provenance du Danemark.

(Poste 30 de l'accord commercial franco-danois du 31 octobre 1949.)

Comme suite aux indications du titre V de l'avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark, publié au *Journal officiel* du 5 novembre 1949 (pp. 10930 et 10931), les importateurs sont informés qu'il va être procédé, par appel d'offres, à une importation de saucisson type « Salami » limitée à un contingent de 500.000 couronnes danoises.

Les demandes d'autorisation d'importation établies en six exemplaires sur formules réglementaires modèle AC et accompagnées de la photocopie des licences danoises d'exportation, devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), avant le 28 avril 1950, à dix-sept heures trente, dernier délai.

Elles feront l'objet d'un examen simultané.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Résultats de l'exercice 1949 au 31 janvier 1950.

(En millions de francs.)

Recettes	1.423.707 (a)
Dépenses	1.211.735
Excédent des recettes	211.972

Etat de développement par ministère des dépenses budgétaires de l'exercice 1949.

BUDGET ORDINAIRE

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
I. — *Services civils.*	
Affaires étrangères	6.931
Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	5.189
Agriculture	24.317
Anciens combattants et victimes de la guerre	39.444
Finances et affaires économiques:	
Affaires économiques	3.844
Finances	273.281
Education nationale	116.799
France d'outre-mer	1.964
Intérieur	45.440
Justice	11.461
Haut commissariat de la République française en Sarre.	763
Présidence du conseil:	
Services administratifs de la présidence du conseil.	1.938
Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	18
Direction des Journaux officiels	388
Etat-major de la défense nationale	294
Services de documentation extérieure et contre-espionnage	542
Groupement des contrôles radioélectriques	420
Commissariat général au plan	75
A reporter	533.108

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
Report	533.108
Présidence du conseil (*suite*):	
Services chargés de la presse et de la liquidation de l'information	1.297
Etat-major de l'Europe occidentale	112
Haut commissariat au ravitaillement	21.421
Industrie et commerce	31.563
Reconstruction et urbanisme	9.185
Santé publique et population	24.997
Travail et sécurité sociale	19.561
Travaux publics, transports et tourisme:	
Travaux publics, transports et tourisme	73.046
Aviation civile et commerciale	6.138
Marine marchande	6.078
Total des dépenses des services civils	730.106
II. — *Dépenses militaires.*	
Forces armées:	
Section commune	38.347
Air	29.112
Guerre	100.968
Marine	34.542
France d'outre-mer	30.164
Total des dépenses militaires	232.233
Totaux	962.339

(a) Y compris le montant des décimes supplémentaires prévus par l'article 8 de la loi n° 48-1972 du 31 décembre 1948.

BUDGET EXTRAORDINAIRE

DESIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
I. — *Services civils.*	
Affaires étrangères	26
Agriculture	4.302
Anciens combattants et victimes de la guerre	11
Education nationale	6.679
Finances	7.575
France d'outre-mer	18.140
Industrie et commerce	2.662
Intérieur	4.061
Justice	154
Présidence du conseil:	
Groupement des contrôles radioélectriques	1
Reconstruction et urbanisme	2.182
Santé publique et population	174
Travail et sécurité sociale	67
Travaux publics et transports:	
Travaux publics et transports	26.948
Aviation civile et commerciale	12.988
A reporter	85.968

DESIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
Report	85.968
Marine marchande	360
Affaires économiques	2.112
Présidence du conseil: services administratifs	2.205
Haut commissariat de la République française en Sarre	11
Total des services civils	90.656
II. — *Dépenses militaires.*	
Forces armées:	
Dépenses communes	1.830
Air	28.713
Guerre	9.929
Marine	14.403
France d'outre-mer	1.550
Total des dépenses militaires	56.485
Total des dépenses du budget extraordinaire	147.141

RECAPITULATION DES DEPENSES

Dépenses du budget ordinaire « Imputation définitive »	962.339	(1)
Dépenses du budget extraordinaire « Imputation définitive »	147.141	(1)
Total	1.109.480	
Derniers renseignements parvenus des territoires d'outre-mer à l'exception de l'Afrique du Nord	70.000	(2)
Dépenses à imputer	32.255	(3)
Total général des dépenses	1.211.735	

(1) Dépenses effectuées dans les départements de la métropole et en Afrique du Nord. Chiffres résultant des documents comptables.
(2) Chiffres résultant d'évaluations statistiques.
(3) Dépenses effectuées dans les départements de la métropole et en Afrique du Nord. Chiffres résultant d'évaluations statistiques.

Etat de développement des recettes budgétaires de l'exercice 1949 au 31 janvier 1950.

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
Produits recouvrables en France.	
§ 1er. — Impôts et monopoles.	
1° Produits des contributions directes et taxes assimilées	351.515
2° Produits de l'enregistrement	79.747
3° Produits du timbre	16.194
4° Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	1.627
5° Produits de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	20.462
6° Produits de l'impôt de solidarité nationale	8.472
7° Produits des douanes	99.909
8° Produits des contributions indirectes	52.606
9° Produit de la taxe sur le chiffre d'affaires	478.786
10° Produit de la taxe sur les transactions	140.880
11° Produits du monopole des poudres à feu	2.380
Total du paragraphe 1er	1.252.608
§ 2. — Exploitations industrielles	60.574
§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	11.592
§ 4. — Produits divers	85.130
§ 5. — Ressources exceptionnelles	5.610
Total des produits recouvrables en France	1.415.514

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
Report	1.415.514
Produits recouvrables en Algérie.	
Divers produits	476
Total	1.415.990
RECAPITULATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 1949	
Imputations définitives	(1) 1.415.990
Derniers renseignements parvenus des territoires d'outre-mer à l'exception de l'Afrique du Nord	(1) 5.939
Total	1.421.929
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères n'ayant pas encore donné lieu à annulation de dépenses	1.778
Total des recettes du budget	1.423.707

(1) Chiffres résultant des documents comptables.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Résultats de l'exercice 1950 au 31 janvier 1950.

(En millions de francs.)

Recettes	131.430 (a)
Dépenses	109.870
Excédent des recettes	21.560

Etat de développement par ministère des dépenses budgétaires de l'exercice 1950.

BUDGET ORDINAIRE

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
I. — *Services civils.*	
Affaires étrangères	41
Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	250
Agriculture	360
Anciens combattants et victimes de la guerre	2.686
Finances et affaires économiques:	
Affaires économiques	235
Finances	16.786
Education nationale	7.163
France d'outre-mer	55
Intérieur	2.113
Justice	566
Haut commissariat de la République française en Sarre	37
Présidence du conseil:	
Services administratifs de la présidence du conseil	256
Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	1
Direction des Journaux officiels	16
Service de la défense nationale: état-major militaire et civil du président du conseil	1
Services de documentation extérieure et contre-espionnage	30
Groupement des contrôles radioélectriques	27
A reporter	30.626

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
Report	30.626
Présidence du conseil (*suite*):	
Commissariat général au plan	4
Service de presse	270
Liquidation des services du ravitaillement	131
Industrie et commerce	4.134
Reconstruction et urbanisme	572
Santé publique et population	174
Travail et sécurité sociale	237
Travaux publics, transports et tourisme:	
Services des travaux publics, transports et tourisme	2.265
Aviation civile et commerciale	239
Marine marchande	311
Total des dépenses des services civils	38.963
II. — *Dépenses militaires.*	
Forces armées:	
Section commune	4.287
Air	1.059
Guerre	7.826
Marine	1.454
France d'outre-mer	575
Total des dépenses militaires	15.801
Totaux	54.764

(a) Y compris le montant des décimes supplémentaires prévus par l'article 13 de la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
Services civils.	
Travaux publics et transports:	
Services des travaux publics et transports	14
Aviation civile et commerciale	14
Total des services civils	28
Dépenses militaires.	
Forces armées: guerre	1
Total des dépenses militaires	1
Total des dépenses de reconstruction et d'équipement	29

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE ET OPÉRATIONS DE PRÊTS ET DE GARANTIE	
Finances:	
Versement à la caisse autonome de la reconstruction	19.437
Autres opérations du ministère des finances	2.250
Marine marchande: reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	2.331
Finances:	
Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	26.793
Prêts à des organismes d'habitation	1.511
Opérations de garanties	250
Total	52.572

RECAPITULATION DES DEPENSES

Budget ordinaire « Imputation définitive »	54.764
Reconstruction et équipement « Imputation définitive »	29
Dépenses d'investissement	52.572
Total	107.365
Dépenses à imputer	2.505
Total général	109.870

Etat de développement des recettes budgétaires de l'exercice 1950 au 31 janvier 1950.

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
Produits recouvrables en France.	
§ 1er. — Impôts et monopoles.	
1° Produits des contributions directes et taxes assimilées	17.454
2° Produits de l'enregistrement	6.026
3° Produits du timbre	1.130
4° Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	80
5° Produits de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	3.458
6° Produits de l'impôt de solidarité nationale	295
7° Produits des douanes	7.488
8° Produits des contributions indirectes	4.100
9° Produit de la taxe sur le chiffre d'affaires	34.105
10° Produit de la taxe sur les transactions	10.676
11° Produits du monopole des poudres à feu	112
Total du paragraphe 1er	84.924
§ 2. — Exploitations industrielles	19
§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	638
§ 4. — Produits divers	5.277
Total des paragraphes 2, 3 et 4	5.934

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes
Report	90.858
§ 5. — Ressources exceptionnelles.	
Produit de la liquidation des biens italiens en Tunisie	22
Produit du prélèvement exceptionnel et de l'emprunt libératoire de ce prélèvement institués par les lois nos 48-30 et 48-31 du 7 janvier 1948 et par les lois subséquentes	15
Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis en application de l'accord du 23 juin 1948 (art. 4, § 6, alinéa *a*)	20.000
Total des ressources exceptionnelles	20.037
Total	110.895
RECAPITULATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 1950	
Imputation définitive	(1) 110.895
Recettes à imputer	(2) 19.413
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères n'ayant pas encore donné lieu à annulation de dépenses	1.123
Total des recettes du budget	131.430

(1) Chiffres résultant des documents comptables.
(2) Chiffres résultant des documents statistiques.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la onzième semaine du 11 au 17 mars 1950. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1950 — Recettes évaluées	1949 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1950		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1949	
			En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	999.800	937.299	62.501	6,7	»	»
Bagages et consigne	20.910	22.371	»	»	1.461	6,5
Colis postaux, petits colis	187.890	173.384	14.506	8,4	»	»
Marchandises (détail et wagons)	2.982.790	3.825.592	»	»	842.802	22
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	4.191.390	4.958.646	»	»	767.256	15,5

II. — Evaluation des recettes au 17 mars 1950.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 janvier 1950.	RECETTES évaluées du 1er février au 17 mars 1950.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 17 mars 1950.	RECETTES comptables du 1er janvier au 17 mars 1949.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1950		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1949	
					En valeur absolue.	Pourcentage.	En valeur absolue.	Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	4.435.356	6.636.120	11.071.476	10.469.806	601.670	5,7	»	»
Bagages et consigne	75.551	131.710	207.261	249.123	»	»	41.862	16,8
Colis postaux, petits colis	662.764	1.159.170	1.821.934	1.810.050	11.884	0,7	»	»
Marchandises (détail et wagons)	14.497.978	21.889.110	36.387.088	40.932.210	»	»	4.545.122	11,1
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	19.671.649	29.816.110	49.487.759	53.461.189	»	»	3.973.430	7,4

Imprimerie. 31. quai Voltaire. Paris (7e). — *Le Préfet. Directeur des Journaux officiels :* PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	3 avril — Cours relevés après Bourse	DEVISES	4 avril 1950 — Cours relevés avant Bourse	4 avril 1950 — Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse	3 avril — Cours relevés après Bourse	DEVISES	4 avril 1950 — Cours relevés avant Bourse	4 avril 1950 — Cours cotés en Bourse
349 60	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	349 60	8140 ..	8140 ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8140 ..
697 50	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	697 50	163 90	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.)	.... ..	163 90
1206 ..	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1205 ..					

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 1er MARS 1950

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

(EN LIQUIDATION)

Obligations de 500 F 3 0/0 de 1881.

Les 2.738 obligations dont les numéros suivent ont été appelées au remboursement dans chacune des deux séries en circulation; elles sont remboursables immédiatement sur présentation des titres.

150, 176, 179, 241, 307, 381, 407, 414, 426, 443, 488, 515, 633, 696, 698, 706, 725, 790, 802, 824, 856, 873, 889, 893, 997—1001, 32, 50, 66, 83, 88, 108, 203, 237, 261, 314, 342, 395, 398, 422, 436, 534, 543, 547, 610, 620, 629, 635, 686, 688, 719, 730, 781, 803, 804, 854, 922, 943, 980—2013, 37, 92, 104, 135, 145, 149, 217, 230, 234, 289, 305, 321, 353, 393, 507, 519, 537, 573, 574, 591, 608, 673, 723, 829, 851, 861, 877, 911, 994—3019, 43, 141, 146, 208, 239, 248, 322, 357, 400, 417, 427, 442, 455, 553, 565, 596, 600, 616, 672, 685, 706, 726, 756, 777, 858, 867, 897, 975, 980—4061, 64, 66, 114, 119, 135, 141, 204, 213, 231, 274, 287, 304, 336, 341, 380, 409, 412, 457, 467, 513, 537, 568, 581, 668, 699, 839, 948, 970, 990—5015, 36, 71, 105, 117, 134, 196, 207, 262, 314, 319, 452, 480, 537, 542, 548, 585, 619, 693, 756, 765, 941, 863, 905, 936—6117, 129, 292, 335, 492, 617, 630, 700, 756, 764, 863, 879, 909, 926, 928, 999—7000, 70, 92, 117, 138, 152, 241, 285, 307, 352, 361, 371, 408, 411, 544, 566, 594, 606, 615, 634, 673, 685, 703, 724, 736, 738, 787, 791, 818, 821, 844, 899, 920, 963—8018, 44, 56, 69, 118, 205, 216, 250, 252, 280, 297, 312, 344, 373, 374, 423, 483, 619, 634, 650, 669, 671, 672, 738, 741, 746, 767, 790, 806, 819, 851, 887, 899, 966—9006, 28, 96, 147, 163, 205, 269, 282, 290, 300, 367, 371, 388, 397, 406, 436, 489, 499, 507, 558, 559, 561, 566, 569, 649, 664, 671, 715, 729, 754, 788, 855, 863, 908, 909, 911, 949, 985—10017, 31, 127, 130, 199, 266, 337, 359, 363, 368, 371, 450, 460, 483, 521, 592, 605, 649, 652, 659, 696, 699, 702, 703, 781, 830, 859, 894, 904, 911, 915, 937—11062, 70, 108, 181, 197, 310, 317, 329, 469, 488, 590, 609, 695, 750, 776, 777, 814, 911, 935, 936, 950, 995—12011, 13, 48, 71, 104, 124, 228, 241, 262, 349, 353, 376, 385, 404, 490, 502, 592, 601, 685, 723, 896, 922, 935, 954, 990—13006, 24, 83, 84, 92, 159, 181, 185, 194, 271, 281, 288, 289, 315, 365, 380, 424, 443, 460, 500, 502, 504, 550, 567, 609, 623, 733, 779, 863, 869, 927, 928, 961, 976, 983, 990, 996—14014, 22, 33, 43, 66, 68, 134, 232, 278, 332, 343, 363, 365, 376, 415, 426, 484, 493, 515, 541, 548, 728, 823, 835, 898, 954, 997—15044, 48, 135, 177, 234, 298, 300, 302, 331, 350, 386, 413, 447, 467, 489, 497, 507, 539, 546, 557, 571, 605, 664, 700, 722, 730, 764, 840, 854, 885, 895, 962, 964, 966—16016, 41, 71, 147, 178, 197, 210, 233, 265, 380, 387, 404, 435, 534, 588, 644, 741, 782, 804, 815, 858, 947, 968, 988—17006, 184, 186, 199, 267, 309, 322, 372, 454, 569, 589, 634, 638, 708, 760, 776, 799, 803, 819, 964, 984, 989—18031, 193, 335, 462, 474, 502, 515, 534, 607, 641, 670, 782, 791, 808, 885, 891, 926, 968, 979, 985—19002, 17, 49, 132, 138, 142, 186, 257, 266, 337, 340, 353, 365, 429, 439, 444, 465, 472, 511, 531, 542, 556, 661, 704, 776, 796, 808, 874, 902, 909, 939, 994.

20054, 194, 203, 256, 271, 290, 324, 342, 353, 356, 364, 422, 471, 484, 605, 648, 649, 652, 678, 683, 692, 701, 712, 729, 744, 820, 934, 963, 970, 975—21013, 24, 30, 77, 115, 147, 168, 205, 209, 218, 223, 240, 275, 283, 348, 408, 536, 602, 640, 657, 673, 679, 706, 711, 744, 809, 860, 942, 969—22102, 178, 180, 210, 217, 227, 243, 272, 282, 335, 389, 409, 479, 491, 496, 544, 555, 580, 613, 646, 684, 698, 787, 797, 825, 832, 838, 861, 865, 984, 995—23005, 20, 179, 189, 193, 213, 252, 287, 327, 474, 479, 482, 517, 579, 580, 598, 612, 634, 687, 698, 737, 782, 888, 899, 933, 943, 966, 981—24079, 120, 127, 184, 242, 339, 387, 432, 439, 457, 533, 575, 676, 717, 741, 802, 888, 902, 918, 923, 974—25053, 62, 64, 70, 73, 148, 153, 156, 164, 192, 193, 194, 202, 230, 241, 242, 304, 353, 413, 459, 466, 486, 532, 568, 576, 603, 631, 677, 734, 832, 874, 877, 885, 902—26032, 42, 309, 359, 375, 403, 448, 482, 486, 494, 531, 584, 629, 744, 786, 813, 843, 904, 952, 958, 979—27028, 31, 80, 87, 150, 154, 173, 204, 213, 244, 340, 361, 394, 433, 447, 449, 460, 638, 664, 674, 680, 683, 688, 695, 719, 738, 788, 815, 824, 861, 912, 916, 964, 993—28004, 9, 170, 173, 240, 280, 301, 308, 468, 606, 624, 664, 668, 706, 735, 761, 811, 833, 859, 871, 918, 952, 989—29166, 171, 327, 375, 422, 447, 460, 462, 477, 603, 658, 662, 735, 784, 821, 842, 843, 916, 950, 967—30021, 80, 127, 274, 344, 368, 518, 531, 583, 593, 635, 640, 643, 674, 708, 727, 799, 863, 873, 883, 885, 915, 966—31032, 68, 96, 139, 157, 177, 216, 356, 446, 466, 504, 579, 581, 641, 643, 678, 686, 687, 727, 732, 737, 738, 742, 782, 813, 828, 836, 838, 849, 866, 950—32054, 94, 171, 236, 279, 293, 295, 324, 329, 334, 369, 399, 405, 408, 427, 438, 465, 467, 540, 544, 565, 595, 656, 680, 742, 753, 819, 838, 845, 919, 927, 947, 980—33080, 136, 148, 171, 173, 190, 325, 428, 477, 478, 489, 588, 681, 697, 735, 736, 764, 778, 879, 895, 912, 930, 966—34026, 32, 145, 162, 187, 248, 258, 303, 353, 381, 425, 513, 548, 710, 728, 815, 870, 939, 965, 972—35017, 22, 48, 104, 118, 133, 192, 226, 272, 284, 553, 571, 577, 632, 637, 690, 825, 941, 954—36044, 158, 180, 198, 237, 270, 331, 338, 376, 519, 569, 576, 629, 659, 697, 732, 737, 746, 773, 818, 845, 848, 885, 914, 981, 988—37011, 21, 134, 145, 191, 197, 225, 231, 236, 239, 241, 242, 244, 306, 333, 426, 438, 511, 633, 649, 673, 751, 803, 807, 852, 873, 893—38021, 36, 110, 135, 311, 397, 410, 457, 494, 504, 515, 518, 550, 618, 668, 714, 725, 738, 768, 814, 826, 828, 847, 876, 892, 904, 935, 985, 989—39071, 133, 146, 182, 225, 268, 275, 282, 330, 353, 361, 374, 419, 449, 475, 513, 610, 620, 649, 674, 693, 701, 841, 877, 883, 895, 922, 972, 977.

40007, 85, 121, 187, 251, 269, 276, 312, 395, 414, 439, 511, 519, 520, 526, 562, 608, 621, 664, 748, 813, 963—41,037, 104, 111, 120, 124, 132, 164, 206, 215, 236, 257, 341, 378, 399, 431, 439, 443, 448, 559, 576, 586, 617, 623, 656, 657, 659, 690, 715, 756, 868, 895, 913, 945—42,022, 53, 86, 145, 244, 268, 378, 388, 415, 462, 535, 538, 554, 660, 679, 706, 713, 716, 717, 776, 805, 832, 858, 897—43,069, 71, 92, 153, 168, 180, 241, 267, 305, 312, 372, 384, 494, 505, 509, 524, 581, 588, 614, 665, 711, 854, 961, 992—44,026, 96, 103, 179, 217, 321, 327, 337, 363, 389, 409, 426, 429, 432, 443, 492, 503, 555, 594, 627, 653, 720, 748, 805, 811, 861, 900, 904, 934, 947, 958, 967, 969, 979, 986—45,014, 40, 72, 83, 147, 153, 232, 295, 311, 315, 326, 340, 442, 501, 570, 614, 621, 722, 803, 809, 813, 873, 887, 937, 956, 977, 983—46,104, 115, 146, 154, 217, 228, 269, 312, 315, 323, 463, 492, 549, 568, 599, 603, 633, 741, 776, 792, 830, 901, 914, 951, 959—47,032, 107, 112, 160, 175, 189, 205, 239, 242, 275, 325, 370, 389, 465, 508, 516, 546, 566, 571, 592, 621, 680, 715, 723, 728, 750, 774, 807, 859, 880, 885, 896, 925, 932, 944, 962—48,032, 54, 84, 89, 118, 154, 237, 239, 255, 311, 322, 325, 349, 354, 399, 423, 452, 470, 479, 503, 511, 537, 575, 598, 672, 694, 718, 811, 822, 825, 867, 879, 918, 928, 929—49,059, 125, 168, 205, 245, 295, 314, 329, 335, 356, 407, 432, 508, 527, 545, 576, 586, 600, 658, 769, 807, 833, 917, 938—50,072, 137, 211, 237, 271, 276, 303, 383, 419, 497, 509, 611, 615, 616, 646, 711, 762, 775, 799, 813, 816, 848, 878, 901, 951—51,019, 32, 43, 99, 119, 162, 179, 195, 257, 266, 306, 341, 371, 375, 437, 461, 562, 581, 591, 602, 664, 668, 702, 717, 790, 798, 830, 832, 897, 923, 964, 975—52,101, 143, 162, 184, 218, 278, 342, 361, 377, 394, 421, 463, 559, 606, 612, 617, 620, 635, 637, 694, 721, 786, 799, 830, 890, 892, 905, 907, 959—53,014, 81, 113, 140, 142, 200, 208, 223, 235, 276, 405, 525, 532, 558, 563, 660, 731, 848, 864, 888, 899, 906, 915, 934, 943—54,001, 21, 37, 48, 51, 76, 91, 158, 234, 280, 418, 430, 488, 513, 514, 548, 615, 662, 732, 764, 766, 780, 800, 818, 849, 904, 963, 973—55,003, 22, 122, 203, 238, 255, 263, 376, 378, 420, 462, 521, 573, 593, 606, 619, 648, 671, 673, 674, 692, 716, 717, 735, 784, 787, 987—56,015, 98, 101, 149, 164, 229, 259, 273, 284, 417, 429, 459, 497, 515, 615, 651, 669, 674, 690, 740, 790, 820, 841, 878, 883, 899, 900, 962, 974—57,004, 61, 89, 117, 147, 211, 213, 232, 292, 308, 322, 353, 412, 429, 479, 491, 503, 567, 581, 630, 644, 670, 686, 692, 698, 703, 765, 770, 801, 835, 842, 845, 861, 879, 896, 915, 937—58,014, 77, 112, 256, 294, 317, 335, 479, 480, 638, 795, 833, 930, 952, 983—59,006, 24, 29, 76, 187, 194, 211, 269, 299, 318, 338, 420, 437, 474, 637, 650, 663, 768, 814, 834, 861, 894, 983, 993.

60054, 87, 88, 95, 131, 164, 253, 276, 300, 320, 404, 575, 590, 615, 766, 865, 900, 933, 936—61072, 80, 132, 154, 260, 273, 319, 323, 329, 342, 352, 383, 388, 473, 477, 509, 601, 607, 672, 694, 702, 715, 723, 881, 940, 943, 996—62025, 30, 75, 315, 322, 438, 480, 487, 493, 549, 551, 713, 782, 809, 927—63048, 66, 94, 103, 154, 177, 189, 192, 245, 287, 311, 347, 379, 470, 477, 556, 598, 614, 699, 804, 856, 946, 978—64116, 143, 151, 229, 266, 272, 576, 467, 474, 485, 527, 552, 563, 598, 539, 637, 677, 681, 741, 775, 807, 824, 842, 872, 876, 948, 999—65014, 19, 75, 100, 102, 108, 144, 162, 197, 239, 246, 277, 309, 314, 325, 328, 345, 348, 406, 413, 425, 462, 477, 492, 526, 571, 644, 621, 650, 791, 818, 826, 838, 875, 903, 912, 914, 936, 940, 973, 979—66009, 87, 137, 145, 155, 268, 324, 330, 347, 430, 500, 508, 552, 579, 586, 625, 631, 659, 717, 781, 799, 834, 853, 897, 903, 942, 995—67025, 63, 75, 94, 146, 199, 223, 259, 270, 287, 306, 309, 452, 502, 504, 538, 546, 622, 632, 636, 651, 657, 664, 718, 740, 766, 770, 846, 884, 889, 894, 909, 919—68014, 163, 191, 201, 218, 244, 248, 296, 323, 380, 394, 535, 544, 546, 586, 592, 669, 738, 797, 855, 906, 914, 928, 958, 966—69061, 62, 84, 96, 155, 171, 186, 220, 370, 417, 445, 612, 626, 652, 722, 758, 911, 970, 997—70031, 34, 42, 48, 152, 155, 159, 174, 210, 225, 229, 231, 261, 299, 327, 331, 361, 376, 391, 403, 442, 466, 483, 499, 516, 528, 545, 586, 592, 612, 621, 676, 724, 727, 787, 789, 797, 814, 850, 864, 872, 878, 915, 981, 986, 992—71072, 140, 152, 204, 225, 284, 303, 317, 373, 389, 428, 445, 497, 520, 649, 662, 669, 709, 828, 840, 865, 874, 880, 920, 938, 999—72047, 73, 76,

113, 119, 126, 137, 160, 164, 213, 214, 260, 274, 312, 343, 347, 372, 433, 470, 476, 481, 509, 522, 530, 545, 557, 605, 616, 620, 660, 691, 714, 750, 793, 806, 844, 849, 885, 885, 902—73009, 47, 49, 74, 89, 116, 128, 172, 213, 262, 264, 306, 320, 823, 341, 351, 394, 400, 554, 566, 583, 656, 702, 722, 728, 833, 886, 920—74014, 58, 62, 129, 166, 203, 208, 239, 269, 271, 283, 287, 294, 310, 321, 337, 367, 428, 439, 444, 516, 687, 700, 737, 745, 750, 844, 924, 921, 985—75031, 57, 58, 67, 72, 82, 83, 104, 122, 155, 188, 246, 334, 375, 376, 380, 383, 407, 413, 430, 459, 461, 471, 526, 602, 625, 656, 714, 736, 763, 828, 879, 883—76011, 103, 165, 314, 335, 415, 480, 616, 680, 693, 721, 807, 891, 929, 972—77034, 83, 135, 175, 386, 388, 417, 437, 544, 642, 788, 794, 818, 824, 962, 992—78069, 74, 89, 146, 170, 225, 251, 272, 304, 318, 378, 415, 431, 464, 503, 545, 535, 588, 605, 677, 679, 751, 801, 813, 814, 844, 954, 991—79009, 20, 89, 97, 162, 176, 267, 279, 321, 355, 418, 427, 432, 441, 534, 631, 648, 677, 688, 744, 754, 877, 883, 892, 922, 938, 956, 984, 991.

80003, 120, 137, 255, 280, 343, 348, 382, 397, 445, 517, 540, 568, 608, 651, 671, 676, 718, 763, 781, 790, 799, 801, 808, 828, 872, 926, 947, 968, 974—81042, 72, 109, 141, 241, 259, 327, 328, 335, 339, 412, 462, 493, 500, 517, 518, 550, 640, 692, 715, 719, 733, 740, 754, 771, 798, 800, 853, 873, 886, 938 —82033, 35, 64, 195, 210, 331, 362, 384, 400, 416, 445, 468, 502, 522, 523, 607, 633, 709, 792, 871, 938, 976—83051, 55, 60, 151, 181, 310, 313, 456, 461, 492, 530, 578, 619, 642, 645, 692, 722, 785, 791, 798, 803, 845, 848, 919, 931, 935, 949—84112, 145, 183, 188, 215, 290, 294, 308, 338, 339, 373, 387, 409, 474, 503, 504, 537, 548, 561, 609, 647, 685, 700, 711, 721, 754, 765, 774, 824, 850, 876, 961, 969, 984—85009, 106, 156, 203, 214, 225, 226, 243, 277, 302, 339, 434, 475, 505, 516, 541, 551, 557, 576, 646, 657, 691, 695, 705, 795, 822, 827, 850, 916, 944, 947, 951, 954—86042, 14, 135, 283, 299, 332, 402, 422, 464, 473, 493, 508, 530, 560, 581, 645, 713, 783, 850, 862, 866, 873, 892, 896, 909, 927, 941—87000, 51, 74, 152, 155, 177, 182, 200, 248, 262, 274, 276, 323, 348, 410, 411, 459, 468, 482, 494, 507, 542, 663, 675, 745, 798, 806, 812, 814, 835, 837, 858, 916, 950, 984—88011, 29, 43, 86, 129, 136, 163, 287, 380, 397, 437, 456, 494, 497, 611, 629, 661, 665, 666, 680, 785, 815, 841, 889, 895, 915, 933—89031, 34, 131, 200, 219, 240, 253, 399, 402, 600, 610, 740, 758, 779, 798, 802, 831, 937—90006, 28, 75, 96, 136, 166, 223, 346, 387, 410, 420, 430, 471, 471, 606, 654, 688, 727, 732, 909, 916, 960—91033, 87, 177, 181, 282, 388, 426, 461, 468, 470, 503, 555, 599, 610, 621, 693, 708, 746, 765, 774, 778, 779, 780, 815, 864, 894, 964, 996—92001, 5, 37, 156, 168, 201, 211, 218, 227, 237, 273, 333, 356, 380, 407, 442, 453, 496, 513, 525, 530, 565, 588, 606, 632, 666, 695, 724, 763, 781, 791, 799, 820, 845, 890, 930, 999 —93071, 116, 123, 171, 174, 229, 276, 322, 330, 462, 516, 552, 568, 576, 636, 662, 685, 785, 818, 919, 922, 991, 992, 997—94121, 119, 215, 242, 261, 303, 366, 391, 483, 567, 579, 601, 620, 623, 625, 657, 721, 782, 798, 830, 861, 877, 921, 949—95102, 167, 193, 202, 226, 269, 336, 388, 419, 534, 549, 603, 604, 736, 795, 840, 845, 860, 889, 934, 955, 964, 980, 983—96019, 145, 180, 217, 228, 285, 287, 312, 373, 374, 402, 408, 565, 588, 591, 658, 699, 725, 747, 750, 765, 796, 824, 846, 979, 985—97054, 99, 209, 220, 221, 378, 396, 416, 439, 460, 505, 527, 544, 568, 602, 710, 860, 950—98008, 43, 57, 63, 92, 105, 119, 138, 140, 156, 213, 256, 272, 297, 343, 353, 356, 437, 477, 528, 529, 535, 713, 799, 826, 929, 930—99066, 295, 310, 420, 451, 486, 595, 596, 597, 701, 736, 798, 916, 923, 947, 960, 962, 978.

Société nouvelle des Chaux et Ciments H. de Villeneuve

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: 80 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 1, RUE PYTHÉAS, MARSEILLE

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1943 sont informés que, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces obligations, la société a racheté en Bourse les 130 obligations dont l'amortissement était prévu à la date du 1er mai 1950.

En conséquence, il ne sera pas procédé à un tirage au sort.

Liste des numéros restant à rembourser sur l'amortissement du 1er mai 1945.

670 679 682 688 696 964 965 2.262 2.731

SOCIETE des FILATURES de LAVAL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 9, RUE DE LA FILATURE, LAVAL

R. C.: Laval n° 6.

Obligations 4 0/0 1945 *de* 2.000 *F.*

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er juin 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1949 ont été couverts par rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

SERVICE DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS 5 0/0 1930 DE 1.000 F

DE LA

Société alsacienne de cokeries « Alcok »

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries contenant des obligations amorties au tirage du 21 février 1950 et remboursables à partir du 1er avril 1950 à 1.000 F;

2° Des séries contenant des obligations amorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 10	45	7.231 à 240	48	12.651 à 660	50
211 à 220	47	7.241 à 250	50	12.761 à 770	44
731 à 740	46	7.501 à 510	47	12.841 à 850	50
741 à 750	43	7.531 à 540	48	12.851 à 860	49
751 à 760	43	7.741 à 750	49	12.871 à 880	47
771 à 780	50	7.791 à 800	46	12.941 à 950	50
1.101 à 110	44	7.811 à 820	45	13.001 à 010	50
1.131 à 140	50	7.821 à 830	49	13.301 à 310	49
1.261 à 270	50	7.951 à 960	46	13.341 à 350	44
1.271 à 280	44	8.021 à 030	50	13.361 à 370	50
1.511 à 520	47	8.061 à 070	45	13.381 à 390	48
1.701 à 710	50	8.151 à 160	43	13.391 à 400	50
1.731 à 740	47	8.181 à 190	48	13.431 à 440	50
1.751 à 760	46	8.381 à 390	43	13.481 à 490	48
1.771 à 780	46	8.411 à 420	44	13.491 à 500	50
1.861 à 870	48	8.451 à 460	48	13.501 à 510	50
2.071 à 080	46	8.461 à 470	47	13.551 à 560	48
2.081 à 090	49	8.481 à 490	48	13.581 à 590	43
2.111 à 120	46	8.681 à 690	48	13.681 à 690	48
2.151 à 160	50	8.731 à 740	50	13.691 à 700	50
2.161 à 170	44	8.781 à 790	48	13.741 à 750	49
2.201 à 210	48	8.861 à 870	48	13.821 à 830	46
2.221 à 230	47	8.911 à 920	47	13.881 à 890	50
2.341 à 350	46	9.021 à 030	50	13.911 à 920	47
2.361 à 370	48	9.031 à 040	49	13.931 à 940	47
2.651 à 660	44	9.051 à 060	49	13.981 à 990	46
2.671 à 680	50	9.171 à 180	46	14.011 à 020	50
3.431 à 440	50	9.221 à 230	50	14.051 à 060	50
3.461 à 470	44	9.231 à 240	45	14.091 à 100	45
3.521 à 530	49	9.251 à 260	46	14.311 à 320	47
3.601 à 610	49	9.321 à 330	46	14.361 à 370	50
3.731 à 740	49	9.461 à 470	50	14.451 à 460	50
3.761 à 770	50	9.491 à 500	47	14.491 à 500	45
3.781 à 790	50	9.531 à 540	47	14.851 à 860	47
3.791 à 800	50	9.591 à 600	50	14.901 à 910	50
3.811 à 820	48	9.691 à 700	49	15.001 à 010	47
3.911 à 920	47	9.731 à 740	49	15.061 à 070	48
3.961 à 970	49	9.811 à 820	50	15.191 à 200	47
3.981 à 990	50	9.841 à 850	45	15.201 à 210	47
4.171 à 180	48	10.001 à 010	44	15.461 à 470	48
4.201 à 210	45	10.181 à 190	48	15.591 à 600	48
4.251 à 260	49	10.771 à 780	48	15.691 à 700	43
4.301 à 310	50	10.921 à 930	50	15.771 à 780	46
4.431 à 440	47	10.941 à 950	43	15.871 à 880	48
4.501 à 510	49	10.971 à 980	48	15.891 à 900	49
4.631 à 640	47	10.991 à 999	48	15.911 à 920	43
4.671 à 680	43	11.000	48	15.921 à 926	48
4.711 à 720	48	11.141 à 150	50	15.931 à 940	49
4.741 à 750	50	11.221 à 230	45	15.951 à 960	43
4.861 à 870	50	11.281 à 290	50	15.961 à 970	49
4.971 à 980	44	11.291 à 300	48	16.171 à 180	47
5.111 à 120	47	11.331 à 340	50	16.231 à 240	44
5.301 à 310	50	11.341 à 350	50	16.241 à 250	47
5.351 à 360	49	11.371 à 380	47	16.361 à 370	47
5.381 à 390	50	11.571 à 580	50	16.491 à 500	48
5.441 à 450	48	11.691 à 700	49	16.501 à 510	45
5.541 à 550	47	11.771 à 780	50	16.521 à 530	45
5.641 à 650	49	11.811 à 820	49	16.541 à 550	50
5.671 à 680	50	11.841 à 850	43	16.551 à 559	50
5.721 à 730	50	11.921 à 930	46	16.631 à 640	46
5.761 à 770	49	11.941 à 950	50	16.651 à 660	46
5.891 à 900	46	12.051 à 060	45	16.661 à 670	46
6.111 à 120	47	12.061 à 070	47	16.761 à 770	50
6.141 à 150	49	12.161 à 170	50	16.821 à 830	50
6.501 à 510	50	12.191 à 200	47	16.941 à 950	46
6.551 à 560	44	12.211 à 220	43	16.941 à 950	47
6.581 à 590	46	12.321 à 330	44	16.951 à 960	47
6.801 à 810	50	12.501 à 510	44	17.001 à 010	49
6.921 à 930	50	12.631 à 640	46	17.221 à 230	49
7.221 à 230	46	12.641 à 650	50	17.311 à 320	50

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
17.391 à 400	47	18.881 à 890	50	19.691 à 700	49
17.561 à 570	50	19.031 à 040	50	19.731 à 740	49
17.581 à 590	48	19.131 à 140	50	19.851 à 860	49
17.981 à 990	47	19.145 et 1946	43	19.861 à 870	45
18.031 à 040	50	19.201 à 210	49	19.881 à 890	48
18.551 à 560	50	19.321 à 330	47	19.951 à 960	46
18.581 à 590	50	19.481 à 490	50	19.981 à 990	47
18.661 à 670	48	19.511 à 520	48	19.991 à 999	46
18.761 à 770	50	19.561 à 570	45	20.000	46

VILLE DE PARIS

EMPRUNT MUNICIPAL 3 0/0 1948

Liste des 10 séries de 1.000 numéros sorties au deuxième tirage effectué le mercredi 15 mars 1950.

2.000 à 2.999	332.000 à 332.999	403.000 à 403.999	423.000 à 423.999
77.000 à 77.999	393.000 à 393.999	409.000 à 409.999	435.000 à 435.999
186.000 à 186.999	395.000 à 395.999		

qui comportent 360 lots ci-après attribués:

2 numéros à **1.000.000** de francs:

77.668 186.668

8 numéros à **100.000** F:

2.668 332.668 393.668 395.668 403.668 409.668 423.668 435.668

Les 40 numéros ci-dessous sont remboursés chacun à **10.000** F:

2.651	2.759	2.910	2.971	395.651	395.759	395.910	395.971
77.651	77.759	77.910	77.971	403.651	403.759	403.910	403.971
186.651	186.759	186.910	186.971	409.651	409.759	409.910	409.971
332.651	332.759	332.910	332.971	423.651	423.759	423.910	423.971
393.651	393.759	393.910	393.971	435.651	435.759	435.910	435.971

Les 310 autres numéros sont remboursés chacun à **5.000** F:

2.080	2.192	2.195	2.211	395.192	395.195	395.211	395.277
2.277	2.288	2.330	2.396	395.288	395.330	395.396	395.432
2.432	2.443	2.463	2.481	395.443	395.463	395.481	395.484
2.484	2.488	2.521	2.531	395.488	395.521	395.531	395.559
2.559	2.587	2.613	2.712	395.587	395.613	395.712	395.727
2.727	2.757	2.762	2.770	395.757	395.762	395.770	395.808
2.808	2.816	2.905	2.968	395.816	395.905	395.968	395.974
2.974	2.991	2.993	77.080	395.991	395.993	403.080	403.192
77.192	77.195	77.211	77.277	403.195	403.211	403.277	403.288
77.288	77.330	77.396	77.432	403.330	403.396	403.432	403.443
77.443	77.463	77.481	77.484	403.463	403.481	403.484	403.488
77.488	77.521	77.531	77.559	403.521	403.531	403.559	403.587
77.587	77.613	77.712	77.727	403.613	403.712	403.727	403.757
77.757	77.762	77.770	77.808	403.762	403.770	403.808	403.816
77.816	77.905	77.968	77.974	403.905	403.968	403.974	403.991
77.991	77.993	186.080	186.192	403.993	409.080	409.192	409.195
186.195	186.211	186.277	186.288	409.211	409.277	409.288	409.330
186.330	186.396	186.432	186.443	409.396	409.432	409.443	409.463
186.463	186.481	186.484	186.488	409.481	409.484	409.488	409.521
186.521	186.531	186.559	186.587	409.531	409.559	409.587	409.613
186.613	186.712	186.727	186.757	409.712	409.727	409.757	409.762
186.762	186.770	186.808	186.816	409.770	409.808	409.816	409.905
186.905	186.968	186.974	186.991	409.968	409.974	409.991	409.993
186.993	332.080	332.192	332.195	423.080	423.192	423.195	423.211
332.211	332.277	332.288	332.330	423.277	423.288	423.330	423.396
332.396	332.432	332.443	332.463	423.432	423.443	423.463	423.481
332.481	332.484	332.488	332.521	423.484	423.488	423.521	423.531
332.531	332.559	332.587	332.613	423.559	423.587	423.613	423.712
332.712	332.727	332.757	332.762	423.727	423.757	423.762	423.770
332.770	332.808	332.816	332.905	423.808	423.816	423.905	423.968
332.968	332.974	332.991	332.993	423.974	423.991	423.993	435.080
393.080	393.192	393.195	393.211	435.192	435.195	435.211	435.277
393.277	393.288	393.330	393.396	435.288	435.330	435.396	435.432
393.432	393.443	393.463	393.481	435.443	435.463	435.481	435.484
393.484	393.488	393.521	393.531	435.488	435.521	435.531	435.559
393.559	393.587	393.613	393.712	435.587	435.613	435.712	435.727
393.727	393.757	393.762	393.770	435.757	435.762	435.770	435.808
393.808	393.816	393.905	393.968	435.816	435.905	435.968	435.974
393.974	393.991	393.993	395.080	435.991	435.993		

Le payement des lots et le remboursement des obligations sorties sans lot auront lieu à la Recette municipale, à l'Hôtel de Ville, à partir du 1er mai 1950. Conformément à l'article 7 du cahier des charges, le payement des lots comprendra le remboursement des obligations.

Les titres amortis au pair seront remboursés à la somme nette de 2.001 F par unité, 501 F par quart, 401 F par cinquième, compte tenu du report sur la valeur de remboursement de la fraction du dernier coupon non payée par suite de l'arrondissement au franc inférieur de ce dernier, en application de l'article 13 du décret du 30 octobre 1948.

NOTA. — Le dernier coupon payable sur les titres sortis à ce tirage est à l'échéance du 1er mai 1950.

SOCIETE des MINES d'ANDERNY-CHEVILLON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 12, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, A PARIS

Registre du commerce: Seine nº 113758.

Avis aux porteurs d'obligations de 1.000 F 4 1/2 0/0 1931.

Tirage au sort des obligations à amortir le 15 mai 1950.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations de 1.000 F 4 1/2 0/0 1931, la Société des mines d'Anderny-Chevillon a racheté sur le marché le nombre d'obligations nécessaires à son amortissement du 15 mai 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations sorties aux tirages antérieurs restant à rembourser.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
21 à 30	1945	8.911 à 8.920	1948
191 à 200	1947	9.021 à 9.030	1949
631 à 640	1948	9.041 à 9.050	1949
651 à 660	1944	9.511 à 9.520	1949
831 à 840	1948	9.611 à 9.620	1942
1.101 à 1.110	1946	9.801 à 9.810	1948
1.371 à 1.380	1949	9.881 à 9.890	1949
1.421 à 1.430	1948	9.951 à 9.960	1948
1.731 à 1.740	1948	10.061 à 10.070	1949
1.811 à 1.820	1945	10.231 à 10.240	1948
1.841 à 1.850	1949	10.561 à 10.570	1947
2.071 à 2.080	1948	10.601 à 10.610	1949
2.191 à 2.200	1949	10.751 à 10.760	1949
2.351 à 2.360	1948	10.971 à 10.980	1949
2.391 à 2.400	1949	11.121 à 11.130	1949
2.421 à 2.430	1949	11.401 à 11.410	1948
2.691 à 2.700	1946	11.411 à 11.420	1948
3.081 à 3.090	1944	11.871 à 11.880	1948
3.131 à 3.140	1947	11.881 à 11.890	1949
3.171 à 3.180	1949	11.901 à 11.910	1949
3.201 à 3.210	1947	12.021 à 12.030	1945
3.301 à 3.310	1949	12.031 à 12.040	1949
3.641 à 3.650	1948	12.321 à 12.330	1949
3.651 à 3.660	1947	12.451 à 12.460	1948
3.671 à 3.680	1949	12.571 à 12.580	1949
3.961 à 3.970	1944	12.691 à 12.700	1948
4.091 à 4.100	1949	12.741 à 12.750	1948
4.211 à 4.220	1949	12.901 à 12.910	1949
4.551 à 4.560	1948	12.931 à 12.940	1949
4.641 à 4.650	1949	12.961 à 12.970	1948
4.681 à 4.690	1948	13.021 à 13.030	1948
4.741 à 4.750	1949	13.131 à 13.140	1946
4.841 à 4.850	1949	13.521 à 13.530	1948
4.931 à 4.940	1947	13.571 à 13.580	1949
5.191 à 5.200	1949	13.601 à 13.610	1949
5.631 à 5.640	1948	13.941 à 13.950	1947
5.971 à 5.980	1947	14.081 à 14.090	1949
6.101 à 6.110	1949	14.361 à 14.370	1949
6.401 à 6.410	1948	14.631 à 14.640	1948
6.781 à 6.790	1949	14.741 à 14.750	1947
6.881 à 6.890	1948	14.811 à 14.820	1948
7.031 à 7.040	1946	14.841 à 14.850	1947
7.221 à 7.230	1948	14.971 à 14.980	1946
7.561 à 7.570	1946	14.991 à 15.000	1948
7.961 à 7.970	1947	15.111 à 15.120	1949
7.971 à 7.980	1948	15.271 à 15.280	1949
8.101 à 8.110	1949	15.411 à 15.415	1948
8.181 à 8.190	1949	15.431 à 15.440	1947
8.431 à 8.440	1945	15.541 à 15.550	1948
8.441 à 8.450	1948	15.711 à 15.720	1948
8.521 à 8.530	1945	15.721 à 15.730	1949
8.551 à 8.560	1949	15.751 à 15.760	1945
8.801 à 8.810	1949	15.921 à 15.930	1949
8.871 à 8.880	1947		

Compagnie continentale pour la Fabrication des Compteurs et autres appareils

(Ancienne maison J. BRUNT et Cie.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 328.200.000 F ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL: 17, RUE D'ASTORG, PARIS

R. C.: Seine nº 31730.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 1945 de 2.000 F, la Compagnie continentale pour la fabrication des compteurs et autres appareils a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement au 15 avril 1950.

Les amortissements de 1946, 1947, 1948 et 1949 ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de Seine-et-Oise.

DIRECTION DE LA POPULATION — ASSISTANCE A L'ENFANCE

Le 26 avril 1950, il sera procédé à la préfecture de Seine-et-Oise à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées et en vingt-cinq lots, de la fourniture des effets d'habillement, chaussures et cartables nécessaires au service de l'assistance à l'enfance pour l'année 1950.

Renseignements. — Direction départementale de la population, 11, rue des Réservoirs, Versailles.

Préfecture de la Seine-Inférieure.

PONTS ET CHAUSSÉES — SERVICE ORDINAIRE VICINAL

Route nationale 27 de Rouen à Dieppe.

Réfection entre les points kilométriques 27 à 29,377.

ADJUDICATION

Le jeudi 27 avril 1950, à quatorze heures trente, il sera procédé à la préfecture (salle des audiences du conseil de préfecture), à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de réfection de la route nationale 27, entre les points kilométriques 27 et 29,377.

Ces travaux sont évalués comme suit:

Travaux à l'entreprise:	
Terrassements généraux	514.540 F.
Chaussées	10.111.510
Ouvrages d'art	44.000
Total	10.670.050 F.
Somme à valoir	1.029.950
Total général	11.700.000 F.

Montant du cautionnement provisoire: 50.000 F.

Les pièces qui doivent être soumises au visa de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 25, boulevard des Belges, à Rouen (service C. 20), devront lui parvenir dix jours avant celui de l'adjudication. Elles seront remises au déposant, contre décharge, cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches, jours fériés et samedis après-midi, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, dans les bureaux:

1° De la préfecture (2e division, 2e bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen;

2° De M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 20), 25, boulevard des Belges, à Rouen;

3° De M. de Conihout, ingénieur ordinaire à Dieppe, 45, rue d'Ecosse.

Un programme succinct résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux, accompagné de plans très sommaires, sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à M. de Conihout, ingénieur ordinaire à Dieppe.

Les soumissions seront adressées soit au préfet de la Seine-Inférieure, à Rouen (2e division, 2e bureau), soit à M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Rouen (service C. 20).

Le délai pour la réception des pièces recommandées expirera le 25 avril 1950, à seize heures, terme de rigueur; passé ce délai, elles ne seront pas admises.

AVIS DIVERS

Compania Minera Unificada del Cerro de Potosi

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la compagnie, à Buenos-Aires, le 28 avril 1950, à quinze heures:

1° Approbation des comptes de l'exercice 1949;
2° Questions diverses.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE MARITIME

(Charbon, Pétrole, Lignes de navigation.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 36, RUE DE LIÈGE, PARIS

R. C.: Seine 111526.

MM. les actionnaires de la Compagnie industrielle maritime sont convoqués au siège de la société, 36, rue de Liége, à Paris, le vendredi 28 avril 1950, à quinze heures trente, en vue de se réunir successivement:

I. — En **assemblée générale ordinaire,** à l'effet de délibérer sur les questions à l'ordre du jour suivant:

1° Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 1949. Approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31 décembre 1949. Affectation des bénéfices. Ratification des conditions de réévaluation de certains éléments de l'actif. Approbation des modifications apportées à la présentation du bilan;

2° Renouvellement du mandat d'un administrateur;

3° Fixation des jetons de présence des administrateurs;

4° Désignation du commissaire aux comptes et des commissaires aux comptes suppléants et fixation de leur rémunération;

5° Rapport spécial du commissaire aux comptes. Ratification des conclusions de ce rapport;

II. — En **assemblée générale extraordinaire,** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1° Augmentation du capital social de 300.000.000 de francs à 600.000.000 de francs par l'incorporation de réserves. En conséquence, doublement de la valeur nominale de l'action, portée de 500 à 1.000 F;

2° Modifications à apporter à l'article 7 des statuts, en conséquence de cette augmentation.

Conformément à la loi du 13 avril 1935, le texte imprimé des résolutions proposées à l'assemblée générale extraordinaire sera tenu à la disposition de MM. les actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours précédant ladite assemblée.

Ont le droit de prendre part aux assemblées, les actionnaires remplissant les conditions fixées par les articles 33 et 34 des statuts et inscrits sur les registres de la société un mois avant le jour fixé pour les réunions.

En particulier, tout actionnaire peut assister ou se faire représenter à l'assemblée générale extraordinaire, quel que soit le nombre des actions qu'il possède.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

4 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Moto-Club de Roussillon.** But: grouper les possesseurs de motocyclettes, side-cars, cyclecars, vélomoteurs; propager parmi eux, dans une ambiance de camaraderie, le goût du tourisme et du sport motocycliste par l'organisation de sorties dominicales, d'excursions; défendre leurs intérêts, etc. Siège social: café Gay, route des Usines, à Roussillon.

8 mars 1950. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Ecole et Clocher.** Siège social: 1, rue Bourdelle, Toulouse. Cette société ajoute à son objet une section artistique (théâtre) et une section sportive (basket, athlétisme et sports de compétition).

8 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Groupement des exportateurs producteurs du Nord du Cotentin.** But: grouper les producteurs de légumes en vue de leur faciliter l'exportation de leurs produits et d'obtenir des débouchés pour ces produits. Siège social: mairie de Montfarville.

8 mars 1950. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association locale des aides familiales rurales de Saint-Aubin-d'Aubigné.** But: aide aux mères de famille. Siège social: chez M. Lignel, route de Rennes, à Antrain, Saint-Aubin-d'Aubigné.

10 mars 1950. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Comité permanent des fêtes.** But: organisation des fêtes locales et régionales. Siège social: mairie d'Aniane.

10 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Société de chasse de propriétaires terriens d'Alix.** But: répression du braconnage, protection des récoltes, repeuplement du gibier. Siège social: mairie d'Alix.

10 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaàne. **Les Abeilles de Crulai.** But: entretenir les liens de camaraderie; encourager et soutenir les diverses œuvres scolaires et postscolaires. Siège social: école de filles de Crulai.

10 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Les Cols verts orxois.** But: pratique de la pelote basque et éducation physique. Siège social: mairie d'Orx.

13 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association d'éducation populaire de Saint-Barthélemy-le-Pin.** But: administration et fonctionnement de l'école libre de Saint-Barthélemy-le-Pin. Siège social: école libre de Saint-Barthélemy-le-Pin.

13 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Solitude et Bienfaisance.** But: établissement d'une maison d'accueil pour jeunes filles convalescentes et d'œuvres de formation morale et religieuse; fonctionnement d'un dispensaire; garderie d'enfants assurée aux mères de famille, le tout uniquement dans un but social et moral et en dehors de toute idée d'entreprise commerciale ou bénéficiaire. Siège social: chez M. Michel Guégan, au lieudit Keraliguen, Lanester.

14 mars 1950. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Groupe spéléologique gangeois.** But: étude et recherches spéléologiques. Siège social: 5, rue Jean-Jaurès, Ganges.

14 mars 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'études du crédit à l'habitat.** But: étudier et prendre toutes mesures destinées à orienter l'épargne française vers la construction et l'amélioration du logement. Siège social: 40, rue Marbeuf, Paris.

15 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Ligue motocycliste régionale de Provence.** But: encourager le sport motocycliste dans la région par la formation et le recrutement de nouveaux clubs; assister tous les clubs affiliés dans l'organisation des épreuves comme dans les actions d'ordre général prises en vue de la défense des intérêts communs relatifs au sport et au tourisme motocycliste dans la région, etc. Siège social: La Taverne royale, place de la Gare, Cannes.

15 mars 1950. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Association familiale de Quimper.** But: grouper les chefs de famille et resserrer le lien existant entre eux sur le plan familial; développer l'esprit familial entre les membres de l'association ainsi que l'esprit d'entr'aide. Siège social: 7, rue de la Mairie, Quimper.

17 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Espoir sportif méry-corbonnais.** But: pratique du football association, compétitions sportives, éducation physique et morale de la jeunesse. Siège social: café Bouillon, à Méry-Corbon.

17 mars 1950. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Société de préparation militaire de Crevecœur-le-Grand.** But: éducation physique, athlétisme, instruction militaire. Siège social: mairie de Crèvecœur-le-Grand.

17 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne. **Union cosnoise sportive.** Modifications apportées à la composition du bureau et aux statuts. Siège social transféré du 20 *bis* au 38, rue des Rivières-Saint-Agnan, Cosne (domicile du président).

18 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Sextius-Tennis-Club.** But: pratique du sport du tennis. Siège social: 3, cours Mirabeau, Aix-en-Provence.

18 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Les Amis de l'école de Ternand.** But: grouper tous les amis de l'école publique pour encourager les élèves. Siège social: école publique de garçons, à Ternand.

18 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association locale du mouvement national d'épargne du canton d'Anse.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie d'Anse.

20 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Association amicale des résistants et des anciens membres de la 3e compagnie A. S.** But: défense des intérêts moraux et matériels des membres; solidarité et amitié entre anciens de la Résistance. Siège social: café Lafargue, à Lauzerte.

20 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Foyer rural.** But: éducation populaire. Siège social: mairie de Martigny

20 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. **Union sportive de Segrie.** But: pratique des sports. Siège social: mairie de Ségrie

20 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Cercle d'échecs du pays de Montbéliard.** But: pratique des échecs. Siège social: café des Sports, Montbéliard.

20 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. Association familiale **L'Aide aux foyers** (section d'Epernay). But: apporter aide et assistance à toute personne ou collectivité dans le besoin et assurer la défense des intérêts généraux des familles. Siège social: 8, rue des Berceaux, Epernay.

20 mars 1950. Déclaration à la préfecture de Limoges. **Association locale du mouvement national d'épargne de Magnac-Bourg.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Magnac-Bourg.

20 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association locale du mouvement national d'épargne de Pierrefeu.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Pierrefeu.

21 mars 1950. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Société Saint-Blaise de Clion.** But: resserrer les liens d'amitié qui unissent les cultivateurs de Clion et apporter à chacun tout secours qui pourrait lui être utile. Siège social: mairie de Clion.

21 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Les Ecureuils de la Forêt-sur-Sèvre.** But: pratiquer l'athlétisme et le football. Siège social: mairie de la Forêt-sur-Sèvre.

22 mars 1950. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association familiale rurale de Douelle.** But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales de la commune de Douelle. Siège social: mairie de Douelle.

23 mars 1950. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves.** But: améliorer la situation morale et matérielle du collège; développer une collaboration confiante entre l'administration et le corps enseignant, d'une part, et les parents d'élèves, d'autre part, dans l'œuvre de perfectionnement que poursuit l'Université. Siège social: collège, place Jules-Ferry, Thaon.

23 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association sportive des écoles d'Offranville.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'école; représenter l'école dans les épreuves sportives scolaires. Siège social: groupe scolaire, Offranville.

23 mars 1950. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **L'Elan.** But: formation morale et civique de la jeunesse, son développement; sauvegarde physique de la santé, notamment par la pratique des sports et toutes œuvres d'éducation populaire. Siège social: chez M. Garnier, curé, à Port-Lesney

23 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association locale du mouvement national d'épargne de Bessèges.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Bessèges.

23 mars 1950. Déclaration à la préfecture des Landes. **Société musicale de Pontenx-les-Forges.** But: satisfaire aux préoccupations artistiques de ses membres et donner une formation musicale à la jeunesse. Siège social: mairie de Pontenx.

24 mars 1950. Déclaration à la préfecture de Pau. **Centre rural d'activités physiques d'Aast.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: école publique d'Aast.

24 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Les Amis de l'athlétisme.** But: camaraderie; développement de l'athlétisme. Siège social: 36, rue Colbert, Reims.

25 mars 1950. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Comité central des communes libres et comités de quartier de Dijon.** But: assurer la coordination entre les communes libres et comités de quartier. Siège social: hôtel des Sociétés, rue du Docteur-Chaussier, Dijon.

25 mars 1950. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **La Boule mâconnaise.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café de la Navigation, 27, quai Jean-Jaurès, Mâcon.

27 mars 1950. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association générale des étudiants de Pau.** But: déterminer et défendre les intérêts universitaires, professionnels et matériels des étudiants. Siège social: villa Lawrence, rue Montpensier, Pau

27 mars 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Vélo-Club dunois.** But: pratique des activités physiques et sportives, cyclisme et cyclotourisme. Siège social: hôtel de ville de Châteaudun.

27 mars 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale des ex-prisonniers et déportés du personnel de l'hôpital psychiatrique départemental du Vinatier.** But: entretenir des relations amicales entre tous les adhérents et leur venir en aide, ainsi qu'à leur famille, en cas de détresse, maladie ou décès, etc. Siège social: 95, boulevard Pinel, Bron.

28 mars 1950. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des déportés, internés et familles des disparus de la Sarthe.** But: entr'aide et soutien; défense des intérêts des déportés, internés et familles. Siège social: chez M. l'abbé Lelièvre, 5, rue Sainte-Croix, le Mans.

28 mars 1950. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Avenir montastrucain.** But: pratique du jeu de football. Siège social: café Saint-Romas, à Montastruc.

29 mars 1950. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure **Les Logis de Haute-Normandie.** But: développement de l'équipement hôtelier et aménagement des ressources touristiques du département de la Seine-Inférieure. Siège social: préfecture de Rouen.

30 mars 1950. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. **Foyer rural de Lascazères.** But: permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Lascazères.

1er avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis des aveugles de France.** But: assurer aux aveugles, quels qu'ils soient, le maximum d'indépendance, en créant notamment des centres d'éducation et d'entraînement de chiens-guides. Siège social: 17, rue des Acacias, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.